MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Mardi 5 octobre 2021, à 20 h 40

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *Mme Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *Mme Christina Kitsos*, conseillère administrative, *MM. Jean-Luc von Arx*, *Simon Brandt*, *Alain Miserez*, *Nicolas Ramseier* et *Mme Salma Selle*.

Assistent à la séance: *Mme Frédérique Perler*, maire, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 septembre 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 5 octobre et mercredi 6 octobre 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Nous passons au vote des demandes d'urgence. La première motion d'ordonnancement, déposée par les Verts, demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-288 de Mmes et MM. Uzma Khamis Vannini, Bénédicte Amsellem, Alain de Kalbermatten, Valentin Dujoux, Anne Carron, Christel Saura, Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Yves Herren, Laurence Corpataux, Anna Barseghian, Louise Trottet, Omar Azzabi, Oriana Brücker, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Audrey Schmid, Albane Schlechten, Maryelle Budry, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Luc Barthassat, Yasmine Menétrey, Amar Madani, Daniel Dany Pastore, Danièle Magnin et Corinne Bonnet-Mérier intitulée «Sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle et des droits des femmes afghanes: la Suisse doit s'engager, il y a urgence!». Je donne la parole à un auteur du texte pour développer l'urgence; Madame Uzma Khamis Vannini, à vous la parole.

Mme Uzma Khamis Vannini (Ve). Chers collègues, j'ai la lourde tâche de déposer aujourd'hui une résolution au nom des Verts et de nombreux autres signataires dans divers partis. Vous avez entre vos mains la vie de six femmes dans le contexte de l'Afghanistan aujourd'hui, qui est notoire. Quatre juristes, deux journalistes, leurs enfants, tous actuellement en danger et réfugiés dans un

pays voisin. A la lecture de cette résolution dont vous avez certainement pris connaissance vous constaterez que la situation est dramatique, l'une d'entre elles a déjà perdu sa fille ces dernières semaines, vous comprendrez qu'il est urgent d'agir et de ne pas rester inactif face à la situation terrible que vivent les femmes en Afghanistan, en particulier les femmes qui défendent les droits humains et les droits des femmes et qui veulent attirer l'attention de l'opinion publique pour dénoncer ce qui se passe. Aujourd'hui, elles sont au nombre de six, elles ont des noms, elles ont des fonctions, elles sont connues; tendre la main au moins à six d'entre elles c'est déjà remplir une partie de notre tradition humanitaire et c'est déjà une partie de nous-mêmes, en tant qu'humanistes, que nous faisons vibrer. Compte tenu du nombre de personnes qui ont besoin de notre aide là-bas sur place je sais que la situation de ces six femmes représente une goutte d'eau, mais sauver une vie c'est sauver l'humanité. C'est pour cette raison que je vous demande de voter en faveur de cette urgence ce soir. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-288 est acceptée par 50 oui contre 12 non (1 abstention).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement, déposée par Ensemble à gauche, demande le traitement en urgence du rapport M-1332 A de la commission des sports sur la motion du 16 janvier 2018 intitulée «Promouvoir les pratiques sportives des femmes». Je donne la parole à Mme Livia Zbinden pour présenter l'urgence en une minute.

Mme Livia Zbinden (EàG). De nombreux efforts ont été menés en Ville de Genève, notamment en 2014 avec le programme Genre et sport, suivi en 2016-2017 d'une enquête sur les pratiques sportives des femmes à Genève et plus récemment du plan d'action 2018-2025 mettant en œuvre les recommandations issues de cette même enquête. Malgré la campagne «Objectif zéro sexisme dans mon sport» lancée par le Service des sports en janvier 2020, force est de constater que ce qui se fait en Ville de Genève ne se fait pas toujours largement dans le sport associatif. Dans certains clubs et associations sportifs à Genève il existe encore de nombreux mécanismes reproduisant des inégalités et des discriminations liées au genre. Ensemble à gauche vous demande donc de traiter ce rapport en urgence afin d'avancer de manière plus conséquente et rapide sur la question.

Une voix. Ce n'est pas une urgence!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1332 A est acceptée par 53 oui contre 15 non.

Le président. La troisième motion d'ordonnancement émane du Parti socialiste et demande le traitement en urgence de la motion M-1634 du 29 juin 2021 intitulée «Politique culturelle: ouvrir le champ des possibles». Je donne la parole à Mme Marthaler Ghidoni pour présenter l'urgence en une minute.

Mme Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Depuis le début du XXIe siècle les musiques actuelles suscitent un engouement certain alors que le soutien et la représentation de ces musiques dans les politiques publiques dédiées à la culture n'étaient jusqu'à présent pas à la hauteur. Récemment, le contexte de la pandémie a rendu plus visibles les conditions de vie indignes de nombreux artistes et créateurs, notamment les plasticiens et les musiciens. Le débat autour de la Cité de la musique a mis en lumière les problématiques de fortes inégalités de rémunération et de prévoyance, en particulier entre musiciennes et musiciens indépendants et salariés, sans oublier les acteurs culturels associatifs qui souffrent eux aussi de précarité financière. Il est donc grand temps de remédier à cet état de fait, le moment est venu de prendre en compte la valeur de ces contributions artistiques, de renforcer les liens entre institutions culturelles et créations indépendantes, de revaloriser les fonds de soutien dans le domaine des musiques actuelles et de soutenir la création de coopératives salariales notamment pour les arts plastiques et les musiques actuelles, afin de permettre aux artistes d'accéder au statut de salarié. Le Parti socialiste demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter l'urgence pour cette motion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1634 est acceptée par 41 oui contre 26 non.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement émane du Parti libéral-radical et demande le traitement en urgence de la motion M-1631 du 29 juin 2021 intitulée «Vers une Cité des musiques?». Je donne la parole à un motionnaire pour présenter sa demande, il s'agit de Mme Florence Kraft-Babel.

Mme Florence Kraft-Babel (PLR). Aujourd'hui le projet de la Cité de la musique fait encore débat, ce n'est pas le vote consultatif de la seule ville de Genève qui a résolu quoi que ce soit. On peut regretter et on regrettera toujours la fracture que cette votation a consacrée dans la population entre les musiques, celles dites classiques et celles dites créatives et contemporaines. Il n'y a aucune raison et aucun lieu de continuer à opposer les musiques les unes aux autres. L'objet de cette urgence est d'avoir un débat maintenant car il doit se faire et d'opérer la réconciliation sachant que le Canton a le projet entre ses mains. Moi-même et nous-mêmes du milieu de la musique, dont je suis issue… *(Brouhaha.)*

(Le président tape du marteau.)

Le président. Madame la conseillère municipale…

Mme Florence Kraft-Babel. Je côtoie autant les uns que les autres et je peux vous dire qu'il n'y a strictement aucun motif sérieux de les opposer. Le projet contenu dans la motion que nous vous proposons de débattre au plus vite propose d'intégrer dans une cité dite de la musique non pas la musique car il n'y en a pas qu'une… *(Brouhaha.)*

Le président. Une minute, Madame la conseillère municipale…

Mme Florence Kraft-Babel. Ce sont plusieurs musiques qu'il faut réconcilier à travers des projets ambitieux ou des cités qui pratiquent la sonologie comme ça se fait à Paris, à Rome, à Utrecht et à La Haye. On arrive à associer les musiciens de longue formation traditionnelle…

Le président. Merci…

Mme Florence Kraft-Babel. … avec des chercheurs de musique contemporaine et futuriste…

Le président. Madame la conseillère municipale, vous devez présenter l'urgence… C'est une minute.

Mme Florence Kraft-Babel. Je m'excuse d'avoir pris trop de temps. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de soutenir cette réflexion urgente sur le fond du projet, sa forme suivra ensuite.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1631 est refusée par 35 non contre 33 oui.

Le président. La dernière urgence émane du Parti démocrate-chrétien et demande le traitement en urgence du rapport M-1552 A/B sur la motion datée du 8 septembre 2020 intitulée «Nomination d'un délégué économique pour une économie forte en Ville de Genève». Je donne la parole à M. Alain de Kalbermatten pour présenter sa demande d'urgence en une minute.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Il me semble important qu'il n'y ait pas de confusion entre la présentation de l'urgence et le débat de fond. Trop de fois jusqu'à maintenant nous n'avons entendu que des débats de fond et pas d'explications sur la demande d'urgence. Par conséquent je m'exprimerai uniquement sur l'urgence de cette motion.

Le président. Merci.

M. Alain de Kalbermatten. Pourquoi cette urgence? Bien qu'il y ait une ligne budgétaire pour l'engagement d'un délégué à l'économie, aujourd'hui nous n'en avons toujours pas, le recrutement est en cours. Il est donc important que le Conseil administratif puisse se saisir du travail effectué par la commission des finances lors de l'étude de cette motion et c'est maintenant qu'il faut le faire. C'est maintenant qu'il faut amener toute l'intelligence de la commission pour que le Conseil administratif puisse affiner le cahier des charges qui sera donné au futur délégué à l'économie. C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien vous demande de voter favorablement cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1552 A/B est refusée par 43 non contre 25 oui (2 abstentions).

Le président. Les urgences acceptées seront traitées demain à 20 h 30. Je reprends notre ordre du jour avec la proposition PR-1481 pour laquelle le plénum a accepté l'ouverture de la discussion lors de la séance précédente.

4. Proposition du Conseil administratif du 22 septembre 2021 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 900 000 francs pour participer au maintien de la diversité culturelle et empêcher une détérioration du paysage culturel, en contribuant au financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (PR-1481)[1].

Suite de la préconsultation

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je remercie déjà ce Conseil d'avoir accepté l'ouverture de la discussion sur cette proposition, en vue, vous l'aurez compris, d'un vote sur le siège conformément au souhait du Conseil administratif. J'ai eu l'occasion de présenter cet objet en primeur à la commission des arts et de la culture afin que déjà ses membres, qui sont les plus concernés évidemment, puissent se faire une opinion. J'ai également pu répondre aux questions sur cet enjeu essentiel. Cette proposition est la suite logique à la proposition PR-1430 que vous avez eu la bonne idée de voter à la quasi-unanimité de mémoire ou à l'unanimité en novembre dernier et qui s'inscrit dans un dispositif plus large de soutien à la culture initié à l'origine par le Conseil fédéral. Sans refaire tout l'historique, avec le recul il est quand même appréciable de voir que malgré cette crise qui dure maintenant depuis plus de dix-huit mois le Conseil fédéral avait très rapidement mobilisé des moyens conséquents pour soutenir un des secteurs les plus touchés par la crise et dont on dit souvent qu'il était le premier touché notamment en termes d'évènements et qui sera le dernier à en sortir complètement.

Cela étant, la condition fédérale était que nous complétions leurs aides au niveau local de manière équivalente, soit à hauteur de 1 franc pour 1 franc. L'année passée vous aviez voté un crédit de 2,3 millions de francs et nous avions pu passer un accord qui a été renouvelé pour ce nouveau crédit de 1,9 million de francs. Cet accord tout à fait réjouissant au niveau genevois réunit la République et canton de Genève, le Fonds genevois de répartition des bénéfices de la Loterie romande et l'Association des communes genevoises (ACG) afin de se partager la charge du cofinancement genevois selon des critères tout à fait transparents. Dans cet accord, la Ville de Genève prend en charge la partie genevoise du cofinancement de ces indemnisations fédérales pour les entités qu'elle subventionne par ailleurs normalement dans le cadre de son budget régulier. Le Canton, l'ACG et la Loro complètent à divers titres ce dispositif, notamment pour les entités qui n'avaient pas du tout droit aux aides fédérales. Ce partenariat a permis de compléter les aides

[1] Proposition, 2385.

au niveau local et de les élargir aux entités qui sont hors de la Ville de Genève et qui ne correspondent pas aux critères usuels, en tout cas en ce qui nous concerne. A notre sens, c'est surtout important vis-à-vis des fondations de droit public car il faut rappeler qu'elles sont juridiquement exclues de l'aide fédérale; ça concerne trois fondations importantes, à savoir la Fondation du Grand Théâtre, la Fondation d'art dramatique pour la Comédie de Genève et le Théâtre Le Poche ainsi que la Fondation MAMCO qui sont prises en charge par nos trois partenaires genevois et nous pouvons nous en réjouir.

Tout le dispositif fonctionne bien, les dossiers sont gérés par un guichet unique à l'Office cantonal de la culture et du sport (DCS) et le Canton a mis en place des ressources importantes pour traiter ces objets avec l'appui de spécialistes de mon département. J'avais pu faire un premier compte rendu de l'usage du crédit précédent en commission des arts et de la culture, lequel était plafonné à 2,3 millions de francs comme annoncé à l'époque sous réserve d'autres aides ou d'éventuelles améliorations de situations de la part des demandeurs. Cinq cent onze dossiers ont été déposés sur l'ensemble de la période de l'ordonnance dite 1, 425 ont été acceptés entièrement ou partiellement, desquels 119 ont bénéficié d'une aide de la Ville de Genève, ce qui représente un peu plus qu'un quart des demandes, ce qui montre que les autres collectivités genevoises ont bien fait leur part du travail. A ce stade des décomptes, un peu plus de 1,7 million de francs sont engagés sur le total de 2,3 millions de francs; c'est un chiffre quasi définitif, l'économie qui en résulte ira donc simplement améliorer le résultat courant de l'année 2021 en cours au niveau global de la Ville. Je le précise aussi pour rassurer celles et ceux qui demandaient s'il y aurait des contrôles dans l'attribution de ces aides. La réponse est oui, bien sûr, tous les dossiers sont contrôlés après coup et si la situation est meilleure que prévu, par exemple parce que l'entité concernée a obtenu des RHT de l'assurance-chômage, l'aide dont je parle ici est évidemment réduite d'autant, raison pour laquelle le montant effectif est plus bas.

Par analogie, en extrapolant à partir de cette expérience, nous vous sollicitons aujourd'hui pour un crédit de 1,9 million de francs qui couvre les demandes de la fin de l'année 2021 et du début de 2022. Je précise aussi que l'accord avec le Canton, la Loro et l'ACG a été renouvelé, c'est-à-dire que nous continuons de soutenir les entités par ailleurs déjà subventionnées par la Ville de Genève et le Canton continue de prendre en charge avec ses partenaires les autres cas de figure, y compris les fondations de droit public qui n'ont droit à aucune aide fédérale directe pour les raisons que j'ai évoquées précédemment. Il est important de mentionner la grande nouveauté de l'ordonnance fédérale 2 par rapport à l'ordonnance 1, c'est qu'en plus des projets d'indemnisation la Confédération a introduit des projets dits de transformation où l'acteur culturel présente d'une manière ou d'une autre un projet qui montre comment il a déjà ou comment il compte transformer

son activité durablement ou temporairement en lien avec les leçons de la crise; pour le volet genevois ces projets sont entièrement pris en charge par le Canton, la Ville de Genève n'y contribue donc pas. C'est la raison pour laquelle ce crédit de 1,9 million de francs est plus bas que le précédent alors que le volume global de financements en jeu au niveau genevois est plus élevé que lors de la première phase.

Je relève avec intérêt et plaisir qu'en juin le Grand Conseil a d'ailleurs voté à une très large majorité le projet de loi PL 12990 qui ancre le financement cantonal de l'ensemble de ce dispositif et ajoute des aides subsidiaires et complémentaires pour celles et ceux qui ne profitent pas des aides fédérales, comme nous l'avions fait au printemps dans un autre crédit. Cela concerne notamment les artistes et autres acteurs et métiers individuels dans la culture qui ne sont pas rattachés de manière durable à une entité culturelle.

Je vous remercie de réserver un bon accueil à cette proposition. Le dernier élément de mon intervention concerne le vote sur le siège, vous aurez compris qu'il s'agit d'un crédit budgétaire qui compte pour l'exercice budgétaire 2021 et compte tenu des quarante-cinq jours de délai référendaire, un vote ce soir nous amène à la fin du mois de novembre. Si nous avions voté cette proposition lors de la prochaine session de la mi-novembre nous aurions alors dû demander la clause d'urgence, ce que nous évitons et à laquelle nous ne recourons que dans des cas exceptionnels.

Je remercie beaucoup la commission des arts et de la culture de m'avoir reçu à ce sujet lundi passé et d'avoir posé ses questions. Je suis évidemment à votre disposition pour toute précision et vous invite à voter en faveur de ce crédit, pour les artistes et les autres métiers de la culture qui vous sont extrêmement reconnaissants.

(Ndlr: le président a oublié les étapes de procédure.)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (71 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 900 000 francs destiné à contribuer au financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2021 du Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, OTP (nouvel OTP en attente de création).

La délibération devient définitive.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total de 560 000 francs, destinés aux études d'une nouvelle contre-route (U-Turn) d'accès à l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aïre, au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers, et à l'assainissement des eaux, à savoir:

– Délibération I: 425 000 francs destinés à l'étude d'aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) ainsi qu'au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon;

– Délibération II: 135 000 francs destinés à l'étude de la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aïre et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon (PR-1379 A)[1].

Rapport de M. Pierre-Yves Bosshard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance de notre Conseil du 13 novembre 2019, sous l'ancienne législature. La commission a traité de cet objet lors de ses séances des 7 et 28 janvier et 18 et 25 février 2020, sous la présidence de M. Eric Bertinat, puis les 22 septembre et 3 novembre 2020 et 23 février et 23 mars 2021, sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séances, claires et précises, ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie ici officiellement et chaleureusement.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(Aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) et traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

[1] «Mémorial 177e année»: Proposition, 2512.

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 425 000 francs, destiné à l'étude d'aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) d'accès à l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aïre ainsi qu'au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 425 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(Mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aïre et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux L 2 05 du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 135 000 francs, destiné à l'étude de mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aïre et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 135 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Préambule

A l'époque de sa réalisation, le quartier de la Concorde occupait une situation en périphérie de la ville. On y réalisa, dans le début des années 1920, deux cités ouvrières, destinées à rapprocher leurs habitants de la campagne tout en n'étant pas trop éloignées du site industriel des Charmilles. On y avait placé, quelques années auparavant, un cimetière traditionnellement éloigné des lieux d'habitation. Un siècle plus tard, force est de constater que le quartier fait désormais partie intégrante de la ville-centre.

Comme l'exprime le plan directeur de quartier (PDQ), le secteur de la Concorde constitue un périmètre qui se prête idéalement à un processus de renouvellement urbain. Il présente de nombreuses opportunités – décrites dans la proposition du Conseil administratif à notre Conseil à l'appui d'une résolution approuvant le PDQ Concorde, du 13 mars 2013 (PR-1018) –, mais il souffre également de certains handicaps connus de longue date.

Le Conseil administratif relevait qu'un de ces handicaps était que le site restait enclavé par des axes forts de circulation et la voie ferrée, ce qui constituait une contrainte importante pour la continuité entre les quartiers. Un des objectifs du PDQ, au chapitre de la mobilité, est de supprimer le trafic de transit à l'intérieur du quartier. Parmi les mesures envisagées pour mettre en œuvre cet objectif figurait déjà la suppression du «rond-point habité» en créant un U-Turn sur l'avenue d'Aïre et une nouvelle bretelle d'accès à l'avenue de l'Ain.

Cette situation particulière explique les longs débats en commission, ses hésitations sur l'option choisie, d'autant que le PDQ Concorde n'incluait pas le périmètre du plan localisé de quartier (PLQ) Michée-Chauderon, actuellement en cours de réalisation.

Séance du 7 janvier 2020

Audition du conseiller administratif Rémy Pagani, en charge du département des constructions et de l'aménagement, sous l'ancienne législature, puis de la conseillère administrative Frédérique Perler, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, et de leurs collaborateurs, M. Olivier Morand, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, M. Bernard Widmer, ingénieur en transports, Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité et M. Gilles Doesseger, adjoint de direction au Service de l'urbanisme

Le conseiller administratif Rémy Pagani a rappelé qu'il s'agissait d'un projet au long cours, mentionnant que ce carrefour tournait autour de villas. Ce projet propose une contre-route qui devrait dégager un espace et permettre de diminuer les nuisances. Il a précisé que la Ville possédait un petit chemin, ce qui lui donne des droits à bâtir et donc une participation aux immeubles qui viendront prendre place le long de cette contre-route.

M. Widmer a alors expliqué alors que le PDQ Concorde était un secteur en mutation, en partie sur la ville de Genève et sur la ville de Vernier, la plus grosse partie des projets de construction étant situés sur cette dernière. L'objectif du projet présenté est de favoriser les transports en commun et de limiter le trafic de transit tout en permettant la réalisation du nouveau quartier. Le quartier propose de nombreuses typologies et accueillera un nombre substantiellement plus important d'habitants, à proximité d'une concentration de transports en commun. Un centre culturel formera la centralité de ce quartier, avec une série d'aménagements nécessitant une réorganisation du réseau routier. Il a expliqué que de nouvelles fonctionnalités étaient nécessaires pour pacifier les rues avec de nouveaux lieux de vie. Il a indiqué que le secteur D du PDQ était déjà réalisé, alors que les secteurs A, C et L sont en cours de réalisation. Le secteur T dépend à présent du projet présenté. Il a ensuite fait observer qu'il était nécessaire de connecter l'avenue d'Aïre avec l'avenue de l'Ain dont les dénivelés diffèrent en raison du viaduc.

Il a exposé la situation morphologique des voies de circulation existantes en déclarant que le trafic de transit percolait inévitablement à l'intérieur du quartier. L'idée est donc de créer une bretelle et un U-Turn permettant de rentrer sur l'avenue d'Aïre en direction du Lignon. Il a mentionné que la rue Camille-Martin pourrait être fermée, avec une désactivation de l'avenue de la Concorde et la création d'un accès au quartier par Jean-Simonet et d'une zone de rencontre.

Il a indiqué que de nouvelles traversées piétonnes étaient donc envisageables afin de faciliter les échanges entre la Concorde et Michée-Chauderon, mentionnant qu'une arborisation serait possible. Pour pouvoir commencer à réaliser le

secteur T, le U-Turn doit être terminé. Une partie de la chaussée doit faire l'objet d'un nouvel enrobé alors que pour d'autres secteurs un aménagement complet est nécessaire, sans compter que des remises en état sont également pertinentes. Il ajoute qu'un aménagement de transition avec le secteur T sera également réalisé.

Le budget d'étude se monte à 425 000 francs, plus 135 000 francs pour l'étude portant sur les collecteurs.

En réponse à une question du président, M. Widmer indique que les eaux usées sur Henri-Golay ne seront pas refaites.

En réponse à une question d'une commissaire, M. Widmer indique que la ligne de bus qui remonte sur le Lignon depuis l'avenue de l'Ain est la ligne 23.

M. Widmer, en réponse à une question, expose que le carrefour Henri-Golay-avenue de Châtelaine ne sera pas modifié.

Une autre commissaire rappelle que la commission s'était inquiétée du bruit dans le cadre du PLQ Michée-Chauderon et demande ce qui sera fait à l'égard des nuisances pour le secteur T.

M. Widmer répond que le retrait des bâtiments est conséquent, soit 25 m depuis l'axe de la route. Il ajoute que l'augmentation des charges de trafic sur l'avenue de l'Ain est quant à elle minimale.

La même commissaire observe qu'il y a de nombreuses fondations dans ce secteur et demande combien d'habitants supplémentaires sont prévus dans ce secteur et plus particulièrement dans le secteur T.

M. Pagani répond qu'à l'origine c'était 3000 logements de plus qui étaient prévus, mais que ce quota a été réduit à 600.

M. Pagani confirme à cette commissaire que le secteur T sera occupé par des fondations.

M. Widmer confirme au président que toutes les villas seront détruites.

En réponse à une question d'une commissaire, M. Widmer indique qu'actuellement la rue Camille-Martin est une zone de rencontre, mais qu'il y a été constaté des vitesses trop élevées avec du trafic de transit. L'idée est donc de couper la route sur 30 à 40 m, tout en garantissant les accès.

Le président déclare que ce quartier est en train d'exploser en termes de population et il mentionne qu'il sera donc encore plus difficile d'y circuler.

En réponse à une question d'une commissaire, M. Pagani indique que le potentiel est de 600 logements dans ce périmètre et relève que densifier plus encore ce secteur ne serait pas viable.

A une commissaire qui demande si une option de giratoire a été envisagée plutôt qu'un U-Turn, M. Pagani répond que les spécialistes ont indiqué que l'option retenue était la meilleure.

M. Widmer ajoute que l'option d'un giratoire, voire d'un double-giratoire, a été étudiée suite aux diverses sollicitations, mais l'emprise d'une infrastructure de ce type est beaucoup trop importante. Il ajoute qu'un giratoire ne permet pas en outre de réguler les flux, le trafic dominant gênant les flux sur les petites rues.

En complément de réponse à la même commissaire, M. Widmer fait observer que les charges de trafic ne sont pas du tout similaires sur les différents axes.

En réponse à un commissaire qui remarque que quatre voies débouchent sur une seule voie, M. Widmer répond qu'il faut distinguer les voies et les présélections. Il n'y a qu'une voiture par sens en continu sur toute la longueur. L'idée n'est pas de créer une autoroute urbaine.

Un commissaire rappelle que la problématique du bruit était importante dans le cadre du PLQ Michée-Chauderon et observe que cette situation sera encore amplifiée.

En réponse, M. Widmer indique qu'il est question d'ajouter 2000 à 3000 voitures par jour, soit 10% d'augmentation, ce qui sera négligeable compte tenu du nouveau revêtement posé.

Le même commissaire mentionne que les relevés de bruit n'étaient pas négligeables.

Le président demande si le bruit a été mesuré dans ce dossier.

M. Widmer répond que l'augmentation de 10% du trafic impliquera moins d'un décibel de différence et répète que les façades seront en retrait.

Le même commissaire demande si l'hypothèse de faire passer la contre-route sur la bretelle rejoignant l'avenue de l'Ain a été étudiée.

M. Widmer répond qu'il n'est pas possible d'augmenter les réservations d'espace puisque cela ne permettrait plus de construire un bâtiment.

M. Pagani ajoute que l'idée est également de créer un espace public.

En réponse à une question d'une commissaire, M. Widmer indique que la vitesse est de 50 km/h sur les deux avenues (Aïre et Ain), mais le président signale que la vitesse a été remise à 60 km/h sur l'avenue de l'Ain.

M. Widmer indique à la même commissaire qu'il n'est pas envisageable d'aménager l'entrée sur l'avenue de l'Ain (boucle qui existe côté Vernier pour se diriger vers Lancy) pour la rendre bidirectionnelle.

En réponse à une question de la commissaire, M. Widmer expose qu'un second passage piéton sera ajouté, le passage existant étant décalé après le U-Turn.

M. Widmer mentionne, en réponse à une question de la commissaire, que les bus ne seront pas en site propre, sauf à l'entrée de la ville.

M. Widmer confirme à un commissaire que les limites entre les domaines privé et public seront modifiées, mais que pour préparer la mutation il faut connaître exactement ces limites.

M. Pagani indique que des espaces sont nécessaires pour créer les trottoirs, ce qui implique de modifier les limites avant de réaliser le PLQ.

A une question du même commissaire sur les expropriations nécessaires, M. Morand explique que les fondations sont d'accord.

M. Pagani ajoute que toutes les parcelles appartiennent à l'Etat de Genève.

M. Widmer indique, en réponse à une question d'une commissaire, que la fluidité du trafic sera péjorée, mais qu'il est nécessaire de donner la priorité aux habitants.

En réponse à une interrogation du président, M. Pagani expose que le PDQ vise à faire de cette zone un vrai quartier. Il ajoute avoir défendu ce projet devant les habitants et pense qu'il faudrait encore dix ans pour créer une vraie centralité. Il rappelle que le Conseil municipal a voté le réaménagement de la ferme Menut-Pellet à cette même fin.

Séance du 28 janvier 2020

Audition de MM. Daniel Dind, représentant de l'Association Forum démocratie participative (Forum 1203), et Jonathan Lupianez, coordinateur de l'association

M. Dind explique que le U-Turn, qui a fait l'objet de nombreuses discussions au sein du quartier, est inclus dans le PDQ Concorde, en vue de favoriser la mobilité douce et de modérer le trafic au sein du quartier. Il implique un changement majeur: la suppression du giratoire situé à l'entrée de l'avenue Henri-Golay, à proximité de la villa Concorde, et la fermeture au trafic de l'avenue de la Concorde. Les véhicules en provenance du pont Butin souhaitant aller en direction du Lignon devront ainsi tourner à droite, avant le viaduc, et prendre la bretelle de l'avenue d'Aïre; à la hauteur de Michée-Chauderon, ils opéreront un tourner sur route (U-Turn) pour parvenir sur le viaduc. D'autre part, les véhicules venant de la ville sur l'avenue d'Aïre et qui voudraient aller sur l'avenue de l'Ain, en direction de Balexert, ne pourront donc plus transiter par l'avenue de la Concorde. Ils devront prendre une bretelle, laquelle va être construite simultanément au U-Turn, en direction de l'avenue de l'Ain, parallèlement au viaduc.

Cette nouvelle voie longera côté sud le secteur T prévu dans le PDQ Concorde. Ce secteur va faire l'objet d'un concours d'architecture dans les prochains mois.

Pour les habitants de la Concorde, ce U-Turn est une très bonne chose en vue de pacifier le trafic à l'intérieur du quartier et de favoriser la mobilité douce mais il a été conçu malheureusement sans vision globale par rapport à l'ensemble du périmètre Michée-Chauderon et Concorde, sans aucune coordination avec le PLQ Michée-Chauderon, lequel a fait l'objet d'une concertation avec les propriétaires et a été adopté par le Conseil d'Etat il y a deux ans. Le quartier Michée-Chauderon, déjà fortement exposé aujourd'hui aux nuisances sonores et aux problèmes de sécurité routière, le sera encore plus avec la modification et la densification du trafic provoquées par le U-Turn, alors même qu'il est prévu d'y construire 330 logements dans les années à venir. Ce U-Turn, en allégeant le trafic au sein de la Concorde, va en fait déplacer le problème du côté Jardins du Rhône et Michée-Chauderon, sans aucunement agir sur la densification de la circulation. Il va en plus fortement compliquer l'accès aux quartiers cités avant, du côté Rhône de l'avenue d'Aïre. Enfin, il y a fort à parier que cette modification majeure du trafic sur les hauts de l'avenue d'Aïre entraînera d'autres nuisances et complications en termes de feux, de traversée de l'avenue d'Aïre pour les piétons, de circulation pour les vélos…

Suite aux préoccupations exprimées par les riverains dans le cadre d'un débat public sur la mobilité organisé par le Forum 1203, une rencontre a eu lieu sur place avec MM. Pagani et Barthassat, en juin 2018, sur les conséquences qui découleront de la construction du U-Turn. Ont été notamment passés en revue les problèmes suivants: la traversée de l'avenue d'Aïre à la hauteur du carrefour du chemin des Sports et à proximité du U-Turn, tant pour les piétons que pour les cyclistes, sachant que les écoles et les magasins se situent du côté Concorde; possibilité, en lieu et place du U-Turn, de prévoir un giratoire à la hauteur du carrefour du chemin des Sports… En résumé, la question de la mobilité douce dans le périmètre est loin d'être résolue. C'est d'ailleurs déjà ce qui est constaté dans le quartier de la Concorde avec l'exemple de la rue Camille-Martin destinée à être fermée au trafic; les habitants réclament de longue date sa fermeture effective… ce qui n'est pas encore le cas, alors que cette voie est traversée par de nombreux élèves fréquentant l'école des Ouches.

Une commissaire pense également que le giratoire au niveau du chemin des Sports serait la meilleure option. Elle rappelle que la commission va devoir voter sur un crédit d'étude ou sur des travaux et que les membres peuvent voter non, s'ils disent que la solution souhaitable est différente. Ils auraient donc besoin d'obtenir plus d'informations sur une solution possible.

M. Dind répond que le principe d'évitement du trafic dans le quartier de la Concorde est admis par tout le monde, et que le giratoire cité avant, en tant

qu'alternative au U-Turn, a été proposé par les habitants. A leur regret, les urbanistes, tant de la Ville que de l'Etat, ont répondu fermement qu'un tel giratoire, aux dimensions imposantes, ne saurait être conçu en milieu urbain. Les auditionnés demandent qu'il y ait une réflexion plus poussée à propos des divers modes de circulation et de déambulation sur les hauts de l'avenue d'Aïre, tout particulièrement de sa traversée, pour les piétons et les cyclistes.

M. Lupianez ajoute que la suppression du giratoire à l'entrée de l'avenue Henri-Golay (devant la ferme Menut-Pellet) est la pierre angulaire de ce projet de U-Turn, permettant ainsi la fermeture de la rue de la Concorde. Pour les habitants, la densification du trafic est un problème majeur alors même qu'ils souhaitent plus d'espaces publics. La réponse donnée à ce jour c'est que les nouveaux outils technologiques permettent de faciliter la traversée piétonne. Un suivi effectué avec les habitants pour expliquer le processus serait intéressant à envisager. La question du bruit a également été soulevée, avec ces logements à proximité des axes routiers. Enfin, les habitants sont préoccupés par l'accès en transports publics aux futurs grands quartiers depuis l'avenue d'Aïre.

M. Dind ajoute que l'avenue d'Aïre, dont le trafic va en se densifiant, isole de l'ensemble du 1203 les nouveaux groupes d'immeubles qui se multiplient côté Rhône, des Eidguenots à Michée-Chauderon en passant par les Jardins du Rhône.

Un commissaire revient sur le sujet de la densification du trafic. Le U-Turn serait présenté comme une possibilité de diminuer la circulation; pourtant, concernant la rue Camille-Martin qu'ils ont mentionnée, des bacs qui devaient modérer la circulation sont poussés sur la place où circulent les piétons, gênant ces derniers mais pas les voitures. Il observe que la modération du trafic est un argument, mais que si les mesures de modération sont laxistes il y a alors un problème de cohérence.

M. Dind répète que la mobilité est en effet un réel problème dans ce périmètre. Or, dès que les actuels chantiers côté nord de la Concorde seront achevés, ce sont ceux du secteur T qui vont s'ouvrir, ainsi que ceux du U-Turn et de la fermeture du rond-point vers la villa Concorde. Ce seront des chantiers majeurs, sans compter ceux qui démarreront du côté Michée-Chauderon dans quelque trois ou quatre ans. Ces chantiers auront cependant au moins un mérite, celui de freiner temporairement le trafic.

Le même commissaire pense qu'il est inadmissible que les habitants doivent slalomer entre les bacs alors que le trafic reste inchangé.

M. Dind précise que les habitants ne sont pas restés inactifs; ils ont déposé une pétition devant la commission des pétitions, il y a plus d'un an, et ont d'ailleurs été auditionnés; ils ont également mené des actions publiques auxquelles les médias ont fait écho.

M. Lupianez rappelle que la rue Camille-Martin est une rue qui devra être fermée à la circulation à la fin de la réalisation du PDQ. Il rappelle également que les habitants se sont positionnés pour qu'elle soit fermée de façon anticipée, car elle est située à proximité d'une école. Le sens de circulation est dans le sens de la pente, les voitures roulent donc plus vite, à proximité de l'école. Une étude a été menée par l'Etat pour faire une réflexion générale pour une partie de la mobilité des espaces publics; dans ce cadre-là, le Forum a piloté une enquête sur Camille-Martin, dans le cadre d'une réflexion plus générale sur la mobilité et les espaces publics. Le champ d'études sur cette zone a permis de donner plus d'éléments aux urbanistes concernant ces difficultés.

M. Dind dit qu'il manque une vision d'ensemble, il faudrait envisager la traversée de l'avenue d'Aïre, avec des feux courts, afin que les piétons ne patientent pas trop longtemps pour traverser la route.

Le président observe que la surdensification du quartier est problématique, et que les routes où les gens peuvent passer sont trop étroites. Alors qu'il y aura 2000 personnes de plus qui sont attendues avec leurs voitures, les solutions sont difficiles à envisager. Il faut savoir combien de voitures sont prévues dans le U-Turn.

En réponse une question d'une commissaire, M. Dind expose qu'il y avait eu un recours de la coopérative d'habitation Les Falaises, riveraine de l'avenue de l'Ain, sur les mesures d'allégement envisagées par les services cantonaux compétents incapables, de fait, de résoudre le lancinant problème du bruit routier sur cette artère, les nuisances sonores atteignant jusqu'à 75 décibels. Le Tribunal administratif a demandé que soit expérimentée la vitesse à 50 km/h sur cette artère afin de baisser le bruit routier. Les tests ont été menés pendant environ un an et ont pris fin en mai 2019. Les services concernés du Département des infrastructures ont conclu abruptement que l'abaissement de la vitesse n'avait pas d'effet sur le bruit… Cela a été une grande déception du côté des habitants riverains, car eux, durant les tests, ont bel et bien ressenti un certain apaisement du bruit. Selon lui, Genève serait en retard par rapport à d'autres villes telles que Lausanne dans la lutte à mener contre le bruit routier; cette dernière a instauré le 30 km/h en période nocturne sur certaines rues. M. Dind ose espérer que l'on n'en restera pas à ce constat d'échec, sachant que les conseillers administratifs concernés de la Ville de Genève, respectivement de la Ville de Vernier, ont demandé l'expérimentation des 30 km/h sur l'avenue de l'Ain, mais également sur d'autres rues, entre 23 h et 6 h du matin. A ce stade, le conseiller d'Etat Dal Busco leur a répondu malheureusement par la négative.

M. Dind aborde une autre question concernant l'apaisement du trafic au sein de la Concorde, celle des parkings mutualisés prévus dans le PDQ: un sera situé à l'angle chemin des Sports-rue de la Concorde, un autre à Jean-Simonet et un troisième au chemin des Sports, à la hauteur des Ouches. Le but est que les

habitants s'y parquent et rejoignent au maximum leur domicile en mobilité douce. De plus, l'avenue Henri-Golay devrait être destinée au trafic des seuls habitants et non plus au transit.

M. Lupianez complète concernant l'avenue Henri-Golay qui devrait changer d'affectation: étant actuellement une artère primaire, cette avenue devrait devenir un axe se terminant en impasse, reliant les différents immeubles du quartier, pour lui donner vie.

Une commissaire comprend qu'ils ne souhaitent pas le U-Turn même si le projet est inéluctable, et demande pourquoi ne pas envisager de mettre un feu sur l'avenue de l'Ain, qui permettrait de tourner à gauche, de traverser la chaussée de l'avenue de l'Ain. Même si les feux coupaient le trafic de l'avenue de l'Ain, ils permettraient de freiner le trafic et d'éviter des travaux. Elle ajoute que cela inciterait les gens à prendre l'autoroute de contournement.

M. Lupianez dit que l'avenue de l'Ain, axe primaire cantonal, est considérée comme une semi-autoroute de contournement. M. Dind ajoute que le problème, la nuit, ce sont les motos, véhicules émettant des nuisances majeures.

Une commissaire juge qu'étant donné la difficulté pour traverser ces routes, la séparation du quartier en deux parties sur une longue distance avec un feu reste compliquée, parce qu'il est ou trop long pour les voitures ou bien pas assez long pour les personnes à mobilité réduite. Il faudrait être plus ambitieux, envisager un pont ou une passerelle (bien que ça ne conviendrait pas pour des personnes en fauteuil). Néanmoins, cela éviterait que les circulations se croisent (diminuant les risques) et faciliterait le lien entre ces deux quartiers.

M. Dind trouve l'idée intéressante aussi bien pour les piétons que pour les vélos. En outre, il s'agirait de pousser plus loin l'idée d'un passage en surface, sous le viaduc, en face de l'entrée ouest du chemin Michée-Chauderon (proche de l'avenue de l'Ain), à côté de l'emplacement prévu pour la Voirie sous ledit viaduc. A propos de passerelle, il précise qu'il en est prévu une sur l'avenue de l'Ain, pour relier les Libellules et la Concorde au niveau de le rue Jean-Simonet. C'est Vernier qui est en charge du projet. Une passerelle en amont du chemin des Sports en ville de Genève n'est donc pas une mauvaise idée.

En réponse à une question d'une commissaire sur les mesures envisagées par rapport au bruit dans les futurs quartiers, M. Dind indique que suite à l'échec des 50 km/h la situation est actuellement bloquée. L'avenue de l'Ain étant une voie cantonale primaire, l'Etat entend y maintenir la vitesse à 60 km/h. Il y a donc peu de perspectives. Dans l'immédiat, le revêtement phonoabsorbant, réclamé par les riverains depuis des années, serait une première mesure. Sinon, des buttes ou des murs anti-bruit sont prévues dans les projets immobiliers mais l'Etat se décharge sur les propriétaires, car ces dispositifs sont à la charge de ces derniers.

C'est ainsi, par exemple, qu'il est prévu un tel dispositif pour la future maison de quartier de la Concorde, la ferme Menut-Pellet. La Ville en est propriétaire, c'est elle qui paye.

En réponse à une question d'un commissaire, M. Dind confirme que c'est bien le souhait du Forum d'être un acteur assurant l'interface entre les habitants et les décideurs, entre les habitants, les problèmes et souhaits qu'ils expriment et les autorités et les projets qu'elles envisagent, en vue de faciliter les convergences. Il pense que l'étude qui sera votée permettra de bien visualiser les mesures qui pourraient être prises, notamment en ce qui concerne la traversée de l'avenue d'Aïre, celles en faveur des piétons et des vélos. Cela pourra alimenter des étapes du concours d'architecture du secteur T qui démarrera cet été.

En réponse à une question d'une commissaire sur la possibilité de donner la priorité aux piétons et aux vélos, M. Dind réitère ses doutes et critiques à ce propos en prenant l'exemple de la piste cyclable, le long de l'avenue d'Aïre. Cette piste, dans les deux sens, débouche sur la zone de rencontre aménagée devant la cité des Jardins du Rhône; puisqu'il s'agit d'une zone de rencontre, la piste cyclable n'y est plus tracée, ni visible. Mais cet endroit n'a rien d'une véritable zone de rencontre. C'est encore la voiture qui y fait la loi… et les cyclistes sont réellement mis en danger et trop souvent contraints de slalomer entre les voitures abusivement parquées sur la zone. L'Office cantonal des transports a répondu par la négative aux demandes de sécurisation pour les vélos que le Forum avait relayées.

Un commissaire suggère que la circulation soit ralentie avec un 30 km/h. Son idée est que lorsque l'on monte du pont Butin l'on puisse tourner avant le viaduc à droite, en enlevant les feux et en aménageant un giratoire à la hauteur du chemin des Sports. Il est nécessaire de desservir jusqu'au Lignon. Il rappelle que les protections anti-bruit doivent être prises en compte, même s'il faut voir comment va évoluer cet endroit. Il ajoute que la montée d'Aïre se déroule bien.

M. Dind revient encore une fois sur le fameux giratoire, celui proposé en face des Jardins du Rhône: selon les experts, il pourrait provoquer des embouteillages; de plus, il a été contesté au niveau de son envergure et il empiéterait sur la zone piétonne des deux côtés de l'avenue. En définitive, la même question tourne en boucle: comment faire en sorte que l'apaisement du trafic à la Concorde ne repousse pas le problème dans le quartier voisin? Selon lui, c'est malheureusement le cas du U-Turn, malgré toutes les assurances données par les spécialistes et urbanistes.

En réponse à une question d'un commissaire, M. Dind rappelle qu'une idée de couvrir l'avenue de l'Ain avait bel et bien été lancée, mais que cette idée a été vite balayée, car trop onéreuse. Il n'en reste pas moins que cette avenue reste en elle-même une aberration des années 60-70, de l'époque du «tout à la voiture».

Séance du 18 février 2020

Un commissaire expose avoir réétudié le projet pendant les vacances et repensé au problème soulevé à propos du PLQ Michée-Chauderon. La Ville avait demandé que la façade qui donne sur l'avenue de l'Ain soit occupée par des artisans et des petits commerces plutôt que des appartements, ce qui a été refusé par le Canton. Les valeurs maximales en termes de décibels sont dépassées, ce qui a fait l'objet d'une décision de justice qui a obligé le Canton à faire en sorte que l'on ne considère pas ces dépassements comme allant de soi. Le résultat est qu'en diminuant la vitesse des véhicules le bruit reste constant ou augmente à Genève. La vitesse maximale a donc été rétablie. Le problème posé par le U-Turn, outre la façade avenue de l'Ain, est que la façade qui donne sur l'avenue d'Aïre est proche du raccordement et subira une augmentation de la circulation et donc du bruit. Dans cette proposition de U-Turn, il n'a pas vu de prise en compte de la problématique du bruit. Il trouve que les difficultés des habitants de ce PLQ sont transformées en litière. Aucune autre solution n'a été présentée aux commissaires. Les problèmes engendrés par la solution proposée sont importants et non pris en compte pour les futurs habitants de ce quartier. Pour cette raison il lui semble qu'un U-Turn pourrait plutôt être aménagé au sommet de l'avenue de l'Ain. Toutes ces questions font que ce projet ne semble pas abouti aux yeux de son parti.

Une commissaire rebondit sur ces propos et affirme que son parti ne votera pas. Le projet de U-Turn a été présenté comme lié au PDQ Concorde pour fermer cet accès et pacifier le quartier. Or des alternatives plus simples existent. Le projet peut donc être refusé sans faire tomber le PDQ Concorde.

Une commissaire recommande d'étudier la possibilité d'une passerelle pour faciliter la traversée des piétons.

Un commissaire soutient cette recommandation. Son parti soutient aussi le U-Turn car il est nécessaire pour créer la moyenne ceinture censée pacifier certains quartiers.

Un commissaire, au nom de son groupe, souhaite faire revenir les personnes qui leur ont déjà présenté le projet pour leur demander quelles autres alternatives ils ont explorées et vérifiées afin d'avoir des compléments de réponse avant le vote. Il trouve pertinente la réflexion du commissaire intervenu en premier, mais les professionnels venus exposer leurs projets sont censés avoir réfléchi aux options possibles. Ainsi, des questions pertinentes peuvent leur être posées afin d'éliminer les doutes.

Une commissaire avoue avoir été surprise par cette proposition du Conseil administratif qui lui semblait absurde. Pour elle, un giratoire à la hauteur du chemin des Sports aurait suffi. Les autorités préfèrent les feux pour contrôler la

circulation. Elle ne croit pas que parce que l'on est fonctionnaire l'on a raison et que les titres font les compétences. Pour elle, le projet ne mérite pas d'être voté, la somme réclamée ne doit pas être dépensée comme cela. En ce qui la concerne, elle aurait voulu un projet différent; l'idée d'un des commissaires lui semble viable, mais d'autres comme un giratoire au chemin des Sports pourraient s'y substituer aussi.

Le président fait part de sa position avant de passer à un deuxième tour de parole. Il refuserait ce projet en grande partie pour les mêmes raisons que celles exposées par le commissaire intervenu en premier. Il trouve aussi aberrant de construire une nouvelle route alors qu'une route existe déjà à proximité et convient parfaitement. De plus ce rebroussement (U-Turn) lui paraît compliqué et lui semble ne pas simplifier la fluidité de la circulation. Finalement, il ajoute que toutes ces transformations vont servir à déclassifier des terrains et voter un nouveau PLQ pour construire des immeubles qui seront enlacés par le trafic. Il fera un rapport de minorité le cas échéant. Un parc pourrait prendre place dans le secteur T au bout de ce périmètre surdensifié.

Le commissaire aimerait qu'on lui présente contextuellement pourquoi le U-Turn est indispensable et pourquoi le fait de laisser la circulation se poursuivre jusqu'au bout de la route de l'Ain n'est pas possible. Ces explications n'ont pas été données mais mériteraient d'être prises en compte au vu du désagrément supplémentaire que les habitants du PLQ Michée-Chauderon subiront.

Un commissaire a l'impression que les commissaires oublient que la pacification de certains quartiers réalisée en évitant qu'ils soient traversés par des grands axes se fait en reportant la circulation sur d'autres grands axes périphériques qui se voient densifiés. Le problème des feux a déjà été abordé lorsque des feux ont été placés pour remplacer un giratoire jugé trop dangereux. Ces solutions mènent à une ville de plus en plus polluée où des gens vivent le long de ces grands axes. La solution à la pollution serait d'avoir moins de circulation, des véhicules moins polluants, moins bruyants, etc. Mais pour le moment, en pacifiant des zones tranquilles la circulation est reportée sur des axes déjà denses. Le projet de U-Turn fait partie de cette problématique et vise à éviter de manière simple que des véhicules fassent un kilomètre de trop. Il serait donc pour voter l'audition proposée.

Une commissaire rappelle que des aménagements avec des giratoires ont été réalisés (au croisement entre la route de Chancy et la route du Pont-Butin) et ne posent pas de problème sécuritaire excessif. En définitive, elle constate que des moyens alternatifs existent.

La commission a donc décidé de réauditionner le Conseil administratif et ses services.

Séance du 25 février 2020

Audition de Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité et M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service de l'urbanisme

Mme Charollais indique qu'en réponse aux interrogations de la commission l'objet de l'exposé des services portera sur la légitimité de ce projet, en y apportant une vision plus contextualisée. Elle évoque le PDQ.

M. Doessegger expose que ce PDQ est à cheval entre les communes de Vernier et de Genève et s'intègre dans un contexte urbain avec pour but de redistribuer les Libellules, la zone industrielle, le Lignon, Michée-Chauderon et les Eidguenots. Il ajoute que la réflexion sur le grand projet de Châtelaine a également entraîné ce PDQ, lequel a été voté le 25 juin 2013 par le Conseil municipal de la Ville de Genève et le Conseil municipal de la Ville de Vernier. Il précise que c'est le premier PDQ qui a eu un volet de concertation aussi important, ce à l'instigation du Forum 1203 et des habitants.

Il observe ensuite que ce projet qui intègre une charte paysagère est issu de cette concertation et a déterminé des secteurs, définis d'un commun accord, devant faire l'objet de concours et de développements. Il mentionne, cela étant, que tout le monde sait que les contraintes liées à la mobilité sont particulièrement importantes dans ce secteur et il indique que le PDQ a pour ambition de casser le «rond-point habité» pour pacifier le cœur du quartier.

Il déclare que ce PDQ est donc aujourd'hui adopté et il mentionne que le Canton a déjà procédé à certains aménagements avec des projets qui sont en train de se réaliser. Il remarque que le mouvement de mobilité qui a été prévu permet donc de casser la dynamique précédente du «rond-point habité».

Mme Charollais déclare que le contexte n'est en effet pas favorable à la création d'habitations, mais elle mentionne que les objectifs de ce PDQ sont justement de créer un univers plus favorable.

M. Bouthinon déclare que le but de ce PDQ est d'apaiser la circulation en désactivant l'entrée-sortie du quartier. Il rappelle que c'est le mouvement sur l'avenue de la Concorde qui est brisé pour réaménager en espace vert le périmètre et en concentrant le flux des véhicules sur l'avenue d'Aïre. Il rappelle alors qu'il est question de 40 000 véhicules sur l'avenue de l'Ain et de 20 000 sur l'avenue d'Aïre par jour, et il mentionne que des variantes de ronds-points ont été étudiées. Mais il rappelle que de telles infrastructures consomment beaucoup d'espace public, nécessitent une régulation et ne sont pas favorables pour les TPG. Il signale par ailleurs que des espaces dévolus aux mobilités douces sont en outre gagnés avec le scénario qui a été retenu.

M. Doessegger remarque que le fait que les transports en commun doivent emprunter cette infrastructure implique que cette dernière est impressionnante.

En réponse à une question d'un commissaire, M. Bouthinon explique que la création d'une passerelle implique la consommation de beaucoup d'espace avec des rampes devant s'intégrer à la structure.

Pour répondre à une question d'un commissaire sur les nuisances sonores, M. Bouthinon indique que les immeubles du secteur T seront en retrait avec une frange végétalisée, dont l'impact visuel et psychologique est intéressant.

M. Doessegger ajoute que le respect de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) est une donnée de base du cahier des charges du concours.

M. Bouthinon mentionne encore qu'en heure de pointe, entre 17 h et 18 h, ce sont 145 véhicules qui empruntent ce lieu.

M. Bouthinon confirme au président que le bus passera par ce U-Turn.

M. Doessegger ajoute que ce projet garantit la mobilité à tous les utilisateurs.

Mme Charollais remarque qu'à partir du moment où l'on change de logique et que l'on admet que des axes sont réservés à la circulation alors que les quartiers sont pacifiés, des dispositions de transition de cette envergure sont nécessaires. Elle rappelle, cela étant, qu'un tourner sur route est occasionnel et que le crédit d'étude intègre un projet paysager.

En réponse à une question d'un commissaire sur le devenir des rues Camille-Martin et Henri-Golay, M. Bouthinon informe que les études prévoient une requalification de la rue Henri-Golay en une rue-jardin avec un système de demi-tour.

Pour aller au Lignon, il faudra désormais passer par la rue Bordier.

M. Doessegger ajoute que le Forum a fait un travail d'information dans l'ensemble du quartier et tous les acteurs ont été contactés. Il ajoute que la fondation Emile Dupont ou les coopératives du côté des Ouches ont par exemple participé à la concertation.

En réponse à une interrogation d'un commissaire, Mme Charollais observe que le tourner à droite actuel est autorisé pour le moment; c'est le mouvement précisément du U-Turn que le commissaire craint. Elle ajoute que les variantes ont été explorées à l'échelle plus locale et elle ne pense pas que la solution allant jusqu'au pont de l'Ecu ait été étudiée.

M. Doessegger expose alors que le carrefour en question est extrêmement chargé et problématique et pense que cette option aggraverait sans doute la situation.

M. Bouthinon précise qu'à l'heure de pointe, entre 17 h et 18 h, le mouvement de retour représente 145 véhicules, le retour envisagé sur le U-Turn se montant quant à lui à quelque 600 véhicules.

En réponse à une observation du commissaire, Mme Charollais indique que l'axe route de Vernier et le Bois-des-Frères est déjà très saturé.

M. Doessegger ajoute qu'il est question de créer une plateforme de transport public en lien avec la Ville de Vernier au carrefour du pont de l'Ecu.

Mme Charollais confirme en outre qu'une halte du Léman Express est également envisagée dans ce secteur.

En réponse à des interrogations de commissaires qui se demandaient s'il serait possible d'étudier les options proposées en faisant des mesures, M. Doessegger mentionne que les études ont déjà été largement réalisées.

En réponse à une question d'une commissaire, Mme Charollais déclare qu'une passerelle entre les deux parties de la rue doit avoir une hauteur suffisante et pose des questions d'accessibilité. Un ascenseur ou des rampes sont donc nécessaires.

M. Doessegger ajoute que l'idée d'une passerelle avait été traitée et il mentionne que c'est le principe de multiplier les passages plutôt que créer un ouvrage très important qui a été retenu.

En réponse à une question d'une commissaire, M. Bouthinon confirme que des pistes cyclables seront aménagées dans les deux sens.

En réponse à une question du président, M. Bouthinon répond qu'il est question de 420 véhicules sur le chemin Désiré et de 600 véhicules dans les deux sens sur l'avenue de la Concorde (200 sortants et 400 entrants).

M. Doessegger, en réponse à une question d'une commissaire, mentionne qu'il sera possible d'accéder à la villa Concorde en transport individuel; il ajoute que ce secteur représentera une articulation majeure avec les Libellules grâce à un futur espace public.

En réponse à une question d'un commissaire, M. Bouthinon précise que le carrefour peut absorber une hausse de 600 véhicules.

M. Bouthinon expose que les réseaux sont sous la chaussée et que c'est la mise en séparatif qui est envisagée.

Sous la nouvelle législature, ce sont les représentants du Canton qui ont été entendus.

Séance du 22 septembre 2020

Audition de M. Thierry Messager, directeur de l'Office cantonal des transports (OCT), de M. Florent Poulin, ingénieur (OCT) et de Mme Giovanna Ronconi, cheffe de projet secteur Versoix-Nations-Châtelaine

M. Messager affirme que ce projet porte sur ce que certains appellent un U-Turn qui implique une reconfiguration du trafic afin de sortir le trafic de transit de ce quartier.

Mme Ronconi rappelle que ce projet est inscrit dans le PDQ de la Concorde, adopté en 2013 par le Conseil municipal de la Ville de Genève et celui de la Ville de Vernier. Elle ajoute que le Conseil d'Etat a adopté ce projet dans la foulée. Elle remarque que l'idée est de créer une colonne vertébrale depuis la ferme Menut-Pellet avec une esplanade, en maintenant la cité ouvrière au centre de ce périmètre. Elle précise qu'un pôle multimodal à proximité permet également d'envisager ce projet en plus des revendications des habitants. Elle signale que la plupart des périmètres appartiennent à un seul propriétaire, la fondation Emile Dupont, en mentionnant que des projets se sont déjà réalisés et que des habitants sont arrivés sans que les aménagements des espaces publics ne soient réalisés. Elle déclare que ce projet est donc déterminant pour l'ensemble du quartier. Elle remarque qu'il est question de 30 hectares avec à terme 5000 habitants.

M. Poulin signale que le but est de rendre cet espace vivant pour les habitants.

Mme Ronconi ajoute que le projet de l'avenue de l'Ain qui verra un bus en site propre est connexe à ce projet avec un projet d'arborisation. Elle indique que l'espace vert liant la villa de la Concorde à la ferme Menut-Pellet est l'unique espace public dédié prioritairement au quartier et il pourra être aménagé seulement lorsque le U-Turn aura été réalisé.

M. Poulin mentionne que l'idée est de déplacer le trafic sur l'avenue de l'Ain et l'avenue d'Aïre, sur des voies du réseau primaire et secondaire. Il ajoute que le Canton accompagne ce projet avec des mesures cantonales comme le projet de bus devant passer sur l'avenue de l'Ain et sa requalification. Il observe que les financements sont en l'occurrence acquis. Il déclare encore que les deux flux de trafic sur l'avenue de la Concorde seront donc supprimés à condition qu'ils soient recréés sur le réseau structurant. Il mentionne que le projet permet une traversée en direction du Lignon et de l'avenue d'Aïre tout en garantissant la fluidité des bus. Il signale que l'idée de créer un passage inférieur avec un giratoire sur l'avenue de l'Ain avait été écartée en raison des coûts, tout comme l'idée d'un giratoire à la Concorde dont l'emprise aurait été trop importante et trop onéreuse. Il ajoute que le projet de toute remettre à niveau en créant un carrefour à plusieurs voies impliquait une perte de capacité très forte, raison pour laquelle cette variante fut également abandonnée.

Mme Ronconi ajoute que le viaduc venait en outre d'être financé.

M. Poulin remarque que le projet actuel est donc le plus réaliste et le plus pertinent et garantit les multiples nécessités, dont la requalification de l'espace rue avec des gains notables sur l'avenue de la Concorde.

En réponse à une question d'un commissaire, M. Messager indique que le coût du projet n'est pas encore connu.

M. Poulin précise que la fourchette varie de 5 à 15 millions.

Mme Ronconi rappelle qu'il est question de voter un crédit pour une étude d'avant-projet, dans le but d'optimiser le projet lui-même.

M. Poulin mentionne encore qu'il serait bon d'envisager le projet à l'horizon 2025.

En réponse à une question d'une commissaire, M. Poulin affirme qu'il n'y a pas d'autre alternative puisque passer par l'Ecu implique un détour de 1500 m. Il ajoute que le périmètre de l'Ecu est en outre problématique puisqu'il présente d'autres enjeux.

M. Messager remarque que maintenir les accès au Lignon, qui est un grand quartier, depuis l'avenue d'Aïre est logique, ce d'autant plus qu'il est question du réseau secondaire.

M. Poulin ajoute qu'il y a un bus, ce qui exclut la possibilité de faire un détour.

Une commissaire pense que le U-Turn engendrera des bouchons importants.

M. Poulin déclare que c'est pour éviter d'importants bouchons qu'il est prévu deux voies.

M. Messager rappelle qu'il est question de la moyenne ceinture qui est au centre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) qui permet de pacifier les quartiers. Il déclare qu'il est important de pouvoir accéder à la moyenne ceinture. Il mentionne que l'alternative proposée n'a pas été étudiée puisqu'elle ne semble pas possible au vu des contraintes.

M. Messager ajoute que la proposition d'ajouter un feu reviendrait à mettre à niveau tout le carrefour; lorsqu'il s'agirait de donner le mouvement de tourner à gauche depuis le pont Butin vers le Lignon, cela nécessiterait d'arrêter tous les autres mouvements. Cela empêcherait sans doute d'écouler les charges de trafic. Il rappelle qu'un tourner à gauche est extrêmement pénalisant.

M. Messager, en réponse à une question d'une commissaire, indique que les mesures de bruit avaient démontré que le bruit était plus élevé à 50 km/h. Il rappelle qu'une telle modification doit être motivée.

Mme Ronconi déclare que l'automobiliste ne change pas de vitesse à 50 km/h et que le niveau de bruit reste le même, selon le retour du rapport qui a vérifié l'efficacité de cette mesure.

Mme Ronconi confirme que la cité ouvrière sera maintenue, en mentionnant que les immeubles vétustes des années 1950 disparaîtront. Elle ajoute qu'il n'y aura plus de voitures dans l'avenue de la Concorde. Elle précise qu'une bretelle sera créée entre l'avenue de l'Ain et la rue Jean-Simonet pour accéder au quartier, permettant de diminuer le trafic de 4000 véhicules jours à 600 sur une partie de l'avenue Henri-Golay. Elle ajoute que le parking sera mutualisé pour les trois secteurs dont le centre culturel. Elle rappelle encore qu'un plan de site prévoit la préservation des maisons de la cité ouvrière.

En réponse à une question d'une commissaire, M. Poulin explique qu'il y aura des voies de bus.

Une commissaire demande si les habitants de l'avenue Golay pourront toujours accéder au parking.

Mme Ronconi indique que les habitants de l'avenue Golay pourront toujours accéder au parking car un nouvel accès sera réalisé depuis l'avenue de l'Ain.

Séance du 3 novembre 2020

Discussion et votes

Un commissaire des Verts déclare que son groupe soumet une alternative, soit de prendre un temps de réflexion en procédant à une phase de test avec la fermeture de l'avenue de la Concorde, excepté pour les TPG et les riverains. Il pense qu'une durée de test de un à deux mois serait judicieuse.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois observe c'est un retour en arrière sur le projet initial, mais il ne s'oppose pas à une phase de test qui est toujours un exercice intéressant.

Un commissaire socialiste signale que son groupe est très dubitatif à l'égard de ce projet. Pour cette raison, il soutiendra la proposition du groupe des Verts.

Le président libéral-radical déclare que son groupe estime, compte tenu des travaux réalisés et de la LMCE, qu'il convient d'aller de l'avant en votant ce crédit d'étude.

Le commissaire Vert mentionne qu'un retour du terrain serait intéressant puisque cela permettrait de voir les impacts sur le croisement de l'avenue de l'Ain et de la route de Vernier. Il ajoute que cela ne signifie pas un refus de ce projet. Il observe que le Conseil administratif devrait faire cette requête au Canton si la commission l'adopte.

Un commissaire démocrate-chrétien déclare que le paquet est déjà ficelé et il mentionne que son groupe est opposé à ce test.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche considère que la proposition des Verts est une bonne idée.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare accepter la proposition des Verts.

Le président passe au vote de la proposition des Verts, soit de procéder à une phase de test avec la fermeture de l'avenue de la Concorde, excepté pour les TPG et les riverains.

Cette proposition de phase de test est acceptée par 10 oui (4 S, 1 MCG, 1 EàG, 3 Ve, 1 UDC) contre 5 non (3 PLR, 2 PDC). Cet objet est donc suspendu dans l'attente de la phase de test.

Séance du 23 février 2021

Le président a rappelé que la commission avait reçu une réponse négative de la part de M. Dal Busco, quant à l'essai sur le U-Turn.

Une commissaire propose alors de réentendre brièvement Mme Perler.

Le président passe au vote de l'audition de Mme Perler, qui est acceptée par 10 oui (3 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 1 PLR, 1 S, 1 EàG) contre 5 non (2 PLR, 3 S).

Séance du 23 mars 2021

Le président indique avoir envoyé le Powerpoint aux commissaires en signalant que les Verts ont proposé un amendement qui supprime le passage entre l'avenue d'Aïre et l'avenue de l'Ain. Il remarque que si cet amendement est accepté, la volonté du département sera supprimée.

Un commissaire des Verts observe que ce passage n'est pas nécessaire à la pacification du quartier de la Concorde.

Une commissaire démocrate-chrétienne remarque que la personne qui veut se rendre dans ce quartier depuis l'avenue d'Aïre devra donc aller plus loin si cet amendement est accepté.

Le président répond qu'il y aurait effectivement 800 m de plus.

Une commissaire d'Ensemble à gauche mentionne s'être rendue sur place et avoir parlé avec les habitants. Elle observe que les habitants du quartier de la

Concorde sont ravis de ce projet, ce qui n'est pas le cas des habitants de Michée-Chauderon qui se demandent comment ils feront pour se rendre dans ce quartier.

Votes

Amendement à la délibération I, article premier

«Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 425 000 francs, destiné à l'étude d'aménagement de l'avenue d'Aïre pour y aménager un U-Turn permettant l'accès à l'avenue d'Aïre (en direction du Lignon) depuis l'avenue de l'Ain (sens sud-nord), ainsi qu'au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.»

Cet amendement est refusé par 6 non (1 UDC, 2 PDC, 3 PLR) contre 4 oui (3 Ve, 1 S) et 4 abstentions (1 EàG, 1 MCG, 2 S).

Un commissaire signale ensuite que les Verts déposent une recommandation: «Un soin particulier sera apporté afin de maintenir des traversées sécurisées de l'avenue d'Aïre (passages piétons en site propre, passages sous l'avenue, etc.). Cette avenue devra rester une rue pacifiée et non devenir une artère au trafic densifié.»

Un commissaire socialiste déclare soutenir cette recommandation en rappelant que les auditions ont démontré que les associations étaient intéressées par ces aspects.

Recommandation des Verts

La recommandation est acceptée par 7 oui (1 EàG, 3 Ve, 3 S) contre 6 non (2 PDC, 1 UDC, 3 PLR) et 1 abstention (MCG).

Proposition PR-1379

La proposition assortie de sa recommandation est acceptée par 9 oui (1 EàG, 3 S, 2 PDC, 3 PLR) contre 1 non (UDC) et 4 abstentions (3 Ve, 1 MCG).

PROJET DE RECOMMANDATION

Un soin particulier sera apporté afin de maintenir des traversées sécurisées de l'avenue d'Aïre (passages piétons en site propre, passages sous l'avenue, etc.). Cette avenue devra rester une rue pacifiée et non devenir une artère au trafic densifié.

M. Pierre de Boccard, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (PLR). J'aimerais rappeler que cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement sous l'ancienne législature et qu'elle a fini d'être étudiée sous la nouvelle législature. Nous avons beaucoup parlé du fond et de la forme de ce projet, cela étant il faut bien préciser qu'il est ici question d'un crédit d'étude de 425 000 francs en vue d'imaginer ce qui peut être fait vers la Concorde et les quartiers environnants afin de réguler le trafic. Merci.

M. Pierre-Yves Bosshard, rapporteur (S). Chers collègues, ce projet a été déposé par l'ancien conseiller administratif Rémy Pagani puis renvoyé en commission au mois de novembre 2019. La commission l'a traité lors de nombreuses séances, tant sous l'ancienne législature que sous la nouvelle; cela illustre l'hésitation des commissaires face à ce projet routier. Cet ouvrage avait certes été planifié de longue date, notamment par son inscription dans le plan directeur de quartier (PDQ) de la Concorde voté par notre Conseil le 13 mars 2013. Comme l'exposait ce plan directeur, ce quartier souffre d'être enclavé par des axes de circulation forts et la voie ferrée. Aujourd'hui, il fait partie intégrante de la ville-centre, alors qu'il y a un siècle c'était la campagne avec un cimetière éloigné des habitations. Dans l'optique de tranquillisation des quartiers, les habitants de ce secteur semblent favorables à ce projet alors que ceux situés au sud, dans le quartier Michée-Chauderon, paraissent beaucoup plus réticents. La commission a donc examiné s'il existait des solutions alternatives, elle a même suspendu ses travaux à la fin pour tenter une solution expérimentale à laquelle le Conseil administratif avait donné son accord, mais pas le Conseil d'Etat compétent, ce que l'on ne peut que regretter. Dès lors, la majorité de la commission a estimé que le vote de ces crédits était la moins mauvaise des solutions. Elle a toutefois assorti son vote d'une recommandation expresse portant sur la sécurisation des traversées de l'avenue d'Aïre. Je vous recommande, comme mon groupe, de faire de même.

Premier débat

M. Christian Steiner (MCG). J'aimerais faire remarquer que l'intitulé de cette proposition ne correspond pas du tout à son contenu ni au PLQ de ce quartier. On parle d'une contre-route, entre parenthèses U-Turn, mais on mélange en réalité les deux aménagements nécessaires pour appliquer ce PLQ, car U-Turn signifie demi-tour, le terme contre-route est donc assez mal choisi. Si on veut respecter le PLQ, il faudra réaliser deux aménagements, le premier étant ce qui est appelé un U-Turn, c'est-à-dire un demi-tour en français, au carrefour auquel on arrive en sortant du pont Butin depuis l'avenue de l'Ain pour prendre l'avenue d'Aïre et

permettre de tourner à gauche en direction du Lignon. Le deuxième aménagement consistera en une bretelle d'accès, le terme contre-route détermine une route parallèle séparée de la route principale, mais juste sur un petit bout. Pour bien comprendre, cette bretelle d'accès permettra de reprendre l'avenue de l'Ain, ce qui se faisait par l'avenue de la Concorde. Avec un intitulé difficilement compréhensible et qui ne correspond absolument pas au rapport et au PLQ, je propose donc le renvoi de cette proposition en commission.

M. Luc Zimmermann (PDC). Comme l'exprime le PDQ, le but visé ici est de désenclaver le quartier et de pouvoir notamment créer des logements. Il s'agit d'un crédit d'étude, cela a été rappelé, et l'Etat a confirmé que le PLQ a été adopté par le Conseil municipal en 2013 déjà. Je pense qu'on ne peut que recommander l'acceptation de cette proposition, par contre, au sein du Parti démocrate-chrétien, nous refuserons la recommandation de la commission qui a été proposée par certains partis.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, c'est une histoire de fou que celle de ce U-Turn, comprenez un tourner-sur-route, sur la route d'Aïre après avoir quitté l'avenue de l'Ain sitôt passé le pont Butin en direction de l'avenue de la Concorde, du chemin des Sports ou encore en direction des Charmilles. Comprenez aussi une contre-route, un alibi qui permettra à la Ville la construction d'immeubles dans le périmètre de la Concorde et du chemin Michée-Chauderon, qui viendront prendre place le long de cette contre-route. Tout cela est signifié en page 4 du rapport. Selon nos autorités, ce périmètre est propice à l'habitat bien qu'étant l'un des endroits les plus bruyants et sans doute l'un des plus pollués de notre commune. Dans un premier temps il était question de 3000 logements selon Rémy Pagani, puis de 600 logements. Selon le dernier plan distribué par le *Journal info chantier Concorde* de l'Association Forum démocratie participative (Forum 1203), il n'y aurait plus que 180 à 200 logements envisagés. Imaginez ce secteur coincé entre la route du Pont-Butin, l'avenue de l'Ain et l'avenue d'Aïre, elle-même doublée d'une contre-route. Cinquante mille véhicules transitent quotidiennement par le pont Butin qui est prévu dans le futur dispositif de la ceinture urbaine et dont aucune commune ne veut, à commencer par la nôtre; cela étant, on connaît la prévenance du Canton lorsqu'il traite avec les communes. A cet environnement routier – presque autoroutier – viennent s'ajouter deux quartiers en totale surdensification, la Concorde et Michée-Chauderon, séparés par la route d'Aïre. Cette surdensification bien réelle est vécue au quotidien par les habitants, sachant que désormais 5000 nouveaux habitants sont attendus ainsi qu'inévitablement 2000 à 3000 voitures supplémentaires selon les projections.

Enfin, pour terminer ce tableau, prenons la route qui existe aujourd'hui pour avoir accès à l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aïre, pour reprendre les termes de la proposition de notre exécutif, et que le U-Turn est censé remplacer. En venant du Grand-Lancy par le pont Butin il y a actuellement deux possibilités pour rejoindre l'avenue Henri-Golay: la première nous amène sur l'avenue d'Aïre, puis au feu on tourne à gauche sur l'avenue de la Concorde. Ensuite on a le choix entre bifurquer sur l'avenue Henri-Golay à droite ou retourner sur l'avenue d'Aïre par le chemin Désiré et passer le pont d'Aïre en direction d'Aïre/Le Lignon. La deuxième possibilité, juste après avoir passé sous le pont d'Aïre, consiste à tourner à droite pour prendre le giratoire à l'entrée de l'avenue Henri-Golay qui permet soit de remonter cette avenue, soit de prendre le chemin Désiré à droite pour retomber sur la route d'Aïre et ainsi aller en direction d'Aïre et du Lignon. Quoi que vous m'expliquiez, ces divers tronçons sont pratiques, rapides et sans bouchons; c'est peut-être cela qui gêne tant nos autorités: une route sur laquelle on roule bien. Deux radars surveillent la vitesse, les feux sont bien réglés, sauf celui de la rue Camille-Martin, une anomalie sur notre réseau routier dont il faudra s'occuper. Construire un U-Turn, c'est-à-dire un tourner-sur-route, à la hauteur du chemin Désiré coûtera bien cher aux communiers, qui s'apercevront rapidement que c'était mieux avant.

Pourtant M. Daniel Dind, le représentant de l'Association Forum démocratie participative ou Forum 1203, a été très clair mais peu écouté par la commission et pas entendu par les autorités. M. Dind a relevé avec justesse que ce quartier a malheureusement été construit sans vision globale. Le quartier Michée-Chauderon, déjà fortement exposé aujourd'hui aux nuisances sonores et aux problèmes de sécurité routière, le sera encore plus avec la modification et la densification du trafic provoquées par le U-Turn. En allégeant le trafic au sein de la Concorde, ce U-Turn déplacera le problème du côté des Jardins du Rhône et de Michée-Chauderon, sans aucunement agir sur la densification de la circulation. Il compliquera donc l'accès à ces quartiers situés du côté Rhône de l'avenue d'Aïre et il y a fort à parier que cette modification majeure du trafic sur les hauts de l'avenue d'Aïre entraînera d'autres nuisances et complications en termes de feu, de traversée de l'avenue d'Aïre pour les piétons et de circulation pour les vélos. En résumé, la question de la mobilité douce dans le périmètre est loin d'être résolue.

J'ajoute que la mobilité dans son ensemble, celle du trafic routier comme celle des transports publics, sera loin d'être résolue elle aussi. Quant à celle des habitants, elle sera handicapée par la traversée de l'avenue d'Aïre à la hauteur du carrefour du chemin des Sports, à proximité du U-Turn, sachant que les écoles et les magasins se situent du côté Concorde. Concluons avec M. Dind, la même question tourne en boucle…

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Eric Bertinat. J'arrive à la fin. Comment faire en sorte que l'apaisement du trafic à la Concorde ne repousse pas le problème dans le quartier voisin? Selon M. Dind, ça sera malheureusement la conséquence du U-Turn malgré toutes les assurances données par les spécialistes et les urbanistes. Décidément rien ne nous séduit dans ce projet, respectivement dans cette dépense de 425 000 francs pour l'étude de ce U-Turn conçu sans vision globale, comme l'indiquait M. Dind. Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette proposition.

Mme Maryelle Budry (EàG). Il est en effet très difficile de se prononcer sur ce projet puisqu'il avantage certains habitants de ce quartier et en pénalise d'autres. Le quartier est donc divisé en deux par l'avenue d'Aïre qui sera encore davantage motorisée. D'un côté se trouve la Concorde, qui semble une réussite assez charmante, il y a des jardins, des arbres, de petits immeubles, de belles vieilles maisons des cités ouvrières du début du XXe siècle, tous bien mélangés, aussi une crèche, une école et bientôt une grande maison de quartier dans la ferme Menut-Pellet. Les piétons et les enfants peuvent déambuler sans trop de risques. Grâce à la pacification du U-Turn cette zone sera encore plus calme et sécurisée; ce n'est pas un hasard, car des gens se sont battus durant des années pour obtenir une meilleure qualité de vie. Maintenant, on voit tagués sur les murs des mots comme «amour» ou «je t'aime». De l'autre côté de l'avenue d'Aïre se trouve le chemin Michée-Chauderon, le domaine de la sorcière, tout proche du pont Butin et du Rhône, où en plus des travaux du U-Turn et de l'accentuation de la circulation sont prévus de grands chantiers, comme cela a été dit, avec des immeubles qui seront détruits puis reconstruits, créant une augmentation de la densification et du bruit. Les habitants craignent déjà de traverser l'avenue pour aller à la Coop, il faudra donc absolument penser à cette traversée piétonne et soutenir la recommandation des Verts.

Il n'y a qu'une solution pour que tous les habitants aient une vie agréable dans cette zone: réduire la vitesse, la circulation et les automobiles. Hélas, nous n'en sommes pas là, mais nous avançons tout de même vers une mobilité plus douce puisque la quasi-moitié des habitants de la ville n'a plus de voiture. Ensemble à gauche votera pour le verre à moitié plein de ce projet et, pour remplir le verre à moitié vide, votera la recommandation verte qui demande d'apporter un soin particulier afin de maintenir des traversées sécurisées de l'avenue d'Aïre qui devra rester une rue pacifiée et non devenir une artère au trafic densifié. Espérons-le!

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que jusqu'à preuve du contraire le port du masque est toujours obligatoire, j'invite donc celles et ceux qui l'ont oublié de bien vouloir le remettre. La parole est à M. Pierre de Boccard.

M. Pierre de Boccard (PLR). Concernant ce crédit d'étude, je pense qu'on s'égare un petit peu. En tout cas pour ce qui regarde l'Union démocratique du centre, vous transmettrez, Monsieur le président, sachant que les habitations dont il est entre autres question regardent un plan directeur de quartier (PDQ) voté par le Grand Conseil, c'est-à-dire que l'emplacement de ces logements a déjà été confirmé. Ce crédit d'étude vise à fluidifier le trafic pour les transports publics ainsi que pour le transport individuel motorisé, ce qui permettrait de pacifier tout le périmètre du quartier de la Concorde. On sait maintenant que l'Union démocratique du centre est contre un transport motorisé individuel plus rapide, vous transmettrez à nouveau, Monsieur le président, j'ai l'impression que c'est à peu près son discours. Avec cette proposition les voitures ne passeraient plus dans les quartiers afin que conformément au vœu de l'Union démocratique du centre l'on puisse aller plus vite; vous transmettrez, Monsieur le président. Cela étant, le but n'est pas de pouvoir rejoindre l'endroit souhaité en roulant à 50 km/h dans une zone 30 et de trouver cela fantastique. Non, ce n'est pas ce que nous voulons, du moins pas au niveau du Conseil municipal.

Ce projet va dans le même sens que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée votée par la population du canton, avec pour but que les axes primaires soient réservés aux voitures de transit et que les axes secondaires permettent aux habitants d'accéder aux quartiers et aux enfants de pouvoir se déplacer et traverser tranquillement à l'intérieur. Il ne faut pas commencer à aller voir à gauche et à droite. Nous parlons d'un crédit d'étude pour fluidifier avant tout le déplacement des transports publics *(remarque)*. Monsieur le président, vous pourrez transmettre au Mouvement citoyens genevois que le U-Turn a donc surtout été pensé pour faciliter le parcours des Transports publics genevois (TPG), c'est pourquoi le plan du projet indique un U à l'endroit où les TPG peuvent faire ce tour, qu'on a effectivement appelé U-Turn pour cette raison et pour rien d'autre.

Faut-il aller contre ce crédit d'étude? Non. On parle de 425 000 francs, ce qui n'est pas grand-chose quand vous voyez ce qu'on dépense en Ville de Genève. Allons donc de l'avant car nous avons pris trop de retard sur la réalisation de cette moyenne ceinture et à laquelle le U-Turn fait partie. Pour pacifier les quartiers il nous faut avoir des axes pour les voitures ainsi que des axes intérieurs dédiés à la mobilité douce et aux piétons; ce projet va dans ce sens, contrairement à la recommandation des Verts que le Parti libéral-radical ne votera pas favorablement.

Mme Delphine Wuest (Ve). Dans ce projet on nous dit que pour pacifier un quartier il suffit de déplacer le problème quitte à polluer un autre quartier. La plupart de mes préopinants l'ont dit: ce texte n'est pas la panacée, ils le voteront sans grande conviction ou alors le refuseront. J'ai bien entendu M. Pierre de Boccard préciser qu'il s'agit s'un crédit d'étude et je veux bien payer pour ce crédit, cependant on nous a beaucoup dit en commission que toutes les solutions alternatives avaient été étudiées et que celle présentée était la seule possible, cela signifie donc qu'on est censés avancer avec ce projet. Faire des choix sur cette proposition nous a pris du temps, oui, car elle est mauvaise à la base. Les services de M. Pagani nous ont dit tout de suite que ce U-Turn n'était pas idéal mais qu'ils n'avaient pas mieux à proposer, raison pour laquelle on devrait accepter ce projet que personne ne soutient avec enthousiasme sans quoi on ne fermera jamais le quartier au trafic; ça ressemble à du chantage, mais les habitants attendent cette fermeture au trafic de transit dans leur quartier depuis longtemps.

On a fait des propositions alternatives et créatives au service de M. Pagani, mais son département tout comme le Canton ne voulaient pas en démordre: ça sera comme ça et pas autrement. On nous a par exemple expliqué qu'en l'absence de U-Turn et si on laissait les voitures aller jusqu'au viaduc de l'Ecu le trafic serait bouché sur l'avenue de l'Ain. Nous avons donc demandé si ça ne risquait pas de bouchonner sur le U-Turn qui passait sur l'avenue d'Aïre mais on nous a dit que le trafic n'était pas si dense. En réalité, tout et son contraire nous a été dit. L'autre proposition d'installer un feu de circulation sur l'avenue de l'Ain pour pacifier le trafic et arrêter un peu les voitures a également été refusée, tout comme celle d'un giratoire sur l'avenue d'Aïre à la hauteur du chemin des Sports ou encore celle de l'aménagement d'une entrée sur l'avenue de l'Ain pour la rendre bidirectionnelle en direction de Lancy, puis la faire remonter aussi. Bref, il a été dit non à toutes les alternatives proposées. Pourtant les habitants et les commissaires n'étaient pas convaincus, vous les avez entendus. M. Dind, qui représentait tous les habitants au sein du Forum 1203, nous a dit savoir que certains seront contents et d'autres pas. Au nom de tous les habitants il nous a vraiment dit qu'il n'y avait malheureusement pas le choix et qu'il fallait avancer en votant ce projet afin que les travaux puissent continuer bien que cette solution ne soit pas celle que les habitants auraient voulue. De notre côté nous trouvons cela dommage car il y avait d'autres options.

Nous avons demandé la mise en place d'une phase de test, acceptée par la commission, afin de fermer le quartier de la Concorde au trafic de transit et de laisser les voitures qui souhaitent rejoindre le quartier aller jusqu'au viaduc de l'Ecu. Il était toujours possible d'aller au Lignon, il n'y avait plus qu'une voie au lieu des deux alternatives actuelles et les automobilistes assis confortablement dans leur voiture devaient faire 500 m de plus. Oui, mais c'était possible et on ne les empêchait pas l'aller là où ils voulaient. La commission et la Ville ont accepté, mais le Canton a refusé. C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, chers habitants

des quartiers de la Concorde et de Michée-Chauderon, que cela nous a pris du temps, on avance petit à petit.

Je vous dis encore que les Verts ne peuvent pas soutenir la construction d'une nouvelle route car comme expliqué par mon collègue du Mouvement citoyens genevois le texte du rapport est un peu faux. Mon amendement est dans le rapport, nous pouvons donc voter la proposition telle quelle, qui contient deux choses. Il y aurait effectivement ce U-Turn quand on est sur l'avenue de l'Ain depuis Lancy et qui permettrait d'aller à gauche sur l'avenue d'Aïre. Dans l'autre sens il faudrait construire une nouvelle route afin de pouvoir rejoindre l'avenue de l'Ain pour aller jusqu'au viaduc de l'Ecu quand on est sur l'avenue d'Aïre. Face à ces deux éléments, nous les Verts proposons de supprimer la nouvelle route. Nous sommes d'accord sur le U-Turn car le bus doit effectivement passer, mais on ne pense pas que créer ou construire une nouvelle route soit très vert, raison pour laquelle nous redéposons cet amendement à la délibération I, article premier.

PROJET D'AMENDEMENT

«Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 425 000 francs, destiné à l'étude d'aménagement de l'avenue d'Aïre pour y aménager un U-Turn permettant l'accès à l'avenue d'Aïre (en direction du Lignon) depuis l'avenue de l'Ain (sens sud-nord), ainsi qu'au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.»

Comme dit précédemment, il ne nous semble pas insurmontable que les automobilistes fassent 500 m de plus jusqu'au viaduc de l'Ecu. C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer l'accès à l'avenue de l'Ain par l'avenue d'Aïre. Fermer le quartier de la Concorde au trafic de transit, oui, on est tout à fait d'accord, cependant d'autres propositions nous semblaient envisageables, mais on nous a martelé que non. Ainsi, pour ne pas pénaliser les habitants de ce quartier qui attendent avec impatience la pacification de leur environnement, nous accepterons cette proposition avec une grimace, comme les autres partis, et moyennant l'amendement dont j'ai parlé et avec lequel toutes et tous peuvent composer; on fait un effort, alors tout le monde peut faire un effort. Nous vous remercions pour ce petit effort et de notre côté nous faisons aussi notre part: si l'amendement ne passe pas, nous nous abstiendrons lors du vote de la proposition.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes de nouveau devant une… *(M. Sormanni enlève son masque.)* J'enlève ce masque à la con… Nous sommes devant une proposition bringuebalante,

c'est le moins qu'on puisse dire. Je rejoins évidemment les propos tenus par mon collègue du Mouvement citoyens genevois tout à l'heure: je crois que cette proposition ne tient pas la route et qu'il faut la renvoyer à la commission pour éclaircir un certain nombre de points. Ce crédit d'étude laisse supposer qu'on va créer des aménagements qui vont engendrer des bouchons; on va faire du mal dans un quartier en voulant en épargner un autre. Pourtant, comme vient de le dire ma préopinante, du point de vue des aménagements on ne résout rien, c'est pourquoi je ne comprends pas en quoi l'amendement – que je n'ai d'ailleurs pas vu – changerait quoi que ce soit. Ce projet est mauvais, comme beaucoup d'autres. On a un crédit d'étude de 560 000 francs et d'après le rapport en page 19 l'Office cantonal des transports (OCT) n'est pas en mesure d'énoncer les coûts des travaux. Normalement un tel montant d'étude doit générer 5 à 6 millions de francs de coûts, or ici on nous donne une fourchette entre 5 et 15 millions de francs pour réaliser ce chenit. Pour moi c'est du chenit, c'est du bricolage à la Pagani et du bricolage à la Ville de Genève. Qu'on arrête de nous servir à longueur de journée et à longueur d'année que c'est conforme à cette prétendue loi sur la mobilité cohérente et équilibrée; il n'y a rien d'équilibré là-dedans. Je vous invite d'ailleurs à aller lire cette loi, car il n'y a rien de tout ça dedans! Le ministre à son origine est assis ici à côté de moi, il va vous le confirmer peut-être… *(M. Luc Barthassat rigole.)*

M. Luc Barthassat (MCG). Il a raison!

M. Daniel Sormanni. En aucun cas ce genre de détails n'est présent dans cette loi, qui est surinterprétée par le ministre cantonal M. Dal *Bouchon*, qui crée tous ces bouchons et ces inconvénients. Qu'on améliore les problèmes de circulation en ville de Genève ainsi que dans le canton et qu'on crée des pistes cyclables, nous y sommes tout à fait favorables, mais pas comme ça et pas comme ça a déjà été fait. On n'a rien réglé en termes d'aménagements cyclables et automobiles et on a déréglé et désynchronisé tous les feux; que règle-t-on donc? Rien! Tout ça au nom de cette LMCE, qui ne détaille évidemment rien de tout ce que cette proposition contient; ce ne sont que de grandes lignes et de grandes directions.

Ce projet est vraiment mauvais. On veut faire des retournés à 180 degrés sur les routes, parce qu'il ne s'agit pas d'une contre-route, pas du tout, ce qui est marqué dans le rapport est faux. Ceux qui connaissent le quartier, mon collègue le connaît bien car il y habite et moi je ne suis pas bien loin, savent qu'on se trompe complètement. Mesdames et Messieurs, je vous propose de renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour l'étudier de plus près, car ce n'est pas très sérieux de voter un crédit d'étude de près de 600 000 francs pour lequel le coût de réalisation est estimé entre 5 et 15 millions de francs. Une fois de plus on se moque de nous avec un travail bâclé. Renvoyons

donc ça en commission; je fais formellement cette demande, Monsieur le président, et vous prie de la mettre au vote!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous demandez formellement que le rapport qui sort de commission y retourne, n'est-ce pas? *(M. Daniel Sormanni acquiesce.)* Merci, Monsieur le conseiller municipal, je passe la parole à M. Eric Bertinat. *(Brouhaha, réactions.)* Nous avons deux demandes de renvoi à la même commission.

M. Eric Bertinat (UDC). Je vais commencer par répéter rapidement ce que j'ai dit tout à l'heure, car M. de Boccard n'était peut-être pas tout à fait attentif. J'ai expliqué que j'étais opposé à ce U-Turn et à cette contre-route parce qu'actuellement sur l'avenue d'Aïre, sur l'avenue de la Concorde et sur le chemin Désiré ça roule très bien! Ça roule très bien pour les voitures, pour les motos et même pour les vélos grâce à la large piste cyclable qui longe l'avenue d'Aïre. Je maintiens ce que je vous ai dit lors de ma première intervention: cette solution du tourner-sur-route n'est pas indispensable, elle est même malvenue. Si on ferme l'avenue de la Concorde, l'accès au chemin Désiré sera aussi condamné, c'est ce qui fait tant peur actuellement car il y a 600 passages par jour… On supprimerait donc ce qui existe aujourd'hui et qui fonctionne. On voit bien que cette petite avenue ne souffre pas d'un grand problème de circulation ni de nuisances sonores; il y a le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire de la Ville qui la longe et peu d'habitations. Je maintiens donc que ce que nous propose aujourd'hui le Conseil administratif, qui comme l'a dit mon collègue Daniel Sormanni résulte d'une proposition un peu déjantée de M. Pagani, ne tient pas la route. Nous voterons son renvoi en commission et en cas de refus nous n'accepterons alors pas ce crédit d'étude.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Formidable! Il y a une chose que je trouve remarquable et à laquelle vous ne pensez pas: on discute de la circulation dans ce quartier, de savoir si c'est bien, si ça passe ou si ça ne passe pas, on dit que c'est bien et qu'il n'y a pas de bouchons, mais en réalité le sujet ne se trouve pas là. C'est simplement une attaque directe contre l'automobile, c'est tout. On est arrivés à un stade où dès qu'on prononce le mot voiture c'est la chasse aux sorcières de la part d'une grande partie de la gauche. Aujourd'hui, ils seraient même capables de refuser une proposition qui viserait à supprimer toutes les voitures simplement parce qu'on prononce le mot voiture. On est arrivés à une dictature contre la voiture qui est ridicule, c'est quelque chose! On n'arrive pas à parler d'un sujet sans que la voiture soit diabolisée, ça devient obsessionnel.

Monsieur le président, à l'heure actuelle à Genève et étant donné la grande crise du Covid, nous sommes dans une sacrée situation. J'espère vraiment que nous verrons bientôt le bout du tunnel, car beaucoup de gens ont souffert dans leur vie, peut-être à cause de la perte d'un parent ou d'un proche, mais aussi sur le plan économique et commercial. Il est évident que la voiture fait partie du travail et du commerce, c'est pourquoi il en faut nécessairement. Pour la petite anecdote, Monsieur le président, vous me pardonnerez ce petit détour, mais en parlant de détour j'aimerais mentionner la grande traversée du lac qui a été refusée par la gauche alors que les voitures auraient pu passer là-bas et pas en Ville de Genève. Toutefois, en entendant le mot voiture la gauche s'est dit que non, elle n'en voulait pas, que c'était exclu malgré l'important financement de la Confédération. Je retiendrai la conclusion de jugement que je pourrais porter sur cette pandémie contre la voiture, car on en est là actuellement alors que le sujet de cette proposition est tout autre: il s'agit d'un aménagement de quartier qui a d'ailleurs déjà été passablement aménagé et exécuté. Evidemment, il y a toujours un chauffard à moto ou en voiture qui ne respecte pas les limitations et qui est bruyant, mais on ne pourra pas l'éviter, ça fait partie de la société.

Vous voulez de l'herbe et de l'oxygène? Allez à la campagne et allez habiter dans une autre commune, on sera plus tranquilles à Genève avec nos voitures. Mesdames et Messieurs, n'oubliez pas que tout ce que vous décidez à l'encontre de la voiture aujourd'hui nuit aux habitants de la ville, qui ne savent plus où se parquer. C'est une attaque directe contre la propriété et la liberté des habitants de la ville de Genève. S'ils ont envie d'avoir une voiture, ils en ont le droit, mais c'est sans compter les restrictions que vous leur infligez à l'heure actuelle; ça devient intolérable.

Comme dit précédemment par mes collègues, il est clair qu'on ne marchera en tout cas pas dans ce sens-là. Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Pierre de Boccard (PLR). Après ces belles paroles, j'aimerais dire de voter ce crédit d'étude si vous voulez aider la voiture, car vous pourrez accélérer et vous déplacer plus rapidement en voiture. Si vous voulez pacifier un quartier, votez également ce crédit d'étude. Si vous voulez le renvoyer en commission alors que ça fait deux ans qu'on l'étudie en commission, allez-y! On a fait un sale boulot, on est dégueulasses, on est nuls, tous les commissaires sont incapables; allez-y, votez le renvoi en commission! Si vous voulez vous opposer à la LMCE, votez comme les Verts, vous transmettrez, Monsieur le président. Virez une voie sur le pont du Mont-Blanc, virez toutes les voies qui permettent aux voitures de se déplacer en ville selon le circuit qu'essaie de créer dans sa réflexion Serge Dal Busco – Dal Bouchon, si vous voulez l'appeler comme ça – et on va y arriver, allez-y. Cela étant, ne venez pas nous dire qu'on a fait un travail de sagouin en

commission sans même avoir été regarder… Oui, ce n'est pas fantastique, mais allez voir l'endroit, qui est l'un des plus dégueulasses de la ville; comment est-ce possible d'avoir un endroit pareil? Voter en faveur de ce crédit d'étude c'est avoir mieux et plus beau, notamment grâce à un trafic automobile fluidifié qui ne passe pas dans les quartiers en privilégiant les grands axes pour que les zones d'habitation soient pacifiées et qu'on y fasse un aménagement plus agréable. Nous balancer qu'on ne fait pas le boulot ou que le projet est mal fait parce qu'un ancien conseiller d'Etat avait peut-être une autre idée; non, pas comme ça! Je vous le dis donc: votez contre la recommandation et l'amendement, mais ne racontez pas n'importe quoi. Pour sa part, le Parti libéral-radical les refusera.

Mme Delphine Wuest (Ve). Je suis d'accord avec M. de Boccard lorsqu'il dit qu'en votant ce projet tel quel, on vote pour la voiture, vous avez bien entendu cela. Par contre, lorsqu'il parle de la LMCE, vous verrez qu'en page 16 du rapport M. Doessegger indique que ce projet garantit la mobilité à tous les utilisateurs; cela veut effectivement dire qu'on fera une petite place aux vélos et aux piétons mais à la voiture aussi, ne vous inquiétez pas, car on leur donne plusieurs voies comme d'habitude. Donc non, ce n'est pas un projet de mobilité douce, vous transmettrez à M. Pierre de Boccard, Monsieur le président. Alors qu'en votant l'amendement des Verts on va justement vers davantage de mobilité douce.

Je souhaitais également vous dire que les habitants ont été «entendus» entre guillemets, car en réalité ils ont été pas mal mis de côté. Une phase de test sur le bruit a été déployée sur l'avenue de l'Ain avec une vitesse réduite à 50 km/h pendant un an avant d'être abruptement interrompue suite à une décision du Canton affirmant qu'elle ne marchait pas, alors que les habitants, eux, avaient vu une différence. Or, on ne les a pas tellement écoutés sur ce point-là non plus.

Que vous dire d'autre? Vous rappeler une fois encore que notre amendement ne demande qu'à éclaircir quelques points pour améliorer le confort de vie des habitants, il accepte le U-Turn puisque le bus, qui est de la mobilité douce, doit effectivement passer rapidement de l'avenue de l'Ain à l'avenue d'Aïre, mais ce n'est pas nécessaire dans l'autre sens, de l'avenue d'Aïre à l'avenue de l'Ain, raison pour laquelle nous les Verts proposons de refuser cette nouvelle contre-route par le biais de notre amendement. Quant à la recommandation, elle a été validée en commission, nous ne revotons donc pas là-dessus. Merci de voter pour cet amendement puis pour ce texte.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste. Il reste deux intervenants, MM. Daniel Sormanni et Luc Barthassat. Monsieur Sormanni, à vous la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que ce projet pose incontestablement problème. J'ai lu l'amendement des Verts entre-temps et ne vois pas ce qu'il apporte: on retire complètement certaines dispositions et on diminue un peu le crédit, mais ça ne change rien! Faites ça en commission, c'est là qu'il faut le faire! Peut-être qu'il faut également examiner la situation sur place, car ce projet est mauvais, notamment en obligeant les bus à utiliser ce U-Turn; je vous laisse imaginer comment prendre un virage à 180 degrés en bus, heureusement que je ne suis pas chauffeur aux TPG, ça serait vraiment compliqué. Monsieur le président, vous transmettrez à M. de Boccard qu'on n'attaque pas le Parti libéral-radical dans cette affaire, nom d'une pipe, cela étant je ne comprends pas pourquoi il tient mordicus à cette solution qui n'apporte rien et qui complique la problématique. Finalement, Mesdames et Messieurs, ne changez rien à la limite, parce que ça fonctionne déjà aujourd'hui et que la circulation dans les quartiers n'est pas tant présente, contrairement à ce que vous rapportez dans vos propos. Je crois donc que vous faites erreur. Renvoyez cette proposition en commission afin de mieux l'examiner, car ce n'est pas parce que ça dure déjà depuis deux ans que le travail a bien été fait. Visiblement il a mal été fait, ce projet est mal fichu et probablement très onéreux. Je vous invite donc à renvoyer ça en commission, merci.

M. Luc Barthassat (MCG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, le débat que nous avons en ce moment dans cette assemblée est vraiment symptomatique de tout ce qui se passe depuis trois ou quatre ans dans notre canton et dans notre ville de Genève. On a beaucoup parlé de la LMCE, dont l'esprit est de fluidifier les grands axes pour ceux qui travaillent, pour les professionnels ainsi que pour ceux qui ont besoin de leurs véhicules, comme on l'a toujours dit depuis le début. Certains l'ont précisé ce soir: si ce n'était peut-être pas encore le cas à l'époque, aujourd'hui 50% des gens en ville de Genève n'ont plus de véhicules dans le centre ou l'hypercentre. On se rend bien compte des besoins, d'une part pour la mobilité douce et d'autre part pour les gens qui travaillent. Je vous rappelle qu'où qu'on soit dans cette ville de Genève, aux abords du centre ou dans l'hypercentre même, on a quand même besoin de faire travailler passablement de commerces qui doivent être livrés et achalandés, cela a été dit à maintes reprises.

Aujourd'hui cette fameuse guerre des transports a repris de plus belle alors que la LCME avait permis de tout pacifier, laquelle contenait aussi la traversée du lac; je vous le rappelle puisque certains en ont parlé. Mettez autant d'engouement à l'aménagement de ce périphérique autour de la ville de Genève pour pouvoir justement pacifier le centre! Certains ont aussi parlé du pont du Mont-Blanc, où à l'heure actuelle le projet comprend deux pistes cyclables de trois mètres de large

alors qu'à l'époque on nous demandait deux mètres à peine, ce qui nous a permis de conserver des voies pour fluidifier le trafic. Aujourd'hui tout a été bloqué comme l'a dit M. Sormanni, tous les feux ont été déréglés, le 30 km/h a notamment été instauré au boulevard du Pont-d'Arve, un des endroits les plus pollués de Genève, où le feu du milieu est tout le temps rouge sauf à deux heures du matin, à deux heures de l'après-midi, à midi ou le soir, c'est-à-dire que tout le monde s'arrête et redémarre sous les fenêtres de ces pauvres gens qui respiraient déjà pas mal d'air pollué.

A l'époque nous avions mis du revêtement phono-absorbant malgré Mme Michèle Künzler, alors en charge du Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), qui ne le souhaitait pas car ça coûtait cher. On a failli perdre je ne sais plus combien de millions de francs de financement de la Confédération puisque cet aménagement nous était payé. Mesdames et Messieurs, nous sommes en train de rallumer cette guerre des tranchées, une guerre de plus en plus virulente; je ne dis toutefois pas qu'on va se lancer du gaz ou je ne sais quoi à la figure, si ce n'est du gaz hilarant quand j'entends tout ce qui se dit ce soir. Une chose est sûre, lorsque la commission a étudié cette proposition j'ai dit à nombre d'entre vous que c'était beaucoup plus compliqué.

A l'époque j'avais proposé un giratoire élargi à la place du U-Turn pour avoir les deux voies de côté et surtout permettre à ceux qui voulaient faire demi-tour de pouvoir le faire, et d'avoir des transports publics qui soient fluides et des pistes cyclables de chaque côté ou regroupées sur un seul bord. Je me rends compte que ce projet date de 2013, également fin de la législature entre autres de Mme Künzler et d'un certain M. Pagani. On avait été faire des visites de terrain et j'avais demandé que le Canton et la Ville participent aussi à cette commission afin de réunir les différents projets et idées. Or, au début de la nouvelle législature en 2014, après avoir consulté toutes les associations de quartier et élaboré une solution, le Municipal de la Ville de Genève a tout à coup ressorti les anciens dossiers, sans parler de tout ce qui avait été fait pendant cinq ans… M. Pagani l'a dit, on a travaillé cinq ans à essayer non pas de contenter tout le monde mais de se partager le domaine public, le territoire, de fluidifier les grands axes pour les voitures afin de réduire le trafic automobile dans les quartiers de 28 à 34% et d'ainsi faire baisser le niveau de pollution. Les gens qui roulent sans être confrontés à des bouchons toute la journée comme c'est le cas aujourd'hui font aussi baisser la pollution. Tourner pendant un quart d'heure dans un quartier comme les Eaux-Vives pour trouver une place de parc – qu'on a supprimées en grand nombre depuis sans forcément les remplacer – ce sont quatre à cinq kilomètres supplémentaires parcourus par voiture entre 17 h et 18 h 30; alors que tout le monde s'est arrêté de travailler, on continue à polluer plus longtemps.

Mesdames et Messieurs, je me suis abstenu de voter sur cette proposition en commission car à chaque fois que j'essaie de vous raconter l'historique de la

situation j'ai toujours l'impression de ramener ma science. Je pense cependant que la meilleure des choses est d'aller sur le terrain, de voir les différents projets réalisés ces dernières années, d'étudier non seulement la meilleure façon de faire pour tout le monde et aussi d'arrêter vos guéguerres ridicules. Merci.

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi du rapport PR-1379 A à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 51 non contre 21 oui.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Delphine Wuest est refusé par 49 non contre 22 oui (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 34 oui contre 20 non (17 abstentions), assortie d'une recommandation de la commission.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 60 oui contre 13 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 425 000 francs, destiné à l'étude d'aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) d'accès à l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aïre ainsi qu'au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 425 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux L 2 05 du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 135 000 francs, destiné à l'étude de mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aïre et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 135 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Un soin particulier sera apporté afin de maintenir des traversées sécurisées de l'avenue d'Aïre (passages piétons en site propre, passages sous l'avenue, etc.). Cette avenue devra rester une rue pacifiée et non devenir une artère au trafic densifié.

M. Daniel Sormanni (MCG). Troisième débat!

Le président. Votre demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée?

Mis aux voix, le troisième débat est refusé (52 non contre 18 oui). (Brouhaha. Le président tape du marteau, et confirme ensuite que le troisième débat est refusé.)

Le troisième débat ayant été refusé, les délibérations deviennent définitives.

6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 10 370 115 francs, destiné à assurer le financement du renouvellement du progiciel de gestion SAP – programme Novo ERP (PR-1455 A)[1].

Rapport de M. Maxime Provini.

Cet objet a été renvoyé le 27 avril 2021 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. La commission a traité cet objet lors de ses séances du 3 juin 2021, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, et du 1er juillet 2021, sous la présidence de Mme Jacqueline Roiz. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

[1] «Mémorial 178e année»: Proposition, 6249.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 370 115 francs destiné au renouvellement du progiciel de gestion SAP.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 10 370 115 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2026 à 2030.

Séance du 3 juin 2021

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), et de Mme Nathalie Böhler, directrice du DFEL

Le président souhaite la bienvenue aux auditionné-e-s et les invite à entamer leur présentation.

M. Gomez remercie la commission de le recevoir pour présenter cette importante proposition du Conseil administratif, importante par son chiffrage, par le temps qu'elle va supposer et par le nombre d'acteurs qu'elle impliquera. M. Gomez note que le Conseil administratif est assez pressé par le temps, et que les auditionné-e-s reviendront ultérieurement sur les raisons de ce délai court.

M. Gomez rappelle que tout outil informatique doit à un moment ou à un autre faire face à l'obsolescence, programmée ou non. Dans le cas de SAP, cette obsolescence est prévue, et un *enterprise resource planning* (ERP) va devoir être maintenu pour continuer à assurer les prestations fondamentales dans le travail des collaboratrices et collaborateurs de la Ville. Le changement d'ERP

permettra d'augmenter l'ergonomie et d'optimiser le fonctionnement interne des prestations. L'objectif est d'avoir une administration plus efficace et plus moderne, dans un contexte où le nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs est en hausse. Des questions se posent pour concevoir des budgets prenant en compte le genre ou l'environnement et cet outil doit pouvoir aider l'administration à répondre à certaines problématiques. Il est aujourd'hui nécessaire de simplifier les processus internes, de rendre les processus de décision plus transparents et d'optimiser les ressources pour des tâches à faible valeur ajoutée afin de pouvoir les réallouer à des tâches plus efficientes. Un des points importants de ce processus est la conduite du projet, puisqu'il s'agit d'une conduite de changement qui nécessitera de former des équipes, d'éviter certains obstacles et de communiquer au maximum pour éviter les risques financiers et les risques de retard.

M. Kanaan rappelle qu'effectivement, le principal défi est un défi humain, puisqu'il ne s'agit pas seulement d'obtenir un résultat probant, mais d'avoir une gestion de projet la mieux configurée possible. Il est donc essentiel de mobiliser toutes les ressources nécessaires à la bonne conduite du projet.

Mme Böhler explique qu'au départ, cette proposition de crédit est imposée puisque SAP ne supporte plus la version actuelle et qu'une date limite est fixée en 2025 pour les ressources humaines (RH) et en 2027 pour la partie financière. Ce projet vise à changer les méthodes de travail, à harmoniser la manière de fonctionner en Ville et à donner des outils aux chef-fe-s de service pour avoir une vision claire sur leurs budgets, l'engagement, la gestion des factures, l'approbation des factures. Il s'agit d'avoir une vision harmonisée de tout ce que fait l'administration municipale en matière financière et RH. Mme Böhler voit ce projet comme l'opportunité de se doter d'un outil qui va amener à repenser les méthodes de travail et à travailler en meilleure collaboration et en harmonie entre les services. Il s'agit également de ne pas répéter des erreurs passées, comme des développements trop spécifiques par services. Concernant les RH, il sera possible de mieux gérer la carrière des collaboratrices et collaborateurs, d'évaluer leurs compétences et de gérer leurs accès, ce qui n'est pas forcément possible aujourd'hui sur SAP. Une gestion plus globale des documents et des subventions sera également possible. Mme Böhler se réjouit de la collaboration à venir entre le DFEL et le DCTN, qui ont déjà beaucoup travaillé pour amener tous les métiers de la Ville autour de la table pour exprimer leurs besoins et créer le projet qui y répondrait le mieux.

M. Royston explique que l'idée de cette présentation est de répondre à un certain nombre de questions de la commission, d'évaluer le système existant et d'expliquer pourquoi et comment ce système va être changé.

Un ERP est un outil de gestion des ressources de l'entreprise, financières, humaines et matérielles. Concrètement, cela couvre tous les processus des RH,

tous les processus financiers, tous les processus d'achat et de logistique et tous les processus de subvention. Aujourd'hui, la Ville utilise SAP, qui a été implémenté en 2004 pour une valeur totale des licences de 4,2 millions de francs. Il s'agit de licences perpétuelles qui appartiennent à la Ville. La Ville paye également 780 000 francs par an pour assurer les montées en version et le support. Il y a plus de 1300 utilisateurs de l'outil dans l'administration, dont une centaine ayant un rôle de gestionnaire RH, 280 avec un profil comptabilité et 550 avec un profil acheteur.

La version actuelle ECC6 ne sera plus supportée par SAP d'ici à fin 2027, qui fait évoluer sa suite logicielle. Un changement d'ERP est une opération longue, coûteuse et relativement risquée. La nouvelle génération de produits, SAP S4, est disponible, mais n'est pas gratuite. Le système actuel fonctionne bien et offre une bonne intégration entre les RH et les achats, en contenant toutes les informations nécessaires. Cependant, il y a aujourd'hui 42 services en Ville, avec des processus qui ne sont pas alignés. Tous les actes d'achats ne sont par exemple pas faits de la même manière. Le changement que représente ce nouvel ERP est évidemment l'harmonisation de ces actes.

La Ville a lancé une étude technique en 2020, drivée par des informaticiens, pour demander aux services et aux différents métiers quels étaient leurs besoins. Cette étude a consulté 280 personnes, avec 13 ateliers en présentiel. Trois scénarios se sont alors dessinés: le maintien de SAP sur l'ensemble du périmètre, la sélection d'un nouvel outil de gestion sur l'ensemble du périmètre ou le maintien de SAP sur un certain nombre de processus et la sélection d'un nouvel outil pour d'autres. C'est ce troisième scénario qui a été retenu. La Ville va donc migrer sur la nouvelle solution de SAP pour les finances, les achats, la logistique, la gestion de paye et la gestion du budget. Concernant la gestion des subventions, qui demande beaucoup d'échanges entre les demandeurs et l'administration, et le cycle de vie des employé-e-s, la Ville va considérer un nouvel outil sur le marché, même si cela n'exclut pas de finalement se tourner vers SAP. Des appels d'offres et des analyses du marché seront effectués pour voir si d'autres solutions ne sont pas envisageables.

L'objectif n'est pas de transposer tous les processus actuels sur une version mise à niveau de SAP, mais d'amener des améliorations. La DSIC veut tout d'abord étendre la fonctionnalité du système pour couvrir plus de fonctions qui ne le sont aujourd'hui pas. Le service souhaite également standardiser les processus au maximum, une harmonisation qui représente beaucoup de bénéfices. L'ergonomie serait améliorée, les accès mieux maîtrisés et les données accumulées nettoyées. Simplifier les processus d'achat permettra de réduire les coûts et de consolider les informations pour permettre un meilleur contrôle sur les engagements. L'amélioration de l'ergonomie permettra d'utiliser l'outil aussi bien sur un téléphone que sur une tablette ou un ordinateur. Le système n'est pas assez simple à utiliser pour les utilisateurs occasionnels, et la nouvelle interface sera

plus évidente à appréhender. Concernant les indicateurs de gestion, les comptables de chaque service font des extractions *ad hoc* depuis Excel pour les communiquer aux chef-fe-s de service, qui utilisent ces chiffres pour piloter l'activité. La nouvelle interface proposera des tableaux de bord modernes qui réduisent les risques d'erreur d'interprétation. Les accès pourront plus facilement être gérés, afin de pouvoir séparer les tâches et de maîtriser plus finement qui peut accéder à quels documents. Actuellement, SAP gère les clients et les fournisseurs comme deux entités séparées, alors que certains clients peuvent être des fournisseurs. La nouvelle interface permettra de limiter les doublons.

L'ensemble du programme Novo ERP va s'étaler sur cinq ans, et se répartir sur plusieurs projets aux durées variables. Un changement d'ERP n'est pas un projet informatique, mais un projet métier, qui vise à refondre les processus de travail, les harmoniser, les simplifier, les dématérialiser. Dans ce sens-là, le grand défi du projet n'est pas technologique, mais plutôt l'alignement des acteurs autour de ce processus de simplification. Des représentant-e-s des différents métiers de l'administration, comme la Direction financière (DFIN), la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) ou la Direction des ressources humaines (DRH), ont participé à l'élaboration du projet. Un comité de pilotage (COPIL) programme regroupe des responsables de département, chapeauté par la délégation au numérique du Conseil administratif. L'organisation couvre donc l'intégralité de l'administration.

Concernant les coûts, le montant total annoncé est de 10,3 millions de francs. La grande part de ce budget, soit 6,6 millions de francs, est dédiée aux prestations. Le reste des coûts se compose d'infrastructures informatiques, de licences, de logiciels, de locaux et d'engagement d'auxiliaires. Les prestations représentent 64% du budget total. On trouvera trois grandes catégories de prestations dans ce projet. Tout d'abord les consultants métiers et les spécialistes ERP qui aideront à redéfinir les processus en amenant leur expertise. Ensuite l'accompagnement par des chefs de projet et des analystes métiers, qui ne sont pas assez nombreux en Ville et qui doivent être trouvés en externe. Enfin, un intégrateur technique, soit un spécialiste du logiciel S4, qui aidera la Ville avec la migration technique d'ECC6 vers SAP Programma. Une réserve de 550 000 francs est prévue. M. Royston note que ce budget est certes ambitieux, mais que pour un projet prévu pour cinq ans, cela ne représente que 1,7 consultant, 2,7 chefs de projet et 1,5 ingénieur. L'équipe sera composée de 4,5 externes en moyenne, présents pour épauler les équipes de la Ville. Douze nouveaux serveurs doivent également être mis en place. Enfin, le ticket d'entrée de la Ville pour le nouvel ERP représente 750 000 francs pour l'acquisition de la licence. La DSIC a cependant réussi à optimiser ces licences pour éviter que la maintenance annuelle n'augmente.

Concernant le passage à des logiciels tiers pour des processus qui ne seraient pas nécessairement couverts avec SAP, le budget est de 370 000 francs. Enfin, un

million est dédié aux auxiliaires, qui seraient engagés pour aider à tester les solutions livrées, rédiger la documentation pour les utilisateurs et accompagner ces derniers lors de la prise en main du logiciel. Le dernier volet du budget concerne des locaux. Les personnes qui travailleront sur ce changement d'ERP ne seront pas mobilisées à plein temps sur le projet et se trouvent pour l'instant dans des lieux différents. Pour remédier à cette dispersion des équipes, l'administration souhaiterait obtenir des locaux dédiés pour amener les acteurs du projet dans des locaux communs. Ces locaux devraient faire environ 400 m^2. La Ville ne disposant pas de tels locaux vides pour le moment, elle devra en louer.

Entre l'entretien et la maintenance des nouvelles solutions, la DSIC estime que son budget de fonctionnement devra faire face à des coûts supplémentaires d'environ 430 000 francs par an. En dehors de la DSIC, du personnel auxiliaire sera nécessaire dans les services pour permettre de décharger les experts métiers qui seront engagés sur le projet.

Le président remercie les auditionné-e-s pour leurs explications et ouvre la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions.

Questions des commissaires

Un commissaire est assez familier avec les changements d'ERP, ayant dû mener un projet similaire dans le secteur privé. Il comprend que SAP est le produit le plus utilisé par l'administration aujourd'hui, et que la Ville souhaiterait continuer à l'utiliser en partie pour les finances, tout en choisissant un nouveau programme pour la gestion RH. Le commissaire a plusieurs questions:

– Il se demande si cette migration vers un nouvel ERP permettra de faire des économies sur les prix des licences.
– Il souhaite savoir si un appel d'offres a déjà été lancé auprès des prestataires externes et si ce cahier des charges pourrait être transmis à la commission.
– Il se demande si ce changement de programme, visant à plus d'efficience, permettra des économies de postes, par exemple en ne renouvelant pas des départs à la retraite.
– Le commissaire a compris qu'une équipe externe de cinq personnes serait engagée pour le support, et aimerait savoir ce qui est prévu pour la formation et l'accompagnement.
– Enfin, le commissaire se demande s'il n'y avait aucune alternative possible en interne pour trouver des locaux adaptés, ou bien d'envisager du télétravail.

Mme Böhler répond que pour les RH, la partie salaires et budgets restera sur SAP. En revanche, la Ville va chercher une nouvelle solution pour les autres processus RH: la gestion de carrière, la formation, le recrutement, la gestion de la

performance ou encore les départs. Cependant, aucun programme n'a encore été choisi. Aucun appel d'offres ne peut par ailleurs être lancé tant que la proposition n'a pas été acceptée par le Conseil municipal. Théoriquement, il serait possible de faire des économies de postes, si certaines tâches n'étaient plus nécessaires avec l'harmonisation des processus. Cependant, Mme Böhler reste sceptique sur la possibilité que toutes ces tâches puissent constituer un cahier des charges rattaché à une personne. L'idée est surtout que les collaboratrices et collaborateurs fassent moins de tâches répétitives et plus de tâches à valeur ajoutée. Des auxiliaires sont effectivement prévus pour accompagner la formation, notamment pour rédiger les notices d'utilisation. Enfin, concernant les locaux, la commission d'attribution immobilière n'a pas pu trouver de locaux adaptés aux demandes des porteurs du projet. Si des locaux adaptés se libèrent, il est évident qu'ils seront utilisés. Mais en l'absence de locaux à l'interne à l'heure actuelle, une solution externe doit être trouvée pour accueillir les collaborateurs du projet.

M. Royston revient sur les licences et précise que la DSIC n'augmentera pas les licences annuelles pour SAP, ce qui permettra de contenir les coûts, notamment après avoir donné les licences les moins chères aux utilisateurs les plus occasionnels et n'ayant donc pas besoin de licences très complètes. L'argent économisé a permis d'absorber le surcoût de la nouvelle version. Cependant, des coûts supplémentaires seront à prévoir pour l'augmentation des fonctionnalités sur le nouvel ERP.

En l'absence de temps supplémentaire, le président note que sept commissaires ont demandé la parole.

Le président précise qu'au vu du nombre de questions qui restent, la commission convoquera une nouvelle audition avec les auditionné-e-s pour pouvoir répondre à ces questions. Le président donne congé aux auditionné-e-s.

Séance du 1er juillet 2021

Audition de Mme Nathalie Böhler, directrice du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), et de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

La présidente souhaite la bienvenue à Mme Böhler ainsi qu'à M. Royston et les invite à entamer leur présentation auprès de la commission.

Mme Böhler rappelle que M. Royston et elle-même se sont déjà rendus auprès de la commission le 3 juin pour présenter ce projet phare de la législature, le remplacement et l'évolution du système SAP, un outil qui permet à la Ville de gérer toute la gestion financière et comptable de l'administration. Pour pouvoir préparer cette proposition, le COPIL du projet a organisé des ateliers pour pouvoir recueillir les besoins des services, alors que SAP arrive à échéance en 2025 pour les RH

et en 2027 pour la partie financière. La question se posait de savoir s'il fallait seulement utiliser la nouvelle version du système actuel ou explorer le marché actuel pour voir si de meilleures solutions étaient disponibles pour répondre au mieux aux objectifs de la Ville en termes de transformation numérique. Pour rappel, SAP est un outil interne à l'administration, utilisé par les RH, la Direction financière ou encore les chef-fe-s de service. Une solution hybride a été retenue pour le projet, avec un maintien de SAP pour la partie finances, achats et salaires, et une ouverture sur le marché pour la gestion des subventions et la gestion de carrière, bien qu'il ne soit pas impossible que SAP soit également conservé pour ces missions.

M. Royston revient sur la question des coûts. Le montant total du projet est de 10,3 millions de francs. 64% de ce budget est dédié à la prestation de service. Premièrement, il s'agit de l'engagement de consultant-e-s pour aider dans le *re-engineering* du processus métier, notamment dans les domaines finances RH, achats et gestions de subventions. Ces personnes devraient par la suite concevoir de nouveaux systèmes informatiques sur la base de ces processus et mettre en place les grands concepts de paramétrage de SAP. Cette première partie représente 1,466 million de francs, avec un budget de 1400 francs par jour et une moyenne d'environ 1,7 consultant-e sur la durée du projet. Deuxièmement, il s'agit d'engager des analystes métiers, un poste qui manque dans l'administration, avec un budget de 1,4 million et 1,2 poste sur la durée du projet. Troisièmement, il s'agit d'engager des intégrateurs SAP, soit les personnes en charge de faire l'implémentation dans le nouvel outil, pour un budget de 2,6 millions de francs.

Concernant l'infrastructure et les licences, la valeur actuelle du parc de licences de la Ville est de 4,2 millions de francs. Pour acquérir la nouvelle version, la Ville doit payer 15% de ce montant, soit 754 000 francs. Autour du projet, on trouve également des éléments extérieurs à SAP, et l'acquisition de nouvelles licences est chiffrée pour un budget de 376 850 francs. Enfin, douze nouveaux serveurs certifiés pour la nouvelle version de SAP doivent être achetés, pour 538 000 francs.

Un million de francs est prévu pour l'engagement d'auxiliaires, notamment pour tester les solutions, pour rédiger des notices d'utilisateur et pour accompagner les utilisateurs et utilisatrices dans la gestion du changement. Ces auxiliaires représentent 1,5 poste sur la durée du projet, avec en moyenne, toutes charges incluses, 130 000 francs de budget par année. Mme Böhler précise que ces auxiliaires seront uniquement dédiés au projet et directement financés par la proposition. Ces postes n'existeront plus une fois le changement d'ERP mis en œuvre.

Un projet d'une telle envergure et étant piloté par plusieurs entités au sein de la Ville nécessite des locaux dédiés pour réunir dans un même lieu du personnel externe et des collaboratrices et collaborateurs de la Ville. Malheureusement, la Ville ne dispose aujourd'hui pas de locaux vides d'une superficie équivalente à

celle demandée, environ 400 m², et il est donc prévu de pouvoir louer des locaux commerciaux. Mme Böhler précise que ces baux seront déterminés par la durée du projet et que des arrangements seront faits pour que les baux soient ajustés à la date de fin du projet. Il existe par ailleurs un comité d'attribution immobilière en Ville, et même si on trouve rarement de tels locaux en Ville, le comité de pilotage restera attentif à des possibilités de réduire les besoins en locaux par l'utilisation de lieux déjà disponibles.

Enfin, M. Royston aborde l'impact du projet sur le budget de fonctionnement de la DSIC et sur les budgets de fonctionnement des services métiers. L'impact sur le budget de fonctionnement de la DSIC concerne surtout l'entretien, la maintenant et le support des nouvelles solutions hors SAP, ainsi qu'un accompagnement de support sur la nouvelle version de SAP, pour un montant estimé de 2 millions de francs sur cinq ans.

Mme Böhler rappelle que les services fortement impliqués dans ce projet seront la DFIN, la DRH et la CMAI. Pour un tel projet, il sera nécessaire de sortir des personnes de manière durable de leur service pour pouvoir standardiser les processus au mieux et sortir du fonctionnement en silo des services. Pour libérer ces collaboratrices et collaborateurs de leurs tâches usuelles, des auxiliaires seront engagés pour les remplacer pendant la durée du projet.

La présidente remercie Mme Böhler et M. Royston pour leur présentation et ouvre la parole aux commissaires pour d'éventuelles questions.

Questions des commissaires

Un commissaire note que lors de la dernière séance, les auditionné-e-s avaient mis en avant les forces et les faiblesses de SAP, notamment des difficultés d'utilisation et les risques de fraude. Le commissaire se demande alors pourquoi ne pas changer totalement de système, en se dirigeant vers une option plus simple d'utilisation. Le commissaire souhaite également savoir quel est l'argument principal ayant convaincu le comité de choisir cette solution hybride.

M. Royston répond qu'il s'agit essentiellement d'une question de risque. Un changement d'ERP de l'envergure du périmètre de la Ville, au vu de la complexité des différents métiers de l'administration de la Ville et de la maturité numérique de Genève, représente un risque trop important par rapport aux gains. D'autre part, les dysfonctionnements mis en lumière sont des problèmes qui seront adressés par le projet, puisque la standardisation des processus permettra de simplifier les processus et de faciliter l'utilisation des données fournies par SAP.

Mme Böhler répond qu'il est souvent reproché à SAP son manque d'ergonomie, et il est vrai qu'avec les nouvelles interfaces prévues, l'utilisation sera

simplifiée; il sera également possible de créer des rapports de gestion directement au sein des services, sans devoir passer par la DSIC. D'autre part, plus de contrôle de gestion pourra être pratiqué avec le nouvel outil, notamment pour éviter les développements spécifiques. Enfin, Mme Böhler précise que l'idée est de remettre à plat les profils utilisateurs/utilisatrices et de les faire correspondre au cahier des charges des personnes. Ainsi, les accès des collaboratrices et collaborateurs seront limités en fonction de leurs missions, afin de réduire les coûts.

Un commissaire souhaite être sûr d'avoir compris que la Ville resterait sur SAP pour la majeure partie des besoins et aimerait savoir pour quels besoins un appel d'offres sera lancé.

M. Royston répond que l'appel d'offres sera lancé pour la gestion des subventions, qui représente 253 millions de francs chaque année, et pour la gestion de cycles de vie RH, comme la performance, le recrutement, la formation.

Un commissaire souhaite savoir si le COPIL a déjà un outil en tête, notamment pour la gestion des subventions.

M. Royston répond que lorsque le Conseil municipal a voté une bourse Covid au mois de mars, pour 4 millions de francs, l'outil mis en place a remporté l'adhésion du Service culturel (SEC), avec un formulaire en ligne. Ce logiciel s'appelle Service Now, et est déjà utilisé par la Ville pour des gestions d'incidents et des requêtes informatiques. Une extension de ce produit permettrait la gestion des dossiers de subvention.

Mme Böhler répond que l'idée est également que lorsque différents services versent de l'argent à une même institution, il soit possible de partager les documents entre services.

M. Royston répond qu'en revanche, il n'y a pas encore d'outils de prédilection pour la gestion des cycles de vie RH, même si SAP possède un logiciel qui pourrait être intéressant.

Un commissaire souhaite également savoir si des pistes sont déjà envisagées pour les locaux.

M. Royston répond que le comité a visité un certain nombre de locaux, mais que rien ne peut encore être signé tant que la proposition n'a pas été votée. L'idée serait de trouver des locaux assez centraux, à mi-chemin entre la DSIC et la DFIN.

Un commissaire se demande si, au vu de l'importance du projet, la Ville a envisagé de mutualiser certains points avec d'autres entités et entreprises étant également dans cette démarche d'évolution, que ce soit en termes de logistiques ou de locaux.

M. Royston répond que les Services industriels de Genève (SIG) sont par exemple également en train de migrer sur la nouvelle version de SAP et la Ville est en contact avec l'entreprise pour essayer d'avoir des retours d'expérience. Des contacts se font également avec l'Etat de Fribourg et l'Etat du Valais. La mutualisation passe ici surtout par des retours d'expériences et des échanges de bons procédés plutôt que l'utilisation d'une plateforme commune, ou le recours à de mêmes prestataires. Ces projets sont très complexes, et il serait ingérable d'organiser les mutations d'autres entités en même temps. En revanche, sur des choses nouvelles, comme dans le domaine de l'utilisation d'objets connectés sur le territoire, des discussions sont en cours avec les SIG pour utiliser leur plateforme.

Une commissaire note que le risque de fraude n'est pas un risque à prendre à la légère et souhaite savoir comment le projet entend lutter contre cela, si le même système est gardé par la Ville.

M. Royston répond que le risque de fraude ne vient pas du système en lui-même mais de l'utilisation que l'on en fait. En fait, c'est la manière dont le système a été implémenté qui génère ce risque de fraude. Ce problème est déjà adressé par la Ville aujourd'hui dans le cadre d'évolutions permanentes, qui revisitent les droits d'accès à SAP. Cette revisite cherche à assurer deux choses. Premièrement, la ségrégation des tâches. Ainsi, si une personne monte un bon de commande, elle ne peut pas le valider. Cette ségrégation n'est pas toujours possible dans le système et doit passer par un processus papier, ce qui peut poser des problèmes. Il est clair que le nouveau système devra prendre en compte cette ségrégation des tâches. Et deuxièmement, la maîtrise des accès au travers de rôles prédéfinis: comptables, acheteur, cadre…

Un commissaire note que les migrations sont toujours assez compliquées, et souhaite savoir ce qui est prévu si le projet n'est pas opérationnel d'ici à 2027.

M. Royston répond que l'éditeur fixe une date butoir, mais qu'au-delà de cette date, moyennant une certaine somme, un support est assuré, somme qui augmente au fil des années. Cela n'est évidemment pas souhaitable, c'est pourquoi le comité vient devant la commission en 2021 pour une date butoir en 2027. D'autre part, ce programme est suffisamment important pour que la Ville prévoie toute la gestion de risque nécessaire. Le projet est sous le radar de la gestion de risque du Conseil administratif, et toutes les précautions nécessaires sont prises pour éviter les retards.

Le commissaire a compris que l'utilisation d'infrastructures communes était compliquée, mais note que la majorité du budget demandé concerne des frais liés à des prestations de service. Il se demande s'il ne serait pas possible, sur cinq ans, de mutualiser cet accompagnement avec d'autres entités, comme les SIG ou l'Etat.

M. Royston répond que l'Etat ne fonctionne pas avec le même ERP, ce qui rend impossible la mutualisation. D'autre part, sur les 6,6 millions de francs d'accompagnement, environ 2 millions de francs seraient nécessaires pour une migration isofonctionnelle, qui ne ferait que migrer le système actuel vers sa nouvelle version, implémentée telle quelle. Cependant, ce sont la définition et la standardisation des processus, comme la gestion financière ou la gestion des engagements, qui nécessitent des processus propres à la Ville, qui empêchent la mutualisation.

Le commissaire estime qu'il est malgré tout possible de mutualiser certains postes, par exemple des chef-fe-s de projet travaillant à la fois pour la Ville et pour les SIG.

Mme Böhler répond que pour les processus standardisés et transversaux, il n'y aura pas de développements propres à la Ville. Cependant, pour d'autres processus, il sera impossible d'implémenter le système tel quel.

M. Royston soutient tout effort de mutualisation, mais note qu'il est difficile de mutualiser sur des phases de redéfinition des processus.

Un commissaire souhaite savoir si d'autres communes à Genève utilisent SAP.

M. Royston répond que les autres communes genevoises utilisent Opale, un système encore différent de celui du Canton.

Le commissaire souhaite savoir pourquoi la Ville n'utilise pas Oracle.

Mme Böhler répond qu'en 2004, cette option avait été analysée, mais SAP avait finalement été retenu. La Ville utilise par ailleurs Opale pour la gestion de la taxe professionnelle communale.

Un commissaire se demande si, pour l'achat de prestation externe, il n'y avait pas de capacité interne à la DSIC pour assurer ces prestations.

M. Royston répond qu'il y a déjà dix personnes de l'équipe SAP qui travailleront à 100% sur ce projet, mais qu'il y aura malgré cela besoin de ressources supplémentaires issues de l'extérieur.

Une commissaire se demande s'il ne serait pas plus simple à l'avenir d'utiliser les mêmes systèmes que les autres communes genevoises.

M. Royston répond que la Ville essaye de le faire sur de nouvelles applications lorsque cela est possible, mais qu'il existe 550 applications en Ville, et que standardiser de manière rétroactive tout cela serait trop coûteux et chronophage.

En l'absence de questions supplémentaires, la présidente remercie Mme Böhler et M. Royston pour leur venue auprès de la commission et leur donne congé.

La présidente rappelle que la commission doit voter ce soir sur la proposition PR-1455, et que le rapport est très urgent. Tous les partis sont favorables à un vote ce soir.

La présidente propose à la commission de passer aux prises de position sur la proposition PR-1455.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe est favorable à la proposition PR-1455 et qu'il est fondamental que l'administration dispose des outils nécessaires à son bon fonctionnement. Cependant, une mutualisation doit absolument être réfléchie, notamment sur le fait que certains postes prévus pourraient être économisés.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe est favorable à cet objet et qu'il est important que l'administration et la DSIC puissent avancer sur ce projet avec des moyens adéquats. Il est important également de continuer à implémenter des efforts de mutualisation.

Un commissaire du groupe des Verts annonce que son groupe est favorable à ce projet qui correspond à des besoins, qui a été bien étudié, sans excès, et qui ne constitue pas une révolution complète pour les personnes ayant l'habitude d'un certain système.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe est favorable à cette proposition et qu'il est important de doter l'administration des moyens logistiques dont elle a besoin pour fonctionner. Concernant la mutualisation, les auditionné-e-s ont expliqué que cela était fait lorsque cela était possible, ce qui satisfait le Parti socialiste.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe est favorable à cette proposition, la présentation de ce soir ayant été convaincante, mettant notamment en avant le besoin d'amélioration des processus.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe est favorable à la proposition, avec une solution hybride retenue qui permet de limiter des problèmes liés à un changement trop drastique.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe est favorable à la proposition, bien que restant attentif à d'éventuels dépassements de budget.

La commission passe au vote sur la proposition PR-1455, qui est acceptée à l'unanimité.

M. Maxime Provini, rapporteur (PLR). J'aimerais dire très brièvement qu'il est ici question d'un crédit d'environ 10 millions de francs pour financer le renouvellement du programme de gestion SAP et des outils informatiques de la Ville de Genève. Ce changement est essentiel pour la Ville, afin qu'elle puisse être… *(Brouhaha.)*

Le président. Un instant, Monsieur le rapporteur. Est-ce que le rapport vous intéresse, Mesdames et Messieurs? *(Rires.)* Poursuivez, Monsieur le conseiller municipal.

M. Maxime Provini, rapporteur. La commission a été unanime sur le sujet, car il est important que la Ville de Genève puisse avoir des outils informatiques adéquats et à jour. Pour toutes ces raisons, la commission a préavisé à l'unanimité en faveur de cette proposition et vous invite à faire de même ce soir.

Premier débat

Mme Olivia Bessat-Gardet (S). Au nom du Parti socialiste, j'aimerais exprimer tout notre soutien à cette proposition qui a été acceptée à l'unanimité par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication – la réputée CSDOMIC. La raison de notre soutien réside dans le fait qu'elle est bien ficelée. Effectivement, c'est une ouverture de crédit nécessaire afin que les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville continuent à assurer les prestations fondamentales dans leur travail. En plus d'un outil d'accompagnement, un accompagnement au changement est également proposé pour faire en sorte que les collaboratrices et les collaborateurs puissent prendre en main cet outil. Cela permet aussi de faire face au défi humain que représente un changement de cette ampleur. Au final, qu'apportera cet outil? Une administration plus efficace, plus moderne – pour emprunter des termes entendus souvent de la part de nos collègues de droite –, une administration plus efficace et plus efficiente. *(Réactions.)* Oui! Vous voyez, j'apprends aussi. L'idée ici est de simplifier les processus internes, de rendre les processus de décision transparents et d'optimiser les ressources avec des réallocations de temps, encore une fois dans un souci d'efficacité et d'efficience. En conclusion, il n'y a aucune raison de voter contre cette proposition et il y a toutes les raisons de voter pour.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il faut quand même faire trois pas dans la neige, comme on dit. Nous voterons évidemment en faveur de cette proposition, car aller de l'avant est une nécessité, mais j'aimerais relever d'une manière

générale qu'on observe certaines difficultés. Comme indiqué par ma préopinante, il faut une administration sûre et performante en termes informatiques, mais je relève que le site du Conseil municipal et notamment le projet d'un parlement sans papier, qui devait être complètement effectif au début de la législature, ne fonctionne toujours pas un an et demi plus tard; je me fais du souci et espère que ce changement nécessaire entre le logiciel de gestion SAP et le nouveau programme ne sera pas aussi chaotique. Cela mériterait un certain nombre d'explications à un moment donné parce qu'on est loin du compte, notamment en ce qui concerne l'application dévolue aux activités du Conseil municipal et à celles du Conseil administratif aussi d'ailleurs, car elles vont de pair. L'absence de mise à jour du site du Municipal tout comme des ordres du jour représente une problématique qui est loin d'être réglée, ce qui ne nous facilite pas vraiment la tâche. Ça n'a peut-être rien à voir avec la proposition en tant que telle, mais ça concerne néanmoins l'informatisation ou l'avancement entre guillemets du «parlement sans papier», je mets ça entre guillemets, car on aura toujours besoin de papier dans une certaine mesure.

Qui plus est, on n'est pas sûrs d'y gagner quelque chose en termes d'urgence climatique, de développement durable et tout ce que vous voudrez, car l'informatique est très consommatrice dans ces domaines, ce que vous savez bien. Je pense qu'il serait assez intéressant de faire un jour une comparaison en ne fonctionnant qu'avec des documents informatiques, mais ça devient compliqué lorsqu'il faut simultanément suivre l'ordre du jour sur son PC et lire un amendement sur la boîte mail. Il faudrait peut-être avoir deux ordinateurs ou je ne sais pas quelle autre solution; personnellement j'ai utilisé mon téléphone, mais c'est un peu compliqué. Je pense qu'on est loin du compte dans ce domaine, il reste du travail à faire. Par conséquent, je suis quand même inquiet pour la suite avec SAP, j'espère qu'on ne va pas prendre le bouillon et que l'administration ne coulera pas. Nous voterons cette proposition avec les réserves que je viens d'émettre.

Mme Livia Zbinden (EàG). Ensemble à gauche s'inscrit dans la continuité de ce qui a déjà été dit, à savoir qu'il est important de renouveler le logiciel de gestion SAP. De nombreux arguments énumérés à ce sujet sont très positifs et nous pensons qu'il faut une transition de qualité et que cela est une étape nécessaire. Nous voterons aussi en faveur de cette proposition.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'aimerais sincèrement remercier la CSDOMIC qui a fait un travail à la fois approfondi et rapide, je remercie donc également son rapporteur, M. Maxime Provini, pour avoir traité cet objet en deux séances en juin et juillet derniers. C'est un objet particulièrement complexe,

il faut le reconnaître, puisqu'il ne s'agit pas juste d'un petit logiciel ou d'un site internet, mais vraiment de l'outil fondamental de fonctionnement de notre administration, autrement dit le noyau dur pour la gestion de tous les processus administratifs et financiers; il est incontournable. Le logiciel SAP dans sa version actuelle arrive en bout de course en matière de support et de fiabilité à terme, il devenait donc urgent que nous nous mettions au travail pour le remplacer. La proposition a été déposée il y a deux ans, ça a pris du temps au début et nous avons heureusement pu accélérer les choses ensuite. C'est un travail collectif, principalement avec la DSIC à la manœuvre, mais nous avons également travaillé très étroitement avec les principaux services concernés, notamment la Direction financière et la Direction des ressources humaines chez mon collègue Alfonso Gomez, pour être sûrs que la commande et le processus de mise en œuvre correspondent aux besoins et que, comme l'a dit Mme Bessat-Gardet, la manière dont nous nous organisons pour faire ce travail soit optimale. En ce sens, ce projet comporte une nouveauté et doit être exemplaire pour la suite.

On ne change pas un outil aussi fondamental du jour au lendemain, ça ne peut pas se faire à côté du travail habituel, cette transformation pouvant aller assez loin dans les processus organisationnels. Il faut que les personnes les plus concernées, nos spécialistes de l'administration qui travaillent activement dans SAP aujourd'hui, puissent être pleinement associées et intégrées dans le processus de changement. Par conséquent, nous devons aussi avoir des ressources humaines dédiées à pallier ce temps de travail consacré au projet pour réaliser les tâches usuelles de l'administration; c'est peut-être la première fois que nous poussons aussi loin cette réflexion d'accompagnement au changement et de dotation des ressources nécessaires. En effet, un changement d'outil informatique représente avant tout un enjeu humain et organisationnel bien plus qu'un enjeu technique. Si on le sous-estime, on génère à la fois des retards et des frustrations, pour un résultat souvent insatisfaisant. Voilà pour SAP.

Nous en avons encore parlé aujourd'hui même, c'est un hasard de calendrier, avec la délégation de la transition numérique du Conseil administratif, qui est composée je vous le rappelle de mes deux collègues Marie Barbey-Chappuis et Alfonso Gomez et de moi-même, notamment sous l'angle de l'accompagnement au changement au sens large pour qu'au sein de l'administration tous nos collaborateurs et nos collaboratrices, quels que soient leur métier et leur expérience, puissent trouver leur place dans un environnement numérique grandissant, par exemple pour ce qui regarde notre système de gestion des subventions, qui doit aussi être changé.

En ce qui concerne les remarques de M. Sormanni, je les comprends, cependant il a lui-même reconnu qu'elles n'étaient pas directement liées à ce crédit. C'est vrai que l'application Synapps a été initiée il y a longtemps et qu'elle est notamment censée vous aider vous, membres du Conseil municipal, dans votre travail

d'élus, que ça soit en plénière ou dans les commissions. Monsieur Sormanni, votre Conseil est représenté dans un comité de pilotage, je vous invite donc à vous renseigner auprès de votre président, M. Amar Madani, qui suit ça de très près et que je remercie au même titre que d'autres membres du Conseil au sujet de l'avancée de ce projet. Je reconnais qu'il a pris du retard et j'ai dû admettre comme d'autres que visiblement les parlements genevois sont un peu plus complexes que d'autres parlements en Suisse, on ne sait pas pourquoi mais c'est comme ça. On va y arriver et on espère un «go live», comme on dit en bon français, pour la fin de cette année et le début de l'année prochaine.

Dernière précision pour rebondir sur un élément évoqué par M. Sormanni, que je remercie, mais aussi par les préopinantes Mmes Bessat-Gardet et Zbinden: le Conseil administratif est très soucieux d'insérer tous ses projets dans une politique plus large, c'est vraiment nouveau. La Ville de Genève est désormais dotée d'une politique numérique qui a été validée par le Conseil administratif, elle nous sert de cadre et repose sur quatre piliers – je ne ferai pas très long car elle a déjà été présentée par la CSDOMIC – qui concernent des enjeux d'ordre éthique au sens large, à savoir l'inclusion numérique, la protection des données, l'innovation et la prestation à la population. Nous avons pris du retard ces dernières années et sommes en train de le rattraper très rapidement grâce à l'effort conjoint de nombreux services de l'administration, et je m'en réjouis. De cet effort découle d'ailleurs le plan directeur concret pour l'administration qui a également été validé et diffusé notamment à la CSDOMIC, mais il est aussi accessible à tous les membres de ce Conseil. Je me réjouis du travail réalisé par la commission et vous invite effectivement à voter en faveur de ce crédit. Je vous remercie.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (67 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 370 115 francs destiné au renouvellement du progiciel de gestion SAP.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 10 370 115 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2026 à 2030.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Nous passons au traitement des rapports sans débat et commençons par le point 16 de notre ordre du jour, soit le rapport P-294 A/P-296 A.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner:
– la pétition du 9 octobre 2012: «Contre les nuisances générées par le bar de la Plage» (P-294 A)[1];
– la pétition du 9 octobre 2012: «Contre les incivilités et le bruit au boulevard Carl-Vogt» (P-296 A)[2].

Rapport de Mme Danièle Magnin.

Les pétitions P-294 et P-296 ont été renvoyées à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 9 octobre 2012. La commission, sous la présidence de Mme Sandrine Burger, a étudié ces pétitions lors des séances des 12 novembre, 17 décembre 2012, 14 janvier, 4 et 18 février, et 13 mai 2013. Elles ont été traitées conjointement dès la séance du 17 décembre 2012. La rapporteuse remercie chaleureusement Mme Tamara Saggini pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

[1] «Mémorial 170e année»: Commission, 1768.
[2] «Mémorial 170e année»: Commission, 1768.

Textes des pétitions

(Voir annexes.)

Séance du 12 novembre 2012

Audition de Mmes Chantal Thurnherr Hedinger et Sophie Bonjour, pétitionnaires

Mme Thurnherr Hedinger remercie la commission de les accueillir. Elle explique qu'elle habite depuis dix-sept ans le boulevard Carl-Vogt et Mme Bonjour depuis trois ans. Il y a eu un grand changement avant et après le Bar de la plage. Elle dresse un historique des problèmes.

Avril 2012

Les nuisances commencent et beaucoup s'en plaignent. Appels à la police.

Fin avril 2012

Appel au Bar de la plage un vendredi à minuit. Le gérant s'est montré ouvert et a annoncé qu'il ferait tout pour que les choses s'améliorent.

Mai 2012

Beaucoup de soirées avec une foule entre 50 et 100 personnes. On mangeait et buvait dehors.

19 mai 2012

Après plusieurs passages de la police, elle va parler de vive voix au gérant, qui ne se montre pas très courtois et explique qu'elle devrait peut-être quitter la ville.

Début juin 2012

Un soir vers 1h: elle appelle le gérant qui semble dépassé mais la remercie de l'avoir appelé plutôt que d'avoir fait appel à la police. Rien ne change.

Juin 2012

Plusieurs des voisins sont allés parler au gérant. Il en a eu marre et n'a plus eu envie de discuter.

Mi-juin 2012

Elle téléphone à l'îlotier de Plainpalais et demande ce qu'ils peuvent faire pour que leurs droits soient entendus.

Fin juin 2012

Elle se rend avec Mme Bonjour au poste de gendarmerie pour obtenir des renseignements sur le bien-fondé d'une éventuelle plainte et connaître le bilan policier de l'établissement. On les informe qu'il y a eu 200 appels téléphoniques et environ 50 interventions de la police au Bar de la plage.

Eté 2012

Le bar a eu un stand aux Fêtes de Genève, donc c'était calme.

Fin août 2012

Elle appelle le Bar à 2h du matin un mardi, pour voir pourquoi c'était encore ouvert. Le gérant explique qu'ils ont une autorisation tous les soirs jusqu'à 2h du matin, ce qui a été confirmé par le Service du commerce.

Début septembre 2012

Ils finalisent la pétition. Ils ont été contactés par M. Wiener qui leur a proposé de faire tourner leur pétition dans son immeuble, tout en regrettant que la pétition n'englobe pas d'autres problèmes.

Vers mi-septembre 2012

Une personne, avec un accordéon, est descendue dans la rue pour jouer de la musique lors d'une soirée au Bar de la plage. Elle est sortie à 1h30 pour dire au gérant que c'était la preuve qu'il ne pouvait pas assumer son rôle. Celui-ci a prétendu qu'il venait de se rendre compte du problème. Un chuchoteur, dont le gérant parlait depuis mi-avril, a été engagé et des affichettes ont été mises en place à la porte.

6 octobre 2012

Ils ont envoyé la pétition.

8-9 octobre 2012

M. Wiener a eu un entretien avec le *GHI* et il y a eu amalgame entre les deux pétitions. Dans l'article des 10-11 octobre, il est question d'une pétition avec environ 100 signataires. Elle précise qu'il s'agit bien de leur pétition, qui n'a pas les mêmes revendications que celle de M. Wiener envoyée à la même date. Ils n'ont pas fait d'autres démarches et n'ont été entendus par aucune personne officielle ou journaux jusqu'à présent.

Une commissaire compatit avec la situation des auditionnées. Elle demande s'ils ont fait appel au Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, qui effectue des mesures.

Mme Thurnherr Hedinger explique qu'ils y ont renoncé car ils pensaient que c'était difficile de prendre des mesures à l'extérieur.

Une commissaire demande si la mise en place du chuchoteur et les affichettes ont calmé la situation.

Mme Thurnherr Hedinger pense que cela a été instauré par le propriétaire après qu'il a eu vent de la pétition, mais peu de choses ont changé. Les nuisances sont quand même présentes car le chuchoteur réagit au bruit.

Un commissaire les incite à faire faire des mesures car celles-ci sont effectuées avec les fenêtres ouvertes et apporteront un élément supplémentaire à leur plainte.

Un commissaire demande quelles réponses ont été données par l'Etat.

Mme Thurnherr Hedinger dit que l'Etat a accusé réception de leur pétition mais leur demande un peu de patience.

Un commissaire demande s'ils ont contacté la régie et demandé une baisse de loyer.

Mme Thurnherr Hedinger souligne que leur qualité de vie a été diminuée. Elle ne veut pas quitter les lieux mais aimerait que la qualité de son quartier reste bonne, car elle-même ainsi que sa voisine ici présente ont un enfant en bas âge. Ils n'ont pas encore contacté la régie.

Mme Bonjour a vu que l'immeuble où se trouve le bar est géré par une autre régie mais appartient à la Ville. Elle demande si, en tant que propriétaire, la Ville ne pourrait pas faire pression.

Un commissaire demande le nom du propriétaire du fermage de l'édifice.

Un commissaire demande quelle est la spécificité de ce bar, quels sont les gens qui le fréquentent, et si le problème vient des clients qui entrent et sortent, ou des personnes qui stationnent devant.

Mme Thurnherr Hedinger explique que ce sont plutôt des jeunes qui fréquentent l'établissement afin de consommer beaucoup d'alcool. Les passants doivent marcher sur la route car le trottoir est toujours occupé, mais ils ne créent pas les nuisances.

Un commissaire demande ce qu'il en est des alentours, s'il y a des bars et cafés sympas.

Mme Bonjour dit qu'il y a une pizzeria, d'autres bars, le Café de la paix, mais aucun ne pose problème.

Mme Thurnherr Hedinger ajoute que quand ils se sont installés, ils savaient que c'était un quartier animé mais là le bruit devient agressant.

Un commissaire signale que M. Wiener, lui, se plaint aussi du Café de la paix.

Mme Bonjour explique que le Café de la paix se situe de leur côté de la route et organise des concerts qui s'arrêtent à 22h. Ce sont des gens civilisés, qui produisent un bruit normal. Ils n'ont jamais été dérangés.

Mme Thurnherr Hedinger ajoute que les gens à l'angle de la rue des Bains entendent le Bar de la plage, alors qu'elles-mêmes n'entendent pas le Café de la paix. De plus, le bar a aussi une terrasse à l'arrière.

Un commissaire remarque qu'avec les trolleybus qui passent et les piétons, cela crée un amoncellement qui peut être dangereux. Il ajoute qu'au Bar de la plage, il y a aussi beaucoup d'anniversaires et de prix pour des repas à gogo qui facilitent la venue de gens.

Selon Mme Bonjour, cela n'a rien d'un bar de quartier.

Une commissaire souligne que la baisse de loyer est une bonne piste à suivre. Elle demande si le propriétaire de l'immeuble est la Ville ou la CAP.

Mme Bonjour répond que c'est la Ville.

Un commissaire remarque qu'ils devraient alors envoyer une copie à Mme Salerno, en demandant de faire cesser expressément les excès et de combien il est possible de réduire le loyer.

Un commissaire demande ce qu'elles attendent d'eux. La Ville est responsable des autorisations pour les terrasses seulement. Il explique que le Canton est en train de reformater la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH), et elles ne sont pas les seules à se plaindre des problèmes actuels.

Mme Thurnherr Hedinger dit que la terrasse du Bar donne à l'arrière et ne lui pose pas directement problème. Il s'agit d'autres personnes. Les choses seraient en partie résolues si les horaires changeaient.

Un commissaire dit que le Conseil municipal a la responsabilité de vérifier que les magistrats fassent leur travail et il proposera donc d'entendre Mme Salerno.

Une commissaire remarque que leur historique commence en avril 2012. Elle demande ce qu'il se passait avant.

Mme Thurnherr Hedinger dit qu'il y avait un autre gérant et que c'était bien.

Mme Bonjour ajoute qu'ils n'avaient jamais remarqué l'établissement.

Une commissaire explique que le Conseil municipal se retrouve face à un gros problème car il a reçu beaucoup de pétitions sur le même sujet: sur le même lieu, certains veulent vivre et s'amuser, tandis que d'autres aimeraient pouvoir dormir. Il a été observé que le bruit est souvent produit quand les gens sortent d'un établissement. Une réflexion sur l'adaptation des horaires proposerait de fermer les bars à l'ouverture des établissements de jour. Pour le moment, elle ne voit pas où est la solution. En outre, quand le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif une pétition en lui demandant d'agir, celui-ci peut s'asseoir dessus. Elle leur demande de ne pas se faire trop d'illusions et leur conseille de consulter le site du Grand Conseil pour voir l'évolution des projets de la LRDBH.

Une commissaire demande le nom du gérant d'établissement.

Mme Thurnherr Hedinger répond que l'exploitant autorisé est M. Angelo Demaggio.

Une commissaire demande s'ils ont produit des photos.

Mme Thurnherr Hedinger répond qu'elle a pris ce week-end deux photos de la saleté laissée le samedi matin devant le bar. M. Wiener, lui, a des photos de cohues devant l'établissement.

Une commissaire demande de leur transmettre les photos. Elle demande comment l'autorisation d'une ouverture si tardive est justifiée.

Mme Thurnherr Hedinger répond que c'est pour tenir une restauration jusqu'à 1h du matin. Elle trouve le prétexte ridicule.

Une commissaire demande s'il y a eu une initiative d'organiser une réunion avec les APM, l'îlotier et le gérant.

Mme Bonjour explique que quand elles ont appelé la police, l'îlotier leur a conseillé de faire une pétition. Et lorsqu'elles ont parlé avec le gérant, il leur a suggéré d'aller vivre à la campagne. Il n'y a pas eu de séance de conciliation.

Un commissaire demande si elles ont entendu des rumeurs ou si elles sentent que la situation pourrait déborder.

Mme Thurnherr Hedinger dit que de ne rien faire à l'heure actuelle c'est cautionner un irrespect massif et régulier de la loi, et en tant que citoyen c'est

inacceptable. Elles ont engagé une procédure polie, mais elles ont fantasmé sur quelques interventions, dans les moments les pires. Bien sûr, elles ne deviendront jamais agressives, mais elles ne peuvent pas répondre des gestes de leurs voisins.

Une commissaire leur suggère de faire attention avec les films ou les photos et leur conseille de continuer à passer par les voies officielles.

Ouverture de la discussion et proposition d'auditions

La commission décide d'auditionner:

– le gérant du Bar de la plage;
– Mme Sandrine Salerno;
– le Service du commerce;
– M. Guillaume Barazzone;
– l'îlotier de Plainpalais.

Séance du 17 décembre 2012

Audition des pétitionnaires avec M. Olivier Wiener

M. Wiener remercie la commission de le recevoir. Il a trouvé l'autre pétition incomplète car elle ne concernait qu'un seul bar. Le problème vient selon lui de plusieurs établissements.

Depuis huit ans, de 7h à 17h, il y a des chantiers. Le premier était celui de la TSR de 2005 à 2010. Ensuite, en 2010, a débuté le chantier du Musée d'ethnographie. L'équivalent de 20 piscines olympiques a été creusé. Début 2012, le chantier de la RSR a commencé et pour cela, le plus grand engin de Suisse surnommé «la croqueuse géante» a été employé (voir article de la *TDG*). Les chantiers de la RSR et du musée équivalent à deux terrains de football. Toute la journée, il est impossible d'ouvrir les fenêtres. Avec les travaux de mise en place d'un revêtement phono-absorbant au boulevard Carl-Vogt, des carrefours ont également été ajoutés, ce qui rend la zone encore plus bruyante. En outre, la rue des Bains est le lieu où les camions de pompiers allument leur sirène. Des lignes de bus ont également été ajoutées.

C'est une pollution sonore sans fin. Le Café de la paix et le Bar de la plage contribuent à rendre le lieu encore plus invivable. A force de ne dormir que trois à quatre heures par nuit, il a fini à l'hôpital. Il a envoyé une lettre au Service du commerce avec des photos. Celui-ci a accusé bonne réception mais n'a rien répondu. Les chuchoteurs ne parviennent à calmer ni les clients ivres ni les jeunes.

Il ajoute que la caïpirinha (10 francs) et le shot (5 francs) au Bar de la plage sont les moins chers du quartier. Il a fait le tour de la presse afin de voir ce qui est dit et il remet les documents à la commission des pétitions.

Sur conseil médical, il a été 12 jours à la clinique de Crans, ce qui a coûté 2800 francs. Il a dû payer 180 francs en plus de participation aux coûts. Il liste les dernières études sur les problèmes liés au sommeil. L'alternative qui s'offre à lui c'est d'aller dormir chez des amis et ce n'est pas une solution. Il pense que revendiquer sept heures de sommeil tranquille par nuit n'est pas abusif. Il se demande si on assume d'un point de vue politique que des parents fassent dormir des enfants au salon, ou que des retraités subissent de tels bruits toute la journée. En outre, il pourrait y avoir un accident avec le trottoir étroit et le bus qui ne passe pas loin.

Dans la pétition, il a formulé des demandes: exiger de fermer les terrasses à minuit, empêcher les clients de sortir avec le verre, ouverture des terrasses de mars à octobre à réduire, effectuer des opérations coup de poing contre les gens qui crient et leur mettre des amendes.

Une commissaire demande combien de personnes ont signé la pétition.

M. Wiener dit que lui seul l'a signée, mais il aurait pu en avoir beaucoup. Aujourd'hui encore, le voisin du 3e étage lui a dit qu'il avait fait des enregistrements pendant un des concerts du Café de la paix.

Une commissaire compatit au manque de sommeil chronique qu'il subit. Elle demande s'il a contacté la régie pour une baisse de loyer.

M. Wiener répond qu'il ne l'a pas encore fait. C'est beaucoup d'énergie. Il habite cet immeuble depuis dix-sept ans et c'est la régie Moser qui gère l'immeuble. Les concerts s'arrêtent à 22h mais dans les appartements, on les entend beaucoup.

Une commissaire demande si la pétition a été envoyée au Grand Conseil.

M. Wiener l'a fait, mais pensait que la commission des pétitions pourrait agir. Il y aura, le 27 novembre, une réunion entre le Service du commerce, la police et M. Turker, pour discuter avec les propriétaires du bar. Lui-même n'est pas convoqué et ne voit pas comment il pourrait y avoir une discussion.

Une commissaire explique que quand il y a un chantier, les commerces peuvent demander une indemnisation. Peut-être qu'il en va de même pour les privés.

M. Wiener n'a pas demandé.

Un commissaire remarque que lorsque c'est le patron qui fait le chuchoteur, les choses se passent mieux, comme à l'Eléphant dans la canette, à la rue de

l'Ecole-de-Médecine. Il remarque que tous les bus qui passent à cet endroit ne sont pas si bruyants.

M. Wiener explique qu'à l'arrêt, ils sont très bruyants.

Une commissaire demande s'il a pris un avocat. Sinon, elle lui conseille de conclure une police de protection juridique privée, de préférence avec une compagnie qui permet de choisir l'avocat. Elle ajoute qu'il y a un délai de carence de trois mois. Dans les conditions pour obtenir une réduction de loyer, il faut savoir que s'il a un PV de conciliation ou une décision du tribunal, son propriétaire ne peut pas résilier son bail dans les trois ans qui suivent. C'est une protection. Il peut donc d'une part demander une réduction de loyer pour le passé et le futur, d'autre part on ne peut pas lui chercher querelle puisqu'il l'a fait. Toutes les personnes qui souffrent d'une diminution de jouissance de leur logement doivent faire une procédure individuelle. Pour l'hospitalisation, il devrait avoir droit à une indemnisation. Il faut faire attention car le délai de prescription d'une action en réparation du dommage est d'un an. Il faut qu'il y ait un lien de causalité adéquate entre le dommage subi et les faits. En ce qui concerne les travaux, c'est au propriétaire de se retourner contre les responsables des dommages à ses locataires.

Elle explique enfin qu'ils ont une pluie de pétitions qui se plaignent des nuisances sonores et qu'ils attendent une modification de la LRDBH. Elle lui conseille donc de s'armer juridiquement pour obtenir quelque chose en attendant.

Un commissaire demande, sans l'obliger à répondre, ce qui lui est arrivé.

M. Wiener souffre depuis longtemps d'une dépression et a besoin d'assez de sommeil.

Un commissaire demande où il habite car les autres locataires ne sont pas aussi gênés.

M. Wiener dit qu'il est à l'angle entre la rue des Bains et le boulevard Carl-Vogt, au N° 63.

Un commissaire exprime sa sympathie envers M. Wiener. Il ne peut pas se satisfaire d'une suggestion de déménagement. Les prérogatives dans leur domaine sont limitées. Il demande quel a été l'impact de ses plaintes auprès de la presse.

M. Wiener explique que dès que les gérants l'ont su, ils ont fait un effort, mais cela a été bref. Il ne croit pas à la conciliation, car rien n'a changé depuis les premières plaintes. Il a encore de la chance d'être jeune et le week-end, il sort jusqu'à 2h pour éviter les bruits. Il affirme qu'il ne vient pas pour défendre un style de vie ou une qualité de vie, mais défendre la sienne car c'est invivable. S'ils peuvent envoyer une lettre au Service du commerce et mettre la pression, ce serait déjà un pas.

Une commissaire dit que la commission des pétitions prend très au sérieux les pétitions sur ce sujet et le remercie de sa venue.

Un commissaire propose d'unir les auditions de l'objet précédent et de celui-ci.

Un autre commissaire a la même proposition.

Une commissaire dit que c'est pour cette raison qu'ils avaient nommé une unique rapporteuse.

Votes

Pour unir les auditions des deux objets

Cette union est acceptée à l'unanimité des présents.

Un commissaire suggère que, si la commission des pétitions devait un jour se déplacer, elle pourrait aller dans un contexte pour observer un cas d'établissement public où les problèmes ont été résolus.

Un commissaire annonce qu'il ira faire un tour sur place.

Un autre commissaire propose d'entendre le gérant de l'établissement.

Pour l'audition du gérant du Café de la paix

L'audition est acceptée par 9 oui (1 Ve, 2 S, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (UDC).

Séance du 14 janvier 2013

Audition des pétitionnaires

M. Häusermann explique avoir repris le Café de la paix il y a environ deux ans.

Il a aménagé une sorte de carnotzet où il donne des concerts. En un an et demi, il n'y a eu qu'une plainte, qui a donné suite à cette pétition signée par une seule personne.

Il connaît bien les habitants du quartier et communique avec eux. Entre les différents travaux, les déviations des pompiers, etc., le quartier est une nuisance sonore en lui-même.

Depuis six mois, le Bar de la plage a ouvert en face. Il ne fait pas de promotion artistique et crée beaucoup de nuisances sonores, raison pour laquelle une autre pétition avec 118 signatures a été envoyée au Conseil municipal. Le Bar de la plage et lui-même ont été convoqués par le Grand Conseil. Il a demandé à être

auditionné séparément pour bien dissocier les deux problèmes. Selon lui, le Café de la paix n'est pas cause de nuisances sonores et fait la démonstration que l'on peut créer les lieux festifs en milieu urbain en harmonie avec l'environnement. Son établissement propose des produits artisanaux, tels que le pain qu'il confectionne lui-même, et la bière artisanale de Genève. Il emploie six personnes en alternance et ses horaires sont 10h à 14h et 17h à minuit. Les concerts finissent toujours au plus tard à 22h, après il propose un service de restauration. Il a donné jusqu'à présent 45 soirées dansantes et 95 concerts. Cependant, le week-end il ne peut pas mettre dehors les clients à minuit comme imposé suite à la pétition, sinon il met la clé sous la porte. De plus, il a une belle clientèle et jamais de bagarres ou de personnes ivres. Il s'est entendu avec le SEM et le SCOM pour insonoriser, mais il n'a pas les moyens de payer la somme nécessaire. Actuellement, il est bloqué au niveau des horaires et des spectacles et vit un enfer chaque jour à cause de cela.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'il a une terrasse et s'il est conscient des problèmes qu'elle implique.

Il est répondu que oui, il y a une terrasse. Les nuisances sont liées à un débit d'alcool important et la clientèle alcoolisée est bruyante. Pour faciliter la communication, il a donné son numéro à la seule personne qui s'est plainte. Il ne croit pas aux chuchoteurs, mais pense qu'il faut vivre en bonne intelligence. La scène, elle est placée au fond de la salle et il pense réaliser un mur sonore pour couper le son entre la porte et la salle. La Régie Moser & Vernet gère l'immeuble.

La présidente demande pourquoi le Bar de la plage a une autorisation jusqu'à 2h et lui seulement à minuit, et ce qu'il en est des discussions avec les habitants du quartier.

M. Häusermann explique qu'il ne comprend pas pourquoi il doit fermer plus tôt, car il propose bien une restauration jusqu'à minuit. Il doit de l'argent au SCOM, mais il leur a toujours demandé des autorisations. Il explique que petit à petit un dialogue s'est engagé avec les voisins, qui ont même dit qu'ils signeraient une pétition en faveur du Café de la paix.

Une commissaire demande si, dans le processus d'autorisation, il a été rendu attentif aux nuisances et implications d'un tel établissement avant de prendre le bail.

M. Häusermann répond qu'il y a un paragraphe d'avertissement dans le cadre de la patente. Suite à la plainte d'un voisin qui a appelé le SEM, il est allé parler avec lui, pour lui demander pourquoi il avait directement appelé le SEM à la place

de venir lui parler. Il est donc interdit de spectacle depuis le 6 février, ce qui a réduit de 60% son chiffre d'affaires.

Un commissaire demande quel type de concerts il propose.

M. Häusermann dit que c'est de l'acoustique et qu'il fait lui-même la programmation. Il ajoute que la salle de concert est très petite, moins de 60 personnes, et en tout une centaine. Il y a toujours des groupes différents. Il ne paye pas de cachet aux artistes mais fait de la promotion artistique. Il a des contacts avec d'autres associations. Il reçoit une dizaine de demandes de groupes par semaine.

Une commissaire demande s'il connaît le Grand Conseil de la nuit, qui peut être un moyen de faire face à certaines autorités.

M. Häusermann connaît mais a trop de travail pour avoir pris contact, et n'en ressentait pas le besoin puisqu'il n'est pas une nuisance sonore.

Une commissaire demande s'il a un moyen de juguler la consommation d'alcool.

M. Häusermann dit qu'il lui arrive d'arrêter de servir. Il n'y a jamais eu de bagarre dans son établissement. Sa politique est de faire des prix corrects pour l'alcool et non pas de le donner. Il vend le demi à 4,50 francs et la canette à 8 francs. L'entrée n'est pas payante, mais il y a un chapeau pour les artistes.

La présidente demande s'il connaît les personnes du Bar de la plage.

M. Häusermann les connaît mais n'est pas gêné par eux. Il les voit souvent quand il ferme. Comme il a une marquise, les clients du bar viennent s'abriter dessous.

Une commissaire évoque un constat selon lequel il y a deux clientèles qui font du bruit: les jeunes et les expatriés. Elle demande quel type de clientèle fréquente le Bar de la plage.

M. Häusermann voit souvent des jeunes et a entendu qu'il y avait eu environ 26 interventions de la police. Il n'a personnellement pas de problèmes avec eux.

Un commissaire déclare qu'une mère de famille auditionnée par la commission a mentionné les nuisances du Café de la paix.

M. Häusermann dit qu'il n'a jamais eu de plainte. En général, les voisins n'ont pas de problème, à part ce pétitionnaire.

Un commissaire demande quel type d'insonorisation il a l'intention d'installer et quelle clientèle fréquente son établissement.

M. Häusermann dit que dans la guinguette, où il donne les concerts, le plafond est insonorisé. Il a également fait appel à un spécialiste du micro qui a suggéré de

sonoriser le son. Le SEM a demandé l'insonorisation mais c'est à lui de payer un acousticien pour faire les mesures. Il n'a pas les moyens de payer et il ne voit pas pourquoi il le ferait puisqu'il n'est pas une nuisance sonore. Sa clientèle est située entre 25 et 50 ans.

Un commissaire demande si, lors des concerts, la musique est perceptible dans l'immeuble. S'il fait 95 concerts par année, cela fait un tous les quatre jours. Si un habitant entend tous les jours un fond de musique, c'est une nuisance. Il demande s'il y a des mesures qui ont été faites.

M. Häusermann dit qu'un tel voisin se plaindrait, alors que, sur les soixante appartements de l'immeuble, cela n'a pas été le cas. En revanche, le Bar de la plage ouvert depuis six mois a eu beaucoup de plaintes.

Une commissaire précise que des mesures sont en cours.

Une commissaire déclare à M. Häusermann, qui n'ouvre pas après minuit, qu'il ne sera pas touché par les mesures qui seront prises envers les établissements à l'origine des nuisances.

M. Häusermann explique que s'il fermait à minuit le week-end, il ferait banqueroute et qu'il ne peut donc pas se le permettre.

Un commissaire déclare que la commission des pétitions ne peut pas accepter que le pétitionnaire annonce ouvertement qu'il ne ferme pas à l'heure annoncée et donc ne respecte pas la législation.

M. Häusermann rétorque qu'il n'est pas un menteur. Il a envoyé une lettre au SCOM pour demander de récupérer l'autorisation jusqu'à 2h le week-end, puisqu'avant cela fonctionnait et qu'il propose une restauration jusqu'à 1h30.

Une commissaire demande comment il fait pour tenir dans ces conditions.

M. Häusermann explique qu'il travaille et dort au Café de la paix dans son bureau, depuis que sa femme l'a quitté. Il va se doucher chez un client et prélève de la caisse pour payer à manger à ses enfants quand il les voit.

La commissaire demande si le fait que les prix de l'alcool soient cassés dans certains bars ne défavorise pas les établissements qui pratiquent une politique raisonnable. Elle demande si une politique de normalisation des prix ne serait pas souhaitable.

M. Häusermann pense que le problème provient plutôt du fait qu'il y a beaucoup de bars à Genève. Il ne peut pas se prononcer sur une législation supplémentaire, car actuellement un gérant passe déjà son temps à faire de l'administratif. Cependant, s'il y avait un contrat de confiance, un contrat d'établissement avec les voisins, des rencontres pour communiquer, cela pourrait régler beaucoup de problèmes.

La commissaire a appris que beaucoup de gérants se cassent la figure car ils ne sont pas professionnels à la base. Elle demande ce qu'il en pense.

M. Häusermann dit qu'il fait partie de ces gens-là. Il avait sous-estimé la difficulté de cette tâche. Il pense que les cours de cafetiers de 8h ne sont pas adaptés. Le cadre législatif donné est bon mais en ce qui concerne la gestion d'un bar, d'une équipe, il n'y a rien.

Un commissaire est chagriné par certains points, comme le fait qu'il refuse d'entrer en matière pour les chuchoteurs. A l'Eléphant dans la Canette, le patron fait le chuchoteur avec un employé et cela marche. Il demande ce qu'il dirait, s'il avait la possibilité d'habiter au-dessus avec femme et enfants, et s'il y a des clients du Bar de la plage qui viennent sur sa terrasse et mettent la pagaille.

M. Häusermann répond que ce serait le rêve d'habiter au-dessus de l'établissement qu'il gère. Lorsqu'il ferme la terrasse, il voit la pagaille des clients en face, mais dès qu'il part, il ne peut pas les contrôler. Il pense que son établissement est d'utilité publique et ajoute HELP.

Audition de M. Patrick Esin et M. Gianni Demaggio du Bar de la plage

M. Esin dit qu'ils ont repris le Bar de la plage le 1er mars et qu'ils ont eu les clés le 1er mai. Les horaires sont du mardi au jeudi de 7h à minuit, et dès le vendredi jusqu'à 2h. A midi, ils proposent une restauration et le soir, c'est bar à tapas et restaurant. Dès le début, ils ont été surpris par la vitesse du succès, car l'établissement qu'ils ont repris ne marchait pas très bien. Ils ont donc eu des problèmes avec les voisins d'en face et d'au-dessus. Dès fin août, ils ont donc pris des mesures: ils ont arrêté de vendre, dès 1h15, le vendredi et le samedi afin de fluidifier la sortie de l'établissement, ils ont mis un chuchoteur à l'entrée, et dès 21h le vendredi il est interdit de sortir avec une boisson, sauf s'il y a une soirée spéciale. Avec ces mesures, il leur semble que cela va mieux et qu'ils ont moins de problèmes.

Une commissaire demande combien il y a eu d'interventions de la police et de quel type.

M. Esin répond que les interventions concernaient des nuisances sonores, mais jamais une bagarre. Le soir, il y a souvent des jeunes qui rient, qui parlent fort, qui vont fumer. Depuis qu'ils ont mis en place les nouvelles mesures, cela porte préjudice parfois au bar mais la plupart des clients comprennent.

La commissaire demande quel est l'âge moyen de la clientèle et quelle est leur politique de prix par rapport à l'alcool, car elle trouve l'accès facile à l'alcool problématique.

M. Demaggio répond qu'il n'accepte pas de mineurs. Ils travaillent beaucoup avec des universitaires, ayant donc un pouvoir d'achat plus faible. Ils vendent la bière 4 francs, les cocktails de 10 à 12 francs, les shots de 3 à 9 francs; le thé est à 2,60 francs et le café à 3,20 francs. Ils pratiquent une politique de prix honnêtes, non pas pour voler les clients. Leurs prix ne sont pas inférieurs à d'autres bars.

Une commissaire socialiste demande si les mesures ont été prises en réaction à la pétition ou avant, et ce qu'ils pensent du chuchoteur.

M. Demaggio dit que c'était fin août, en réaction aux plaintes mais avant la pétition. Il ajoute que le chuchoteur, qui est quelqu'un de la sécurité, va également calmer des gens aux alentours qui ne sont pas clients; ils en sont très contents.

Une commissaire remarque que la pétition date du 6 octobre et que malgré les mesures mises en place fin août, il y a encore eu des plaintes. Elle demande si la terrasse est problématique.

M. Esin explique que la terrasse se situe à l'arrière, dans la cour interne, comporte huit chaises et est enlevée dès 21h, malgré le fait que la GIM l'avait autorisée jusqu'à minuit. Elle a été créée pour l'apéro et les repas de midi surtout. Dans la pétition qu'ils ont trouvée jusqu'à 800 mètres vers la Migros, les personnes se plaignent de beaucoup de choses sans grande cohérence parfois.

Une commissaire note que la bière est autorisée dès 16 ans. Elle demande s'ils laissent entrer les jeunes dès 16 ans ou comment ils régulent les entrées.

M. Esin dit qu'ils demandent des cartes d'identité systématiquement et ne laissent donc jamais entrer les mineurs.

M. Demaggio informe qu'ils sont harcelés par trois ou quatre personnes, qui certes n'arrivent pas à dormir. Par exemple, le 31 décembre, une habitante du premier a appelé la police à 2h15 devant eux, alors qu'il n'y avait pas de bruit. Une autre fois, la même personne a enclenché la musique et ouvert les fenêtres en disant que la police croirait que c'était eux. En outre, un de leurs employés a même été agressé une fois par un habitant.

Une commissaire souligne que les heures de sommeil des habitants du quartier sont réduites à cause des travaux, ce qui met tout le monde sur les nerfs. Ils ont le droit de dormir entre 2h et 6h du matin, alors il faut trouver un juste milieu de cohabitation.

M. Esin dit qu'ils ont discuté de cela avec les voisins, ils les ont invités, ils sont à l'écoute et prêts à la discussion, et c'est pour cela qu'ils ont mis des mesures en place avant la pétition.

M. Demaggio ajoute qu'ils font des efforts et cela leur coûte de l'énergie ainsi que de l'argent. Par ailleurs, ils ont moins de monde qu'à la rue de

l'Ecole-de-Médecine, où tous les clients sont dehors, et malgré cela, il n'a pas l'impression qu'il y ait des sanctions. De plus, ils ont mis des panneaux partout pour demander de faire attention au voisinage. Lui-même, lors des soirées, se balade dehors parfois avec des panneaux autour du cou et aide le chuchoteur, qui régule même les entrées et sorties de clients pour éviter qu'il y ait trop de monde dehors.

Un commissaire demande s'ils ne sont pas victimes de l'étroitesse du trottoir et si leurs clients ne vont pas en face s'abriter quand il pleut.

M. Esin dit qu'ils ont eu deux soirées, une avec des étudiants Erasmus et une avec la CAGI vers avril, où il y a eu beaucoup de personnes. Ils arrivent et sortent d'un coup, ce qui fait qu'ils se sont retrouvés partiellement sur la route. Quand il pleut, ils se mettent à l'abri dans l'allée à côté et maintenant il y a une toile qui protège.

La commissaire (Les Verts) note qu'ils disent que ce sont toujours les mêmes trois ou quatre personnes, mais il y a quand même 118 signatures. La commission a reçu des mères de famille qui sont inquiètes des nuisances subies. Elle demande quelles sont les recommandations reçues du régisseur.

M. Esin répond que pour la terrasse il figurait, sur la lettre de la GIM leur étant adressée, qu'il ne devait pas y avoir de nuisances, que la fermeture devait se faire à minuit, et que l'autorisation était valable pour la période des terrasses. Pour le reste de l'établissement, il s'agit de la régie Naef de la part de laquelle ils n'ont rien reçu de particulier.

M. Demaggio pense qu'on ne peut pas se plaindre de cette terrasse où il y a huit places dédiées aux repas à midi, au café l'après-midi et à l'apéro jusqu'à 20 h.

La commissaire demande s'ils ont eu des amendes et à quelle fréquence l'îlotier leur rend visite.

M. Esin déclare qu'ils n'ont pas reçu d'amende. Les îlotiers sont souvent passés en avril, puis presque plus du tout. L'îlotier a constaté les efforts et les a encouragés. La police municipale passe parfois pour voir si tout va bien. Il y a trois semaines, elle est venue suite à un coup de téléphone, mais il n'y avait personne et pas de bruit. Devant leur établissement, ils ont en revanche eux-mêmes reçu des fers à repasser, ou d'autres objets.

Un commissaire demande s'il y a une capacité maximale de décibels sur leur autorisation.

M. Esin répond qu'il n'a jamais vu un document mentionnant cela.

Le commissaire explique qu'il est passé il y a un mois. L'établissement dégageait un volume sonore suffisant pour qu'il ne veuille pas habiter au-dessus. Il

demande s'ils savent que l'hormone de croissance chez les enfants est produite entre 21h et minuit, et que le manque de sommeil cause de graves problèmes de santé. Il demande s'ils habiteraient dans cet immeuble.

M. Esin dit qu'il n'habiterait ni au-dessus d'un bar ni même d'un kebab.

Le commissaire souligne que l'immobilier est sinistré et que les habitants qui étaient déjà locataires auparavant ont vu leur niveau de vie changer. Il demande s'ils en sont conscients.

M. Esin a parlé avec quelques voisins dont une mère d'enfants, donc ils en sont conscients.

Une commissaire demande quel type de musique ils passent.

M. Esin répond qu'ils passent de la musique des années 1960 ou 1980, mais ils ont enlevé le caisson de basses. Il remercie la commission de leur accueil.

Discussion

Les commissaires discutent de l'opportunité d'auditionner Mme Salerno, l'îlotier et le Service du commerce (SCOM).

Votes

Audition de Mme Salerno

L'audition est refusée par 12 non (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (S, Ve).

Audition du SCOM

L'audition est acceptée par 11 oui (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 2 MCG) contre 1 non (S) et 2 abstentions (S, Ve).

Audition de l'îlotier

L'audition est acceptée par 6 oui (2 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 non (2 S, 3 PLR) et 3 abstentions (2 S, 1 UDC).

Une commissaire demande si lors de l'audition du SCOM et de l'îlotier, les sujets comme celui de la Jonction peuvent également être traités. La proposition est retenue.

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et du domaine publics

La présidente explique que la question des nuisances a récemment préoccupé la commission dans différents quartiers de la ville puis passe la parole à M. Barazzone.

M. Barazzone explique qu'il a rencontré les auteurs des pétitions et discuté avec les voisins du quartier lors de sa campagne électorale. Les habitants ont des problèmes en matière de nuisances pour diverses raisons: non seulement le Bar de la plage mais aussi les travaux de la TSR et la circulation. Les solutions que le CA peut proposer ne sont pas nombreuses et il n'en possèdent qu'une partie; le reste est dans les mains du Canton. S'ils réduisent les autorisations de terrasses à minuit, il restera toujours le problème de l'établissement principal qui pourra être ouvert jusqu'à 2h et créera des nuisances. Le projet pilote sur le bruit en Vieille-Ville a eu du succès. Il faudra assigner une mission plus claire à la police municipale et une présence accrue, cela réglera une partie des problèmes. M. Pizzoferrato a été auditionné par le Grand Conseil pour ces deux pétitions et il a noté que le SCOM était clairement dans leur collimateur.

Le 12 décembre 2012, la Ville a écrit à la GIM afin de demander si un contrat liait la GIM aux exploitants de l'établissement. Ils attendent la réponse. Il remarque que l'on a tendance à croire que c'est l'établissement qui fait du bruit alors que dans la plupart des cas le problème provient des personnes à l'extérieur. Ils sont clairement conscients du ras-le-bol général dans les divers quartiers de Genève.

M. Pizzoferrato rappelle que jusqu'à l'année dernière, le SCOM délivrait toutes les autorisations, et si un établissement possédait une terrasse, l'autorisation était la même, alors que cela aurait dû être des exceptions. Le SCOM et d'autres services de l'Etat ont la compétence de vérifier si le bâtiment est apte et conforme pour accueillir ces établissements, et il a reconnu qu'il y a un effort à faire.

Une commissaire fait remarquer que la commission des pétitions reçoit beaucoup de pétitions sur les nuisances sonores. Elle demande s'il serait possible de faire appliquer des mesures transitoires pour les établissements qui posent problème dans ce genre de cas.

M. Pizzoferrato note qu'il y a des intérêts parallèles: celui de l'établissement et celui des habitants. Des mesures transitoires sont difficiles à mettre en œuvre. La Ville étudie les situations au cas par cas après un certain nombre de plaintes.

M. Barazzone ajoute que pour leur marge de manœuvre le plan est clair. La LRDBH prévoit que les APM aient de l'influence et augmentent leurs patrouilles. Les habitants peuvent, pour l'instant, dénoncer un établissement

auprès du service compétent pour construire un dossier et prendre des sanctions cantonales. Mais le SCOM souffre d'un manque de contrôle et de moyens.

Une commissaire demande quels contacts ils ont avec les établissements en termes de prévention et quel est le volume d'amendes.

M. Pizzoferrato répond que chaque permis pour une terrasse est contrôlé au moins quatre fois dans l'année sous les conditions imposées, qui ne contiennent aucune mention liée aux nuisances sonores ou aux horaires. Cela ferait partie des réflexions à faire. Les nuisances sonores d'un établissement relevaient de la compétence du Canton jusqu'à l'année passée.

La Ville s'occupe depuis cette année des terrasses. Ils veulent maintenant pouvoir intervenir dans la zone du quartier, par une présence régulière d'APM auprès des tenanciers et des clients. Ils devront cependant travailler sur le «comment» afin de mieux définir les mesures correspondantes. S'agissant des amendes, ils transmettront les chiffres pour l'année 2012.

M. Barazzone explique que jusqu'à présent il n'y avait rien en termes de conditions, mesures, ou séances de prévention. Ils peuvent sensibiliser les tenanciers et les clients aussi. Il y a un certain contrôle social également, mais les problèmes surgissent souvent avec les clients qui n'habitent pas le quartier. Il ajoute que la plupart des tenanciers se font du chiffre entre 23h et 1h du matin. On pourrait sanctionner les établissements en faisant dépendre le renouvellement de leur autorisation du respect de certaines conditions. Finalement, un problème pratique réside dans l'identification de la source du bruit. C'est sur toutes ces questions qu'ils doivent se pencher maintenant.

Une commissaire trouve intéressante la proposition d'adopter des mesures transitoires. Actuellement, c'est le Canton qui est en charge de faire respecter la loi mais c'est la commission des pétitions qui reçoit les pétitions des habitants qui sont à bout. Elle demande si la Ville n'a pas les moyens d'exiger du Canton qu'il fasse quelque chose.

M. Barazzone répond qu'il existe des dizaines de courriers écrits par M. Maudet pour répondre à des lettres d'habitants qui se plaignaient. Si le Canton donne les manettes à la Ville, ils peuvent faire quelque chose. En outre, les APM doivent avoir des horaires adaptés pour contrôler les nuisances à l'heure de fermeture. Il faut que les conditions des nouvelles autorisations soient clairement posées et que l'autorisation dépende de la bonne tenue de l'établissement, mais cela n'empêchera pas les clients d'aller à l'extérieur de l'établissement et d'être bruyants.

Une commissaire déclare que dans le cas du 44 boulevard Carl-Vogt, l'immeuble est la propriété de la Ville. Elle suggère de mettre une clause ou un avenant au contrat de bail pour dire que l'établissement ne peut pas être exploité en dehors de tel ou tel horaire. A la commission des pétitions, ils ont vu des

personnes très malheureuses venir à eux se plaindre, il est donc urgent que la Ville parle avec les services de l'Etat et la GIM.

M. Barazzone répond que rajouter une clause dans le bail est négociable, mais il y a des procédures. M. Pizzoferrato ira rendre visite à la GIM pour demander des explications. Il connaît personnellement un des pétitionnaires et ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour faire changer les choses. Il informera la commission des pétitions des démarches auprès de la GIM.

M. Pizzoferrato explique qu'aujourd'hui le processus pour un exploitant est le suivant: il identifie une arcade, il signe le contrat de bail, puis il entreprend les démarches auprès du SCOM pour les autorisations d'exploiter. Lorsqu'il obtient les autorisations, il va voir la municipalité sur laquelle est située l'arcade pour demander une éventuelle terrasse. Actuellement, ils veulent changer l'ordre des choses avec le SCOM, pour qu'une personne ne signe pas un bail avant de connaître toutes les conditions liées à l'exploitation de son établissement. La régie a intérêt à louer mais on ne devrait pas être mis devant le fait accompli.

Une commissaire remarque qu'il y a une vingtaine d'établissements sûrement sur cette rue, mais qu'un seul pose problème. Cela devrait être un argument pour avoir la possibilité d'agir.

M. Barazzone explique qu'ils réfléchissent justement à une nouvelle manière de sanctionner, car on n'a pas toujours affaire à des personnes qui ont envie de se donner de la peine.

Une commissaire ne trouve pas très aisé de déterminer ce qui est du bruit, car cela dépend aussi du quartier; il y a des seuils de tolérance différents. Les APM pourraient faire un travail concret comme vérifier le nombre de tables autorisées sur les terrasses, car s'il y a moins de monde, il y a moins de bruit. Un quartier convivial, c'est bien mais elle se demande où est la limite.

M. Barazzone dit que c'est une question primordiale. Pour les APM, il y a un critère objectif, ce sont les plaintes des habitants. Ceux-ci ont vite compris que la gendarmerie était occupée, mais que la police municipale pouvait intervenir.

Un commissaire note qu'il ne faudrait pas tenir compte des niveaux de tolérance. Il demande s'il n'y aurait pas moyen d'agir au travail de la responsabilité individuelle. C'est souvent les mêmes personnes et les mêmes groupes qui font et déclenchent le bruit. Il demande s'il serait possible d'affiner les niveaux sonores maximaux pour les demandes d'autorisation d'un établissement en fonction du contexte et du milieu dans lequel il est.

M. Pizzoferrato répond que 90% des plaintes ne concernent pas des fous furieux mais simplement un grand nombre de personnes qui font du bruit. Il faut donc par précaution éviter d'autoriser l'implantation d'un grand nombre

d'établissements dans la même zone, mais c'est exclusivement de la compétence du Canton.

M. Barazzone déclare que l'on pourrait empêcher de consommer à l'extérieur dès une certaine heure. Juridiquement, il ne sait pas encore comment cela se passe.

Un commissaire dit qu'une pétition sur deux traite du bruit dans la ville. De peur de perdre ses nerfs, un des habitants a avoué avoir descendu son fusil à la cave. Il mentionne aussi le cas du Petit-Palace. Priver les habitants de sommeil les rend fous. S'ils ne traitent pas ces pétitions, ils se retrouvent complices de cela et il y a un grave risque de dérapage.

M. Barazzone, qui en est convaincu, juge la situation limite et pense qu'une réflexion doit être menée sur les terrasses. A Zurich, une zone industrielle s'est développée avec les établissements nocturnes. La Ville n'a malheureusement pas toutes les solutions.

Une commissaire demande qui sont les partenaires dans la réflexion et si la Société des cafetiers et l'USPI sont incluses. Elle souhaite que l'accent soit mis sur la prévention au niveau des nuisances sonores, car c'est souvent absent.

M. Barazzone répond que c'est prévu. Le service de M. Pizzoferrato donne des cours à la Société des cafetiers et prévoit d'initier les tenanciers sur les nuisances. La réflexion en est à ses débuts et les personnes seront informées bientôt.

Un commissaire UDC demande si c'est vraiment aux APM d'apprendre la courtoisie aux tenanciers, et s'il ne vaudrait pas mieux fermer un jour ou une semaine pour sanctionner. Il trouve malheureux le laxisme de la part du Canton. Dans son cabinet, le Canton l'avait obligé à insonoriser ou à plier bagage. Il avait donc dû dépenser 50 000 francs pour l'insonorisation.

M. Barazzone partage son avis. Le département a demandé au Canton de lui donner les compétences, ainsi qu'aux APM. Ils peuvent dénoncer, mais pas amender pour l'instant.

M. Pizzoferrato remarque qu'il n'y a plus de terrasse sur la photo transmise par le pétitionnaire. Les gens sont sur le trottoir et sur la route.

Un commissaire remarque aussi la dangerosité de la présence des clients sur la chaussée.

M. Barazzone déclare qu'il en sera tenu compte.

M. Pizzoferrato dit que tous les lieux potentiellement dangereux sont signalés et ce n'est pas uniquement la largeur du trottoir qui fait la différence.

Un commissaire remarque que pendant longtemps les bars étaient ouverts jusqu'à 1 h du matin; maintenant ils le sont jusqu'à 2 h en semaine, s'ils proposent une petite restauration.

M. Barazzone répète que la Ville n'est pas compétente pour l'établissement principal.

M. Pizzoferrato explique une anecdote qui lui a été rapportée. Afin d'ouvrir jusqu'à 2 h du matin, un établissement doit proposer trois mets chauds jusqu'à minimum 1 h. Le Bar de la plage propose: moules, frites et salade, jusqu'à 2 h. Reste à vérifier ce qui est considéré comme «plat». Aujourd'hui, l'exception est devenue la règle, presque plus aucun bar ne ferme à minuit.

Un commissaire demande à M. Barazzone s'il est favorable à une ouverture des établissements toute la nuit, comme discuté dans le cadre des modifications de la LRDBH.

M. Barazzone dit qu'il n'a pas vu le projet.

Un commissaire demande, en fonction du plan d'utilisation des sols, si un établissement reste un même établissement au changement de tenancier.

M. Pizzoferrato dit que le plan d'utilisation des sols ne dit pas cela. Il dit que toute arcade «large public» doit rester «large public». Ils constatent que là où les loyers sont élevés, on met les établissements les plus rentables. Aux Pâquis, en deux ans, cinquante-deux dépanneurs ont ouvert.

M. Barazzone dit qu'ils les tiendront au courant des démarches avec la GIM.

La présidente informe que l'audition de Mme Salerno est prévue le 21 janvier 2013. La commission avait demandé également l'îlotier de Plainpalais et le SCOM, qui doivent encore être programmées. Elle contactera les deux gérants des cafés aujourd'hui. Les travaux vont encore durer un moment.

Séance du 4 février 2013

Audition de M. Jean Genolet, directeur du Service du commerce

M. Genolet travaille avec une équipe de trente-quatre collaborateurs. Il constate depuis sa prise de fonction que la question des nuisances sonores est un véritable problème, qui figure dans les lignes directrices que M. Unger a mises pour la LRDBH. Il faudra une conjonction de plusieurs mesures pour calmer les choses. L'avant-projet de loi va partir ces prochaines semaines, donc ils pourront le consulter. Il y aura des changements révolutionnaires. Le débat principal est celui de la place du divertissement dans la cité. Il faut trouver le juste milieu entre la liberté de commerce et la vie des citoyens. La loi actuelle a

plus de vingt-sept ans. Il remarque qu'en réalité le Service du commerce n'est pas compétent pour gérer les nuisances sonores. Depuis 2008, cette tâche a été reprise par le SCOM mais était avant gérée par le service de l'environnement des entreprises. La situation n'est pas satisfaisante. L'année passée, ils ont fait plus de 120 séances de médiation avec les pétitionnaires, cela signifie une tous les deux jours, mais il y a toujours autant de problèmes, donc cela ne marche pas. Les résultats ne durent pas longtemps et ce sont des opérations à refaire chaque année, car 30% des exploitants des établissements publics changent chaque année. La gestion des pétitions aboutit en priorité à la médiation (convocation pour amélioration), mais qui ne fonctionne pas dans la plupart des cas. Il y a également les rapports de police. Il faut sans cesse répéter aux voisins que la police doit venir constater de visu la situation, les dépassements, afin de faire un rapport, qui est factuel, et donc incontestable. Ces rapports arrivent chez lui, le SCOM prononce ou pas une sanction, puis il y a un nombre considérable de recours lancés par les exploitants.

Une commissaire demande s'il y a une collaboration avec les îlotiers et les agents municipaux pour un travail de proximité.

M. Genolet explique qu'il existe un îlotier LRDBH dans chaque secteur de police. Avec les APM, ce n'est pas aussi développé que souhaité, mais il y a des projets d'améliorer les horaires et tâches.

Une commissaire expose un cas concret: il y a une plainte à la police suite à une vente d'alcool à un mineur, qui tombe dans un coma éthylique. La police remonte jusqu'à l'établissement mais cela ne va pas plus loin, les régies ne sont pas prévenues. Les voisins peuvent avoir l'impression que ces personnes passent toujours entre les mailles du filet. Elle-même a dans certains cas vu la police venir et dire qu'il faut écrire au Service du commerce, pour demander une fermeture de l'établissement à 22h, car cela garantirait la mort du commerce. On ne sait plus quoi faire et elle demande comment peut agir un voisin dans un cas de nuisance.

M. Genolet dit qu'il faut en effet que les régies soient informées. Le choix d'un locataire dans un local commercial donné est du ressort du propriétaire de l'immeuble. Celui-ci n'a pas d'autre responsabilité que de s'assurer qu'il n'y ait pas de conflits entre les locataires. Un propriétaire a tout intérêt que tout se passe bien et doit donc être informé. Le SCOM ne peut pas les contacter, c'est au citoyen. Le SCOM est en revanche très demandeur d'une collaboration avec les APM. Ils ont déjà une collaboration interdépartementale pilotée par le SABRA (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants), nouveau nom du FPPR, où l'on examine les établissements qui posent problème.

Une commissaire demande si le problème du deal est également associé à cela.

M. Genolet explique que c'est un problème d'ordre public qui ne concerne pas le SCOM.

Un commissaire demande, après question de nombreux pétitionnaires, pourquoi le SCOM délivre des autorisations avec des horaires aussi étendus et quels sont ses critères.

M. Genolet dit que la loi prévoit une fermeture à minuit pour tous les établissements, à 2h le week-end pour ceux qui le demandent, et à 2h la semaine si l'établissement fait de la restauration chaude. Cette loi (cf. art 18a de la LRDBH) a été appliquée à la genevoise, donc largement. En 2013, les règles vont changer. Sur 1800 cafés-restaurants, la moitié (923 exactement) a demandé des prolongations, sur les 923, environ 100 posent problème. Sur ces 100, 92 établissements voient passer leur prolongation de fermeture de 2h à 1h; 28 établissements n'auront pas la prolongation d'horaire jusqu'à 2h, ils fermeront à minuit. Ce sont des décisions, mais il y aura un très fort taux de recours. Dans une trentaine de jours, il pourra dire combien ont fait recours. Le but des refus de prolongation est aussi de dire qu'il y a une limite. La gestion des nuisances va devenir un enjeu majeur pour le succès d'un établissement public. Dans les cours, cela devra être enseigné. Le futur gérant devra intégrer que s'il ne maîtrise pas les nuisances de son établissement, il devra fermer.

Un commissaire demande sur quels critères se basent les refus.

M. Genolet explique que pour les établissements qui ont fait la demande jusqu'à 2h, ils se basent sur l'article de loi qui dit qu'il faut une restauration chaude. Mais qu'est-ce que la restauration chaude? Ils ont dû fixer des règles: sur les dix familles de plats chauds, il en faut au minimum trois. C'est une décision du SCOM, ce n'est pas dans la loi. On verra ce que la justice en dit.

Un commissaire remarque qu'il a posé la question de la place du divertissement dans la cité, la commission se pose plutôt la question de la place du droit au repos. Par ailleurs, lors de leur précédente audition, M. Genolet et M. Unger avaient affirmé que lorsqu'une décision contraignante tombait, une procédure était engagée par la justice et que toutes les décisions que le SCOM prenait étaient combattues. La commission a demandé la liste, non nominale, des différentes procédures judiciaires en cours, et depuis une année et demie, il n'y a eu qu'un mail disant qu'une seule procédure était en suspens. Il demande si M. Genolet peut leur indiquer si effectivement les décisions du SCOM sont combattues en justice.

M. Genolet dit qu'ils parlaient de toutes les sanctions prises par le SCOM, et c'est surtout les décisions financières qui sont cassées. Par exemple, au ByPass, il y a eu 80 visites de la police. Le SCOM avait décidé de fermer quinze jours, et le juge a suspendu dans un premier temps la fermeture, estimant que le droit

privé de l'établissement primait sur le droit public. Dans le rendu final sur le fond, le juge condamne l'établissement à un simple avertissement. La situation s'est améliorée depuis le prononcé de la sanction. C'est un signe fâcheux. Pour les établissements qui les occupent aujourd'hui, ils ont prononcé cinq sanctions sur un d'entre eux, qui a eu cinq interventions de la police, et ils verront combien de recours il y aura. Dans un autre établissement de la Grand-Rue, le SCOM avait suspendu la prolongation pour le premier trimestre. Là aussi, l'établissement a fait recours, a obtenu l'effet suspensif, et maintenant ils attendent le prononcé sur le fond. Il fera parvenir la liste à la commission.

Une commissaire demande comment se passent les médiations.

M. Genolet explique qu'ils reçoivent avant la commission des pétitions les pétitions, et si rien ne se passe au SCOM, les pétitionnaires envoient la pétition à la Ville et/ou au Canton.

Une commissaire suggère, pour que ces deux dossiers avancent, que les pétitionnaires envoient leur pétition au SCOM.

M. Genolet dit que cela a déjà été fait.

Une commissaire remarque que lorsqu'on appelle la police, souvent elle n'a pas le temps, ce qui est un peu ennuyeux pour constater un dépassement d'horaire.

M. Genolet répond que cela arrive mais chacun fait avec les moyens qu'on lui donne.

Une commissaire demande quel est le rôle du SCOM dans l'affectation d'un lieu et quelles sont les lois concernant les tarifs de vente de l'alcool.

M. Genolet dit que le SCOM n'a aucun rôle sur l'affectation. La procédure se fait en entonnoir et le SCOM se situe à la fin. Si l'établissement a toutes les autorisations, le SCOM ne peut que leur donner l'autorisation. Il explique que le contrôle des tarifs de l'alcool n'existe pas. La loi prévoit seulement que trois boissons non alcoolisées soient moins chères que la boisson alcoolisée la moins chère. La marge de manœuvre sur les prix et les promotions en général est faible. On ne peut pas combattre la consommation d'alcool par cette loi. Le problème est à prendre au départ, lors de la vente du fournisseur. M. Unger veut s'attaquer à ce problème, qui relève plus généralement de la santé publique.

Une commissaire relate une situation qui lui a été rapportée par un magistrat de Carouge. Lors des Happy Hours, les filles peuvent avoir des boissons alcoolisées gratuitement, ce qui, par conséquent, attire des garçons, qui eux payent. Ils sont donc tous ivres et sortent dans la rue. Elle demande quelle est leur marge de manœuvre dans la distribution d'alcool gratuit dans ces commerces.

M. Genolet explique que c'est le même problème, la consommation est liée à la vente. Il ne faut pas se faire d'illusions, ce sont des produits de grande consommation, avec des techniques de vente très pointues, et des changements rapides. Les vendeurs seront plus créatifs que le législateur. Dans ce monde, la législation est faite pour être contournée, c'est normal. Il faut empoigner le problème autrement et lutter contre les personnes qui vendent l'alcool. Ils ont remarqué que par exemple la vente interdite après 21h fonctionne bien.

Une commissaire demande si l'aspect formation fait partie des changements prévus.

M. Genolet explique que la patente contenait douze modules il y a une dizaine d'années. Un citoyen a fait recours, donc il n'y a aujourd'hui plus que six modules. De ce fait, il n'y a plus de place pour un cours sur les nuisances. Leur réintroduction est souhaitée.

Un commissaire demande ce qu'il en est des commerçants qui ouvrent sans autorisation jusqu'à 2h et d'un contrôle systématique des autorisations.

M. Genolet dit que ce n'est pas une problématique généralisée mais limitée aux emplacements centrés. Des inspecteurs travaillent jusqu'à minuit, après c'est la gendarmerie ou les APM. Jusqu'à il y a un an et demi, ils travaillaient jusqu'à 20h. Il n'y a que huit inspecteurs pour 1880 établissements.

Un commissaire s'étonne du respect de la législation avec aussi peu de contrôle.

M. Genolet répond que le nombre élevé de demandes de prolongation (50% des établissements) reflète la conscience du risque de ne pas la faire.

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'idée d'autoriser l'ouverture d'un dancing jusqu'à 7h.

M. Genolet dit que le projet prévoit cela afin que les fêtards, à leur sortie de boîte à 7h, puissent aller prendre un croissant et emprunter les TPG.

Une commissaire dit que les propriétaires de dancing signalent que les bars qui ouvrent tard prennent des clients.

M. Genolet confirme que les dancings n'évoluent que très peu par rapport aux cafés-restaurants, et cela leur cause en effet du tort.

Une commissaire demande la liste des recours des juridictions finales, sans les noms.

M. Genolet leur transmettra ce qu'il peut. Il précise que le SCOM ne peut pas faire recours, c'est à la Chambre administrative de décider, il n'y a donc pas d'étape supérieure. Le commerçant peut recourir plus loin si jamais, mais en général il obtient gain de cause dès le début.

Un commissaire demande qui devrait avoir la gestion des nuisances dans un monde idéal.

M. Genolet répond que dans un monde qui appliquerait le nouveau règlement contre le bruit voté en automne 2012 par le Conseil d'Etat, cela devrait être le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA).

Une commissaire déclare que le pétitionnaire de la P-296 n'a pas été reçu par le SCOM, et pourtant il a fait parvenir la pétition à M. Turker.

M. Genolet dit que l'exploitant du Bar de la plage a été reçu, le 22 novembre 2012, mais pas encore le pétitionnaire. Pour 2013, il annonce que le Café de la paix doit fermer à minuit car il n'a pas demandé de prolongation. Le Bar de la plage devra aussi fermer à minuit, mais il va faire recours.

Une commissaire précise que le Café de la paix aurait résilié son bail fin février.

Un commissaire demande de quand datent les infractions liées aux rapports de police.

M. Genolet répond qu'il s'agit des infractions du Bar de la plage, aux 22 avril, 26 avril, 1er mai, 19 mai et 1er septembre.

Une commissaire demande s'il existe une cartographie des lieux problématiques.

M. Genolet dit que cet outil n'existe pas et que les établissements changent chaque année. Les lieux problématiques sont connus: rue de l'Ecole-de-Médecine, rue Gautier, rue Chaponnière et Grand-Rue.

Une commissaire demande si pour motiver la restriction, l'utilisation d'appareil de mesure des nuisances sonores ne donnerait pas plus de poids. Des petits appareils à la disposition des citoyens pour mesurer le bruit fourniraient des preuves pour les plaintes.

M. Genolet explique que cela revient à l'argument principal pour la gestion des nuisances sonores, ce serait au SABRA de se charger de cela. Le SCOM n'a pas de techniciens du son. Les établissements à qui une prolongation d'horaire a été accordée devraient être obligés de se munir d'une boîte pour mesurer le bruit. Pour les citoyens, c'est en train de se faire et ne va pas tarder à être homologué.

Un commissaire propose à nouveau l'audition du SABRA.

Une commissaire approuve et dit que cela pourrait être une référence dans le cadre des autres auditions.

La présidente dit que cela se fera mais pas rapidement puisqu'il s'agit du Canton.

Un commissaire demande si, pour prendre position, la commission a besoin d'autres auditions. Pour sa part, il n'en a pas besoin.

Un commissaire dit que son collègue a un bon argument. Cependant, il faut du harcèlement en politique. Si les magistrats voient que l'audition du SABRA a été refusée, ils seront tranquilles. Plus on insiste, plus ça marche: le harcèlement des magistrats est efficace.

Vote pour l'audition du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA)

L'audition du SABRA est acceptée par 8 oui (2 EàG, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 2 MCG) et 4 abstentions (1 S, 1 Ve, 2 PLR).

Séance du 18 février 2013

Audition de M. Patrick Marchetto, îlotier à la gendarmerie de Plainpalais, responsable de la LRDBH

M. Marchetto dit que le Bar de la plage a ouvert en février 2012. Il y a eu vingt-trois réquisitions, dont sept rapports de police. En novembre 2012, la pétition traitée ce soir a été déposée au SCOM et au Canton. Il y a eu une réunion au SCOM avec les patrons du Bar de la plage pour trouver une solution. Dès octobre 2012, les patrons ont mis en place des chuchoteurs, des affiches, et l'interdiction de sortir de l'établissement avec une boisson dès 22h. En octobre et novembre, une diminution des interventions a été constatée, en décembre à nouveau trois interventions suivies de deux rapports, et en janvier une réquisition. Il a pris contact avec les gérants pour leur demander quelle était la situation. Ceux-ci ont expliqué que décembre avait été particulier car ils avaient une autorisation spéciale jusqu'à 3h et ils ont été dépassés par les événements. Le Bar ne bénéficie pas de prolongation d'horaire en 2013.

Pour le Café de la paix, il n'a pas d'autorisation de prolongation d'horaire. Il y a eu une seule plainte d'un voisin habitant au-dessus. Dans un premier temps, ils avaient trouvé un arrangement, le patron arrêtait les concerts à 22h, et donc il n'y a plus eu de plainte de ce côté-là. M. Wiener, habitant un peu plus loin sur le boulevard Carl-Vogt s'est plaint que le café ne fermait pas toujours à minuit, comme il devait. Il y a eu deux constats et un rapport établi.

Un commissaire a lu dans les journaux que la police était mécontente de la décision du SCOM. Il demande ce qu'il en est de son point de vue.

M. Marchetto répond qu'il ne va pas se prononcer sur ce qu'a dit son officier. Apparemment, le SCOM aurait dit à la presse qu'il s'était basé sur les demandes

de la police pour ne pas octroyer de prolongations d'horaire, ce qui n'est pas le cas.

Un commissaire demande qui a mission de vérifier si l'horaire de fermeture est respecté par les établissements car le SCOM n'a pas de personnel qui travaille à ce moment et la police n'a pas cette tâche.

M. Marchetto répond que ce n'est pas une mission prioritaire, mais ils le font lorsqu'il y a des problèmes. Ils n'ont pas les effectifs pour le faire régulièrement. Lui-même le fait sporadiquement, mais ce n'est pas systématique. Pour le Café de la paix, ils ont constaté deux fois qu'il n'avait pas fermé à minuit et l'ont amendé.

Un commissaire demande quel est son rôle par rapport à la situation actuelle et ce qu'il pense des mouchards du SABRA.

M. Marchetto prend contact avec la population, les gérants et essaye de trouver des arrangements, de discuter en amont, il met en relation les locataires avec le SCOM ou le SABRA pour savoir ce qui peut être fait.

En principe, un établissement qui demande une autorisation annuelle pour organiser des animations passe par le SABRA pour avoir une mise en conformité, qui leur donnera l'autorisation du SEN, pour ensuite avoir une autorisation annuelle. Pour les contrôles de bruit, c'est aussi le SABRA qui est responsable. Il rappelle qu'avant le Bar de la plage, il y avait l'Improviste. Le SABRA avait donné une limite à 75 décibels, équivalent du niveau fort de la voix, donc il n'y avait pas d'animation. Suite à une inondation, le plafond a été refait avec un isolant acoustique et donc maintenant le bar pourrait en faire. Dans les établissements, il est possible de mettre un limiteur, qui diminue la musique en cas de dépassements et enregistre tous les sons.

Une commissaire demande quelle est la collaboration entre ses services et ceux de la police municipale, quelle est la collaboration avec les régies, ce qu'il pense des tarifs très bas de l'alcool rendant ces boissons facilement accessibles, et finalement ce qu'il pense des chuchoteurs.

M. Marchetto explique que les agents de ville finissent leur service à minuit. Dans le cas du Bar de la plage, les infractions ont lieu seulement dès 23h30. Il a personnellement une très bonne collaboration avec les agents de la Jonction. Ceux-ci l'informent de leurs dénonciations pour le bruit. Deux fois par mois, ils mettent des plans pour travailler dans certaines zones. C'est sa propre initiative et celle des APM, et uniquement entre la police de Plainpalais et celle de la Jonction.

La collaboration avec les régies est absente. Pourtant, c'est de la responsabilité des gérants de se mettre aux normes, ce qui est cher et par conséquent souvent pas fait. Pour le Bar de la plage, il y avait historiquement des problèmes, donc

on pouvait s'imaginer que ce ne serait pas une bonne idée d'installer un tel type d'établissement. Selon les propriétaires, à la remise du bail, cela devait être une pizzeria, mais finalement cela a changé. Quel que soit l'établissement, il a une autorisation de café-restaurant, donc il n'y a pas de différences. Lui-même n'a jamais été consulté par les régies, mais pense que cela serait utile, de même que pour le SCOM.

Pour l'alcool, au niveau de la loi, l'établissement doit avoir trois boissons moins chères que l'alcool le moins cher, mais chacun fait à sa sauce. Il est certain qu'en faisant les alcools à bas prix, on est sûr d'avoir de la clientèle. Au Bar de la plage, la clientèle varie entre 25 et 35 ans. C'est plus le volume que la clientèle qui crée des nuisances sonores. Les chuchoteurs sont utiles et la seule solution actuellement. A l'École de Médecine, la situation est difficile: quand il y a 500 personnes dehors, la police n'a pas assez d'effectifs pour intervenir. Une extension d'horaires montrerait plus de personnes en uniforme, ce qui a un effet dissuasif: voir des patrouilles passer a un certain effet.

Une commissaire demande ce qu'il pense de ce qui est paru dans la presse sur le fait que la police se refuserait à faire des contrôles dans les bars qui ont reçu des interdictions.

M. Marchetto explique que c'est une décision prise par un membre de son état-major et qu'il ne peut répondre à cette question.

Une commissaire rappelle qu'historiquement le boulevard Carl-Vogt accueillait le Palais des expositions. Lorsque celui-ci a été déplacé à Palexpo, les cafetiers ont souffert et le quartier est devenu mort. Des activités de type musical et des bars ont été créées pour compenser les pertes financières. Ce n'est donc pas un hasard si la situation actuelle est ainsi. Elle demande qui est compétent pour les problèmes aux rives du Rhône (P-297).

M. Marchetto a pris contact avec le SABRA afin que des mesures soient effectuées chez un des pétitionnaires et pour poser des limiteurs. Plusieurs établissements posent problème. Pour les nageurs et les jeunes qui écoutent de la musique la nuit sur les pontons, il a demandé à la police municipale de la Jonction de faire des patrouilles au printemps et en été pour dissuader. Il note qu'en l'occurrence, la personne avec qui il a parlé est la seule qui n'a pas les doubles vitrages.

Un commissaire demande son avis sur la proportion entre les plaintes pour bruit intérieur et extérieur.

M. Marchetto répond que 80% des plaintes sont relatives au bruit extérieur. Avant c'était seulement l'été, maintenant avec les terrasses en hiver, c'est toute l'année. A la rue de l'Ecole-de-Médecine, aucun établissement n'a d'autorisation pour animation et, malgré cela, il y a du bruit.

Un commissaire explique que selon les données du SCOM, il y a 30 à 35% de rotation dans les établissements publics. Il ne voit pas comment on peut faire un travail de concertation efficace dans un milieu aussi instable. Il demande si cela se ressent sur le terrain.

M. Marchetto affirme qu'il faut se méfier des statistiques, car les établissements les plus touchés ne changent pas tant. A la rue de l'Ecole-de-Médecine par exemple, cela fait longtemps que ce sont les mêmes, il les connaît bien. Ceux qui tournent et sont éphémères sont plutôt ceux qui proposent de la petite restauration, comme les bars à sushis. Aux Pâquis, il est possible que cela change plus.

Une commissaire remarque que dans les modules de formations de l'association de cafetiers-restaurateurs, il n'y a pas de module de cours pour rendre attentif au problème des nuisances sonores. La police a-t-elle projet de donner des cours ou de collaborer à ce sujet avec l'association?

M. Marchetto répond que c'est tout à fait envisageable et qu'une intervention policière ne ferait pas de mal. La police fait déjà des conférences dans les écoles donc pourquoi pas là aussi. Cela pourrait avoir un impact sur la responsabilisation des futurs gérants. Lui-même conseille aux patrons qui ont beaucoup de nuisances de faire un fumoir intérieur ou de mettre en vente des cigarettes électroniques.

Un commissaire demande ce qui va changer, selon lui, en passant l'horaire de fermeture de 2h à minuit.

M. Marchetto affirme que c'est difficile à dire. Depuis quelque temps, c'est la mode des botellóns, et donc partout en Europe les personnes sont de plus en plus dehors. Ce n'est pas forcément la solution, il serait mieux de responsabiliser les patrons.

Un commissaire note qu'il y a 28 bars concernés par la décision du SCOM, ce qui fait environ 1,5%. Il demande si la loi ne devrait pas marquer une limite claire.

M. Marchetto répond qu'il y a des bars qui ferment d'eux-mêmes s'ils n'arrivent pas à gérer. Ils perdent du chiffre d'affaires sur le moment, mais évitent d'être sanctionnés. Responsabiliser les patrons est essentiel.

Un commissaire demande qui est compétent pour appeler le SABRA.

M. Marchetto dit que tout le monde peut le faire, mais mesurer des bruits de comportement n'a pas beaucoup de sens, car on ne peut pas poser de limiteurs dans la rue.

Une commissaire explique que c'est le SCOM qui fixe les critères et décide des matières sur lesquels les examens qu'il fait passer doivent porter, en fonction des règlements édictés par le Conseil d'Etat.

Une commissaire demande si les associations n'ont donc aucune marge de manœuvre en termes d'initiatives.

Une commissaire dit que si des matières sont rajoutées sans être des obligations légales, il n'est pas sûr que les personnes qui viennent et payent pour se préparer à l'examen fassent les cours supplémentaires. Dans la presse, elle a lu qu'il y a une personne à Genève qui propose ses services dans les établissements pour aider à la gestion.

Un commissaire aimerait discuter de la prise de position des groupes concernant la problématique de la fermeture des bars. Le Parti démocrate-chrétien a déposé une motion demandant au Conseil d'Etat et au SCOM de revenir en arrière sur leur décision. Comme la question arrive en plénière demain avec une pression non négligeable, il aimerait en discuter maintenant et déterminer les fronts pour que ce soit plus clair demain.

La présidente remercie les membres de la commission, car tout ce qui a été discuté à la commission des pétitions le lundi est sorti officiellement dans la presse le vendredi, dont rien n'a filtré. Concernant la demande du Parti démocrate-chrétien cantonal, les commissaires ont voté unanimement les pétitions, mais les moyens n'ont ni été discutés ni votés.

Un commissaire note que son parti a pris connaissance de la motion, mais c'est toujours le même problème: les habitants à l'extérieur sont contents d'avoir du bruit un moment et d'entendre les oiseaux chez eux le matin, mais habiter dans le bruit constamment ce n'est pas pareil. Ce n'est donc pas une décision du parti.

Une commissaire était surprise des réactions des différents bords. Sur 1880 établissements, la moitié a demandé une prolongation, et seulement 28 ne l'ont pas obtenue. Ayant eu la chance de traiter beaucoup de ces pétitions sur le bruit, ils ne peuvent pas tenir un double discours aux personnes qui viennent se plaindre.

Un commissaire observe qu'il faut parfois «ménager la chèvre et la chèvre». Cela peut être tentant de retourner sa veste et malgré ce qui est dit ce soir, il n'est pas sûr que ce sera pareil demain. Il reste inquiet et rappelle qu'ils ont vu les pétitionnaires leur dire qu'ils ont mis le fusil à la cave par précautions.

Un commissaire déclare qu'ils sont dans un enjeu qui dépasse le clivage gauche-droite. Dans son parti aussi, des initiatives se prennent pour contrer la décision du Canton. Il faudra être subtil mais clair dans la subtilité. Ils devront témoigner de la sensibilité acquise dans la commission.

Une commissaire veut éviter d'opposer deux populations et les intérêts économiques. Elle est sensible à l'activité de gestion d'un bar, qui est chronophage et qui paye peu parfois, mais la santé doit passer avant. Si les gens sont fatigués

et ne travaillent pas, ce sont des coûts cachés qui font baisser l'économie. Elle ne veut vraiment pas tenir un discours clivant mais plutôt rassembleur.

Une commissaire rappelle que de leur temps ils pouvaient sortir moins tard et qu'être en état d'ébriété était honteux. Tout cela a changé avec Mai 68, la majorité est passée de 20 à 18 ans, les bars fermaient moins tard. On arrive aujourd'hui à une situation explosive. Elle a le sentiment qu'il va falloir passer par une modification de la loi et un referendum, pour que la population dise ce qu'elle veut. Demain, on va entendre que des gérants qui se comportent bien ont aussi reçu un refus de prolongation d'horaire. C'est un peu ennuyeux.

Un commissaire pense qu'il faut se livrer à une analyse pragmatique cas par cas. Il y a une antinomie de base entre le monde de la fête et celui du sommeil. Il y aura toujours un besoin à satisfaire. On devrait encourager la création de zones de fêtes en dehors de la Ville ou dans les zones où il n'y a que des bureaux dans la journée.

Séance du 13 mai 2013

Audition de Mme Lucie Baillon, cheffe du secteur «établissements publics, manifestations, rayonnements non ionisants au SABRA»

Mme Baillon explique que le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants a pour tâche de gérer les nuisances sonores des établissements publics, soit restaurants, bars et discothèques. Le service travaille sur une problématique d'insonorisation d'installations fixes. La mission attribuée servant à préserver des conditions de vie acceptables pour le voisinage, ses interventions peuvent concerner plusieurs problèmes de bruit comme par exemple un travail en cuisine ou une ventilation trop forte. Il faut savoir que des limites de bruit ont été instaurées et les établissements publics doivent s'y tenir.

Le Service intervient peu au niveau du bruit généré par des comportements qui sont de la compétence de la gendarmerie et de la police cantonale lorsqu'une plainte est déposée. En ce qui concerne les deux établissements mis en cause par les pétitions P-294 et P-296, il faut relever que le SABRA a effectué un suivi de leur fonctionnement.

Une séance a été organisée par le Service du commerce dans le but d'examiner la situation du Bar de la plage. Le gérant étant convié à cette réunion, le service a pu l'informer de la problématique du bruit lié au comportement à l'extérieur de son établissement.

Le Café de la paix situé de l'autre côté de la rue démontrait des problèmes liés aux animations musicales ponctuelles alors que son infrastructure n'avait pas été

conçue pour ce genre de programme. La plupart des plaintes du voisinage à son égard concernaient donc plutôt cette problématique.

Questions des commissaires

Une commissaire tient à indiquer au préalable que le Bar de la plage a récemment fermé pour laisser place à un restaurant.

Un commissaire voudrait savoir si on peut directement s'adresser au SABRA ou si ce dernier intervient uniquement après la sollicitation de la force publique.

Mme Baillon répond que le Service agit la plupart du temps suite à des plaintes de particuliers. Les protestations concernant le bruit de comportement sont envoyées au service concerné, soit la gendarmerie et la police. Lorsque le bruit est engendré par une ventilation, un travail en cuisine ou de la musique, les inspecteurs du SABRA se rendent sur place afin d'évaluer cette nuisance. Le rapport est adressé aux autorités cantonales afin de permettre l'intervention du SABRA ou d'un autre service compétent.

Un commissaire voudrait connaître le déroulement des opérations lorsque le SABRA apparaît compétent pour gérer la plainte.

Mme Baillon explique que, dans la mesure où un constat de dépassement sonore est établi, le SABRA demande à l'exploitant de mettre son établissement aux normes. S'agissant de la musique, une étude acoustique précise le niveau sonore. Si le bruit est supportable, le gérant de l'établissement se verra notifier le niveau sonore à respecter.

Un commissaire aimerait savoir quelles sont les conséquences du non-respect des recommandations envoyées à l'établissement.

Mme Baillon dit que le SABRA dispose de l'autorité de décision par rapport au processus d'assainissement. Le constat d'une nuisance est un acte administratif fort dans la mesure où l'exploitant a le devoir de se mettre en conformité par rapport aux normes établies. S'il ne réagit pas à la demande, un premier rappel du devoir d'assainir est prononcé avant qu'une amende soit finalement envoyée. Le Service possède cette autorité depuis le mois de novembre 2012, suite à un transfert de compétence entre le Service de l'environnement des entreprises et le SABRA.

Un commissaire désirerait avoir une estimation du nombre d'établissements sujets à des plaintes de bruit.

Mme Baillon estime qu'il y en a une centaine. Cette estimation comprend autant les problèmes de musique que les nuisances comportementales faisant partie de la problématique des terrasses. Cette prérogative appartient depuis peu à la Ville de Genève.

Un commissaire s'étonne du nombre important de plaintes reçues par le SABRA étant donné les dossiers apportés à la connaissance de la commission des pétitions.

Un commissaire se souvient du cas d'un exploitant qui avait dû être suivi par un dispositif de contrôle du bruit suite à des plaintes reçues concernant son établissement. Il aimerait avoir plus de précisions à ce sujet.

Mme Baillon répond que ce type d'appareil s'apparentant à un micro se branche directement sur une sono afin d'enregistrer le volume sonore des établissements ayant l'habitude de diffuser de la musique forte. Si le limiteur constate un dépassement du niveau établi, le Service demande à diminuer le son qui sort du haut-parleur. Le limiteur est efficace dans la mesure où il stocke de façon régulière les données de la sono.

Un commissaire aimerait avoir une estimation du coût de ce genre d'expertise.

Mme Baillon répond de 2000 à 5000 francs. Comme le dépôt d'une plainte conduit l'exploitant à démontrer que son établissement est apte à passer de la musique, le contrôle qui est effectué par la suite doit être relativement fréquent. Genève semble connaître depuis quelque temps la problématique de la musique de fond dont le faible volume est censé permettre aux clients de pouvoir discuter normalement. Cette notion peut quelquefois poser problème lorsque le niveau sonore tend à augmenter sans autorisation préalable.

Un commissaire se rappelle que lors de l'audition de représentants du Bar de la plage, les tenanciers avaient affirmé maîtriser la situation depuis cet automne. Il aimerait donc avoir l'appréciation de Mme Baillon sur cette évolution.

Mme Baillon dispose de peu d'éléments à ce sujet mais peut affirmer que la situation reste tendue sachant qu'une séance va être organisée par le Service du commerce avec les plaignants. Visiblement le problème est toujours d'actualité et concernerait une problématique de bruit de comportement.

Selon un commissaire, dans les établissements actuels, ce sont les fréquences basses qui causent des nuisances en se répercutant dans les immeubles concernés. Le SABRA intervient-il également sur ces fréquences, indépendamment du fait qu'elles ne dépasseraient pas le niveau sonore établi?

Mme Baillon répond que ce genre de cas est compliqué à gérer car la législation en la matière ne correspond plus à l'actualité. Les styles de musique ont profondément évolué depuis ces dernières années et les autorités disposent de peu de moyens pour contrôler ces basses fréquences. Lorsque le Service objective une doléance, ses collaborateurs posent un enregistreur dans une chambre du plaignant afin d'évaluer le degré de la basse fréquence. La loi prévoit à ce sujet une pénalité de 6 décibels à partir du dépassement de la valeur limite. Cette

restriction est relativement importante car une tonalité de 24 dBA reste convenable pour pouvoir dormir. Malgré la sévérité de ces mesures, le dispositif de contrôle est peu efficace à repérer ces basses fréquences.

Une commissaire voudrait savoir à quoi correspond le terme de dBA.

Mme Baillon répond qu'il s'agit d'une mesure établie pour évaluer les bruits environnants. Plus précisément, le décibel pondéré A constitue une unité du niveau de pression acoustique.

Une commissaire pense que l'exaspération des pétitionnaires vient du fait que les habitants du boulevard Carl-Vogt sont également soumis à des nuisances sonores provenant des travaux concernant la Tour de la télévision et le Musée d'ethnographie. Le SABRA est-il déjà intervenu en ce qui concerne les désagréments dus à ces travaux de construction?

Mme Baillon répond que le bruit de chantier est réglé par des horaires car il n'est pas possible de réguler l'importance de son volume sonore. Une directive fédérale existe à ce sujet demandant l'application d'horaires de travail précis. Néanmoins, le service n'a pas reçu de retour concernant un débordement de la directive car l'autorité compétente à ce sujet est l'inspection des chantiers.

Un commissaire voudrait savoir si une liste des limites sonores acceptables a été établie.

Mme Baillon confirme l'existence de ces données et propose de les envoyer à la commission. Il s'agit d'un tableau proposant une comparaison des événements sonores à une échelle en décibels.

Un commissaire demande quelles sont les prérogatives du Service concernant la gradation des sanctions pouvant conduire à la fermeture d'un établissement.

Mme Baillon répond que la loi sur la protection de l'environnement attribue au SABRA le droit d'appliquer des travaux d'office qui peuvent inclure une saisie de matériel. En revanche, la loi ne prévoit pas de fermeture puisque cette compétence appartient au Service du commerce. Il faut tout de même savoir que le Service possède la compétence de prononcer des sanctions depuis six mois seulement, raison pour laquelle peu d'amendes ont encore été attribuées.

Discussion

Une commissaire libérale-radicale annonce l'intention de son groupe de renvoyer les deux pétitions au Conseil administratif. Ce procédé permettra ainsi de maintenir la pression exercée par la commission au sujet des problèmes de nuisances sonores en Ville de Genève.

La présidente tient à informer la commission que la terrasse du Bar de la plage a été rouverte depuis peu.

Un commissaire rejoint, au nom du Parti socialiste, la proposition du Parti libéral-radical.

On remarque que les invites des objets en question semblent relativement raisonnables dans la mesure où elles demandent à ce que la loi soit respectée.

Votes

La présidente met au vote le renvoi de la pétition P-294 au Conseil administratif, qui est accepté à l'unanimité.

La présidente met au vote le renvoi de la pétition P-296 au Conseil administratif, qui est accepté à l'unanimité.

Annexes: pétitions P-294 et P-296

P-294

COPIE

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
R 8 OCT. 2012
A traiter par:
Copies:

Grand Conseil
Commission des pétitions
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
CP 3970
1211 Genève 3

Genève, le 6 octobre 2012

Concerne: Pétition contre les nuisances générées par le Bar de la Plage (44 boulevard Carl-Vogt, 1205 Genève)

Mesdames, Messieurs les députés,

Par la présente, nous vous transmettons une pétition munie de 118 signatures concernant les nuisances générées par le Bar de la Plage.

En tant que voisins et riverains du Bar de la Plage, nous **déplorons** que depuis l'ouverture de l'établissement susmentionné, celui-ci engendre de graves nuisances, telles que :

- tapage nocturne quasi systématique du jeudi au samedi inclus,
- déchets, vomissures et urine aux abords de l'établissement et de nos allées.

En effet, depuis le mois d'avril 2012, le Bar de la Plage attire une clientèle qui passe plusieurs heures de la nuit sur le trottoir et sur la route, nous exposant à des hurlements, à des bagarres, et ce jusqu'au-delà de 2 heures du matin. Du fait de l'espace restreint disponible sur le trottoir faisant office de terrasse, le bruit et autres nuisances s'étendent fréquemment jusqu'aux chemins privés et cours intérieures des immeubles alentours.

Malgré plusieurs tentatives de dialogue avec la gérance de l'établissement concerné, nous regrettons qu'aucune amélioration de la situation ne se soit produite, bien au contraire.

En outre, la présence d'un établissement générant de telles nuisances, dans une zone d'habitation à très forte densité de population, a un impact massif sur la santé et la qualité de vie d'un nombre considérable d'individus et de familles.

Nous nous étonnons que

- cet établissement ait été d'office au bénéfice d'une dérogation l'autorisant à exercer jusqu'à 2 heures du mardi au samedi soir,
- malgré le nombre impressionnant de plaintes téléphoniques adressées à la police sur une longue période, les pratiques de l'établissement continuent au mépris du devoir de la gérance qui consisterait à faire régner le calme aux abords de son établissement,
- les autorités aient investi massivement dans le renouvellement du revêtement de la rue afin de limiter les nuisances sonores liées à la circulation (notamment en raison du nouveau tracé des TPG qui transitent par Carl-Vogt depuis juillet 2011) pour le bien-être des riverains, et qu'en même temps, un seul établissement soit autorisé à générer de telles nuisances sonores le soir et la nuit.

Nous demandons, au nom des préoccupations de la Ville et du Canton quant aux répercussions des nuisances sonores en termes de santé publique et en vertu de la Loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (I 2 21), que

- le tapage nocturne cesse,
- les horaires d'ouverture des deux terrasses de l'établissement soient fortement réduits en soirée,

Aux autorités compétentes de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève COPIE

Pétition contre les nuisances générées par le Bar de la Plage (44 bd Carl-Vogt)

Madame, Monsieur,

Nous, voisins et riverains du Bar de la Plage, sis au 44 boulevard Carl-Vogt, 1205 Genève, déplorons que depuis l'ouverture de l'établissement susmentionné, celui-ci engendre de graves nuisances, telles que :

- tapage nocturne quasi systématique du jeudi au samedi inclus,
- déchets, vomissures et urine aux abords de l'établissement et de nos allées.

En effet, depuis le mois d'avril 2012, le Bar de la Plage attire une clientèle qui passe plusieurs heures de la nuit sur le trottoir et sur la route, nous exposant à des hurlements, à des bagarres et ce jusqu'au-delà de 2 heures du matin. Le bruit et autres nuisances s'étendent fréquemment jusqu'aux chemins privés et cours intérieures des immeubles alentours.

Malgré plusieurs tentatives de dialogue avec la gérance de l'établissement concerné, nous regrettons qu'aucune amélioration de la situation ne se soit produite, bien au contraire.

Nous nous étonnons que malgré le nombre impressionnant de plaintes téléphoniques adressées à la police sur une longue période, les pratiques de l'établissement continuent au mépris du devoir de la gérance qui consisterait à faire régner le calme aux abords de son établissement.

Nous demandons, au nom des préoccupations de la Ville et du Canton quant aux répercussions des nuisances sonores en termes de santé publique et en vertu de la Loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (I 2 21), que

- le tapage nocturne cesse,
- les horaires d'ouverture des deux terrasses de l'établissement soient fortement réduits en soirée,
- la dérogation d'ouverture jusqu'à 2h du matin soit supprimée,
- l'exploitant de l'établissement veille au maintien de l'ordre dans son établissement, prenne toutes les mesures utiles à cette fin, et exploite l'établissement de manière à ne pas engendrer d'inconvénients graves pour le voisinage.

Pour les pétitionnaires

Sophie Bonjour et Chantal Thurnherr Hedinger, 55 Bd Carl-Vogt, 1205 Genève

Nom, prénom	Adresse	Signature
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		

P-296

Secrétariat du Grand Conseil et secrétariat du Conseil Municipal

Date de dépôt : 9 octobre 2012

Pétition contre les incivilités et le bruit au boulevard Carl-Vogt

En notre qualité d'habitants, citoyens et contribuables du boulevard Carl-Vogt et avoisinant, nous tenons à protester contre une situation devenue insupportable résultant de l'ouverture tardive des terrasses du bien nommé « Café de la Paix » et du « Bar de la Plage ».

Préambule :

-déjà 8 années de chantiers **sans aucunes interruptions**
- le désamiantage et construction de la nouvelle façade de la tour de la télévision et le chantier y relatif a duré 5 ans (2005-2010).
-réfection de la rue des Bains et du boulevard Carl-Vogt (notamment d'une nouvelle surface absorbant le bruit des voitures) et installation de feux pour régler la circulation à l'intersection de ces dernières.
-en ce moment nous supportons, et ce depuis fin 2010, les nuisances du chantier de construction du Musée d'Ethnographie, nuisances qui dureront encore au moins jusqu'à fin 2013, puisque l'ouverture du musée est prévue au début 2014.
-et l'immense chantier de la RSR commencé début 2012et durera encore au **minimum jusqu'en 2015 soit 11 ans de travaux en tout !!!**

Nous vous rendons attentifs aussi sur les horaires de ces chantiers qui sont pour le moins étendus : les travaux ont commencé cet été au alentours des 6 heures 30 et se sont rarement terminé avant 18 heures (20 heures le 19 juillet et 22 heures (!!!) un soir de fin septembre). Avec le bruit, l'intense poussière et les vibrations, nous sommes donc obligés de fermer nos fenêtres toute la journée.

-la nouvelle configuration de la rue des Bains nous permet aussi de profiter de l'allumage des sirènes des véhicules de la caserne de pompier située dans la même rue, l'allumage se faisant à l'angle même de cette rue et du boulevard Carl-Vogt. De quoi sursauter à chaque fois.
-et finalement, depuis quelques années déjà, nous subissons les bruits intempestifs des fêtards du quartier de Plainpalais suite à l'ouverture des nombreux bars de la rue de l'Ecole de Médecine d'une part, et de l'établissement la « Sip » qui ferme à 5 heures du matin, du jeudi au samedi. Cris, bagarres, trafics de drogue en tout genre sont notre lot quotidien.

Si nous sommes bien obligés de faire avec les chantiers et les urgences, il nous est totalement impossible de subir des nuisances supplémentaires. En effet, les 2 établissements mentionnés ci-dessus ne font manifestement pas le nécessaire pour que leurs clients cessent
-cris et hurlements à tout moments de la soirée
-jettent leurs mégots et verres en plastique sur la voie publique
-urinent et vomissent sur les trottoirs alentours
-poursuivent leur « fiesta » à la fermeture des établissements dans les cours intérieures et propriétés privées
-et enfin et surtout, se comportent comme s'ils étaient seuls au monde dans un quartier d'habitation dense qui est déjà saturé des pollutions sonores diurnes citées ci-dessus.

Certains locataires des premiers étages se plaignent encore de la fumée de cigarettes provenant des terrasses qui pénètrent directement leurs appartements.

De plus, et concernant le « Bar de la Plage », la terrasse sur le boulevard est composée de 3 tables et de 6 chaises, et ce sur un trottoir de 2 mètres 50 de large (!). Sachant que certains soirs, 50 à 80 personnes s'y installent, elles viennent naturellement se placer sur la voie de bus. A quand l'accident ?

En tenant compte des heures de fermetures après minuit de ces établissements, notre zone de tranquillité relative se situe donc entre 1 heures et 7 heures du matin la semaine, et de 2 à 7 heures du matin la nuit du jeudi au vendredi soir, soit respectivement au maximum 6 heures et 5 heures de repos par nuit ! Concernant les weekends, les nuisances durent parfois jusqu'à 6 heures du matin !!!

Pour note, il est démontré que le manque chronique de sommeil provoque à court terme la diminution des performances intellectuelles, émotionnelles et physiques et à long terme génère dépressions, maladies métaboliques, cardio-vasculaire et dégénérative. Elle a aussi un impact sur l'espérance de vie.

Au vu de ce qui précède, est-il concevable que nous soyons obligés d'être terrés jour et nuit chez nous, fenêtres calfeutrées en permanence ?

Nous vous demandons donc de :

- faire en sorte que le service du Commerce (qui est informé de la situation) retire au plus vite l'autorisation d'exploiter à ces établissements après minuit, et ce tous les jours, weekend compris,
-faire en sorte que le service du Commerce n'accorde plus d'autres autorisations d'exploiter après minuit aux établissements qui souhaiteraient ouvrir un bar / restaurant dans le quartier, et ce, au minimum jusqu'à l'achèvement des travaux du chantier de la RSR,
-et finalement de faire appliquer les lois et sanctions, notamment le règlement concernant la tranquillité publique (F 3 10.03), ainsi que les dispositions pénales y relatives (article 12) et la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (notamment les articles 70 et suivants) dans notre quartier.

Nom/prénom	Signature	Adresse

Le président. Le rapport est de Mme Magnin, qui ne prend pas la parole. Je passe au vote des conclusions de la commission des pétitions, à savoir le renvoi au Conseil administratif de ces deux pétitions.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-294 au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (66 oui).

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-296 au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (66 oui).

8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la résolution du 15 janvier 2020 de Mmes et MM. Maria Pérez, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Delphine Wuest, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer, Gazi Sahin et Omar Azzabi: «Actionnons le dispositif grand froid» (R-255 A)[1].

Rapport de Mme Patricia Richard.

Cette résolution a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 7 octobre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, les 3 et 10 décembre 2020, 14 janvier, 4 et 11 février 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

– que malgré les réitérées demandes de la magistrate Esther Alder, le Canton et les 44 communes du canton de Genève ont jusqu'ici refusé de mettre en place une quelconque mesure destinée à éviter que les personnes les plus fragilisées ne soient contraintes de dormir dans la rue;
– que cette démission de l'Etat et ce choix délibéré des 44 communes du canton de ne pas assumer leur responsabilité de protection vis-à-vis des plus précaires ont conduit la Ville de Genève à devoir prendre en charge seule l'accueil des sans-abris pour un montant d'environ 10 millions de francs annuels;

[1] «Mémorial 178e année»: Développée, 2715.

– que cet hiver, le dispositif hivernal mis en place par la Ville de Genève permet d'accueillir 200 personnes dans les abris mis à disposition. Aujourd'hui, la jauge de remplissage de ces abris n'excède pas 70%;
– cependant que l'annonce de la fermeture prochaine de quatre sleep-in sur six a causé une inquiétude légitime auprès des personnes sans domicile fixe;
– que bien que le Canton et les 44 autres communes de Genève fuient leur responsabilité collective, il demeure inconcevable de courir le risque que quiconque ne trouve pas d'endroit sécurisé pour la nuit et soit contraint de dormir dans la rue,

le Conseil municipal déclare:
– qu'il n'a pas l'intention de voir une seule personne dormir dans la rue en 2020;
– qu'au besoin, le dispositif d'accueil hivernal d'urgence de la Ville (200 lits) sera élargi pour accueillir chaque personne en situation de détresse dans un endroit chaud et sécurisé, comme lors de l'activation du plan grand froid;
– que le Canton et les 44 autres communes du canton de Genève doivent s'engager à prendre en charge, notamment financièrement, ce dispositif d'accueil hivernal d'urgence.

Séance du 3 décembre 2020

Audition de Mme Maria Pérez et de M. Tobias Schnebli, résolutionnaires

Mme Pérez explique que cette résolution est signée par trois des conseillers administratifs actuels: Mmes Kitsos, Barbey-Chappuis et M. Gomez.

Depuis le 15 janvier 2020, le contexte a changé, il n'y avait pas de pandémie auparavant. Il y avait une tension car des sleep-in allaient fermer et le CA était réticent à octroyer plus d'argent. Il semblait néanmoins inconcevable à Mme Pérez de laisser les sans-abris sans solution.

Il y a eu un constat que ce n'est pas juste de la compétence de la Ville que d'assurer le logement d'urgence et que les autres communes et le Canton devaient entrer en matière. A ce moment la Ville portait seule cette politique publique. En travaillant avec le département de Mme Alder, elle s'est rendu compte que la jauge de remplissage des abris était à 70% et qu'il suffisait de demander d'actionner le dispositif grand froid pour absorber la totalité des personnes qui ne trouvaient pas d'abri à ce moment-là. Aujourd'hui les choses ont avancé, le Canton et les communes vont entrer en matière. Mais la résolution permet à la CCSJ de se saisir de la question de la gouvernance. Elle estime qu'il faut analyser où va l'argent car il semble que les associations coûtent plus cher que les moyens de la Ville (une nuit en sleep-in coûte plus cher qu'une nuit d'hébergement organisée à l'hôtel),

comment il est utilisé et s'il n'y a pas d'abus. Elle pense que la Ville a des compétences et peut faire certaines choses elle-même sans les associations. Elle propose de demander à Mme Kitsos si le dispositif grand froid est activé, où en est la jauge de remplissage et si elle préfère travailler avec les associations quand cela coûte plus cher.

Une commissaire demande si cela coûte réellement plus cher de passer par les associations que par la Ville et d'où vient cette conclusion.

Mme Pérez répond avoir rédigé ce texte en posant des questions au département de la cohésion sociale, notamment pour savoir pourquoi ils étaient réticents à octroyer ce million. En regardant la jauge de remplissage des abris de la Ville au 15 janvier 2020, elle s'est aperçue qu'elle était à 70% et qu'il y avait donc de la place, du personnel et qu'une solution qui coûtait moins cher à la Ville qu'en faisant recours aux sleep-in se présentait.

Elle rappelle qu'externaliser ne coûte pas toujours moins cher, qu'il faut collaborer avec des associations qui existent s'il y a une plus-value pour la Ville. Il y a la solution des hôtels qui est ouverte dans ces circonstances pandémiques. Il faut évidemment collaborer avec les associations en place qui ont une expertise, mais il faut aussi analyser où va l'argent car c'est de l'argent public et que s'il sert à payer des salaires importants à des intermédiaires (deux directeurs par exemple), il est mal dépensé si la Ville a d'autres possibilités qui lui sont propres.

Une commissaire demande comment il est possible que la Ville n'agisse pas que sur le symptôme mais plutôt sur les causes. Elle demande aussi à quelles populations cette résolution s'adresse.

Mme Pérez répond qu'elle s'adresse à ceux qui sont dans la rue. Des gens viennent de perdre leur logement et elle pense que leur nombre augmente actuellement. Elle estime intolérable que des gens dorment dans le froid à Genève, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes, de Suisses, de réfugiés, etc. Il y a une multitude d'outils pour combattre la précarité. Mme Alder travaillait beaucoup avec Carrefour-Rue. Il faut mettre les gens à l'abri et cette résolution est basique et ne traite que de ça; elle répondait à l'urgence et permettait au Conseil administratif de trouver une solution le temps qu'il s'adresse au Canton et aux communes.

La même commissaire demande pourquoi elle a une réticence à travailler avec les associations.

Mme Pérez ne remet pas en cause les associations, mais certaines pratiques: elle se demande comment un sleep-in peut coûter plus cher qu'une chambre d'hôtel. Elle s'est toujours montrée dubitative face à la création de certaines associations, notamment après la création du dispositif Emploi de solidarité (EdS) duquel des entreprises ont profité pour faire travailler des gens à un tiers de leur prix et en offrant des salaires énormes à leurs directeurs (elle avance le chiffre de

150 000 francs). En période de crise, il y a toujours des gens qui s'enrichissent et les chiffres avancés dans l'article du *Courrier* s'agissant du CausE interrogent.

Mme Pérez appelle à la prudence. Par ailleurs, cette résolution peut être révisée et remise à jour en étant inventifs pour parer à l'urgence au mieux.

M. Schnebli répond qu'à sa connaissance, chez Emmaüs les plus gros salaires ne sont pas à un tiers de ceux qu'a évoqués Mme Pérez.

Une commissaire demande si M. Schnebli pense que la crise actuelle permettrait de loger des personnes dans les hôtels et si ces derniers seraient en demande de cette clientèle particulière avec des besoins sociaux particuliers.

M. Schnebli ne sait pas, mais du point de vue d'une entreprise privée au bord de la faillite dans cette situation de crise, si l'Etat propose de suspendre sa faillite en lui octroyant des crédits ou lui payant des loyers en échange du logement de personnes, c'est une solution possible.

Une commissaire demande si les associations sont plus réactives que la Ville en situation d'urgence.

M. Schnebli répond qu'il y en a certainement qui ont des grandes compétences grâce à leur expérience. Mais la Ville aussi. Il faut trouver un équilibre et des synergies entre les deux.

Un commissaire demande si le dispositif grand froid a été activé en 2020.

Mme Pérez ne sait pas, mais une commissaire répond que oui.

Le même commissaire demande si le taux de remplissage à 70% est imputable au fait qu'il y avait un doublon avec les associations. Il demande si c'est lié au fait que les gens ne veulent pas aller dans les abris PCi.

Mme Pérez répond qu'elle ne sait pas au sujet du doublon. Elle répond aussi qu'un contrôle avait lieu à l'entrée des abris PCi de la Ville et certaines personnes ne voulaient pas s'y soumettre.

Une commissaire précise que le dispositif grand froid n'est pas activé actuellement car son activation requiert des critères météorologiques dont l'établissement ne dépend pas de l'expertise du Conseil municipal ou du Conseil administratif. Concernant la proposition en rapport avec les hôtels, elle explique être en contact avec le président de l'Association des hôteliers et précise qu'un calcul a déjà été fait pour établir si l'ouverture d'hôtels pour l'accueil d'urgence pouvait aider. Le Canton a voté un crédit pour accueillir les personnes de plus de 65 ans dans des hôtels. Néanmoins, très peu d'hôtels peuvent le faire car cela nécessite un encadrement, du personnel, de la place, ce qui a un certain prix. Les seuls hôtels qui ont la possibilité de le faire sont donc ceux qui accueillent déjà les

personnes de plus de 65 ans avec l'aide du Canton. Pour les autres, cela coûterait plus cher, ce qui les ferait couler plus vite.

A l'unanimité, les auditions de Mme Kitsos, du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) ainsi que celle du président de l'Association des hôteliers sont acceptées.

Séance du 10 décembre 2020

Audition de M. Alain Bolle, directeur du Centre social protestant et membre du CAUSE, de M. Fabrice Roman, directeur du Centre de la Roseraie, trésorier du CAPAS et membre du CAUSE, de M. Antoine Beuret, directeur adjoint de l'Armée du Salut et membre du CAUSE

M. Bolle explique que le CAUSE a remis à la CCSJ une série de documents pour répondre aux questions pendantes (autant de la part des médias que des politiques) sur le dispositif d'urgence que le CAUSE a géré. Il rappelle que le CAUSE a rendu un rapport chiffré le 8 octobre 2020 en commission et ils complètent aujourd'hui les éléments de ce rapport. Le CAUSE a travaillé dans l'urgence et tout ce qui a été fait a été validé par la conseillère administrative, puis le Conseil administratif sur la base de documents remis. Dès lors le CAUSE se tient à disposition pour répondre à toute question qui pourrait rester en suspens. Le CAUSE est constitué depuis hier soir en association car disposer d'une entité juridique propre était une volonté de ce collectif. Dans l'urgence d'après 2019 il fallait que le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) héberge les projets du CAUSE. Un autre projet était hébergé par le CAPAS: les Laveries, qui est porté par quatre associations. Ce n'est donc pas une mesure qui a été prise uniquement pour le CAUSE. Le CAUSE est constitué de six entités: le CSP, l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut, Première Ligne, le Bateau Genève, Caritas et le Centre de la Roseraie. Les comités des associations ont validé les statuts et l'association est validée convenablement. Elle aura à gérer les effets d'un projet de loi adopté par le Grand Conseil qui permettra d'héberger 155 personnes à l'hôtel pour une durée de quatre à cinq mois. La mise en œuvre de ce projet de loi se fera progressivement dans le courant du mois de décembre.

M. Beuret explique que la caserne des Vernets a ouvert durant la première vague de l'épidémie. Un recensement des places d'hébergement d'urgence disponibles en juin a permis de compter 437 places disponibles pour des personnes sans abri, mais la caserne a fermé fin août et beaucoup de places n'ont pas pu être pérennisées. En octobre, il n'y avait que 327 places disponibles.

Actuellement, le CAUSE a pu ouvrir des places supplémentaires pour arriver à 360 places avec le Geneva Hostel. Or l'hiver est là et beaucoup de personnes sont à la rue, leur nombre exact est difficile à estimer. Le CAUSE a obtenu une

subvention du Canton et d'une fondation privée qui permettra d'ouvrir 155 places en hôtel. La démarche est en cours d'exécution et mi-janvier les places devraient être occupées. Une directrice du CAUSE s'attelle à cette tâche et est en train de recruter du personnel. Mais si l'on se projette plus loin, on sait que la Ville fermera ses deux abris PCi le 31 mars 2021, ce qui fera 100 places de moins à disposition. Le projet du Canton développé par le CAUSE prendra fin le 30 avril 2021. Il n'y aura plus que 207 places disponibles le 1er mai, soit 50% des places disponibles au 1er juin 2020. Or les personnes à la rue développent des problèmes psychiques et somatiques et il est inacceptable que ces personnes dorment à la rue.

M. Roman ajoute que le CAUSE est content d'avoir pu obtenir ce fonds du Canton et d'une fondation privée, mais selon le rapport sur le dispositif de nuit (DDN), le public accueilli dans les hôtels n'est pas le même que celui accueilli dans le dispositif des sleep-in. Les critères sont plus poussés pour l'accueil en hôtel car certaines personnes n'ont pas l'autonomie ou la capacité d'y être hébergées. Il ne faut pas oublier que des personnes seront toujours concernées par le besoin d'avoir des espaces de sommeil ou de répit la nuit et ces 155 places d'accueil sur 24h ne répondront pas à tous les besoins. Le dispositif de sleep-in est donc nécessaire par son inconditionnalité. Les réponses au sans-abrisme doivent être diverses.

M. Beuret ajoute que chaque dispositif répond à un besoin et il faut plusieurs paliers pour répondre à toutes les problématiques des personnes à la rue à Genève.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si ce sont les abris de Richemont et Châtelaine qui fermeront et si le personnel qui y travaille est en CDD.

M. Bolle répond que oui et précise que les fonds du Canton et de la fondation privée ne seront alloués qu'au projet de loi qui a été voté, à savoir les 155 places en hôtel. Il ajoute qu'il est compliqué de ne pas arriver à avoir un dispositif qui offre un hébergement sur la durée avec une palette de prestations qui vont des sleep-in (le plus bas seuil possible, inconditionnel) jusqu'à de l'hébergement 24h/24 (pour le moment dans des hôtels).

Une commissaire demande quel est le niveau de compétences demandé aux personnes qui seraient recrutées pour cet hébergement, si elles étaient embauchées en CDD et à quel taux.

M. Beuret répond que passablement de personnes devront être recrutées, il peut fournir les fiches de poste. Des travailleurs sociaux seront recrutés pour le travail en journée et une personne sera 7j/7 huit heures par jour dans les hôtels, ce qui représente 70% de taux d'occupation. Malheureusement, sans stabilité financière, il n'y aura que des CDD.

Une commissaire demande comment ils vont faire pour recruter autant de travailleurs sociaux car c'est un marché occupé.

M. Beuret répond que des annonces ont paru à l'intérieur d'un réseau associatif ainsi que chez des partenaires du CAUSE. C'est la directrice opérationnelle qui s'en occupe, les postes sont aussi sur des plateformes spécialisées.

Une commissaire demande si à compétences égales ils favoriseront quelqu'un qui vient du canton de Genève.

M. Roman répond qu'ils vont engager des gens qui ont une maîtrise des réseaux socio-sanitaires et des institutions locales. Ce seront des gens qui seront au moins à Genève depuis longtemps.

La même commissaire demande quelle est la durée de séjour des personnes hébergées.

M. Beuret répond que cela dépend des dispositifs. Dans les hôtels, les séjours seront de 30 nuitées, ce qui laisse le temps aux travailleurs sociaux d'évaluer, de faire raccrocher la personne à ses droits et de fixer des objectifs. En fonction de cela, l'hébergement peut être renouvelé pour une durée maximale de trois mois.

L'hébergement en hôtel offre un espace sécurisé qui permet une évolution. Plus les gens pourront rester, plus facilement ils retrouveront les ressources pour tenter une sortie vers le haut.

Elle demande combien de places sont disponibles, quelle est la proportion de population suisse hébergée et si l'on s'attend à une augmentation de son nombre à cause de la crise.

M. Beuret répond 475 places avec les 155 places qui vont ouvrir.

M. Bolle précise qu'une réponse a été donnée lors de la fermeture du dispositif de la Ville: 30% des personnes hébergées avaient des droits sur le territoire (soit suisses, soit au bénéficie d'un permis C). Les associations sont inquiètes car elles observent que le Covid a pour effet une diminution importante des revenus avec des choix à faire et donc des gens qui sont dans l'impossibilité de couvrir les charges liées au loyer. Il y a possiblement des gens qui n'auront pas un parcours «ordinaire» de sans-abri qui se retrouveront dans la rue. Ces observations ont été transmises au Conseil d'Etat plusieurs fois sans effet, mais elles continuent de préoccuper les associations.

Un commissaire demande s'ils pourraient décrire comment sont prises les décisions stratégiques et s'il y a un système de contrôle interne.

M. Bolle répond que le CAUSE fonctionne avec le collectif d'associations nommé précédemment. Les décisions sont prises collectivement par les représentants de ces associations. Il n'y avait pas de président jusqu'à hier soir,

M. Roman en est le président actuellement. Le pilotage du dispositif financé par la Ville a été fait collectivement par les représentants des six associations en concertation avec le département de la cohésion sociale (M. Schroft, M. Mimouni et Mme Alder ont été tenus informés). En matière de contrôle interne, les exigences sont claires et ont été adressées au CAPAS par le département. L'hébergement du CAUSE a engendré une série de transformations du CAPAS (inscription au RC, mise en place d'un système de contrôle interne et mandat d'un réviseur externe agréé) pour qu'il puisse toucher les subventions. Ce système existe donc, est en cours de construction et sera mis en œuvre de la même manière au sein du CAUSE. Dès lors que des fonds publics ou privés sont délivrés, le projet de loi 12 821 exige que les organisations soient soumises à des exigences précises et se doivent d'être irréprochables. Elles fonctionnent avec des révisions ordinaires, des révisions internes et externes, etc. La Ville a donc fixé une page complète d'exigences standards au CAUSE (comme elle le fait pour toutes les associations à qui elle offre un subventionnement de 1 million de francs ou plus).

Le même commissaire demande si cela explique que l'on soit à 42 000 francs de coûts d'administration informatique et fiduciaire pour la période d'août 2019 à octobre 2020, et à combien d'EPT correspondent les charges de personnel (à hauteur de 2,3 millions de francs).

M. Roman précise que les chiffres de 2020 ne sont pas finalisés. Effectivement, la grande partie des frais de cette rubrique touchent les factures liées au travail d'accompagnement de Comptabilis. Il ajoute que si l'on compte tout ce qui touche les frais qui ne sont pas des frais de personnel, on est à moins de 5% des charges totales du projet. La majorité des coûts est liée à des charges de personnel.

Pour la deuxième question, M. Roman répond que les charges d'EPT n'ont pas été linéaires et ont été fluctuantes au gré des modifications, des ouvertures et des fermetures des lieux d'accueil dictées par les décisions politiques. Le dispositif a compté une cinquantaine de personnes contractualisées jusqu'à 80% avec l'obligation de donner du travail à plus ou moins 20%. Ce qui ressort du dispositif de nuit est que l'on peut regarder le coût de nuitée globale, mais l'analyse n'est pas suffisamment fine par rapport aux différents dispositifs et aux différents besoins. Le nombre d'EPT par lieu reste finalement le même car il y a du personnel d'accompagnement des personnes.

Un commissaire pense qu'il serait intéressant d'affiner l'analyse des différents produits au niveau de la comptabilité analytique. En considérant que le million attribué était nécessaire mais n'a pas suffi, il demande s'ils arrivent à dire quel montant serait nécessaire pour assurer quelque chose de pérenne plutôt que de prendre des mesures pour boucher des trous en permanence.

M. Bolle répond que le chiffre d'un million est sorti lors d'une visite de M. Sormanni qui est l'auteur du projet de délibération qui a permis le

subventionnement. L'idée à ce moment était de pérenniser le dispositif actif et poursuivre la halte de nuit dans le modèle qui était en cours de développement. Depuis, le CAUSE a avancé avec un pilotage compliqué, a innové, expérimenté avec les sleep-in et avancé avec agilité. Il trouve difficile à ce stade d'avoir une vue d'ensemble qui permettrait de savoir exactement ce qu'il faut à Genève. Mme Kitsos a d'ailleurs engagé une étude confiée au professeur Bonvin de l'UNIGE car il manque une vision claire sur ce qui doit être mis en place dans le canton pour que Genève ait une politique digne à l'égard des sans-abris.

Une commissaire demande si les auditionnés pensent que la Ville pourrait avoir la même flexibilité que le CAUSE sur le terrain.

M. Roman répond que les paradigmes de départ, les enjeux et les critères d'organisation sont différents. Si le DDN avait été piloté par la Ville, il y aurait eu des coûts sécuritaires plus conséquents comme à Frank-Thomas ou aux Vernets. Or le CAUSE a réduit les coûts de sécurité en mettant plus de personnes qualifiées pour travailler avec le public accueilli. Il y a une possibilité de construction différente qui modifie les possibilités. Le CAUSE tient un discours autour du fait que les conditions dans lesquelles on place les gens ont un impact clair sur le niveau de violence. Un hébergement de 30 personnes engendre moins de besoins sécuritaires qu'un hébergement de 250 personnes. Le CAUSE a une possibilité et une agilité différente car il accorde une importance particulière à la forme et à la disposition des lieux. Enfin, le CAUSE est contre l'hébergement de gens dans des abris PCi contrairement à la Ville.

M. Beuret pense que le fait de s'être regroupé en association a permis au CAUSE d'imaginer des modèles différents. Il y a une inertie liée au pouvoir public que le CAUSE n'a pas. Neuf personnes bénévoles liées au domaine ont donné des centaines d'heures pour imaginer les modèles différents que le CAUSE a mis en place. La Ville n'a pas la possibilité d'inventer des modèles différents grâce à l'engagement bénévole de spécialistes ni d'avoir l'agilité du CAUSE dans l'application de ces modèles.

M. Bolle ajoute que le CAUSE dépose rapidement des projets. Le CAUSE a réussi à faire un montage argent public-privé qui a convaincu et mené à l'adoption du projet de loi de M. Apothéloz. C'est aussi la force de l'associatif. Mais la participation des entités privées n'est possible que parce qu'il y a de l'engagement public (du Canton ou de la Commune). Il y a besoin d'un travail souple entre associations et collectivités publiques.

Une commissaire demande des précisions sur le travail bénévole autant dans la réflexion que sur le terrain.

M. Beuret répond que le travail bénévole des membres du CAUSE n'a pas été chiffré, mais il estime que ce sont des centaines d'heures.

Une commissaire demande si des collaborations existent avec les hébergements d'urgence de France voisine. Elle demande si des solutions à l'urgence sociale sont à construire avec le Grand Genève.

M. Beuret répond que le CAUSE est en relation avec la maison Coluche, mais il n'est pas évident de créer une vraie coordination. M. Serge Longere, directeur de Première Ligne, collabore par exemple avec une association à Annemasse pour faire raccrocher certains ressortissants français à leurs droits en France. C'est une réflexion que le CAUSE a déjà eue mais qui doit être poursuivie et les échanges doivent être intensifiés sur le Grand Genève.

La même commissaire demande des précisions sur les critères d'exclusion des chambres d'hôtel.

M. Beuret répond qu'il peut parler de critères d'admission qui vont encore s'affiner. A l'hôtel Bel'Espérance, le sleep-in femmes a été accueilli depuis mars, il n'y avait pas de critères d'admission. Deux collaborateurs étaient présents 24h/24 dans l'hôtel pour un coût de 50 000 francs par mois. Après la fermeture du sleep-in, 10 femmes sont restées sous critères d'admission: pouvoir s'assumer, ne pas être victime de décompensation psy, pouvoir vivre en communauté, pouvoir vivre avec des touristes accueillis, etc. Du coup le coût d'hébergement est passé au coût de nuitée à l'hôtel. Il y aura des travailleurs sociaux de nuit mais une partie de la journée il n'y aura personne.

Le CAUSE a besoin d'être sûr que les personnes hébergées se comportent de manière adéquate. Tout le réseau va envoyer les personnes les plus à même d'être accueillies dans les chambres d'hôtel. Mais finalement il manquera des places en sleep-in pour des personnes qui nécessitent des accompagnements importants.

Elle demande quelles sont les exigences de la Ville au niveau RH (salaire, protection sociale, CCT, etc.).

M. Bolle répond qu'il n'y a pas d'exigences au niveau des CCT, mais que la Ville vérifie que les salaires versés soient conformes à ce qui est versé dans le domaine en général, que les règles OCIRT soient respectées (travail de nuit compté, etc.). Ces exigences font partie de la liste des exigences auxquelles doivent répondre toutes les associations qui touchent une subvention de 1 million de francs ou plus. Il répète que la convention signée par le CAPAS impose une série de règles en matière de ressources humaines et la sous-enchère salariale n'est pas dans leur intérêt.

La commissaire demande si dorénavant le CAPAS va transférer des fonds sur le compte en banque du CAUSE ou si les fonds seront directement versés au CAUSE.

M. Roman répond que l'argent d'une fondation privée et la subvention cantonale arriveront directement sur le compte du CAUSE. Concernant les deux petits

projets CAUSE encore hébergés par le CAPAS, l'un, financé par la Ville, se termine au 31 décembre sur le compte du CAPAS et pour l'autre qui est financé par une fondation privée, quand l'année civile financière sera close au CAPAS les éventuels fonds restants pour la poursuite du projet seront versés en accord avec ladite fondation sur le compte du CAUSE à partir de 2021.

M. Bolle ajoute que les 107 000 francs attribués par la Ville pour gérer un dispositif d'accueil ne seront pas transférés du CAPAS au CAUSE. Une convention claire le stipule et au pire il y aura de l'argent restitué à la Ville.

Une commissaire demande quel type d'hébergement est le plus demandé.

M. Beuret répond qu'il faut différents niveaux d'accueil et une diversité dans l'offre proposée aux sans-abris. Les 155 places en hôtel sont nécessaires et répondront à un besoin de beaucoup de personnes, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de personnes à la rue. Et à ce moment-là il manquera des sleep-in pour accueillir un autre type de personnes. C'est pour cela que l'étude demandée par la Ville pourra répondre à ces questions.

Elle demande comment le CAUSE voit son pilotage actuellement et s'il envisage un comité avec des représentants des collectivités publiques.

M. Bolle répond que cette question est intéressante et pose une question de gouvernance. Le principe de co-construction, un partage entre le secteur associatif et le DCSS, est essentiel. Le principe de gouvernance avec représentation de partis politiques n'est pas à l'ordre du jour car il s'agit d'une organisation privée. Les statuts peuvent évoluer, mais le but était de stabiliser une organisation qui n'était pas une association. Ne sachant pas ce que sera le CAUSE dans le futur, il est difficile de dire comment sa gouvernance sera décidée. Pour le moment, il aimerait que le CAUSE sorte de l'insécurité tant pour les collaborateurs que pour les bénéficiaires. Les instances politiques peuvent mandater ou déléguer des tâches au secteur associatif et une collaboration entre les deux doit avoir lieu.

Une commissaire demande quelle est la part des personnes de plus de 65 ans qui est accueillie.

M. Beuret répond que l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut reçoit une faible part de personnes âgées (7 ou 8% H et F) mais qu'elle augmente.

Une commissaire demande si la solution des hôtels pourrait durer après l'épidémie.

M. Beuret répond que les hôteliers n'imaginent pas une reprise du tourisme avant longtemps en 2021. Il ne pense toutefois pas que l'accueil tel qu'il prendra place dès janvier ne puisse perdurer à l'année.

Un commissaire aimerait une explication sur les dispositifs le Passage et l'accueil de nuit de Sécheron.

M. Beuret répond que l'accueil de nuit qui se trouve sur le chantier Galiffe doit déménager car le terrain est réquisitionné par les CFF. La construction du nouveau bâtiment a débuté à Sécheron et devra se terminer fin août 2021. La date du 1er novembre est fixée symboliquement pour pouvoir déménager l'accueil de nuit au Passage. Il est encore compliqué d'articuler un nombre de personnes qui pourront être accueillies à cause des conditions sanitaires, mais le bâtiment est prévu pour une capacité d'accueil de 80 personnes.

Une commissaire demande si les personnes qui se présentent doivent être masquées.

M. Beuret répond que oui et que c'est un travail quotidien de faire respecter les mesures sanitaires.

Elle demande si les problématiques psy sont en augmentation.

M. Beuret répond que oui et que c'est un sujet de discussion régulier dans les milieux concernés.

Elle demande s'il y a eu des agressions (pas uniquement des violences physiques mais de tout ordre) dans les sleep-in.

M. Beuret répond qu'il y a eu des tensions et des agressions, mais au même titre que dans les autres structures d'accueil au regard de la population concernée. Des insultes ou des crachats sont des choses qui peuvent arriver.

M. Roman répond que quelques personnes, tout au long de la période 2019-2020, se sont vu refuser l'accès à un ou plusieurs sleep-in durant quelques nuits, mais c'est arrivé très rarement. Quant aux violences entre les personnes accueillies, il n'y a aucune maîtrise sur ce qui se passe entre les personnes en dehors des lieux d'accueil et les tensions peuvent remonter quand elles se retrouvent dans un espace comme les sleep-in.

Elle demande s'il y a des psychothérapeutes dans les équipes.

M. Beuret répond que l'un des collaborateurs au moins était psychologue, mais qu'il n'y avait pas de psychologues attitrés pour venir en soutien à l'équipe hormis lors des supervisions.

M. Roman précise qu'à plusieurs reprises le CAUSE a tenté de mobiliser le département de la santé du Canton afin de renforcer les équipes, notamment au niveau de la prévention dans les sleep-in, avec des profils de type psychologue ou psychothérapeute mais ces démarches n'ont jamais abouti. L'idéal serait de proposer des dispositifs qui fournissent un maximum de compétences à destination des personnes, mais il n'est pas certain qu'elles seraient preneuses. Il s'agit de dynamiques progressives où les personnes doivent en premier lieu se sentir en sécurité avant de s'ouvrir. Le CAUSE a la capacité de s'adapter aux rythmes spécifiques des personnes et c'est une de ses forces.

Elle demande si les collaborateurs du CAUSE bénéficient d'un soutien psychologique et si un tel dispositif est disponible pour la Ville.

M. Beuret répond que leurs équipes avaient accès à des supervisions collectives et c'est dans ces moments qu'elles pouvaient s'ouvrir, déposer leur ressenti et échanger sur les pratiques ou demander un soutien spécifique selon les cas. Il ne sait pas ce qui se fait pour les équipes de la Ville.

Une commissaire demande pourquoi la Ville n'a pas donné la gestion des Vernets au CAUSE.

M. Bolle remet la question dans le contexte de la pandémie et du pilotage cantonal et communal. Les directives venaient directement des deux cellules (ORCOC et ORCA) mises sur pied par les autorités.

Une commissaire estime que le coût des sleep-in est excessif par rapport au coût du logement en hôtel. Elle demande comment ils sont justifiés.

M. Beuret répond que dans les sleep-in, deux collaborateurs sont présents de 20h à 8h30 pour un coût de 24,4 heures de travail payées par sleep-in fois le prix payé aux travailleurs sociaux, ce qui fait 40 000 francs de masse salariale sans compter le salaire de la direction et les frais (charges de la maison de la Roseraie, chauffage, etc.). Il fallait au moins deux personnes qui travaillaient pour accueillir 30 personnes sans aucun critère d'entrée avec les conséquences que cela implique. Les chiffres qui sont sortis dans *Le Courrier* sont par ailleurs faux.

M. Bolle précise que le coût est de 66,80 francs la nuit pour le dispositif piloté par le CAUSE avec toutes les variations abordées durant cette audition. Le prix des nuitées à l'hôtel selon le projet actuel varie entre 45 et 60 francs la nuit sans les ressources humaines et l'accompagnement. Moins cher que cela aurait été mettre les gens accueillis et le personnel en danger et bien qu'ils partagent l'idée que le dispositif d'accueil humanitaire n'était pas parfait.

M. Beuret précise que l'article paru dans *Le Courrier* parlait de nuitées en abri PCi qui coûtaient 87 francs, ce qui est aussi le prix d'une chambre d'hôtel. Il se demande pourquoi il n'y a eu que la comparaison entre les hôtels et les sleep-in et pas avec les abris PCi qui sont un dortoir collectif ouvert uniquement la nuit. Le prix d'un hôtel est le prix que l'on donnerait à un hôtelier sans le travail social nécessaire pour accueillir la population.

Une commissaire demande si les auditionnés savent si des étudiants ont perdu leur chambre et sont à la rue depuis à cause de la crise sanitaire.

M. Roman et M. Beuret n'ont pas entendu parler de ce genre de cas.

Une commissaire aimerait savoir quelle était la formation des collaborateurs du CAUSE car ils mentionnent dans les documents fournis devoir les former pour intervenir de manière pertinente.

M. Roman répond qu'il y a des particularités au travail qui est réalisé dans la mesure où l'ouverture de sleep-in à Genève était une première et avait des enjeux de partage et de travail de débat importants. Il fallait s'assurer que tout le monde ait une base similaire au travers de processus de formation internes. Il y a toujours une politique de formation au départ, puis une forme de formation continue tout au long des contrats de travail des collaborateurs afin qu'ils soient le plus outillés et renforcés dans leur pratique. Il y a une fondation à faire dans le démarrage d'un dispositif.

Séance du 14 janvier 2021

Audition de M. Gilles Rangon, président de l'Association des hôteliers

M. Rangon explique s'être renseigné auprès de ses collègues du CausE. Les hôtels Bel'Espérance, Cité Verdaine, le Geneva Hostel et le City Hostel font désormais partie de ce dispositif qui fonctionne depuis fin décembre et jusqu'à avril. 23 travailleurs sociaux en sont en charge 24h/24. Le Canton a mis 1,4 million de francs et 1 million de francs provient de donateurs anonymes. L'Hospice général a remis en ligne, au niveau du SIMAP, un appel d'offres pour 180 000 nuitées sur les 48 prochains mois. Vu l'actualité, 17 nouveaux établissements ont répondu à l'appel d'offres pour répondre à l'urgence sociale. Certains membres ont fait un retour négatif à propos de certains pensionnaires, notamment au niveau de l'hygiène et de la dégradation des locaux, mais ces établissements n'ont pas de référent ou de travailleurs sociaux. Les hôteliers sont prêts à jouer le jeu, mais la Ville doit mettre en place des structures qui puissent assurer une certaine sécurité. Plusieurs établissements sur Genève sont prêts à jouer le jeu pendant l'hiver mais veulent une sécurité en cas de dégradation, de problèmes durant la nuit, etc. Il précise que les établissements qui sont prêts à ouvrir pour accueillir ces personnes sont de catégorie 1 ou 2 étoiles et sont pour certains actuellement fermés.

Questions des commissaires

Une commissaire demande, en prenant en compte les personnes qui participent déjà au projet subventionné par l'Etat, la Ville et les donateurs privés, à combien sont facturées les nuits et quelles prestations sont fournies.

M. Rangon répond que le CausE donne entre 80 et 85 francs par nuitée par personne dans une chambre d'en moyenne 15 m^2, avec le nécessaire minimum et l'entretien. Les donateurs fournissent ce qui touche à la nourriture (bons pour des petits déjeuners par exemple).

Elle demande si les frais ordinaires sont couverts ou si l'hôtelier travaille en frais réduits.

M. Rangon répond que les hôteliers travaillent en frais réduits au niveau du personnel. S'agissant de personnes qui demandent un suivi social, personnalisé et avec un référent, les clients réguliers sont séparés pour éviter certaines frictions qui pourraient nuire à l'image des établissements. Il explique aussi s'être rapproché d'établissements actuellement fermés qui pourraient vouloir s'intégrer au projet.

Elle demande si les hôteliers veulent que la Ville fournisse une assurance en cas de dégâts.

M. Rangon répond qu'actuellement, l'Hospice général demande aux personnes hébergées de contracter une RC en cas de dégradation, mais ce n'est pas possible pour tous. La Ville doit donc assurer qu'elle assumera la responsabilité des travaux en cas de dégradation.

Une commissaire demande si les 85 francs sont le prix normal de ces chambres.

M. Rangon répond que non. Dans certains établissements le prix des chambres est autour de 150 à 175 francs.

Une commissaire relève que M. Rangon a expliqué qu'il y avait 23 travailleurs sociaux dans ces établissements. Elle demande s'ils font un tournus dans les établissements et s'ils sont présents en tout temps.

M. Rangon répond qu'ils sont répartis dans les quatre établissements 24h sur 24.

Elle demande si les occupants restent aussi 24h sur 24.

M. Rangon répond que oui. Le logement est dédié aux personnes en fonction du besoin qu'elles ont à ce moment-là.

Elle demande si les gens qui occupent l'hôtel peuvent rester trois mois dans la chambre ou s'il y a des alternances.

M. Rangon répond qu'ils peuvent rester un mois comme trois mois et que chaque semaine une personne vient entretenir la chambre, changer les draps, etc. L'un des hôteliers passe chaque jour dans les chambres pour vérifier qu'il n'y ait pas de dégradations en cours.

Elle demande si la Ville souscrit une assurance pour remettre en état les chambres.

M. Rangon répond qu'il est difficile de faire faire cela à l'Hospice, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il demande aux bénéficiaires de contracter une RC. Mais certains n'en ont pas les moyens et la charge est à l'hôtelier au final.

Une commissaire demande si les hôtels n'ont pas d'assurance propre.

M. Rangon répond que comme pour les personnes, les hôtels ont des franchises. C'est pour cela que ce sont les clients qui paient les dégâts occasionnés.

Une commissaire demande si un état des lieux est déjà disponible et si l'on a une idée claire des hôtels prêts à jouer le jeu.

M. Rangon répond qu'il a trois établissements IBIS prêts à mettre entre 20 et 30 chambres à disposition.

Elle demande s'ils prévoient la clientèle habituelle en parallèle.

M. Rangon ne peut pas donner de détails, mais ils dédieront vraisemblablement des étages complets. Tous ne sont pas fermés et ceux qui sont fermés n'ont pas encore donné de retour.

Une commissaire demande si un règlement a été donné à ces personnes ou est affiché dans les chambres par les associations ou les hôteliers.

M. Rangon ne peut pas répondre à cette question, il pense que les hôteliers ne le font probablement pas. Il propose de demander et de fournir les documents. Il imagine que les travailleurs sociaux donnent des lignes directrices.

Une commissaire demande si le nettoyage hebdomadaire est à la charge de l'hôtelier.

M. Rangon répond qu'il est compris dans les 85 francs.

Elle demande si des hôteliers qui ont vécu une expérience négative ont émis l'idée d'arrêter.

M. Rangon répond que non et que l'Hospice général a par ailleurs reçu 17 nouveaux établissements prêts à répondre à leur appel d'offres en plus de ceux qui le font déjà.

Une commissaire demande si les lieux d'hébergement avec les travailleurs sociaux ont fait des retours négatifs aussi.

M. Rangon répond que la plupart du temps cela se passe très bien à part quelques cas isolés. Les travailleurs sociaux sont un soutien vis-à-vis de la clientèle et cadrent les bénéficiaires durant la journée.

Elle demande si les hôteliers qui participent soutiennent ces démarches de réinsertion et adhèrent au projet.

M. Rangon répond qu'on peut le dire pour certains. L'hôtel Bel'Espérance est à moitié dédié à l'accueil social depuis un grand nombre d'années. Les autres établissements le font à cause des difficultés engendrées par la crise.

Une commissaire demande si certains hôteliers s'y raccrochent pour passer cette période difficile.

M. Rangon répond que c'est un plus pour survivre actuellement.

Un commissaire demande si le CausE établit une sorte de redirection des différentes personnes qui représentent différents publics, si les personnes dirigées vers les hôtels veulent être seules entre quatre murs et si le CausE se renseigne pour voir si elles se comportent de manière suffisamment respectueuse.

M. Rangon répond que le CausE aide des personnes en difficulté passagère qui ne sont pas forcément marginales. Il affirme que l'Hospice envoie des personnes sans forcément procéder à un tri mais que le CausE procède différemment. Ensuite, les travailleurs sociaux sont là pour aider les bénéficiaires, afin qu'ils surmontent cette difficulté qu'ils traversent passagèrement.

Un commissaire demande si cette solution pourrait intéresser les hôteliers en dehors de la crise sanitaire ou si c'est un concours de circonstances.

M. Rangon répond que d'après les discussions qu'il a eues, il s'agit en effet d'une solution de circonstance. Il s'agit peut-être d'une solution de long terme pour les périodes creuses mais ce n'est pas une généralité.

Il demande quelle est la différence entre les personnes hébergées via le CausE et celles hébergées via l'Hospice général.

M. Rangon répond que les 155 personnes hébergées dans les quatre établissements mentionnés dans son introduction ne proviennent que du CausE. L'Hospice procède au logement en hôtel depuis plusieurs années et a refait son appel d'offres cette année pour renouveler son parc hôtelier.

Une commissaire demande si le retour des hôteliers était satisfaisant.

M. Rangon répond que généralement oui.

Discussion

Une commissaire exprime un souci éthique et moral. M. Rangon a été reçu pour la R-255 et la CCSJ a pu se rendre compte que les hôteliers sont prêts à accueillir les personnes à la rue durant l'hiver. Elle se demande si cet objet pourrait être bouclé à la prochaine séance et si une urgence pourrait être déposée au Bureau pour février si tous les commissaires sont d'accord. De cette manière, une solution sera trouvée rapidement pour les personnes à la rue et un revenu accessoire donné aux hôteliers en souffrance.

Le président estime que Mme Kitsos a été convoquée et qu'elle doit être auditionnée. La commission ne votera pas cet objet avant cette audition.

La commissaire remarque que la commission peut voter les objets quand elle le veut, audition ou pas.

Une commissaire trouverait judicieux que ce vote soit réalisé rapidement compte tenu de l'urgence sociale et sanitaire actuelle. Elle propose d'auditionner Mme Kitsos en plénière la semaine prochaine si elle est d'accord avec cela.

Le président propose de voir si elle peut être auditionnée sur cet objet le 4 février.

Une commissaire affirme que l'urgence sociale doit prévaloir sur un rendez-vous fixé avec la magistrate. Elle estime que Mme Kitsos peut l'entendre et approuver cette idée car la lutte contre l'urgence sociale est une priorité pour elle.

Le président répond que l'audition est fixée, elle doit avoir lieu.

Une commissaire insiste et demande si le règlement permet de faire une audition durant les séances plénières. Si c'est le cas, elle demande si le président serait d'accord de changer d'avis.

Une commissaire répond qu'elle croit que les commissions sont autorisées à faire des séances durant les pauses des plénières. Mais à son avis le timing risque de poser problème pour procéder à une audition et au vote d'un objet.

Le président va dans le même sens et estime que l'on peut attendre le 4 février.

Séance du 4 février 2021

Audition de Mme Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Philipp Schroft, chef de service

M. Schroft présente le plan grand froid (PGF). C'est un dispositif organisationnel principalement centré sur le Service social et d'autres services de l'administration municipale mais pas exclusivement. Le déclenchement de ce plan est décidé par le Service d'incendie et de secours (SIS) et le directeur du DCSS sur proposition du chef du Service social. Le dispositif ne comporte aucune ressource supplémentaire, il s'agit uniquement de replanification de personnel et de réallocation de ressources. Quand le dispositif est activé, un abri PCi est ouvert (cette année dans le respect des normes sanitaires liées au Covid) et l'ensemble du dispositif est optimisé pour que toutes les personnes qui souhaitent venir dans un hébergement d'urgence puissent le faire. Le Service social peut assumer quatre jours de gestion directe et si la situation dure plus longtemps, c'est la protection civile Ville de Genève qui intervient. Si toutes les places sont prises, le SIS sollicite l'OPAM pour demander un soutien, notamment en termes de logistique avec la mise à disposition de nouvelles structures ou d'abris PCi

ainsi que la mobilisation d'astreints de la PCi d'autres communes que la Ville de Genève. Le dispositif est complexe et le SIS, lui-même et ses adjoints reçoivent chaque jour un bulletin spécifique MétéoSuisse sur sept jours pour savoir si une pré-alerte doit être déclenchée. Si les températures diurnes et nocturnes sont en dessous de 0 avec des facteurs d'aggravation de la sensation de froid comme le vent ou l'humidité, le PGF est lancé. Il y a alors mobilisation du Service social, du Service logistique et manifestations, de la PCi Ville de Genève, du SIS, des polices cantonale et municipale, du 144 et de l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS). De plus, du 1er novembre au 31 mars, le Service social arpente les parcs, les bords de l'Arve et les différents sites connus tous les soirs pour proposer systématiquement aux personnes d'intégrer les structures d'accueil ou signaler les personnes trop fragiles au 144. En cas de grand froid, cette tournée est doublée pour couvrir plus d'espace.

Une commissaire demande combien de personnes ont été accueillies du 7 au 13 janvier quand le PGF a été activé.

M. Schroft répond qu'il y a eu un pic à 7 personnes sur Pâquis-Centre. Ce qui est une bonne nouvelle, même si le dispositif était plus important.

Un commissaire se demande s'il y a une sorte de vide entre le PGF (relativement lourd) et la situation normale. Il a l'impression que la résolution traitée vise justement une situation qui ne relève pas du grand froid mais où un besoin d'hébergement accru se fait ressentir.

M. Schroft répond que tout est question de ressources qui peuvent être allouées à cette activité. Il demande s'il faudrait avoir une construction en plus en situation normale pour accueillir plus de monde, mais en tant que chef du Service social, il fait avec ce dont il dispose. Ce dispositif grand froid est activé à titre exceptionnel sans augmentation budgétaire.

Mme Kitsos ajoute que s'il faut renforcer quelque chose, ce sont les moyens pour avoir plus de places d'accueil. Le plan grand froid n'étant actionné qu'en cas d'urgence, il ne fait pas sens de le renforcer. Encore une fois ce renforcement dépend aussi de l'engagement de l'Etat et des autres communes qui pourraient soutenir une partie de la tension portée par la Ville.

M. Schroft ajoute que ce plan est une pure invention du Service social de la Ville et qu'il s'est construit et amélioré au fil du temps. L'Etat ne s'y est pas impliqué et la Ville prend à elle seule la responsabilité de ce plan, contrairement au plan canicule qui est activé par le Canton bien que sa réalisation soit uniquement du ressort des communes.

Un commissaire demande ce qui adviendra quand le SIS sera inter-communalisé.

Mme Kitsos répond que c'est une question qui doit être réglée par le Conseil administratif.

Une commissaire remarque que la résolution vise le dispositif hivernal qui n'existe plus et le PGF qui n'est activé que selon des conditions définies.

M. Schroft répond que le dispositif hivernal est l'ancienne appellation du dispositif d'accueil des personnes sans abri qui a été annualisé. En ce qui concerne le plan grand froid, il existe et peut être activé en cas de besoin à tout moment durant l'hiver.

Une commissaire demande quel est le pourcentage des personnes rencontrées dans la rue par les patrouilles qui sont envoyées aux HUG.

M. Schroft répond que le Service social n'envoie personne aux HUG car il n'en a pas la compétence. Les patrouilles font appel à l'UMUS en cas de doute sur la capacité des personnes à décider de rester dehors. C'est cette unité qui décide d'appeler le 144, un médecin ou la police. Néanmoins, cette année aucune personne n'a nécessité une intervention aussi massive. Pour l'instant cela se passe au mieux.

Mme Kitsos ajoute que souvent des personnes avaient des troubles et nécessitaient une prise en charge mais pas une hospitalisation. Ce travail de prise en charge est nécessaire à la réinsertion, autant pour les personnes sans abri que pour les personnes ayant des problématiques de consommation, mais ce n'est pas la Ville qui prend ces personnes en charge, la compétence est cantonale.

M. Schroft ajoute que dans le dispositif, en règle générale et pas que de nuit, il y a des personnes qui requièrent des interventions régulières des ambulances (à Frank-Thomas par exemple).

Une commissaire demande si des contacts sont maintenus avec les personnes qui ont été hébergées, notamment les familles ou les personnes qui vivent dans leur véhicule, afin de les retrouver quand les températures tombent.

M. Schroft répond que la tournée du Service social peut être sollicitée par la police (municipale ou cantonale) ou des citoyens qui font remarquer des personnes sans abri. Ces signalements sont intégrés dans la tournée et cela permet d'avoir une vision territoriale précise; quant aux patrouilles, elles géolocalisent leurs interventions pour générer une vision cartographiée de la problématique.

Mme Kitsos précise que c'est l'association Païdos qui a ces liens car ce sont eux qui gèrent l'accueil famille (elle en accueille 45 à présent et il est possible que certaines soient passées sous le radar).

Une commissaire aimerait savoir s'il y a une possibilité de connaître le nombre de personnes qui ont un travail et des droits mais qui ne perçoivent pas d'aides car elles n'ont pas de logement.

Mme Kitsos répond que l'association Païdos a des chiffres, mais que l'étude les précisera et elle sera en mesure de les donner quand cette dernière sera conclue. Elle ajoute qu'il y a beaucoup de personnes qui dépendent de marchands de sommeil qui abusent clairement de leur situation. Le mal-logement est aussi une problématique conséquente. En outre, depuis le mois d'août, le DCSS procède à de la médiation entre logeurs et bailleurs en collaboration avec l'Asloca. Lausanne a mis en place un fonds privé pour gérer cette question. Elle est en train de voir ce qui peut être fait dans ce sens pour prévenir les expulsions, ce qui est plus important que l'accueil d'urgence et permettrait d'éviter énormément de difficultés. Néanmoins, si la personne ne trouve pas d'emploi, des limites se posent au bout d'environ deux mois. Ce sont les limites du système en termes juridiques et de médiation.

La commissaire demande ce qu'il advient des personnes logées dans des hôtels par l'Hospice général qui trouvent un emploi rémunéré à hauteur de 4000 francs par exemple, ce qui ne couvrirait pas les frais de logement.

M. Schroft répond que c'est un sujet totalement cantonal. La mécanique du calcul du budget d'aide sociale fait que la personne qui trouverait un salaire dans l'ordre de grandeur mentionné perdrait ses droits. Mais il faudrait que l'Hospice général réponde à cette question.

Séance du 11 février 2021

Le Parti libéral-radical propose les amendements suivants:

Invite 1: – qu'il n'a pas l'intention de voir une seule personne dormir dans la rue en 2021, qui est refusée par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC);

Invite 2: – qu'au besoin, le dispositif hivernal d'urgence sera élargi afin que chaque personne en situation de détresse puisse dormir au chaud, qui est refusée par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC);

Invite 3: – de faire un partenariat avec les hôtels qui le souhaitent afin de compléter l'offre de lits manquants, accompagné d'assistants sociaux, qui est refusée par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC)

Invite 4: – que le Canton et les autres communes s'engagent à participer financièrement, via l'Association des communes genevoises, dans ce dispositif d'accueil hivernal, qui est refusée par 8 non (4 S, 3 Ve et 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC).

Le Parti socialiste propose les amendements suivants:

Invite 1: – qu'il n'a pas l'intention de voir une seule personne dormir dans la rue dès 2021, qui est acceptée par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC);

Invite 2: – qu'au besoin, le dispositif d'accueil pour les personnes sans abri sera adapté afin que chaque personne en situation de détresse puisse dormir dans un endroit adapté, au chaud et sécurisé, qui est acceptée par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC);

Invite 3: – qu'un partenariat avec les hôtels qui le souhaitent devrait compléter l'offre de places d'hébergement manquantes, hébergement qui soit associé à un accompagnement social professionnel et soumis à des tarifs conciliants, qui est acceptée par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC);

Invite 4: – que le Canton et les communes genevoises doivent mettre en place une clé de répartition juste afin de répartir les coûts du dispositif d'hébergement d'urgence mis en place sur le territoire genevois, qui est acceptée par 8 oui (4 S, 3 Ve et 1 EàG) et 7 abstentions (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC).

Prises de positions

Le Parti libéral-radical va accepter cette résolution qui, il l'espère, sera appliquée par la magistrate.

Le Parti socialiste se réjouit du travail interpartis sur cet objet et de la très bonne collaboration de la CCSJ sur le sujet. Le Parti socialiste espère que cette résolution fera avancer les choses et prend au sérieux le sort des citoyens genevois les plus démunis.

La résolution R-255 amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal déclare:

– qu'il n'a pas l'intention de voir une seule personne dormir dans la rue dès 2021;

- qu'au besoin, le dispositif d'accueil pour les personnes sans abri sera adapté afin que chaque personne en situation de détresse puisse dormir dans un endroit adapté, au chaud et sécurisé;
- qu'un partenariat avec les hôtels qui le souhaitent devrait compléter l'offre de places d'hébergement manquantes, hébergement qui soit associé à un accompagnement social professionnel et soumis à des tarifs conciliants;
- que le Canton et les communes genevoises doivent mettre en place une clé de répartition juste afin de répartir les coûts du dispositif d'hébergement d'urgence mis en place sur le territoire genevois.

Annexes:
- complément de réponse du CAUSE à la suite des articles du *Courrier*
- places à disposition au sein du DDN
- contrat d'hébergement de l'hôtel Bel'Espérance
- offre de places d'hébergement d'urgence
- plan grand froid

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires,

En préambule à notre audition de ce jeudi 10 décembre 2020, nous vous remettons les documents que vous avez demandés et ajoutons plusieurs éléments d'information qui devraient faciliter nos échanges.

Suite aux articles publiés par le Courrier, il nous semble en effet important de vous donner des précisions sur les points suivants.

Des dépenses trop rapides ?	Le CausE a commencé son Dispositif de Nuit (DDN) en avril 2019 et lancé son projet phare 2019-2020, avec le financement de la Ville de Genève en été 2019, en vue de procéder à une ouverture des premiers sleep-in au mois d'août 2019. Les activités du DDN ont duré jusqu'à la fin avril 2020, au moment où la Ville décide de reprendre le pilotage de l'entièreté du dispositif d'hébergement d'urgence durant la première vague de la crise sanitaire. À aucun moment il ne s'est agi d'un projet devant se dérouler pendant 24 mois comme suggéré dans le Courrier. Il aurait pu tout au plus durer 18 mois. Cela étant, la dépense du financement 2020 de la Ville de Genève sur les 4 premiers mois de l'année a été validée lors d'un communiqué de presse du Conseil administratif en date du 15 janvier 2020 (en annexe). L'objectif concerté entre le CausE, la Ville de Genève, le Canton et l'ACG était alors de pouvoir garder ouvert un dispositif qui avait fait ses preuves. Cela permettait surtout d'éviter de mettre à la rue une centaine de personnes accueillies dès le 1er février, tout en escomptant un soutien cantonal à partir du 1er mai. Ce soutien n'a pas vu le jour pour les raisons de crise sanitaire que l'on connaît.
Des charges de fonctionnement élevées ?	Si les locaux sont bien mis gratuitement à disposition du CausE (temples et Maison de la Roseraie et locaux de l'Armée du Salut), la mise à disposition de ces lieux a généré notamment des frais de chauffage (particulièrement durant l'hiver), d'aménagement et d'installation de sanitaires supplémentaires nécessaires. Par ailleurs, certains lieux devaient être rendus chaque jour de façon à pouvoir être utilisés pour des activités diurnes. Il est intéressant de relever à cet effet que le CausE a cherché et, à de nombreuses reprises dès l'automne 2019, demandé aux autorités d'avoir des lieux d'accueil à disposition exclusive de ses activités. Sans succès malheureusement. Le salaire des directeurs du Dispositif de Nuit (DDN), mentionné dans l'article du Courrier, dans celui de la Tribune de Genève et sur les réseaux sociaux, nécessite les précisions suivantes. Le journaliste du Courrier ne nous a jamais dit sur quel document il se basait pour calculer ces montants. Selon notre compréhension, il a visiblement eu connaissance d'un document de type budget. Malgré nos explications, il a refusé de prendre en compte nos informations concernant les montants effectifs versés par le CausE aux deux co-directeurs. Comme nous avons pu le démontrer, fiche de paie à l'appui, au journaliste de la Tribune de Genève, le montant mis en avant dans l'article du Courrier prenait en compte les charges sociales et patronales ; explications malheureusement non retenues par le journaliste du Courrier. Le salaire à 100 % d'un directeur du DDN représente un montant de CHF 8'862.-, sans compter la part du 13ème salaire. Ces derniers travaillaient à 90 % et percevaient donc un salaire brut de CHF 7'976. Enfin, les frais de fournitures de bureau de CHF 2'000.- par mois mentionnés, équivalent à 0,6 % du budget annuel du DDN et non aux frais effectifs.

Un coût de nuitée trop élevé ?	Le coût de nuitée formulé par le Courrier n'est pas juste car il est calculé en fonction des nuitées effectives et non en fonction des places disponibles. Or le coût réel de fonctionnement du DDN reste fixe, que les sleep-in soit totalement occupé ou pas. Comme vous pouvez le constater sur le document en pièce jointe, le coût de nuitée est de CHF 62,92 en 2019 et de CHF 72,86 en 2020 pour une moyenne globale de CHF 66,81. Cela étant, ce chiffre global ne prend pas en compte les particularités de chaque lieu d'accueil du DDN, notamment en termes de ressources humaines nécessaires, selon les spécificités des publics accueillis (femmes et personnes usagères de drogue notamment). Le coût 2020 est par ailleurs plus élevé car nous avons dû augmenter les horaires d'accueil du Sleep-in femmes à partir de l'emménagement des femmes à la Maison de la Roseraie. De plus, outre les renforts placés ponctuellement dans le dispositif au gré des situations de tension vécues sur le terrain, nous avons dû augmenter les effectifs dans les sleep-in puis les salles de gymnastique, au moment de la crise sanitaire (mi-mars à fin avril). Avec un taux d'occupation élevés de 88 % nous pouvons ainsi montrer l'utilité du dispositif proposé et valider les orientations stratégiques choisies (accueil inconditionnel, ouverture des lieux à toute heure de la nuit, engagement de travailleur·euse·s sociaux·ales). L'accompagnement socio-sanitaire est évoqué comme étant inexistant alors que notre dispositif s'est appuyé sur des professionnel·le·s formé·e·s, un des éléments forts du DDN. Ces dernières avaient donc des compétences identifiées pour garantir le meilleur accueil possible au sein d'un dispositif, faut-il le rappeler inédit et novateur à Genève.
Le CausE et le DDN, un investissement pour la collectivité et une gouvernance claire	Le CausE a mis en œuvre le dispositif de nuit en s'appuyant sur le CAPAS qui dans ses missions peut héberger des projets. Ce mode de faire nous a permis une rapidité d'exécution et de mise en œuvre. Pour ce faire, le CAPAS s'est adapté aux exigences de l'administration municipale et a signé une convention avec la Ville de Genève. Cette convention détermine un nombre important d'éléments à suivre, notamment au niveau financier, administratif et RH, et qui l'ont été scrupuleusement. Afin de s'assurer d'une gestion irréprochable, le CausE a mandaté la fiduciaire Comptabilis pour tout ce qui touche à sa gestion RH (notamment contractuelle et salariale) et sa gestion financière quotidienne. Ces activités sont ensuite auditées, dans le cadre de la révision des comptes annuels du CAPAS, par un organe de révision agréé. Le DDN a permis à la collectivité d'épargner des montants importants durant la période d'août 2019 à avril 2020. En s'inscrivant dans un réseau large de soutien à des personnes fortement précarisées, le DDN a contribué à réduire considérablement certains risques qui menacent les personnes sans-abris lorsqu'elles doivent dormir en extérieur. Malgré le côté humanitaire de l'accueil, il faut relever que pouvoir dormir au chaud dans un espace sécurisé, tout en ayant la possibilitéd'échanger avec des professionnel·le·s, représentent des facteurs de réduction des risques et des dépenses pour la collectivité. Outre l'investissement global positif que révèle le DDN au niveau de la collectivité, il faut encore relever que les activités du CausE ont aussi été portées par ces membres qui depuis avril 2019, travaillent bénévolement sans relâche au niveau du plaidoyer socio-politique, de l'organisation du Collectif et de la mise en place et du suivi des projets de terrain, dont principalement le DDN.

	À aucun moment et il est profondément heurtant de devoir le préciser, les membres du collectif n'ont bénéficié d'un centime lié aux financements publics ou privés obtenus par le CausE. Le temps de travail a été soit mis à disposition par les institutions de provenance des membres du comité soit, et surtout, pris sur leurs heures supplémentaires.
Une gestion RH complexe	La gestion RH au sein du DDN a été d'une complexité extrême et tout a été mis en place pour, d'une part, respecter le code du travail et les règles de l'OCIRT et, de l'autre, proposer des conditions de travail les plus exemplaires et motivantes possibles (formation continue, soutien avec des supervisions). Les personnes engagées ont dû faire face à la pénibilité du travail de nuit de même que l'accompagnement de populations très précarisées, vivant souvent des conditions d'existence marquées par la violence et les addictions. Elles ont aussi vécu le volet d'instabilité de l'emploi car elles ont été engagées avec des contrats à durée maximale et se sont trouvé face à un manque de visibilité à court terme. La gestion des remplacements et des arrêts maladie a été à cet effet chronophage et un révélateur des difficultés éprouvées par les équipes. En quelques mois, nous avons dû engager plus d'une cinquantaine de collaborateur·trice·s, envoyer des courriers de licenciements, réengager les personnes pour finir par les licencier définitivement, au moment de la crise sanitaire.
Une agilité et une adaptabilité tout terrain	L'un des atouts du DDN et du CausE réside dans son agilité et son adaptabilité tout terrain. Cette capacité d'engager en très peu de temps autant de collaborateur·trice·s, de les former pour intervenir de manière pertinente et bienveillante auprès des bénéficiaires, d'ouvrir des espaces d'accueil si rapidement et d'ajuster ses pratiques en permanence est la clé de la réussite.

Pour le CausE :

Alain BOLLE Antoine BEURET Fabrice ROMAN

Places à disposition au sein du DDN du 4 avril 2019 au 30 avril 2020

	Nbre de places	Avril - mai	août	sept	oct	nov	déc	Total 2019	janv	fév	mars	avril	Total 2020	Total 2019 2020
Halte de Nuit	80	2 560		2 400	800			5 760					0	5 760
Sleep-in Femmes	15		465	450	465	405		1 785					0	1 785
Sleep-in Quai 9	12			312	372	360	372	1 416	372	348	180		900	2 316
Sleep-in mixte 1	34		1 054	1 020	1 054	1 020	1 054	5 202	1 054	986	510		2 550	7 752
Sleep-in mixte 2	32		960	960	992	960	992	4 864	992	928	705	300	2 925	7 789
Sleep-in mixte 3	31					899	961	1 860	961	899	690		2 550	4 410
Sleep-in mixte 4	20					560	620	1 180	280				280	1 460
Maison Roseraie	19					57	589	646	589	551	285		1 425	2 071
Trembley 1	30										480	600	1 080	1 080
Trembley 2	30										480	600	1 080	1 080
Geisendorf	30										480	600	1 080	1 080
Hôtel Bel'Espérance	20										160	600	760	760
TOTAL			2 479	5 142	3 683	4 261	4 588	22 713	4 248	3 712	3 970	2 700	14 630	37 343

Coût total par place disponible 2019	1 429 000
Coût total par place disponible 2020	1 066 000
Coût total par place disponible 2019-2020 au 31.10 2020	2 495 000

Prix de nuitée par place 2019	62,92	Nuitées effectives	32 698
Prix de nuitée par place 2020	72,86		
Prix de nuitée par place 2019-2020	66,81	Taux d'occupation	87,56%

CONTRAT D'HEBERGEMENT

ENTRE, **LE COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR L'URGENCE SOCIALE** (LE CAUSE), représenté par ……., et

Nom :
……Prénom
: ……Date de
naissance : ……..……
Nationalité :
……Numéro de
pièce d'identité :……...……
Numéro de téléphone portable : …….

Lieu d'hébergement : **Hotel Bel'Espérance, Rue de la Vallée 1, 1204 Genève**

La durée du séjour est de **30 nuits. Un renouvellement est possible, jusqu'à maximum 3 mois.** Celui-ci est défini au cas par cas en fonction de la situation de la personne et du respect du cadre de vie.

- Chaque personne est hébergée en **chambre individuelle avec salle de bains et toilette**
- L'accès à l'hôtel est **24h/24**. Les personnes sont libres d'entrer et de sortir.
- Un petit déjeuner est servi de 8h00 à 10h30.
- Un repas chaud est servi chaque jour
- Une **carte des transports publics** est donnée à chaque personne. Celle-ci est à renouveler à la réception tous les 15 jours.

Madame et/ou Monsieur……..……..s'engage-ent à :

- Respecter le règlement interne de l'hôtel,
- Respecter le fonctionnement mis en place par le CausE,
- Prendre soin du matériel et des équipements mis à disposition,
- **Ne pas fumer dans la chambre et à l'intérieur de l'hôtel,**
- Avoir un comportement adécquat en toute circonstance**,**
- Ne pas recevoir de visites à l'intérieur,
- Respecter toutes les personnes présentes à l'hôtel (clients-es,employés-ées).

Si ces obligations ne sont pas respectées, le CAUSE se réverse le droit de mettre un terme au séjour de la personne.

Date d'arrivée : …….....Date de départ prévue : ……....

Renouvellement 1 : .....Renouvellement 2 :.....

Prolongement exceptionnel :.....

Fait à Genève, le …….....

Signature *Signature*

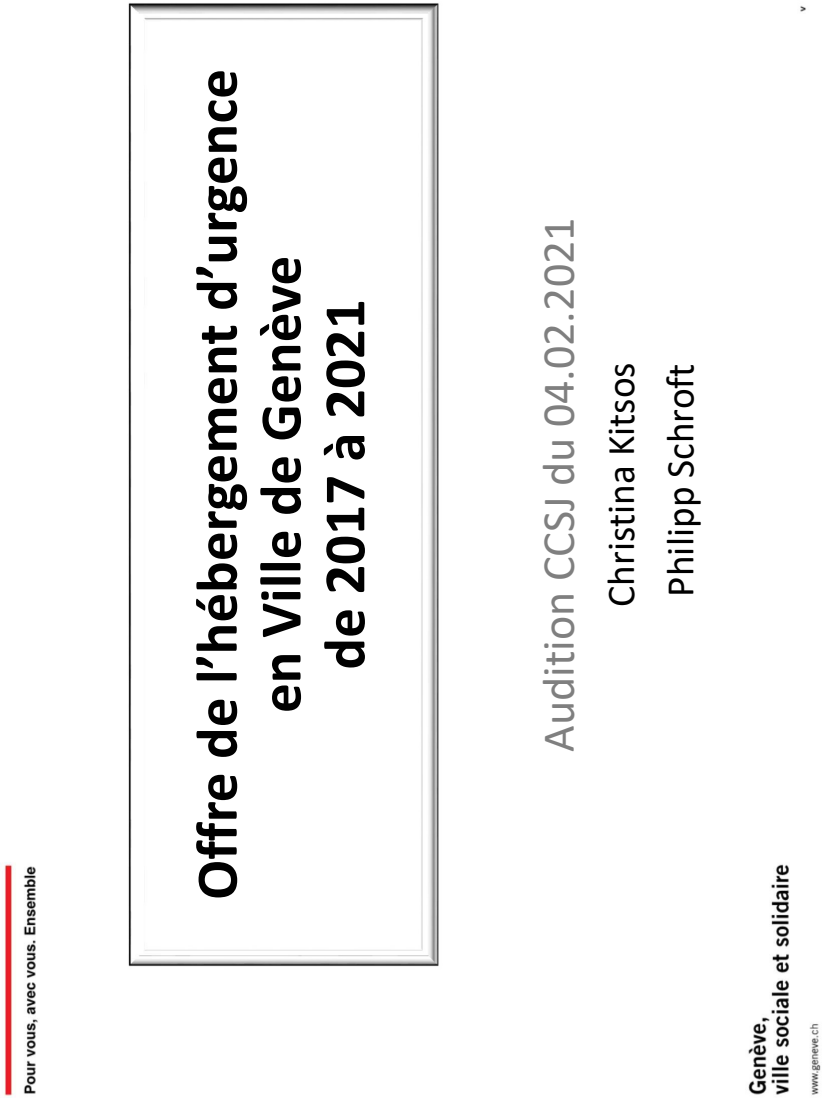
Pour vous, avec vous. Ensemble
Offre de l'hébergement d'urgence
en Ville de Genève
de 2017 à 2021
Audition CCSJ du 04.02.2021
Christina Kitsos
Philipp Schroft
Genève,
ville sociale et solidaire
www.geneve.ch
VILLE DE GENÈVE

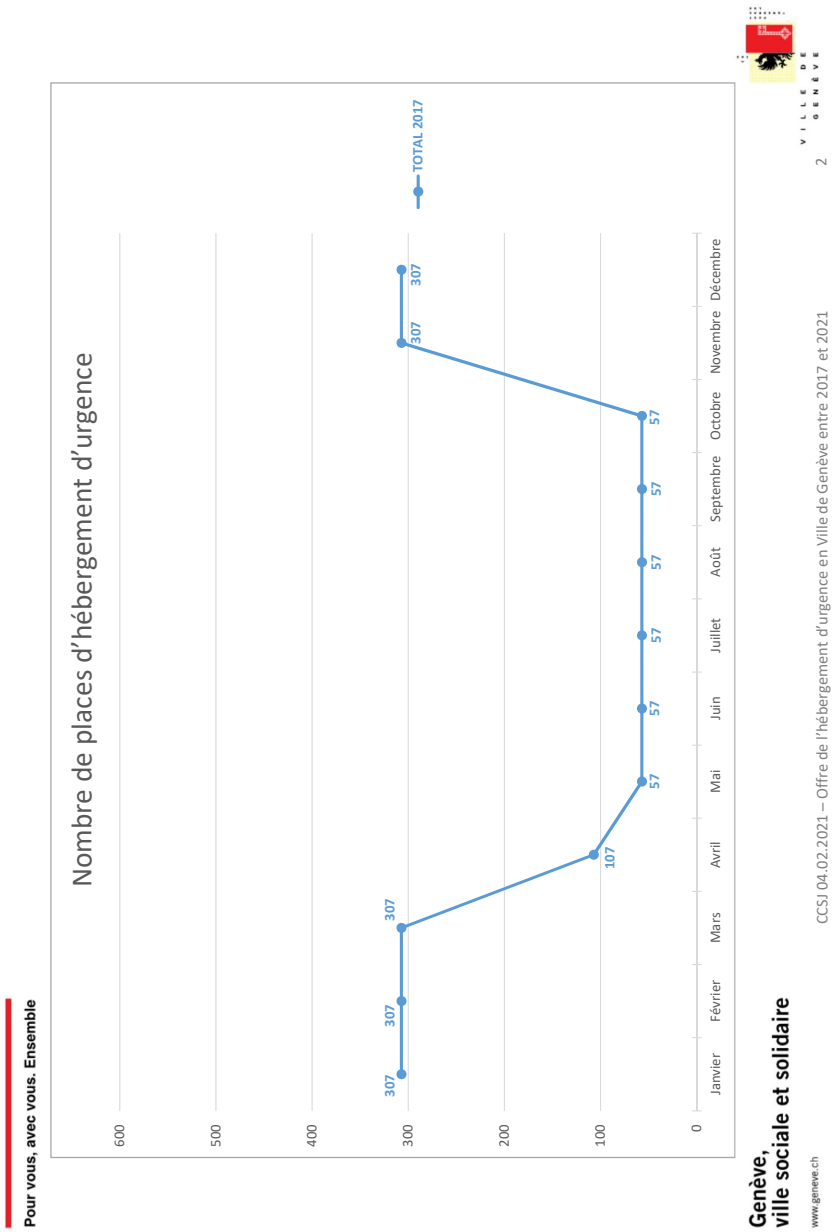
Pour vous, avec vous. Ensemble
Nombre de places d'hébergement d'urgence
TOTAL 2017
600
500
400
300
200
100
0
307
307
307
107
57
57
57
57
57
57
57
307
307
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Genève, ville sociale et solidaire
www.geneve.ch
CCSJ 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021
2
VILLE DE GENÈVE

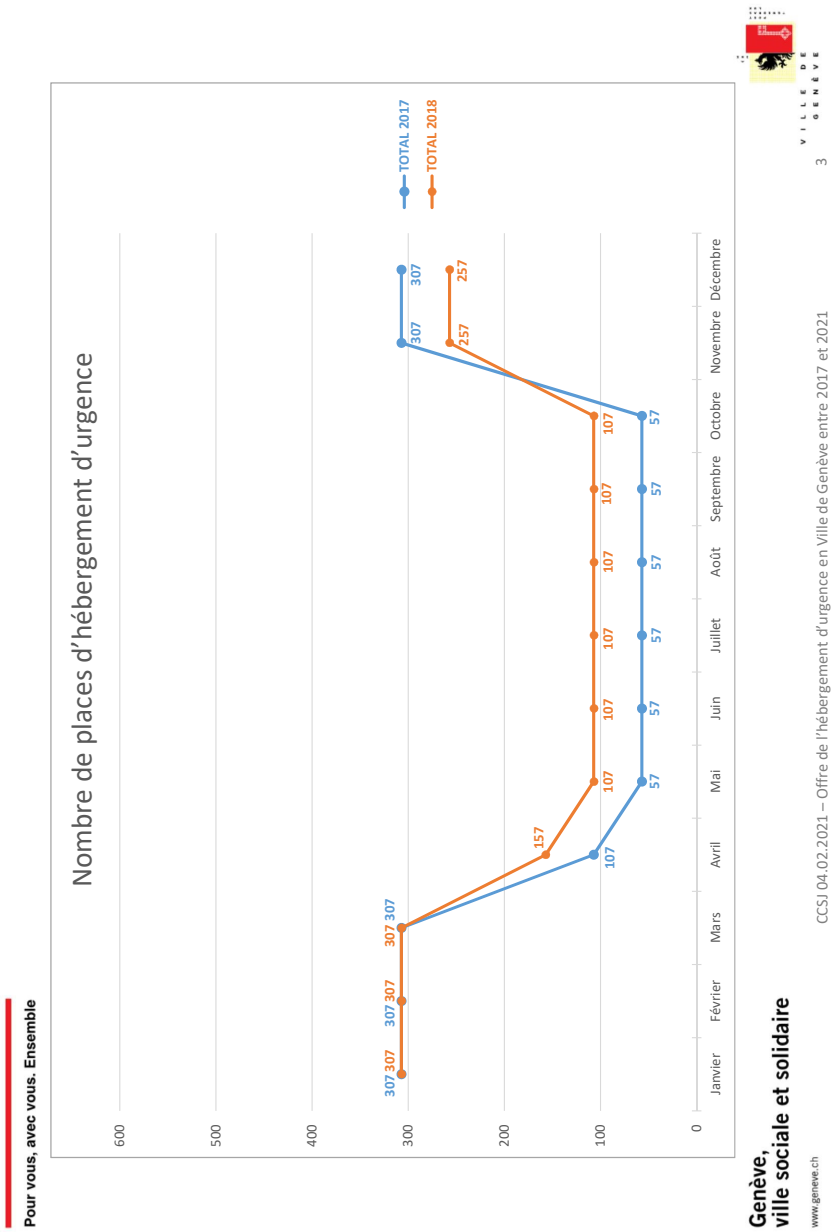
Pour vous, avec vous. Ensemble
Nombre de places d'hébergement d'urgence
TOTAL 2017
TOTAL 2018
600
500
400
300
200
100
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
307 307 307 307 307 157 107 107 107 107 107 107 257 257
57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 307 307
Genève, ville sociale et solidaire
www.geneve.ch
CCSJ 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021
3
VILLE DE GENÈVE

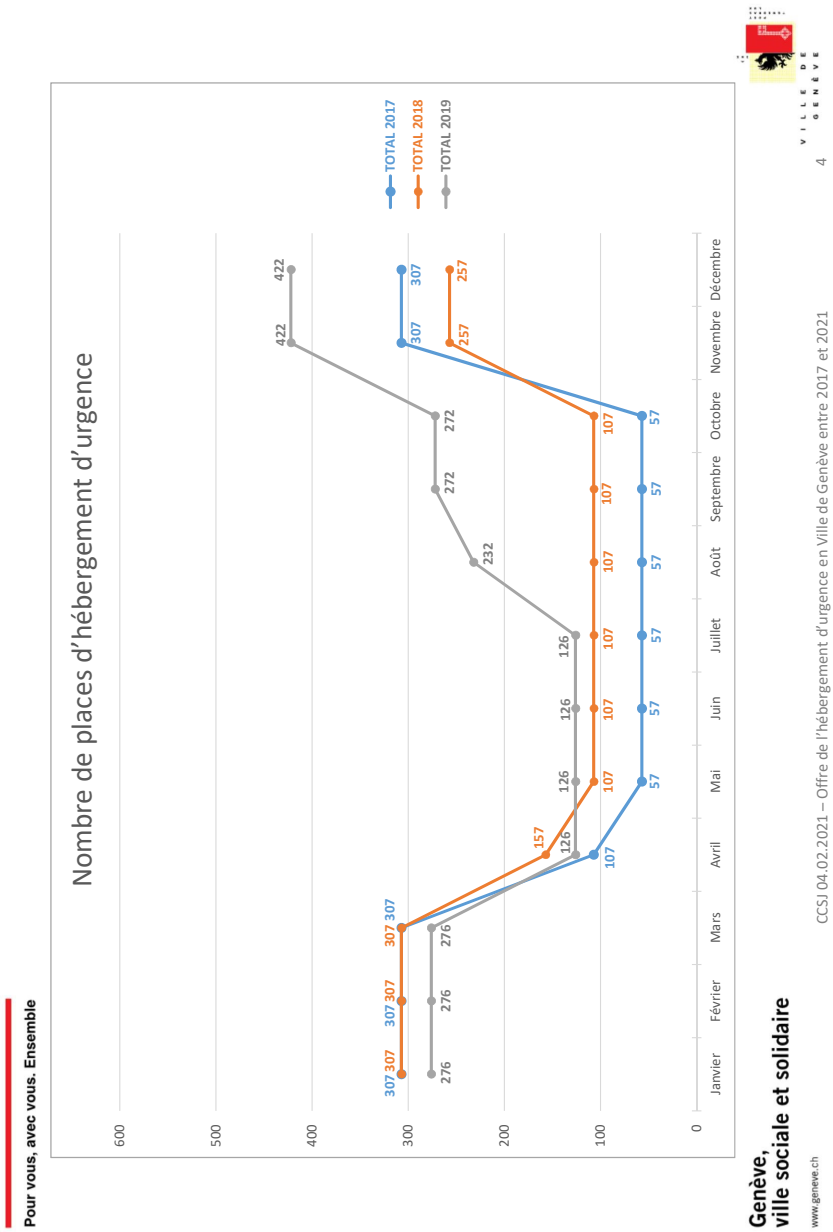
Pour vous, avec vous. Ensemble
Nombre de places d'hébergement d'urgence
TOTAL 2017
TOTAL 2018
TOTAL 2019
600
500
400
300
200
100
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
307 307 307 307 307
276 276 276
157
126 126 126 126 126
107 107 107 107 107 107 107 107
232
272 272
422 422
257 257
57 57 57 57 57 57 57
Genève, ville sociale et solidaire
www.geneve.ch
CCSJ 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021
4
VILLE DE GENÈVE

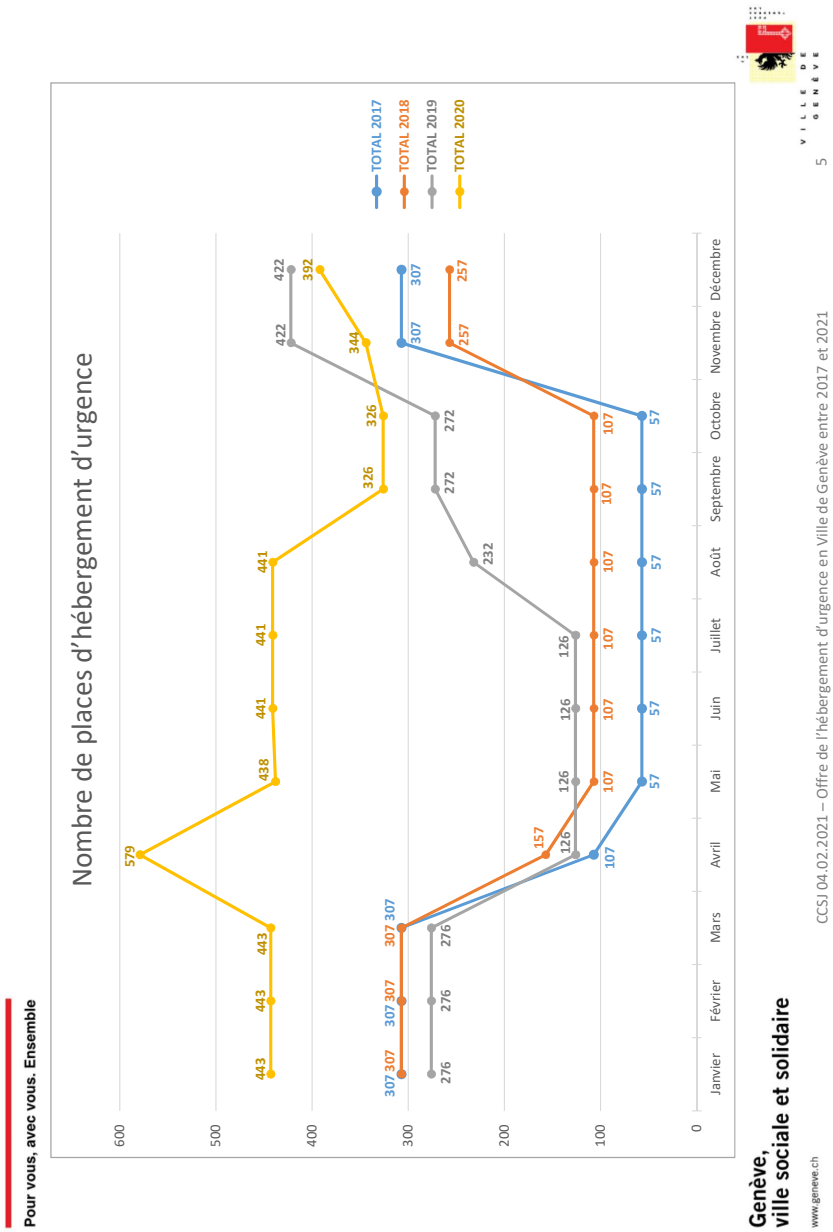
Pour vous, avec vous. Ensemble
Nombre de places d'hébergement d'urgence
TOTAL 2017
TOTAL 2018
TOTAL 2019
TOTAL 2020
600
500
400
300
200
100
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
443 443 443 579 438 441 441 441 326 344 392 422 422
307 307 307 307 307 276 276 276 157 126 126 126 126 232 272 272 326 422
307 307 107 107 107 107 107 107 107 107 107 107 107 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57
307 307 257 257
Genève, ville sociale et solidaire
www.geneve.ch
CCSJ 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021
5
VILLE DE GENÈVE

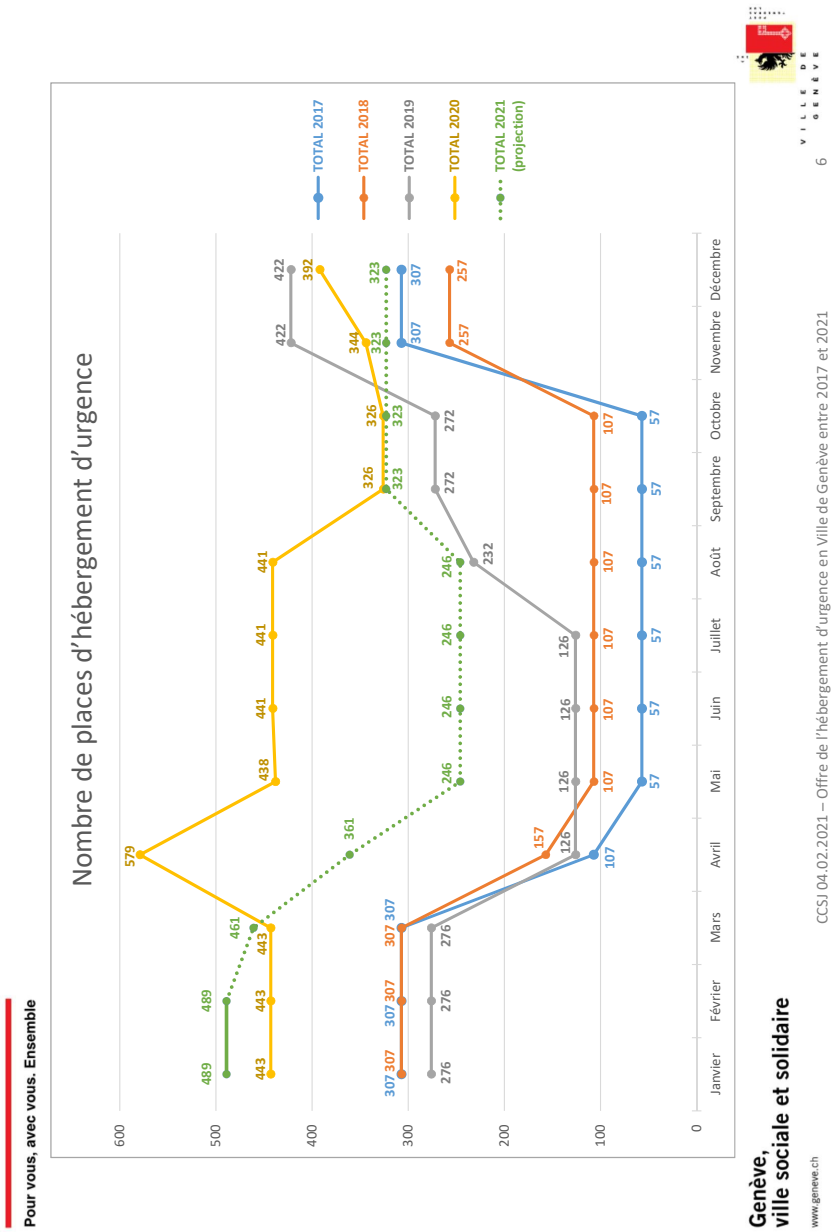
Pour vous, avec vous. Ensemble
Nombre de places d'hébergement d'urgence
TOTAL 2017
TOTAL 2018
TOTAL 2019
TOTAL 2020
TOTAL 2021 (projection)
600
500
400
300
200
100
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Genève, ville sociale et solidaire
www.geneve.ch
VILLE DE GENÈVE
6
CCSJ 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021

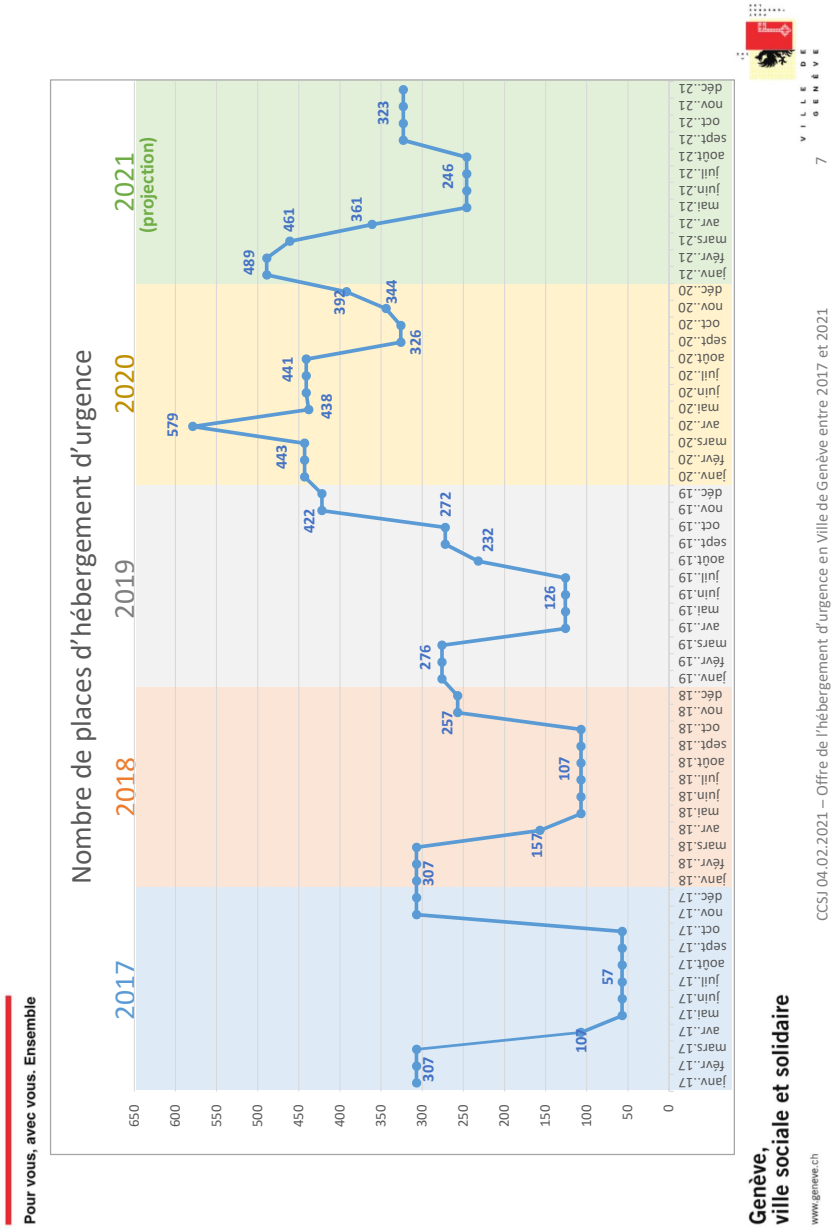
Pour vous, avec vous. Ensemble
Nombre de places d'hébergement d'urgence
2017
2018
2019
2020
2021
(projection)
650
600
550
500
450
400
350
300
250
200
150
100
50
0
307
307
100
57
157
107
257
276
126
232
272
422
443
579
438
441
326
344
392
489
461
361
246
323
janv..17
févr..17
mars.17
avr..17
mai.17
juin.17
juil..17
août.17
sept..17
oct..17
nov..17
déc..17
janv..18
févr..18
mars.18
avr..18
mai.18
juin.18
juil..18
août.18
sept..18
oct..18
nov..18
déc..18
janv..19
févr..19
mars.19
avr..19
mai.19
juin.19
juil..19
août.19
sept..19
oct..19
nov..19
déc..19
janv..20
févr..20
mars.20
avr..20
mai.20
juin.20
juil..20
août.20
sept..20
oct..20
nov..20
déc..20
janv..21
févr..21
mars.21
avr..21
mai.21
juin.21
juil..21
août.21
sept..21
oct..21
nov..21
déc..21
Genève,
ville sociale et solidaire
www.geneve.ch
VILLE DE GENÈVE
7
CCSJ 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021

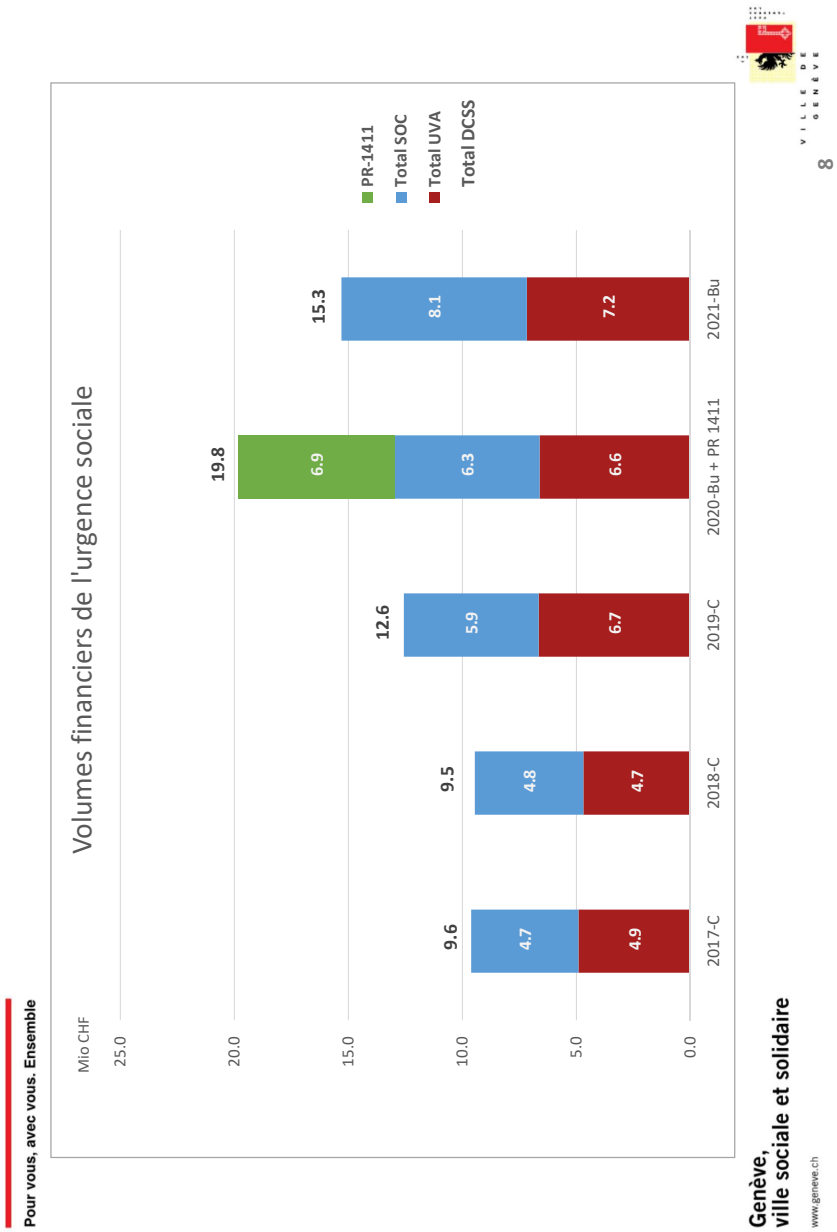
Pour vous, avec vous. Ensemble
Volumes financiers de l'urgence sociale
Mio CHF
25.0
20.0
15.0
10.0
5.0
0.0
PR-1411
Total SOC
Total UVA
Total DCSS
9.6
4.7
4.9
9.5
4.8
4.7
12.6
5.9
6.7
19.8
6.9
6.3
6.6
15.3
8.1
7.2
2017-C
2018-C
2019-C
2020-Bu + PR 1411
2021-Bu
8
VILLE DE GENÈVE
Genève, ville sociale et solidaire
www.geneve.ch

VILLE DE GENÈVE

Plan Grand Froid (PGF)

Services impliqués:

Service Social (SOC)
Service Logistique et Manifestation (LOM)
Unité de Protection Civile VDG (PCi VdG)
Service d'Incendie et de Secours (SIS)
Police cantonale
Police municipale
Centrale 144 (HUG)
UMUS

Communication à :

Réseaux d'hébergement d'urgence

v26.01.20

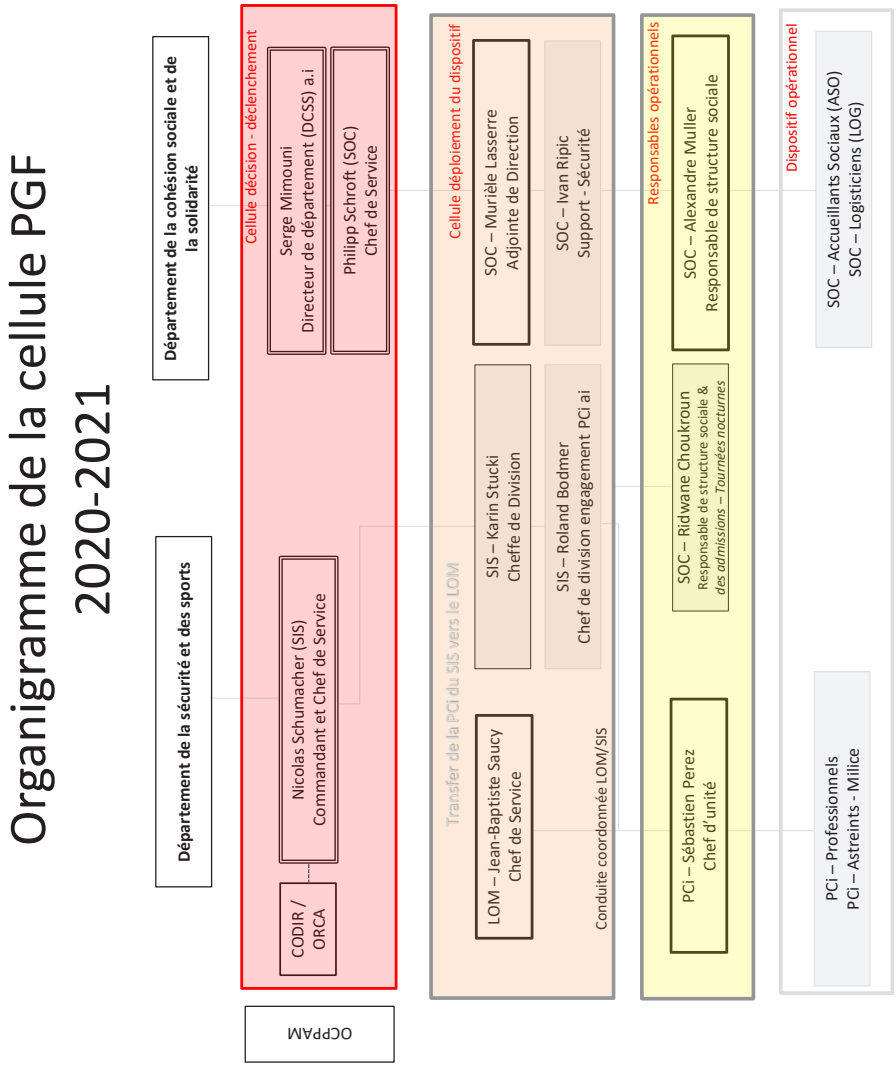
Organigramme de la cellule PGF
2020-2021
Département de la sécurité et des sports
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
OCPPAM
CODIR / ORCA
Nicolas Schumacher (SIS)
Commandant et Chef de Service
Cellule décision - déclenchement
Serge Mimouni
Directeur de département (DCSS) a.i
Philipp Schroft (SOC)
Chef de Service
Transfer de la PCi du SIS vers le LOM
LOM – Jean-Baptiste Saucy
Chef de Service
SIS – Karin Stucki
Cheffe de Division
SIS – Roland Bodmer
Chef de division engagement PCi ai
Conduite coordonnée LOM/SIS
Cellule déploiement du dispositif
SOC – Murièle Lasserre
Adjointe de Direction
SOC – Ivan Ripic
Support - Sécurité
PCi – Sébastien Perez
Chef d'unité
SOC – Ridwane Choukroun
Responsable de structure sociale &
des admissions – Tournées nocturnes
SOC – Alexandre Muller
Responsable de structure sociale
Responsables opérationnels
PCi – Professionnels
PCi – Astreints - Milice
SOC – Accueillants Sociaux (ASO)
SOC – Logisticiens (LOG)
Dispositif opérationnel

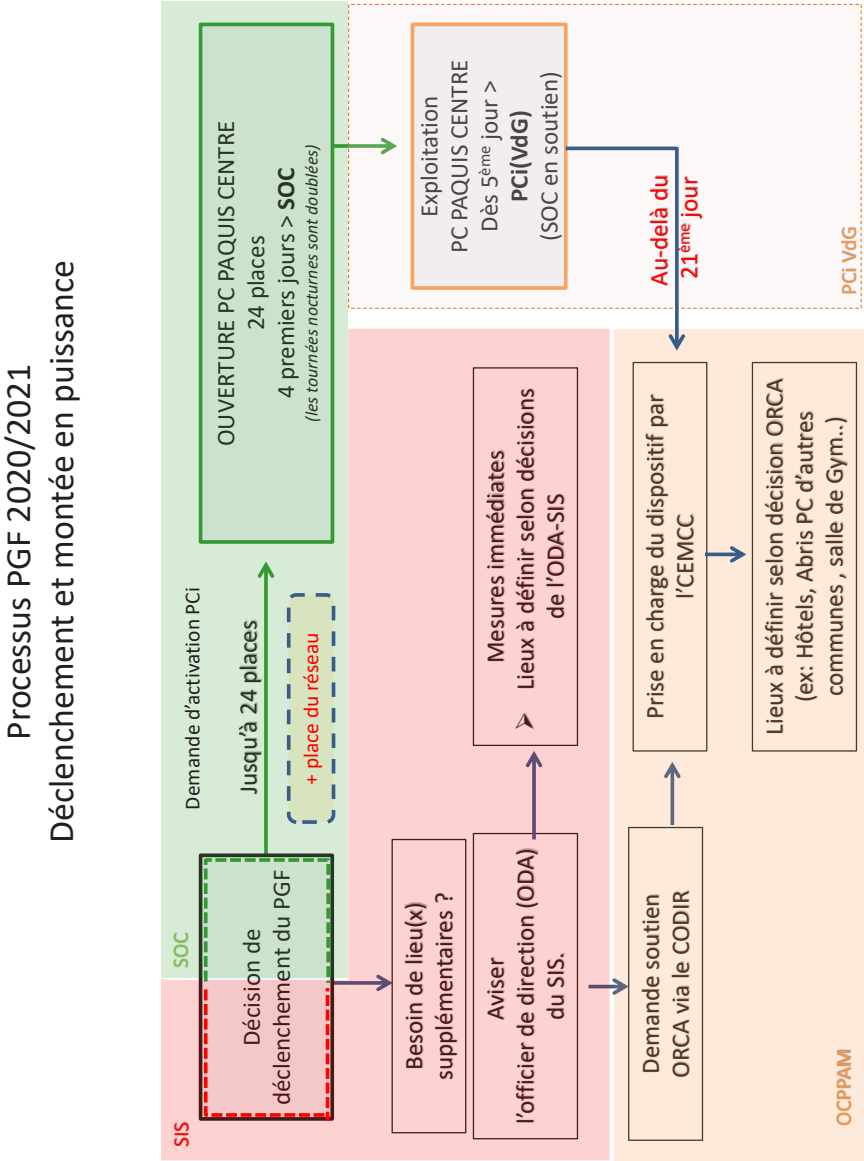
Processus PGF 2020/2021
Déclenchement et montée en puissance
SIS
SOC
OCPPAM
PCi VdG
Décision de déclenchement du PGF
Demande d'activation PCi
Jusqu'à 24 places
+ place du réseau
OUVERTURE PC PAQUIS CENTRE
24 places
4 premiers jours > SOC
(les tournées nocturnes sont doublées)
Besoin de lieu(x) supplémentaires ?
Aviser l'officier de direction (ODA) du SIS.
Mesures immédiates
➢ Lieux à définir selon décisions de l'ODA-SIS
Demande soutien ORCA via le CODIR
Prise en charge du dispositif par l'CEMCC
Lieux à définir selon décision ORCA (ex: Hôtels, Abris PC d'autres communes , salle de Gym..)
Exploitation
PC PAQUIS CENTRE
Dès 5ème jour >
PCi(VdG)
(SOC en soutien)
Au-delà du 21ème jour

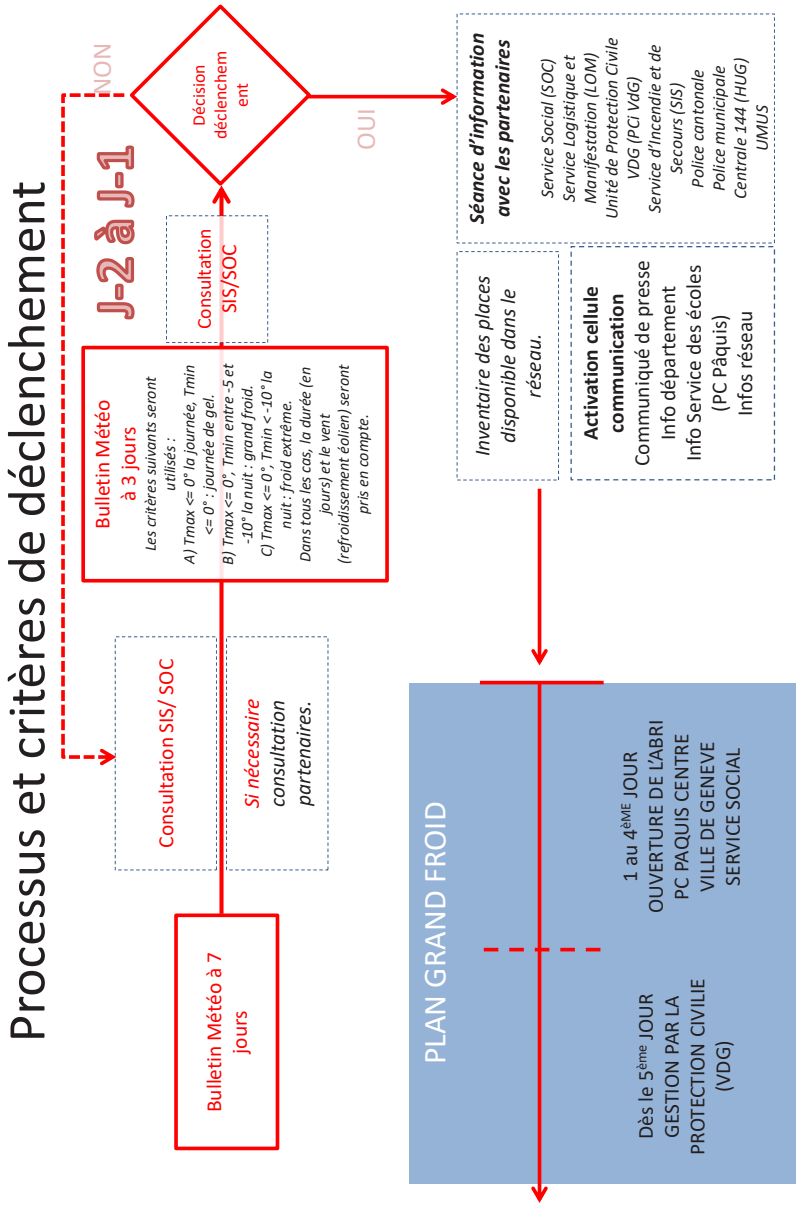
Processus et critères de déclenchement
Bulletin Météo à 7 jours
Consultation SIS/ SOC
Si nécessaire consultation partenaires.
Bulletin Météo à 3 jours
Les critères suivants seront utilisés :
A) Tmax <= 0° la journée, Tmin <= 0° : journée de gel.
B) Tmax <= 0°, Tmin entre -5 et -10° la nuit : grand froid.
C) Tmax <= 0°, Tmin < -10° la nuit : froid extrême.
Dans tous les cas, la durée (en jours) et le vent (refroidissement éolien) seront pris en compte.
J-2 à J-1
Consultation SIS/SOC
Décision déclenchement
NON
OUI
Inventaire des places disponible dans le réseau.
Séance d'information avec les partenaires
Service Social (SOC)
Service Logistique et Manifestation (LOM)
Unité de Protection Civile VDG (PCi VdG)
Service d'incendie et de Secours (SIS)
Police cantonale
Police municipale
Centrale 144 (HUG)
UMUS
Activation cellule communication
Communiqué de presse
Info département
Info Service des écoles (PC Pâquis)
Infos réseau
PLAN GRAND FROID
Dès le 5ème JOUR
GESTION PAR LA PROTECTION CIVILIE (VDG)
1 au 4ÈME JOUR
OUVERTURE DE L'ABRI
PC PAQUIS CENTRE
VILLE DE GENEVE
SERVICE SOCIAL

Déclanchement du plan Grand Froid

1. Quotidiennement, les partenaires du PGF sont informés de la situation météorologique via une bulletin de Météo Suisse.
2. Les prévisions de Météo Suisse offrent une visibilité à 7 jours, en cas de grand froid potentiel, un alerte sera émise.
3. Prise de contact entre le service social et ses partenaires pour la mise en place du plan. Confirmer la mise en œuvre de l'ordre de mission pour les astreints (SIS/LOM/PCi)

4. A J-0 Déclenchement du plan grand froid
   - Ouverture de la PC des Pâquis pour 4 jours avec que du personnel social (ASO+LOG)
   - Au 5ème jour la protection civile prend la suite de la gestion avec le soutien du SOC.

   Si la capacité maximale est dépassée aux Pâquis (24 places). La protection civile fera appel à l'officier de direction du SIS (ODA) afin d'activer les mesures nécessaires via le CODIR > ORCA.
5. Points de situation et de coordination réguliers au SIS, et suivi de l'évolution de la situation avec Météo Suisse pour la fin du dispositif.

Hiver 2020-2021

- La tournée nocturne est doublée. La PCi (VdG) met à disposition un chauffeur et un véhicule.
- Les horaires des structures d'accueil de jour et de nuit sont élargis (selon planification réalisée en temps et en heure et en tenant compte du COVID). > 18h15 au lieu de 19h15
- Une coordination quotidienne du Plan est réalisée au SIS, ainsi qu'un partage d'informations entre tous les partenaires.
- Une information est transmise à la population – usage du 144 (022 427 88 00) et procédure de signalement appliquée.
- Le dispositif est adapté en fonction des besoins => ouverture de nouvelles constructions. (ORCA)
- En cas d'ouverture du PCi de Pâquis centre, le SOC gère les 4 premiers jours, dès le 5ème jour, l'ORPC Ville de Genève (organisation régionale de protection civile), prend le relais pour un maximum de 3 semaines.

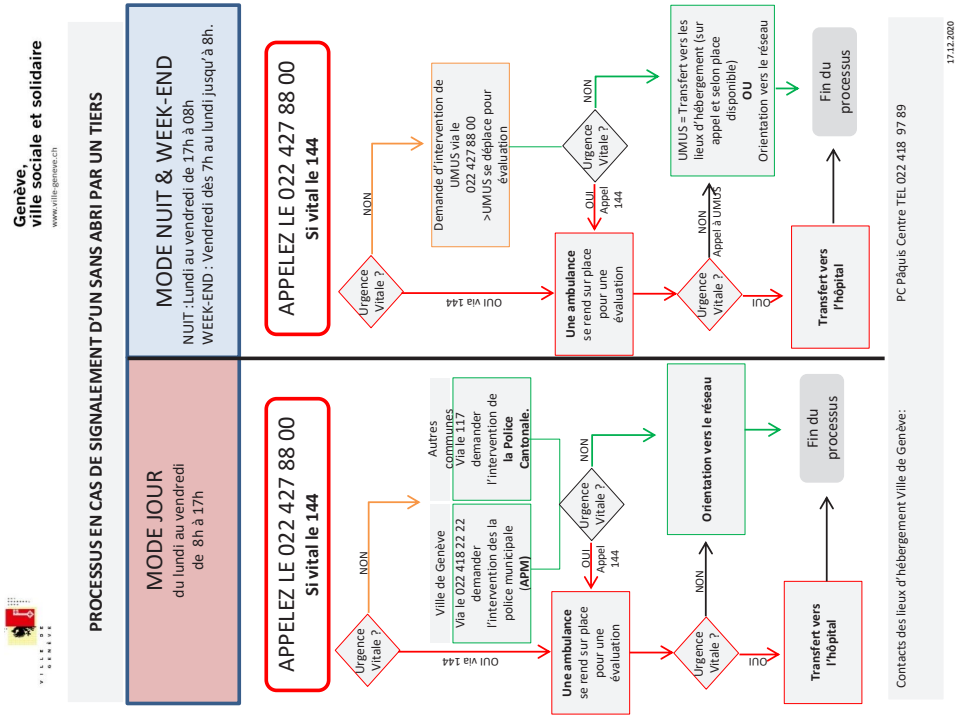
Genève, ville sociale et solidaire
www.ville-geneve.ch
PROCESSUS EN CAS DE SIGNALEMENT D'UN SANS ABRI PAR UN TIERS
MODE JOUR
du lundi au vendredi
de 8h à 17h
MODE NUIT & WEEK-END
NUIT : Lundi au vendredi de 17h à 08h
WEEK-END : Vendredi dès 7h au lundi jusqu'à 8h.
APPELEZ LE 022 427 88 00
Si vital le 144
Urgence Vitale ?
NON
OUI Via 144
Ville de Genève
Via le 022 418 22 22 demander l'intervention des la police municipale (APM)
Autres communes
Via le 117 demander l'intervention de la Police Cantonale.
Une ambulance se rend sur place pour une évaluation
Urgence Vitale ?
OUI
Appel 144
NON
Orientation vers le réseau
Urgence Vitale ?
NON
OUI
Transfert vers l'hôpital
Fin du processus
APPELEZ LE 022 427 88 00
Si vital le 144
Urgence Vitale ?
NON
OUI Via 144
Demande d'intervention de UMUS via le 022 427 88 00 >UMUS se déplace pour évaluation
Une ambulance se rend sur place pour une évaluation
Urgence Vitale ?
OUI
Appel 144
NON
UMUS = Transfert vers les lieux d'hébergement (sur appel et selon place disponible)
OU
Orientation vers le réseau
Urgence Vitale ?
NON
Appel à UMUS
OUI
Transfert vers l'hôpital
Fin du processus
Contacts des lieux d'hébergement Ville de Genève:
PC Pâquis Centre TEL 022 418 97 89
17.12.2020

Prise en charge du dispositif

Missions:	Préparation (15 sept. au 15 oct.)	Jours 1+2+3+4	Dès 5ème jour
Identifier les lieux – Avis de mobilisation aux astreints min. 5 semaines à l'avance.	PCi (LOM) + SIS		
Logistique (Lits – Draps – Couvertures – équipement cuisine)	**PCi (LOM) + SIS** SOC (en soutien)	**Pci (LOM) + SIS** SOC (en soutien)	**Pci (LOM) + SIS + renfort OCPPAM**
Gestion de la structure (Personnel et logistique)		**SOC (Gestion du dispositif)** PCi(LOM) + SIS (en soutien)	**PCi (Gestion du dispositif) + OCPPAM** SOC (en soutien)
Gestion des repas et budget		**SOC: Prise en charge totale** - Repas du soir* - Petit-déjeuners* - Produit d'hygiène pers. - Nettoyage (entreprise) - Blanchisserie - L'agent de sécurité *commande ext.	**PCi (LOM): Prise en charge totale** - **Repas du soir *** - **Petit-déjeuners*** - Produit d'hygiène pers. - Nettoyage - Blanchisserie - **L'agent de sécurité**** *** À Cuisiner sur place ou commander** **** Frais pris en charge (LOM/PCi)**

Postes et Effectifs

>ouverture pour bénéficiaires 18h15 – 08h15

Horaires	Profil	Jours 1 à 4 (SOC)	Profil	PCI - 5ème jour et +
17h45 – 22h15 17h45 – 22h15	**LOG SOC** **LOG SOC**	1 Bagagerie /repas 1 Bagagerie /repas	**Astr. PCi** **Astr. PCi**	1 Bagagerie /repas 1 Bagagerie /repas
17h45 – 01h00 17h45 – 01h00 18h00 – 08h30	**ASO SOC** **ASO SOC** **SECU**	1 Portail / enregistrement 1 Dortoir 1 agent de sécurité	**Astr. PCi** **ASO SOC** **SECU**	1 Portail 1 enregistrement /Tournée noct.* 1 Agent
00h30 - 08h45	**ASO SOC** **ASO SOC**	1 veilleur 1 veilleur	**Astr. PCi** **Astr. PCi**	1 veilleur 1 veilleur
06h15 - 08h45	**LOG SOC** **LOG SOC**	1 Bagagerie /repas 1 Bagagerie /repas	**Astr. PCi** **Astr. PCi**	1 Bagagerie /repas 1 Bagagerie /repas

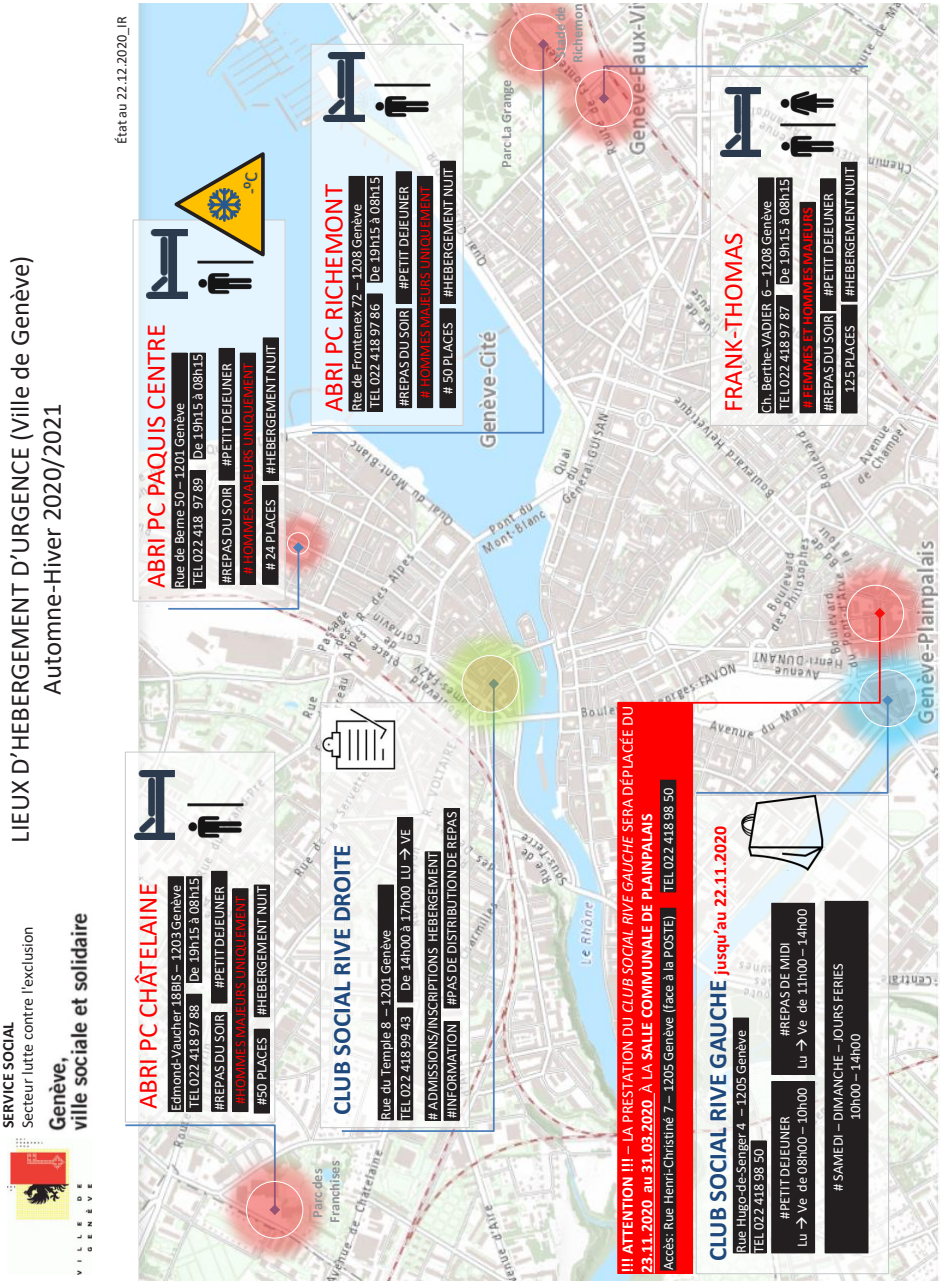
SERVICE SOCIAL
Secteur lutte contre l'exclusion
Genève, ville sociale et solidaire
LIEUX D'HEBERGEMENT D'URGENCE (Ville de Genève)
Automne-Hiver 2020/2021
État au 22.12.2020_IR
ABRI PC CHÂTELAINE
Edmond-Vaucher 18 bis – 1203 Genève
TEL 022 418 97 88
De 19h15 à 08h15
#REPAS DU SOIR
#PETIT DEJEUNER
#HOMMES MAJEURS UNIQUEMENT
#50 PLACES
#HEBERGEMENT NUIT
CLUB SOCIAL RIVE DROITE
Rue du Temple 8 – 1201 Genève
TEL 022 418 99 43
De 14h00 à 17h00 LU → VE
ADMISSIONS/INSCRIPTIONS HEBERGEMENT
#INFORMATION
#PAS DE DISTRIBUTION DE REPAS
ABRI PC PAQUIS CENTRE
Rue de Berne 50 – 1201 Genève
TEL 022 418 97 89
De 19h15 à 08h15
#REPAS DU SOIR
#PETIT DEJEUNER
HOMMES MAJEURS UNIQUEMENT
24 PLACES
#HEBERGEMENT NUIT
-9°C
ABRI PC RICHEMONT
Rte de Frontenex 72 – 1208 Genève
TEL 022 418 97 86
De 19h15 à 08h15
#REPAS DU SOIR
#PETIT DEJEUNER
HOMMES MAJEURS UNIQUEMENT
50 PLACES
#HEBERGEMENT NUIT
FRANK-THOMAS
Ch. Berthe-VADIER 6 – 1208 Genève
TEL 022 418 97 87
De 19h15 à 08h15
FEMMES ET HOMMES MAJEURS
#REPAS DU SOIR
#PETIT DEJEUNER
125 PLACES
#HEBERGEMENT NUIT
!!! ATTENTION !!! – LA PRESTATION DU CLUB SOCIAL RIVE GAUCHE SERA DÉPLACÉE DU 23.11.2020 au 31.03.2020 À LA SALLE COMMUNALE DE PLAINPALAIS
Accès: Rue Henri-Christiné 7 – 1205 Genève (face à la POSTE)
TEL 022 418 98 50
CLUB SOCIAL RIVE GAUCHE jusqu'au 22.11.2020
Rue Hugo-de-Senger 4 – 1205 Genève
TEL 022 418 98 50
#PETIT DEJEUNER
Lu → Ve de 08h00 – 10h00
#REPAS DE MIDI
Lu → Ve de 11h00 – 14h00
SAMEDI – DIMANCHE – JOURS FERIES
10h00 – 14h00
Parc des Franchises
Avenue de Châtelaine
Genève-Cité
Parc La Grange
Genève-Eaux-Vives
Genève-Plainpalais
Le Rhône
Pont du Mont-Blanc
Quai du Mont-Blanc
Quai du Général GUISAN
Boulevard Helvétique
Avenue du Mail
Avenue Henri-DUNANT
Avenue de Champel
Rue de Lausanne
Rue de Zurich
Rue de Berne
Rue de Genève
Rue de Carouge
Rue de Chantepoulet
Rue de la Servette
Rue de Sous-Terre
Rue de Lausan

Contacts:

Service	Contact	numéros	E-mail
Urgence non-vitale (centrale 144) **Urgences vitale**	HUG HUG	022 427 88 00 144	
UMUS	imad	022 420 20 20	
Police Municipale (VdG)		022 418 22 22	
Service social de la Ville de Genève			
Dispositif «Plan grand froid»			
Admissions **Club social rive droite** **Tournées nocturnes**	M. Ridwane Choukroun	022 418 99 43	ridwane.choukroun@ville-ge.ch
PC Pâquis-Centre	M. Alexandre Muller	022 418 97 89	alexandre.muller@ville-ge.ch
Coordination			
Adjointe de Direction (SOC)	Mme Murièle Lasserre	022 418 47 25 - 079 437 50 98	muriele.lasserre@ville-ge.ch
Coordination du projet **«Plan grand froid»**	M. Ivan Ripic	022 418 20 80 - 079 739 47 32	yvan.ripic@ville-ge.ch
Structures sociales			
Frank Thomas (FT)	Mme Cécile Dubée Mme Sarah Gigon	022 418 97 87 022 418 97 87	cecile.dubee@ville-ge.ch sarah.gigon@ville-ge.ch
PC Châtelaine (CHA) **PC Richemont (RIC)**	M. Ridwane Choukroun M. Alexandre Muller	022 418 97 88 022 418 97 86	ridwane.choukroun@ville-ge.ch alexandre.muller@ville-ge.ch
Club Social Rive Gauche (CSRG)	Mme Angélique Demierre	022 418 98 50	angelique.demierre@ville-ge.ch
Club social rive droite (CSRD)	Ridwane Choukroun	022 418 99 43	ridwane.choukroun@ville-ge.ch

Retour sur le déclenchement PGF du 07 au 13 janvier 2021

Point météo Grand froid effectué le 07.01.2021 à 1750h

Source: SIS

Contact MétéoSwiss : Prévisionniste Madame Salalmin

Situation générale :

- Condition hivernale sur la région Lémanique, température de maximum 0 degré de vendredi 08.01 à lundi 11.01.
- Sensation de froid exacerbée par une bise se renforçant samedi avec des rafales possibles jusqu'à 60kmh samedi et 40 Kmh dimanche, la bise devrait retomber lundi dans la journée.
- Température ressentie possible en tenant compte de l'indice éolien : Samedi avec une bise à 60kmh au plus défavorable = -10 degré, Dimanche avec une bise à 40kmh = -8 degré. Lundi avec une bise faiblissante à 10 Kmh =-3 degrés. Attention si les températures réels sont inférieurs à 0 degrés ce qui est très crédible, les températures ressenties peuvent descendre à dès -13 à -15 degrés !
- Samedi si le stratus se déchire comme aujourd'hui, les températures peuvent légèrement remonter au-dessus de 0 degré, mais la bise sera de toute façon bien présente.
- Pour Madame Salalmin nous sommes à la limite des critères officiels, mais sont ressenti va plus vers une atteinte des critères avec la bise et la température ressentie.
- Pour le SIS nous devons déclencher le plan grand froid.

Le 07.01.2021

Lt-col Jaques

Cdt adjoint

Source: bulletin météo

Bulletin météorologique du jeudi 7 janvier

Situation hivernale avec des températures restant froides ces prochains jours.
Samedi et dimanche, critères de journée de gel pouvant être atteints. La sensation de froid sera accentuée par une bise modérée.
- Probabilité de journée de gel : modérée samedi, faible dimanche.
- Probabilité de journée de refroid : faible samedi et dimanche.
- Probabilité de journée de froid extrême : nulle.
- Facteurs aggravants : bise modérée sur le Plateau samedi et dimanche

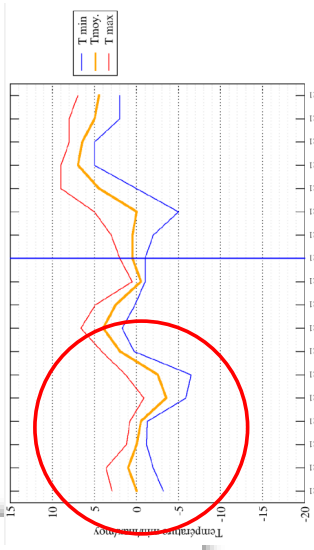

Mme Patricia Richard, rapporteuse (PLR). La commission a travaillé très longuement sur ce sujet qui était extrêmement intéressant pour nous puisque simultanément nous traitions activement la question de l'accueil des personnes sans abri. Nous avons déjà appris que le plan grand froid ne sera activé que dans certaines conditions météorologiques, que le Conseil municipal de la Ville ne pouvait pas en décider, mais seulement le Conseil administratif. Après plusieurs auditions, une majorité de la commission est arrivée à la conclusion qu'il n'était effectivement pas normal que des personnes sans abri dorment dehors, mais que ce n'est pas forcément le rôle de la Ville de tout payer et de tout faire toute seule; le Canton ou les autres communes devraient aussi apporter leur aide. Certes les personnes sans-abri arrivent sur le territoire de la Ville car il y a la gare de Cornavin, les gares routières et parce que nous avons peut-être installé trop d'endroits pour les accueillir, ce qui crée un appel d'air quoi qu'on en dise. Cela étant, ce n'est pas à la Ville de Genève d'assumer toute seule et entièrement le financement de cet accueil. Voilà pour le travail qui a été fait en commission. Comme vous avez pu le voir, la commission a voté cette résolution accompagnée d'un amendement; je ne peux que vous encourager à faire de même.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté par 59 oui contre 4 non.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal déclare:

– qu'il n'a pas l'intention de voir une seule personne dormir dans la rue dès 2021;
– qu'au besoin, le dispositif d'accueil pour les personnes sans abri sera adapté afin que chaque personne en situation de détresse puisse dormir dans un endroit adapté, au chaud et sécurisé;
– qu'un partenariat avec les hôtels qui le souhaitent devrait compléter l'offre de places d'hébergement manquantes, hébergement qui soit associé à un accompagnement social professionnel et soumis à des tarifs conciliants;
– que le Canton et les communes genevoises doivent mettre en place une clé de répartition juste afin de répartir les coûts du dispositif d'hébergement d'urgence mis en place sur le territoire genevois.

9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 17 octobre 2018 de Mmes et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Renate Cornu, Nicolas Ramseier, Albane Schlechten, Michèle Roullet, Uzma Khamis Vannini, Stefan Gisselbaeck, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Rémy Burri, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Didier Lyon, Michel Nargi, Ariane Arlotti et Véronique Latella: «Pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie» (M-1379 A)[1].

Rapport de M. Gazi Sahin.

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 17 avril 2019. La commission, sous les présidences de Mme Michèle Roullet et M. Ulrich Jotterand, a étudié cette motion pendant les séances du 6 mai, des 2 et 16 septembre et du 18 novembre 2019. Les notes de séance ont été prises par Mmes Isaline Chételat et Laura Kiraly que le rapporteur remercie pour la qualité de leurs notes.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

– la plus grande partie des collections muséales se trouve dans des dépôts inaccessibles au public;
– le manque de surfaces d'exposition est un terrible frein à la mise en valeur de ces collections;
– les futures rénovations du Museum et du Musée d'art et d'histoire ne se feront pas avant des années et ne résoudront malheureusement qu'une petite partie du problème;
– le British Museum de Londres et le Musée du Louvre à Paris ont réussi la mise en valeur virtuelle de leurs collections et que ces nouveautés ont favorisé l'arrivée d'un nouveau public;
– le manque de lieux d'exposition pour la culture doit nous amener à trouver d'autres solutions pour mettre en valeur les pièces muséales, la création d'un Musée virtuel étant une solution à moindres coûts qui permettrait en plus d'ouvrir nos collections sur le monde,

[1] «Mémorial 176e année»: Développée, 6613.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

– mettre en valeur les collections muséales actuellement cantonnées dans des dépôts, via leur numérisation en 3D et leur exposition dans le cadre d'un musée virtuel accessible en ligne;
– procéder au vote en ligne des collections muséales qui devraient être exposées physiquement dans les différents musées afin d'avoir une approche participative dans la mise en valeur des collections;
– proposer au Conseil municipal tous les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets.

Séance du 6 mai 2019

Audition de M. Simon Brandt, motionnaire

M. Brandt précise quelques points. Actuellement, le plus grand ennemi des musées est le manque des places pour exposer les pièces. Exposer toutes les pièces qu'un musée possède n'est pas envisageable. L'extension prévue du Musée d'art et d'histoire (MAH) et du Muséum d'histoire naturelle (MHN) ne permettront l'exposition que de 7-8% des collections de ces musées. M. Brandt pense que des solutions doivent être trouvées, solutions qui vont au-delà des lieux d'exposition habituels, d'où l'idée d'une exposition virtuelle.

Actuellement la Maison Tavel montre un magnifique exemple de ce qui peut être fait: un casque de réalité virtuelle permet de découvrir Genève de 1850. En un mois les inscriptions sont déjà complètes tant le succès est fort. Cette exposition amène à la Maison Tavel une population qui ne fréquentait pas ce lieu habituellement. Cela illustre ce que peuvent amener les nouvelles technologies pour attirer des visiteurs dans les musées.

La motion M-1379 demande deux choses: premièrement, elle propose de mettre en valeur les collections muséales qui se trouvent actuellement dans les dépôts, grâce à une numérisation en 3D afin de les visiter virtuellement comme pour la Maison Tavel actuellement. Des exemples existent au British Museum et au Musée du Louvre. On peut visiter leurs collections sur leur site internet, notamment les pièces qui ne sont pas exposées. La deuxième proposition vise à demander à la population de participer au choix des pièces qui seront exposées virtuellement. En effet, tout numériser prendra des années. Il faudra donc effectuer des choix. Pour ce musée virtuel, M. Brandt propose que le public participe au choix des pièces qu'il souhaite voir exposées en priorité. Les personnes pourraient choisir, dans un catalogue de photos des pièces se trouvant dans les dépôts, une vingtaine de pièces à exposer dans ce musée virtuel. M. Brandt mentionne à titre d'exemple le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) dont

les photos de toutes ses collections figurent sur son site. Il décrit certains dépôts de musées qu'il a eu l'occasion de visiter. Il s'y trouve des tableaux et des œuvres d'art magnifiques qui ne sont jamais exposées et dont le public ignore même l'existence. Seuls quelques privilégiés peuvent les admirer.

M. Brandt estime que ce gain muséal pourrait aussi être un gain économique. Il est en effet beaucoup moins cher de numériser des œuvres et de les rendre accessibles numériquement que de construire des musées pour les exposer. Si la priorité est donnée à des musées réels que le public va visiter, il ne sera jamais possible d'exposer toutes les œuvres qui méritent de l'être. Cette motion est un complément à l'offre muséale actuelle. Un des meilleurs exemples de ce qui peut se faire dans ce domaine se trouve actuellement à la Maison Tavel.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quelle est la différence entre une numérisation des collections muséales et une numérisation en 3D et si une numérisation de toutes les pièces est possible.

M. Brandt répond que la photo est une forme de numérisation. Ces photos s'affichent sur les écrans, comme pour les photos mises à disposition par le Louvre et le British Museum. Il y a également en 3D une réalité immersive comme c'est le cas de la Maison Tavel.

La même commissaire, prenant l'exemple d'un tableau de Hodler, demande de quelle manière il peut être mis en 3D.

M. Brandt répond qu'un tableau par nature sera plus difficilement mis en 3D, même s'il peut l'être. Par contre un buste peut l'être plus facilement. Il incite les membres de la commission des arts et de la culture à consulter les sites du Louvre et du British Museum. Des collections numérisées peuvent ainsi être visitées.

Un commissaire commente l'utilité de la 3D pour mettre un tableau en valeur: le granulé, les collages, la matérialité.

M. Brandt imagine qu'une petite salle à l'entrée du MAH pourrait être réservée à ce musée virtuel. Un quinzaine de casques pourraient permettre de se balader dans un univers virtuel où les œuvres auraient été numérisées. La visite par internet serait aussi possible. Les deux modes pourraient être complémentaires. Mais il s'agit d'une question de coûts. Si la commission des arts et de la culture auditionne M. Kanaan au sujet de cette motion M-1379, il suggère que la commission lui demande si les visiteurs de l'exposition de la Maison Tavel «Genève 1850» font partie du public habituel du musée ou si cette exposition a fait venir un nouveau public. Lorsqu'une offre culturelle avec des nouvelles technologies est proposée, des visiteurs qui ne viendraient pas habituellement dans un musée

se déplacent. Dans le cas de la Maison Tavel, certains visiteurs viennent pour l'exposition virtuelle, mais ils visitent également le reste du musée.

Une commissaire précise que le Musée du Prado propose aussi une visite virtuelle en 3D.

Un commissaire demande si le motionnaire s'est intéressé à l'expérience développée par le MAH dans le cadre du projet Nouvel. La possibilité était offerte de voir des œuvres non exposées grâce à un dispositif numérique.

M. Brandt décrit ce catalogue numérique cité par le commissaire. Deux écrans étaient disponibles pour visionner ce catalogue répertoriant les œuvres existantes. Selon lui il ne s'agit pas vraiment d'une exposition virtuelle. Ce catalogue ressemblait à celui du MEG. Cette démarche est très éloignée de l'exposition de la Maison Tavel où il y a tout un univers immersif. Les catalogues sont une forme de numérisation, mais ce n'est pas la seule.

Le même commissaire rappelle que pour l'exposition de la Maison Tavel il faut être sur place pour la visiter.

M. Brandt pense qu'il y a plusieurs manières de visiter. Les personnes peuvent se rendre sur place et se servir du matériel proposé. Il est aussi possible de visionner des éléments sur internet. Les sites du Musée du Louvre et du British Museum mettent très bien en valeur leurs collections de manière numérique. Il reconnaît que ces expositions virtuelles sont difficiles à décrire. Il est donc préférable de les visionner soi-même. Beaucoup de musées proposent des expositions virtuelles. Genève peut également le faire, d'autant plus que la place pour exposer manque.

Un commissaire rappelle que M. Kanaan a mis la numérisation comme objectif de son année de mairie. A un mois de la fin de cette année, le commissaire demande à M. Brandt s'il estime que M. Kanaan a présenté une offre suffisante en la matière et si cette offre va dans le sens de cette motion.

M. Brandt pense que c'est le cas et le meilleur exemple est l'exposition de la Maison Tavel qui est précisément une manière de numériser. Il faut dire que la numérisation existe depuis longtemps. La Bibliothèque de Genève (BGE) s'est spécialisée dans la numérisation des œuvres fragiles afin de les rendre accessibles.

Le même commissaire demande si le but de la motion est d'aller encore plus loin et cela dans tous les domaines culturels.

M. Brandt indique que la motion réfère principalement aux musées. Il estime que les musées de la Ville de Genève doivent désormais offrir plus d'opportunités comparables à l'exposition actuelle de la Maison Tavel. Le développement du numérique a certes un coût, mais en termes de qualité/prix un tel développement est intéressant puisqu'il va amener un nouveau public et que le numérique est un

procédé qui va se développer notamment en raison de manque de place, du coût lié à l'agrandissement des musées, du manque de personnel, etc. La majorité des collections des musées genevois se trouvent dans des dépôts et ne sont pas donc mis en valeur, ce qui est un gâchis!

Une commissaire pose une question sur la deuxième invite de la motion qui propose de «procéder au vote en ligne des collections muséales qui devraient être exposées physiquement dans les différents musées afin d'avoir une approche participative dans la mise en valeur des collections». Elle souhaite savoir de quelle manière M. Brandt conçoit cette proposition, sachant que dans tous les musées des conservateurs ont la charge de proposer des expositions. Si cette proposition concerne tous les musées, est-elle déjà mise en application dans certains musées?

M. Brandt pense que cette proposition peut s'appliquer à ce qui va être numérisé, comme si c'était une exposition physique. Le but n'est pas de se substituer aux conservateurs Mais dans certains cas les conservateurs hésitent pour faire des choix. On peut donc imaginer de demander l'avis du public. Le public pourrait choisir les œuvres qu'il souhaite voir en priorité. Il s'agit ici d'impliquer le public. Il ajoute qu'il a déjà vu des musées virtuels, mais qu'il n'en a par contre pas encore vu un qui donnait au public la possibilité de choisir.

La même commissaire pense qu'il est réaliste de savoir que plusieurs dizaines d'années seront nécessaires pour tout numériser. Elle demande au motionnaire s'il a réfléchi au budget nécessaire pour le faire.

M. Brandt estime que le budget est principalement lié aux postes nécessaires pour accomplir ce travail. A la BGE, l'unité qui se consacre à la numérisation des livres est composée de quelques personnes. Quelques machines permettent de faire ce travail. Mais le coût est principalement lié au fonctionnement. Il faut dire que numériser des œuvres revient moins cher que d'ouvrir un musée. On peut se demander ce qui est le plus cher, entre entasser des œuvres que l'on ne voit pas ou les mettre en valeur par d'autres moyens. Il pense qu'avec une équipe de cinq personnes, il serait possible de réaliser trois ou quatre collections par an.

Un commissaire souhaite savoir si ce musée virtuel va comprendre tous les musées de Genève.

M. Brandt est aussi d'avis que la motion pourrait ne concerner que le MAH, dans un premier temps. Le MAH dispose de la plus importante collection des pièces non exposées. Il doute par contre que le MEG ou le Musée Ariana (ARI) drainent suffisamment du public pour y organiser une exposition virtuelle. Il serait préférable de tester ce projet avec le MAH et puis d'analyser la situation. Il convient de fixer quelques objectifs. Les musées qui ont le plus de pièces dans des dépôts sont ceux d'art, d'histoire ou de peinture.

Un commissaire pense qu'il est difficile pour les fonctionnaires de la Ville de Genève de réaliser une plate-forme de ce type. Il pense qu'un tel travail doit passer par un spécialiste. Il estime donc que la maintenance (inventaire, suivi, etc.) peut être assurée par les collaborateurs de la Ville. Mais selon le commissaire le coût peut se révéler être une surprise.

M. Brandt ne partage pas cet avis. Il donne en exemple la numérisation des livres. La BGE est un centre de compétence pour toute la Suisse. Les machines utilisées coûtent très cher, mais les collaborateurs qui les utilisent sont pointilleux et compétents. Même des fondations privées payent pour que les ouvrages soient numérisés par la BGE. Si l'on considère que la numérisation des œuvres est une extension de l'offre culturelle de Genève, il est pertinent d'investir pour effectuer ce travail.

Le même commissaire se réfère au premier considérant qui indique que la plus grande partie des collections n'est pas exposée; il demande des précisions à ce propos.

M. Brandt répond que seules 5 à 6% des œuvres sont exposées. La majorité des pièces appartenant à Genève ne seront jamais visibles. Il a lui-même visité le dépôt sur trois étages situé sous l'école Le Corbusier. La beauté des pièces qui s'y trouvent est telle qu'il est infiniment regrettable qu'elles ne puissent être exposées, faute de place.

Une commissaire ajoute que l'immense dépôt de Sécheron est également riche en pièces de qualité.

Une commissaire a découvert, précisément cette semaine, l'Atelier des Lumières à Paris et conseille à ses collègues de visiter leur site internet. Elle trouve cet atelier prodigieux. Il s'agit d'une exposition virtuelle à partir des œuvres de Van Gogh. C'est un espace animé qui n'est pas nécessairement un musée, d'où la question que la commissaire veut poser: un espace d'exposition numérique virtuelle est-il envisagé afin de mettre en valeur les œuvres d'art? Et si les œuvres sont numérisées, serait-il envisageable que des artistes créent autour d'une thématique ou dans un espace donné un concept artistique avec ces nouveaux documents?

M. Brandt estime que tout est possible. Pour lui l'idée principale avec cette motion est de mettre en valeur des œuvres qui ne sont pas exposées, plutôt que de mettre davantage en valeur ce qui est déjà visible. Mais les deux approches peuvent être parfaitement complémentaires.

Une commissaire aborde la question des machines nécessaires pour numériser. Elle demande s'il est essentiel que les collaborateurs soient spécialisés, sachant que certaines de ces pièces sont extrêmement fragiles.

M. Brandt est également d'avis que seuls des spécialistes peuvent réaliser ce travail. Les personnes qui numérisent les anciens livres à la BGE sont effectivement des spécialistes. Ils sont licenciés en lettres. Ils possèdent une formation en archivistique, etc. Leur niveau est très pointu.

Un commissaire a deux questions de compréhension: l'exposition «Genève 1850» peut effectivement être prise comme exemple d'une visite virtuelle. Le commissaire rêverait d'avoir un musée virtuel sur le modèle de l'exposition de la Maison Tavel. Entrer dans le tableau de Witz *La pêche miraculeuse* permettrait de découvrir la Genève du XVe siècle. Mais l'opération de «Genève 1850» est ponctuelle. Le commissaire demande ce qu'il adviendra de cette exposition une fois qu'elle aura fermé ses portes en juillet. Certes, les fichiers numériques restent, mais l'exposition sera-t-elle encore accessible et utilisable?

M. Brandt explique que M. Kanaan en a parlé récemment en commission des finances. Vu le nombre d'inscriptions pour la visiter, cette exposition a été prolongée. Il est partisan de garder cette exposition comme une extension de l'offre culturelle.

Le même commissaire est aussi partisan de maintenir l'accès à cette exposition de manière permanente, même si l'opération publicitaire qui l'entoure cesse. Il demande si des droits sont liés à cette manifestation. Il demande également à M. Brandt s'il inclut pour réaliser une telle opération non seulement les collaborateurs de la Ville qu'il faut engager, mais aussi les mandats privés qui seraient donnés pour la mise en place d'opérations spécifiques.

M. Brandt estime que cela dépend de l'ampleur que l'on veut donner au projet. Jusqu'à un certain point le projet peut être réalisé en interne, plus il se développe plus il coûtera cher et plus il faudra faire appel à du mécénat privé et à des compétences privées.

Au sujet de la deuxième invite relative au vote en ligne des collections, le commissaire estime qu'il y a deux démarches différentes. D'une part, une demande qui vise à mettre en valeur ce qui n'est pas visible. Le public ne pourra donc pas voter sur des collections qu'il ne connaît pas, à moins qu'on lui fournisse le catalogue complet des pièces qui se trouvent dans les stocks.

M. Brandt prévoit que le vote en ligne porte sur des thèmes: art grec, art romain, peinture, etc.

Le commissaire estime dans ce cas que le libellé de l'invite n'est pas adéquat. La notion de «thème» n'y est pas mentionnée.

M. Brandt précise que le catalogue complet existe. Il faut ajouter qu'un travail préalable sous forme d'une présélection sera effectué par les collaborateurs du musée. Les musées doivent effectuer des choix et, en votant, le public agira sur ces choix.

Un commissaire comprend bien que le numérique est devenu de nos jours inévitable. Mais il ne faut pas oublier que rien ne remplacera le rapport réel avec les œuvres d'art. Notre intérêt pour le numérique ne doit donc pas dévaloriser ce rapport physique qu'on a avec les œuvres d'art.

M. Brandt considère que c'est plutôt une extension de la culture. Il prend comme exemple la Coupe du monde de football. Il n'y a pas moins de monde dans les stades parce que de nombreuses personnes suivent les matchs à la télévision. Un stade ne peut accueillir qu'un nombre limité de personnes, mais de très nombreuses personnes peuvent aussi suivre le match à la télévision.

Le commissaire pense que le succès de l'exposition «Genève 1850» bénéficie de l'attrait de la nouveauté. Mais une fois que tout sera numérisé et que l'on entre en relation avec l'art à travers un écran, cette relation ne risque-t-elle pas de changer dans un sens pas forcément positif?

M. Brandt revient sur le fait que 95% des œuvres d'art ne peuvent pas être exposées, faute de place pour les exposer physiquement. La numérisation permet de les mettre en valeur.

Le commissaire évoque la possibilité de consacrer plus d'espace pour les exposer.

M. Brandt estime que l'espace nécessaire serait tel que cette solution n'est pas envisageable.

Le commissaire évoque la relation socioculturelle liée à une visite dans un musée. Tout passant par les numérisations, n'y a-t-il pas un risque de réduire les rapports humains à rester chez soi? Ne faut-il pas conserver certaines pratiques sociales?

M. Brandt estime qu'il faut vivre avec son temps.

Un commissaire remarque que les buts de la motion sont différents de ce que les sites du Louvre et du British Museum proposent. Il cite le quatrième considérant et demande de quelle manière il a été constaté qu'un nouveau public vient dans ces deux musées depuis la numérisation de leurs œuvres.

M. Brandt reprend l'exemple de la Maison Tavel. Il propose de demander à M. Kanaan combien de visiteurs supplémentaires sont venus depuis l'exposition «Genève 1850». Lors des projets de voyage, il est aujourd'hui habituel de consulter internet pour découvrir les possibilités qu'offre une destination. Un bon site internet sur un musée mettant en valeur les objets exposés donne envie de le visiter.

Un commissaire évoque l'interaction entre le visiteur et le personnel, le rapport humain réel et physique auquel un commissaire avant se référait et qui est un

vecteur important de cohésion sociale dans une société déjà très atomisée où les gens se plaignent de solitude.

Le commissaire demande à M. Brandt s'il perçoit les échanges interpersonnels qui seraient permis par la numérisation.

M. Brandt pense que présenter des œuvres de manière virtuelle donne précisément l'envie d'aller voir les musées.

Une commissaire souhaite rebondir sur le musée virtuel. Ce qui la gêne, ce n'est pas la question sociale, car il y a de la place pour les deux musées, mais ce rapport du visiteur avec l'œuvre; elle trouve que la motion sous-estime le contact et le plaisir que le visiteur peut ressentir face à l'œuvre. Elle donne en exemple les musées de Florence. Même si l'on a pu voir certains chefs-d'œuvres de la Renaissance des centaines de fois de manière virtuelle, l'impression en les voyant en vrai n'est pas la même. Elle conçoit parfaitement l'utilité de la motion, mais plus comme une possibilité d'avoir accès à des archives, de pouvoir visionner ce qui n'est pas accessible autrement.

Elle voit l'utilité de pouvoir visionner des pièces non exposées comme M. Brandt. Elle regrette que ces pièces ne puissent pas l'être et apprécierait donc de les voir d'une manière différente. Pour elle cette question ne relève pas du musée virtuel, mais de la numérisation, de l'archivage, de l'accessibilité de ces documents.

M. Brandt pense qu'il est impossible de tout numériser. Il convient de faire les choses petit à petit. Il y a un travail énorme en amont. Même si tout numériser ne sera jamais possible, par contre des pièces qui en valent la peine le seront. Par la suite, il sera peut-être décidé d'exposer physiquement des pièces qui sont énormément vues sur internet.

La présidente remercie M. Brandt de son exposé. Elle trouve particulièrement intéressante l'idée de l'approche participative que la motion propose. Elle passe aux demandes d'auditions.

Votes

La proposition d'auditionner M. Kanaan et le responsable de l'exposition «Genève 1850» à la Maison Tavel est acceptée à l'unanimité, à l'exception d'un membre du Parti libéral-radical qui s'abstient.

L'audition du responsable de l'exposition «Genève 1850» est acceptée à l'unanimité.

Séance du 16 septembre 2019

Audition de retour sur l'exposition «Genève 1850» avec Mme Caecilia Charbonnier, cofondatrice, présidente et directrice de la Fondation Artanim, M. Bertrand Mazeirat, conservateur en chef au MAH, de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), et de M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel au DCS

M. Mazzola, en guise d'introduction, annonce les trois points qui seront abordés pendant la présentation. Tout d'abord sera présentée une typologie des outils en lien avec les nouvelles technologies qui peuvent être utilisées dans un musée. Puis un bilan intermédiaire de «Genève 1850» sera présenté. Enfin des pistes et des idées seront présentées par la suite car il y a un certain intérêt à approfondir.

Il souligne qu'il existe une large palette de moyens d'interaction pour expérimenter l'histoire de Genève; découvrir le patrimoine autrement; comprendre comment les œuvres ont été conçues. Il souligne que le MAH expérimente depuis quelques années à petites touches ces techniques et donne la parole à M. Mazeirat qui présentera une typologie de ce qui se fait dans ce domaine actuellement.

M. Mazeirat souligne dans un premier temps que les musées connaissent des évolutions fondamentales, comme la discussion très débattue sur la définition du musée. En soi ils sont dans une mutation importante et sont au cœur d'un débat.

Il explique en même temps qu'il y a une mutation profonde de notre univers technologique et du rapport qu'on entretient avec. Il souligne qu'il y a un énorme développement de la technologie digitale. Il existe un panel infini de technologies. En soi tout est désormais technologiquement possible. Il souligne également que dans nos rapports à la culture et à la technologie, il y a une dimension d'immédiateté, de mobilité et d'accessibilité. Il soulève que la fréquentation des musées ne cesse d'augmenter. Ces derniers bénéficient de deux choses: l'objet qui est unique là où les fichiers restent duplicables. Pour la compréhension du monde, on attend que les musées disent ce qui est juste. Entre une plate-forme comme Wikipédia et un musée, on a le même accès au savoir, mais on attend des musées qu'ils désignent ce qui est important dans l'univers culturel mondial.

M. Mazeirat explique qu'il faut tirer le meilleur du contexte social et technologique dans lequel on s'inscrit. Il souligne qu'il y a un champ des possibles immense, un univers à explorer. Il rappelle pourtant qu'il faut éviter le pire, soit la simplification et l'uniformatisation des goûts et des préférences. La confusion entre ce qui compte et ce qui ne compte pas, l'isolement et ne pas confondre la fin et les moyens. Il ne faut pas oublier que ce n'est pas une vitrine technologique mais une vitrine muséale. Il présente une triple approche qui se veut raisonnable et responsable des technologies.

Une approche de la réalité augmentée. Il s'agit de l'idée d'augmenter le contenu d'un objet. Il présente l'exemple de l'expression digitale de stèles avec des écritures qui ont permis de mettre en valeur l'objet et de faire comprendre son contenu au public, mais aussi d'exprimer et de faire ressortir le texte, de le traduire et de bénéficier de voix d'acteurs pour restituer la réalité des personnes et d'incarner l'œuvre au mieux. Il s'agit d'un exemple typique de la réalité augmentée où on apporte un contenu supplémentaire.

Une approche est la réalité virtuelle. Il s'agit de donner accès à un contenu qu'on ne peut pas toucher autrement (par exemple en accédant à une ville qui n'existe plus). C'est une capacité du musée de manifester des savoirs sans objet.

Une dernière approche est le domaine des arts numériques (par exemple le Mapping Festival). Là encore il y a un grand domaine des possibles à explorer.

Il souligne que ces trois approches se mélangent; il y a une porosité évidente entre ces trois domaines. Il rappelle l'exemple de la mise en ligne des collections de MAH au début d'octobre 2019, soit 50 000 objets (10% de leur collection) accessibles dans un premier temps à tout le monde. Ce nombre ira croissant au fur et à mesure. Les objets pourront s'extrapoler entre eux. Les visiteurs pourront créer leur propre galerie et manifester leur propre intérêt. Le musée, de son côté, créera de nouvelles expositions virtuelles qui seront complémentaires des expositions réelles. Il y a une infinité de possibilités qui s'ouvrent. Il rappelle que lors de la transition vers Artanim, l'intention politique et le mandat politique du magistrat qui avait été donné aux musées n'était pas de faire de la technologie un gadget mais de donner accès au patrimoine et de bénéficier de démarches pédagogiques afin d'éviter une technologie isolante.

Mme Charbonnier explique que c'est une démarche qu'Artanim suit. Il s'agit ici de développer la technologie dans un but bien précis: faire immerger tous les sens possible. C'est le point fort du système. Elle explique que pour ce genre de développement, la technologie est nécessaire. Mais elle reste encore lourde. Elle souligne que le but est de rendre la technologie la plus transparente possible. Le but est de faire entrer le public rapidement dans l'expérience et de faire oublier le matériel afin d'être complètement immergé et de pouvoir privilégier le contenu qui est offert.

M. Mazzola souligne qu'il ne s'agit pas là d'une expérience solitaire mais participative.

M. Charbonnier confirme cela. Elle ajoute que le but est réellement que l'expérience soit sociale et collaborative. Elle souligne aussi l'importance de fait de choisir de bonnes technologies et de bons contenus.

M. Mazeirat souligne qu'il s'agit d'une technologie mise au service d'un produit culturel.

M. Mazzola relate que le bilan de l'expérience «Genève 1850» est extrêmement positif. Il y a eu une prolongation; il y a un intérêt fort du public. Il rappelle aussi qu'il y a certain coût car il faut du personnel pour équiper les participants ainsi que les techniciens.

M. Mazeirat reprend la parole pour présenter les chiffres de «Genève 1850». Il indique qu'il y a eu deux périodes et deux lieux, soit une période première à la Maison Tavel du 12 avril au 14 juillet puis une deuxième période de prolongation au MAH du 1er août au 29 septembre 2019. Il souligne une fréquentation maximale, là où il aurait été impossible d'avoir plus de visiteurs. Sur la première période de programmation 5072 personnes et 35 groupes de 20 personnes en moyenne pour un totale de près de 6000 personnes. Sur le mois d'août et compte tenu des réservations déjà en place, il y a un prévisionnel de 3328 personnes. Il est donc possible de faire une anticipation totale de 10 000 visiteurs environ. Il ajoute que dès la première semaine, tant pour la première session que la deuxième, la totalité des créneaux était réservée. Il souligne qu'il y a un énorme potentiel non consommé, notamment celui des publics scolaires. La manifestation a reçu 40 classes, ce qui est ridicule par rapport au potentiel de la Ville.

M. Charbonnier rappelle que, pour visiter l'exposition, la limite d'âge est de 12 ans pour les écoliers.

M. Mazeirat explique qu'il y a un potentiel encore plus grand mais surtout des enseignements à tirer.

Tout d'abord, en termes d'organisation, une billetterie en ligne a permis de faire évoluer leur pratique en ligne. Aussi plusieurs modalités de gestions ont été mises en place en associant leur personnel de sécurité et privé. Des jeunes ont été engagés ainsi que le personnel d'Artanim. Ensuite, en termes de conception de projet, il s'avère que les conservateurs ne sont pas forcément hostiles à ce type de format. Ils voient tout le potentiel de s'approprier ces technologies pour valoriser leur expertise scientifique indépendamment des objets. Il y a une réelle prise de conscience. Enfin, il constate que le public est prêt à suivre, séduit, varié (entre 12 et 96 ans). Il y a très peu de retours négatifs, voire aucun.

M. Kanaan s'excuse de son retard. Il explique que pour la Ville de Genève, il s'agit d'un apprentissage à tout point de vue. Il souligne que c'est d'ailleurs un exemple de ce que Genève peut produire de mieux en termes d'innovation technologique et culturelle, mais également en termes de lien avec le public. Cette expérience est très enthousiasmante pour diversifier les publics et renforcer les possibilités de participation culturelle.

M. Kanaan précise que diverses questions doivent aussi se poser pour la suite. Car c'est un enjeu de ressources, mais aussi et surtout un enjeu de contenus qui doivent être scientifiquement fiables et accessibles. Il s'agit là d'un véritable défi qui se pose à tous les musées.

M. Kanaan explique que la position de son département s'inscrit donc largement dans une action proactive et dynamique en matière numérique. Il y a une volonté d'aller de l'avant, d'apprendre au fur et à mesure et d'évoluer ainsi.

Le président remercie les invités et ouvre la séance de questions des commissaires.

Une commissaire souhaite connaître la nature de la Fondation Artanim. Elle demande s'il s'agit bien d'une fondation privée.

M. Charbonnier répond qu'Artanim est une fondation de droit privé à but non lucratif, fondée il y a plus de dix ans. Il s'agit d'un centre de recherche et de développement de nouvelles technologies mais aussi de recherche dans le médical.

Un commissaire demande si le succès de l'expérience annonce dans un futur d'autres démarches de ce type.

M. Kanaan répond que l'espace physique est un défi. Quant au contenu, cela posera aussi des interrogations quant aux autres éléments qui devraient être mis en avant.

Un commissaire souhaite savoir si le musée numérique pourra remplacer le musée avec des objets réels ou si cela fonctionnera comme complément.

M. Mazeirat répond que l'unicité de l'objet fait la rareté de ce dernier. Rien ne peut remplacer la rencontre réelle. Le public aura toujours besoin d'être confronté à l'objet et les musées ne mourront jamais. C'est une complémentarité.

Un commissaire se dit surpris par le but non lucratif de la Fondation Artanim, comme première collaboration.

M. Charbonnier répond que ce n'est pas la première fois. La première fut celle sur les dinosaures. Elle salue la rencontre entre les professionnels.

M. Mazeirat donne l'exemple de pièces de monnaie qui sont des œuvres fragiles. Un équipement de spécialistes a permis de les numériser. Il rappelle que d'ici quelques semaines 50 000 objets vont être mis en ligne.

Le même commissaire demande s'il y aura besoin de plus de collaborateurs à l'avenir.

M. Mazeirat répond positivement. Il y aura de nouveaux métiers et de nouvelles compétences à acquérir. Nous sommes au début de quelque chose.

Un commissaire demande si une prolongation de «Genève 1850» est prévue et si l'événement sera conduit selon les moyens et les problèmes de lieux.

M. Charbonnier répond que la volonté est là. Les touristes et le public scolaire, surtout, restent encore un potentiel certain.

Le président remercie les invités.

Deuxième audition de la même séance de M. Emmanuel Cuénod, directeur général et artistique du Festival international du film de Genève (GIFF)

La commission a l'opportunité de tester une expérience de la réalité virtuelle; du matériel a été apporté à cet égard par l'équipe de M. Cuénod.

M. Cuénod explique que ce musée virtuel a été lancé l'année passée par la prise de conscience de la pertinence d'artistes qui suivaient d'autres artistes. Cela a permis de regarder autrement le patrimoine et de le rendre à son unicité. Le défaut que l'on souhaitait corriger était celui de la perte de l'unicité et de la singularité des œuvres. En isolant le contexte physique, cela permet de rendre l'unicité de l'œuvre et de donner à nouveau envie d'aller voir une œuvre en particulier.

Il souligne que le GIFF réunit près de 30-40 œuvres numériques avec des niveaux de technicités très différents et des interventions artistiques très différentes également. Le musée virtuel du GIFF fait partie de ce programme numérique et réunit pour sa part entre cinq et sept œuvres.

M. Cuénod souligne que la réception publique a été très grande et diversifiée (notamment plus de 45-50 ans). Le musée virtuel du GIFF a été présenté à Plan-les-Ouates, mais aussi dans d'autres villes comme à Montréal. Il reçoit un très bon accueil et il a été prolongé. Il souligne qu'il y a toutes sortes de manières pour utiliser les technologies immersives ou non, qui permettraient d'avoir des expériences muséales plus intimes ou de les ouvrir à davantage de public ou de transmettre des connaissances et de savoirs qui peuvent paraître difficiles d'accès au premier plan.

M. Kanaan rappelle que le soutien des autorités genevoises au festival est un choix stratégique car il est sur un créneau qui est jugé stratégiquement important pour Genève; en effet, il combine l'innovation et la mise en réseau d'acteurs culturels. Il rappelle avec satisfaction que le festival, avec l'appui des autorités genevoises, a obtenu une subvention fédérale.

Un commissaire demande quels sont les métiers qui interviennent pour l'expérience de la réalité virtuelle.

M. Cuénod répond qu'il y a toutes sortes de métiers traditionnels de l'audiovisuel (producteurs, scénaristes, animateurs, programmateurs, informaticiens) et qu'ils sont tous des sortes de pionniers dans ce domaine.

Séance du 18 novembre 2019

Discussion et vote

Le président demande s'il y a une demande de discussion.

Il n'y a pas de demande de discussion.

Une commissaire du Parti libéral-radical explique que son groupe va soutenir cette motion car les auditionnés ont montré que c'est un projet d'avenir.

Un commissaire d'Ensemble à gauche a trouvé que les auditions furent riches en débats. Cette utilisation muséale de la technologie numérique s'avère nécessaire et prometteuse. Son groupe votera cette motion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce au nom de son groupe qui a cosigné cette motion qu'il la votera.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe soutiendra cette motion.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois qui a cosigné la motion votera ce texte au nom de son groupe. Les auditions les ont convaincus de ce besoin.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien, au nom de son groupe, ne s'opposera pas à cette motion. Cependant, ils n'acceptent pas les deux dernières invites, à savoir celle sur les votes en ligne des collections muséales et celle pour proposer tous les crédits nécessaires (sans limites) à la réalisation de ces projets.

Une commissaire Verte soutiendra cette motion au nom des Verts, et soutient l'idée de supprimer la deuxième invite et de modifier la troisième invite ainsi: «faire une proposition de crédits nécessaires à la réalisation de ces projets».

Le Parti démocrate-chrétien approuve cette modification pour la troisième invite.

Le président soumet au vote de la commission la suppression de la deuxième invite.

Par 11 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 MCG) contre 1 non (UDC) et 3 abstentions (PLR), la deuxième invite est supprimée.

Le président soumet au vote l'amendement de la troisième invite: «faire une proposition de crédits nécessaires à la réalisation de ces projets».

A l'unanimité, l'amendement de la troisième invite est accepté.

Le président soumet au vote la motion amendée.

La motion amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à mettre en valeur les collections muséales actuellement cantonnées dans des dépôts, via leur numérisation en 3D et leur exposition dans le cadre d'un musée virtuel accessible en ligne;
– à faire une proposition de crédits nécessaires à la réalisation de ces projets.

M. Gazi Sahin, rapporteur (EàG). Mesdames et Messieurs, cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 17 avril 2019, d'abord sous la présidence de Mme Michèle Roullet, puis de M. Ulrich Jotterand. La motion a été étudiée durant les séances des mois de mai, septembre et novembre 2019. Lors de son audition, le premier motionnaire M. Simon Brandt a précisé plusieurs points, notamment qu'à l'époque la plus grande difficulté des musées était de pouvoir exposer l'entier de leurs collections sachant que même les extensions des musées ne permettront d'exposer que 10% de collection supplémentaire. Des solutions qui vont au-delà des lieux d'exposition habituels doivent donc être trouvées, d'où l'idée d'une exposition virtuelle. M. Brandt a souligné un magnifique exemple de réalisation possible avec la Maison Tavel qui grâce à un casque de réalité virtuelle a permis à la population de découvrir Genève en 1850; en un mois les inscriptions étaient déjà complètes tant le succès était grand.

La motion demande principalement deux choses, premièrement elle propose de mettre en valeur les collections muséales de la Ville qui se trouvent actuellement dans les dépôts grâce à une numérisation 3D afin de pouvoir les découvrir virtuellement comme ça a été le cas à la Maison Tavel. Des exemples similaires existent au British Museum et au Musée du Louvre où les collections sont disponibles sur le site internet, notamment les pièces qui ne sont pas exposées. La deuxième proposition contenue dans la motion vise à demander à la population de participer aux choix des pièces qui seront exposées virtuellement. En effet, tout numériser prendra des années, il faudra peut-être faire des choix pour ce musée virtuel. L'ancien maire a donc proposé que le public participe au choix des pièces qu'il souhaite voir exposées en priorité et a mentionné les dépôts de certains musées qu'il a visités où se trouvaient des tableaux et des œuvres d'art magnifiques qui ne sont jamais exposées et dont le public ignore même l'existence étant donné que seuls quelques privilégiés peuvent les admirer. Le maire a également estimé que ce gain muséal pourrait être économique, car il est beaucoup moins cher de numériser des œuvres d'art et de les rendre accessibles sous une forme numérique plutôt que de construire des musées pour les exposer. Si la priorité est seulement donnée à des musées réels que le public visite physiquement, il ne sera jamais possible d'exposer toutes les œuvres qui méritent de l'être. Par conséquent, cette motion est un complément à l'offre muséale actuelle.

A une question d'un commissaire concernant la qualité de l'offre en matière de numérisation muséale développée par la Ville, le motionnaire a répondu que le meilleur exemple était donné par l'exposition organisée par la Maison Tavel qui montrait précisément une manière de numériser. A une autre question de savoir si le but de cette motion était d'aller encore plus loin et d'étendre la numérisation à tous les domaines culturels, le motionnaire a indiqué qu'elle s'adresse principalement aux musées. A la question d'une autre commissaire sur les coûts nécessaires pour réaliser la numérisation, il a été répondu que le budget est principalement lié

aux postes nécessaires pour accomplir ce travail, sachant qu'une fois les quelques machines à disposition le coût est essentiellement lié au fonctionnement. Il faut dire que numériser les œuvres reviendrait moins cher que d'ouvrir un musée. M. Brandt pense également qu'une équipe de cinq personnes serait suffisante pour réaliser trois ou quatre collections par an. Par contre, il a aussi précisé qu'avec le développement de la numérisation il faudra faire appel à des compétences privées. La numérisation est une réalité, disait-il, il faut vivre avec son temps, aussi dans le domaine de la culture. Le motionnaire pensait qu'il était impossible de tout numériser, il conviendrait donc de faire les choses petit à petit en privilégiant les œuvres qui en valent le plus la peine. Ensuite…

Le président. Monsieur le rapporteur, vous avez trois minutes, pas dix…

M. Gazi Sahin, rapporteur. C'est vrai? Donc je termine un peu plus rapidement. Nous avons aussi auditionné M. Sami Kanaan qui a expliqué que l'expérience et le succès de la Maison Tavel étaient un apprentissage à tous points de vue; il a souligné que c'est un exemple de ce que Genève peut produire en termes d'innovation technologique et culturelle, mais également en termes de liens avec le public. La commission était globalement d'accord sur tous les points soulevés et était donc favorable à cet objet moyennant la suppression de la deuxième invite et un amendement à la troisième invite afin d'ajouter une proposition de crédit nécessaire à la réalisation de ce projet. Pour finir, la motion ainsi amendée a été acceptée à l'unanimité par la commission. Merci.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 59 oui contre 1 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à mettre en valeur les collections muséales actuellement cantonnées dans des dépôts, via leur numérisation en 3D et leur exposition dans le cadre d'un musée virtuel accessible en ligne;
– à faire une proposition de crédits nécessaires à la réalisation de ces projets.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de Mmes et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean Zahno, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Jacques Pagan et Eric Bertinat: «Pour une prolongation des dates d'ouverture des bassins extérieurs» (M-1374 A)[1].

Rapport de M. Timothée Fontolliet.

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 16 janvier 2019. La commission s'est réunie les 17 octobre et 19 décembre 2019 et le 23 janvier 2020, sous la présidence de M. Maulini. Les notes des séances ont été prises par Mme Kiraly que le rapporteur remercie chaleureusement.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'été indien qui est inhabituellement ensoleillé depuis des années, avec des températures qui ont souvent dépassé les 25 degrés, dû vraisemblablement aux changements climatiques, selon les météorologues, et que la tendance va en s'accentuant;
– l'affluence record et la forte demande que connaissent nos bassins année après année;
– le succès que connaît la piscine de Marignac de Lancy en prolongeant la date de fermeture à la fin octobre;
– que la natation, outre son caractère sportif, est un moyen reconnu et recommandé par les médecins pour le bien-être et la santé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de présenter un rapport au Conseil municipal sur la possibilité de repousser la date de fermeture des bassins extérieurs de la Ville à la fin octobre;
– d'entamer des pourparlers avec les communes voisines afin d'envisager l'opportunité de concrétiser ce projet en commun.

[1] «Mémorial 176e année»: Développée, 4652.

Séance du 17 octobre 2019

Audition de M. Amar Madani, motionnaire

M. Madani introduit la motion M-1374. Il souligne dans un premier temps que la date de fermeture des piscines est au mois de septembre. Il constate que la durée saisonnière de l'ouverture des bassins est très courte et est perturbée par les aléas météorologiques.

M. Madani souligne que depuis plusieurs années on constate une affluence record des bassins au niveau de la Ville, du Canton, du lac ou encore du Rhône. Cette affluence pose la question de prolonger la date de la saison des piscines. Il rappelle que la piscine de Marignac à Lancy qui fermait d'habitude le 30 octobre a connu un succès phénoménal et a été prise d'assaut. M. Madani a également constaté l'ouverture de piscines à l'année chez des voisins et pour qui cela a plutôt bien marché. Il rappelle les bienfaits de la natation pour la santé et pour les loisirs. Tout comme les courses à pied, des compétitions populaires de natation s'organisent dans les piscines. Les gens ont besoin de s'entraîner et d'avoir du loisir.

Pour toutes ces raisons, M. Madani a décidé de présenter cette motion. Il demande au Conseil administratif de s'adapter aux changements des habitudes des consommateurs. Ce dernier, en constatant une mutation de la société, doit accompagner ces changements d'habitudes et doit remplir sa mission. M. Madani rappelle qu'il s'agit d'un rapport sur la possibilité de repousser la fermeture de la saison à fin octobre au lieu de mi-septembre et de faire un essai avec un bassin, peut-être deux bassins. M. Madani souligne qu'il serait intéressant d'essayer également de collaborer avec des communes voisines pour créer des synergies communes pour pouvoir lancer cet essai, sachant que l'activité sera à l'année au niveau des centres sportifs pour les différentes disciplines.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la prolongation des ouvertures des piscines concerne les ouvertures en début de saison et les fermetures en fin de saison, ou seulement les ouvertures, ou seulement les fermetures. Ce même commissaire demande ce que le magistrat pense de ce projet vis-à-vis du personnel supplémentaire qu'il faudra rémunérer.

M. Madani répond que, concernant la fermeture, entre les mois de septembre et octobre, il y a les vacances scolaires et le Jeûne genevois et les gens partent en vacances à cette occasion. Il souhaiterait prolonger l'ouverture des piscines jusqu'à la fin d'octobre pour relancer l'économie locale et le commerce de proximité.

Un commissaire souligne qu'il y a des piscines qui ouvrent le 1er juin. Il demande si certaines de ces piscines pourraient ouvrir le 1er mai.

M. Madani répond qu'il faudrait voir avec le magistrat. Il propose que le Conseil administratif présente un rapport en la matière pour cette problématique. Concernant le personnel, il répond que cela relève de l'opérationnel, à savoir de dire combien cela va exactement demander. Suite au vote du 15 décembre dernier qui a permis la prolongation des heures d'ouverture, cela fut concrétisé. La piscine des Vernets a dû prolonger ses heures d'ouverture deux jours par semaine jusqu'à 22 h et idem pour la piscine de Varembé. Le magistrat a confirmé cette nouvelle. Cela a impliqué une augmentation des forces de travail et des coûts supplémentaires que le Conseil municipal a votés au mois de décembre dernier. Il n'est pas en mesure de dire combien cela va exactement engendrer.

Le même commissaire demande si ce projet pourrait s'étendre sur le Canton par peur que les piscines de la Ville soient envahies. Il demande s'il serait possible de faire la proposition dans les différentes communes avoisinantes et qui ont, elles aussi, des piscines non négligeables.

M. Madani aimerait bien que les communes envahissent les piscines car cela montrerait le besoin. Plus sérieusement, il rappelle que c'est avant tout une expérience. Il souligne que la deuxième invite évoque la possibilité de faire un projet commun avec les communes avoisinantes.

Un commissaire demande si le département s'est déjà prononcé sur ce qu'il est déjà possible de faire sur cette problématique.

M. Madani répond qu'il a pu contacter informellement le département et les employés du département. Certains trouvent que l'idée est bonne. M. Madani rappelle que la commission de la culture a proposé l'ouverture des bibliothèques le dimanche et que cette proposition a été acceptée. Il souligne que toute idée est bonne à étudier. Pour répondre directement à la question, il répond négativement.

Ce même commissaire demande si lors de la séance de la commission des finances le magistrat a expliqué le programme des ouvertures prochaines et si M. Madani est satisfait.

M. Madani répond qu'il est partiellement positif. Il souligne que l'ouverture de la piscine de Marignac de Lancy est à l'année et permet de désengorger les piscines municipales de la Ville parce qu'avant ces dernières étaient pris d'assaut par les clubs de sports de natation. Il souligne également que la prolongation des ouvertures jusqu'à 22 h deux jours par semaine, à savoir le lundi et le vendredi, répond partiellement au besoin.

Un commissaire souligne l'étonnement suite à la communication d'un rapport de M. Kanaan sur l'utilisation des piscines, lesquelles étaient à la première place pour la population et qu'il manquait également un bassin olympique. Depuis, les Eaux-Vives vont être intégrées, Meyrin a un projet. Lancy également. Il se souvient aussi que Thônex avait une piscine mais à l'époque elle était déficitaire.

Il mentionne le lac dont les rives ont été réemménagées. Il demande si nous n'aurions pas besoin maintenant de rééditer cette statistique qui avait été présentée par M. Kanaan, pour être sûr qu'il y a une véritable demande, qu'on réponde au besoin au bon endroit. Il souligne qu'il y a beaucoup de nouvelles choses. Il faudrait aussi communiquer entre les communes (Thônex, Meyrin, Lancy) pour décider comme il faut que ceux qui utilisent ces piscines soient confortés dans leur sport.

M. Madani rejoint les préoccupations de ce commissaire et souhaiterait que le département fasse un sondage, à l'instar de ce qu'il a fait pour les consommateurs au niveau de la culture pour tracer les besoins, les priorités, les carences et les points forts. Cette motion peut être amendée et peut présenter un rapport global pour la suite. Une étude comme celle mentionnée paraît essentiel et est un outil efficace pour la suite.

Le même commissaire souligne qu'avant de procéder aux ouvertures, il serait intéressant de connaître ce qu'on a à disposition et les besoins.

Une commissaire pense que c'est une bonne idée mais elle s'inquiète du coût que cela va générer pour un nombre limité de personnes qui vont utiliser des bassins extérieurs.

M. Madani répond qu'effectivement cela a un coût mais il ne peut pas dire de combien avec exactitude.

Cette commissaire demande si les familles au mois d'octobre sont moins enclines à aller dans les bassins extérieurs.

M. Madani répond qu'au mois d'octobre en général et depuis quelques années il fait beau et que les gens souhaitent sortir et vont consommer. Si une piscine est ouverte, ils iront et consommeront. C'est d'ailleurs un des éléments qui l'a poussé à déposer cette motion.

Le président demande si M. Madani a une approximation du nombre de personne qui pourraient être intéressées.

M. Madani répond qu'à vue d'œil ce sera une affluence moyenne dans un premier temps. Quand il y a l'offre, la demande suit. Une fois à disposition, les habitudes s'adapteront davantage.

Le président demande jusqu'à quand idéalement serait cette extension.

M. Madani répond jusqu'à fin octobre.

Le président demande si M. Madani a un exemple d'une autre ville qui fait cela.

M. Madani répond que Lyon le fait toute l'année.

Le président remercie M. Madani pour son intervention.

Discussion et votes éventuels

Une commissaire demande, au nom du Parti socialiste, d'auditionner le magistrat Kanaan pour avoir une idée plus précise de ce qui se fait déjà et comment.

Un commissaire répond qu'il est déjà possible de connaître les réponses du magistrat. Il a calculé que ce type de projet ferait un surplus entre 300 000 francs et 500 000 francs par année pour le nombre de piscine qu'ils ont en Ville de Genève. Le cas échéant, s'il y a une ouverture plus tard, il trouverait que ce serait bien d'engager du personnel et des chômeurs. Cela permettrait de pousser plus loin l'été indien ou le printemps chaud précoce. Pour l'exemple, le restaurant de Varembé est ouvert le soir. Ce commissaire pense qu'il est possible de proposer au Conseil administratif de faire un calcul pour savoir ce que cela va coûter ou l'envoyer directement en salle plénière. Il souligne également que d'ici à ce que le projet se mette en route il faudrait faire des démarches informelles.

Un commissaire souligne que concernant l'allongement du temps d'ouverture, il serait bien d'avoir quelqu'un qui représente une structure pour expliquer en détail les problèmes que cela pourrait poser en chiffres. Il faudrait avoir des informations concrètes sur le public nouveau que cela apporterait, les rotations du personnel pour bien connaître les enjeux des structures moyennes surtout car il faudrait du personnel en plus.

Le président met au vote la proposition de renvoyer directement cette motion au Conseil administratif, ce qui est refusé par 8 non (2 EàG, 2 PS, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC) contre 2 oui (MCG) et une abstention (S).

Le président met au vote la proposition d'auditionner le magistrat Kanaan, ce qui est accepté à l'unanimité, soit par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 PDC, 2 PLR, 2 MCG, 1 UDC).

Séance du 19 décembre 2019

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), de Mme Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO) et de Mme Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 – Ville durable (A21)

M. Kanaan explique que la présence des deux cheffes de service, Chiara Barberis pour le Service Agenda 21 – Ville durable (A21) au département des finances et du logement et Sybille Bonvin pour le Service des sports (SPO) au DCS, est signe de la collaboration très étroite avec le département de Mme Salerno concernant cet enjeu et d'une volonté politique forte du Conseil administratif dans ce domaine.

Mme Barberis explique que la réflexion sur le genre et le sport ne date pas d'hier. Le sport et les loisirs sportifs ne sont ni sexistes ni discriminants, ils ne sont que le reflet de la société. La question du sexisme et des rapports de pouvoir sont importants à thématiser que ce soit dans la sphère publique, privée ou professionnelle. Le sport est un enjeu important pour la Ville de Genève et ils ont souhaité, dès 2014, thématiser la semaine de l'égalité autour de la journée du 8 mars. Cela a donné lieu à une très belle campagne dans l'espace public autour du thème «le sport n'a pas de genre». Ils avaient donc développé une campagne, un clip et avaient aussi eu l'opportunité de travailler avec de multiples services de l'administration, mais également des associations qui sont toujours des partenaires extrêmement importants dans les campagnes qu'ils mènent. Associations avec lesquelles ils ont organisé de nombreuses tables rondes et démonstrations de sport, vélo-polo, une belle exposition sur des sportives romandes ainsi que la production d'une bibliographie qui oriente, qui donne des pistes de lecture et qui permet d'offrir au public de jeunes adultes différents supports de bibliothèque. Ils ont rencontré un bel enthousiasme autour de ce sujet et ils se sont aussi rendu compte qu'ils étaient parfois démunis pour savoir quel type de levier actionner pour essayer de travailler la question de l'égalité dans le sport. Il y avait aussi un manque de données qui permettent d'objectiver les questions dont ils parlent. Raison pour laquelle ils ont souhaité, en collaboration avec le SPO et les différents partenaires, lancer une enquête sur les pratiques sportives des femmes à Genève en 2016-2017. Enquête dont la commission des sports s'est saisie pour construire la motion qui nous occupe ce soir. Cette enquête a rencontré un grand succès puisqu'ils ont obtenu plus de 1600 réponses en ligne et ça a aussi donné lieu à de nombreux focus groupes et de nombreux entretiens, tant avec des femmes sportives que des acteurs d'associations ou professionnels du sport. Cette enquête a aussi permis de mettre en évidence un certain nombre de freins qui empêchent parfois la pratique sportive pour les femmes mais également l'établissement de dix recommandations pour pouvoir avancer sur un plan d'action sur lequel ils ont travaillé depuis 2017 avec de nombreux services. Ce plan d'action contient une structure de suivi au sein de l'administration, donc un groupe de travail interdépartemental qui représente les quatre départements impliqués, à savoir le SPO, le Service de la jeunesse (SEJ), le Service A21 et le Service des écoles et institutions pour l'enfance, car c'est aussi dans les écoles et auprès du tout jeune public que la lutte contre les préjugés et la déconstruction des stéréotypes est importante. Un comité de pilotage qui regroupe les chefs de service des quatre départements précités a aussi été mis en place, ainsi qu'un comité d'expertes femmes qui sont des grandes connaisseuses du monde sportif. Ce plan d'action est éminemment à l'œuvre. Elle revient aussi sur la question de la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes qui se déploie en Ville de Genève de manière incrémentale. Ils ont lancé en février 2019 un plan d'action sur le sexisme et le harcèlement dans l'espace public et on sait que l'un des freins qui empêche l'accessibilité et la pratique du sport chez les femmes est lié à la manière

dont elles se sentent dans l'espace public. Ce sont donc des enjeux de sensibilisation, d'information, de formation des professionnels dans le monde du sport. Ils ont aussi lancé il y a à peu près un an maintenant une campagne de budgétisation qui consiste à se demander comment les ressources de la Ville peuvent contribuer à réduire les inégalités et cibler les priorités. Ils ont aujourd'hui quatre secteurs pilotes identifiés pour faire une analyse de budgétisation sensible au genre afin de connaître la manière dont les finances sont attribuées. Elle précise que ces différents sujets peuvent paraître se développer séparément mais en réalité ils se regroupent puisqu'il s'agit des mêmes enjeux. La démarche genre et sport initiée en Ville de Genève a été pionnière en Suisse car elle a suscité beaucoup d'intérêt d'autres villes romandes, dont Lausanne qui est à son tour en train de réaliser sur son territoire le même modèle que l'enquête faite en 2016-2017 ou encore Neuchâtel ou Vevey qui ont demandé au SPO et au Service A21 de venir expliquer la démarche auprès de leur conseil communal.

Mme Bonvin dit qu'ils ont dû mettre en place ce qui a été pensé sur le plan directeur et en faire des réalisations afin de le concrétiser. Pour ce faire il y a eu plusieurs actions avec premièrement le forum sport et société en 2019, avec comme thématique le sport féminin mais aussi l'égalité hommes-femmes dans le sport où beaucoup de monde s'est présenté et des stéréotypes ont été bousculés. La gent masculine s'est fait recadrer après des réflexions comme «un arbitre c'est un homme et pas une femme». Ils avaient des intervenants très pointus dans ce domaine qui ont été vraiment très réactifs. Un soutien spécifique au sport féminin a été mis en place en 2019 qui consiste en la création d'un fond de soutien au sport féminin. L'idée est de mettre en place plusieurs activités dédiées à la mise en place de cours sur le lien parent-enfant comme du yoga, de la gym poussette ou de la coordination. C'est donc une notion de partage familial et ils se sont rendu compte avec surprise que les deux parents étaient présents à certaines reprises. Ils ont aussi planifié un programme de garderie sportive dans le programme de reconstruction du stade du Bout-du-Monde. L'idée est de permettre à Madame de pouvoir venir faire du sport à des heures qui lui sont propres. Monsieur peut plus facilement aller faire du sport soit le matin de 7 h à 8 h soit le soir dès 18 h. Beaucoup de femmes aimeraient faire du sport mais aussi pouvoir prendre leurs enfants avec elles. Ce programme marche extrêmement bien dans les pays nordiques mais aussi en Hollande ou même en Allemagne. Ils ont aussi mis en place le développement d'une communauté de running pour affirmer la présence des sportifs dans la ville. Il est compliqué de s'approprier l'espace public et ce n'est pas toujours évident de pouvoir courir lorsqu'il fait sombre. L'idée est donc de permettre à des sportifs de pouvoir aller courir ensemble et de se sentir en sécurité. Plusieurs activités sportives ont été mises en avant comme la mise en place de la fan zone pour la coupe du monde de foot féminin 2019, ce qui a été une vraie réussite, mais encore le tchoukball qui est un des sports mixtes les plus mis en avant, le tournoi international des Black Boys dont le titre étonne car c'est un club

de garçons à l'origine. Ils ont donc voulu conserver le nom même si cela concerne les femmes à présent. Pareillement pour le Genève Volley, le Star Hockey Club ou encore l'équipe de rugby féminin pour lequel ils ont reçu de nombreux compliments dont l'appel de la Mission permanente thaïlandaise qui était époustouflée par le soutien apporté à ce sport.

Mme Barberis explique qu'ils ont entamé toute une réflexion sur les sports urbains puisque ce sont des infrastructures sportives qui sont mises à disposition. Lors de la campagne de 2014 ils avaient laissé le skate-park aux filles, ce qui leur avait permis de constater qu'elles prenaient cet espace. Plusieurs actions skate-park ont été mises en place, avec en avril une initiation pour tous et toutes autour du parc mais aussi la tenue d'un contest féminin de best tricks qui est un concours de figures sur planche. Pour la première fois, le SEJ a aussi programmé un checks in balls, c'est-à-dire utiliser l'espace du balls de Plainpalais pour une manifestation féminine de rollers, puisque c'est un sport en développement autour de la même infrastructure. Le SEJ a donc fait beaucoup d'efforts sur la communication autour de ces événements et a estimé important d'encadrer de façon adéquate les jeunes, car le fait d'être encadré uniquement par des hommes empêche les filles de se projeter dans des carrières. Deux femmes viennent donc d'être engagées pour rejoindre l'équipe des gardiens et gardiennes du skate-park à Plainpalais. Il est aussi important d'être le plus objectif possible, ce qui donne lieu à des collectes de données depuis quelques mois pour connaître le taux de fréquentation de ce lieu selon le genre.

Mme Bonvin dit qu'il y a aussi la campagne «objectif zéro sexisme» qui lutte contre le sexisme et le harcèlement dans le sport en Ville de Genève. C'est aussi une réponse à l'engagement du plan d'action genre et sport dont l'idée est d'articuler l'objectif zéro sexisme dans notre ville. Nous savons que ça existe, que c'est quotidien, que ça en devient une banalité et il faut que ça cesse.

M. Kanaan dit que le sport est vecteur d'une image positive avec de nombreux atouts (santé, lien social, intégration, etc.) mais il faut aussi en reconnaître les limites et les côtés moins reluisants, comme les inégalités, les différentes formes d'excès, etc. Ce n'était pas évident de convaincre certains secteurs de l'importance de la sensibilisation sur l'inégalité entre femmes et hommes, et de la lutte contre les discriminations. Il est donc essentiel de passer par la communication et le dialogue afin de trouver des solutions, ainsi que des projets concrets.

Discussion et votes éventuels

Un commissaire dit que l'on peut parler de présentation empreinte de militantisme féministe. On a tendance à mettre sur le dos du machisme supposé des défauts de notre société qu'il ne nie pas. Il y a certes un déséquilibre hommes/femmes mais il trouve injuste de dire que Monsieur peut aller au sport car ce n'est

pas toujours vrai. Il était quand même responsable d'un département financier, il se levait à 7 h le matin au plus tard et il terminait à 19 h 15. Plutôt que de placer ce sujet sous l'aspect discriminatoire et sexiste, il préférerait parler d'orientation, d'information et d'initiation au sport pour que les filles soient motivées à se lancer dans le domaine. Il se demande si l'instruction publique ne pourrait pas jouer son rôle pour que les jeunes filles puissent entrer dans le domaine sportif d'une façon plus naturelle.

M. Kanaan dit que l'instruction publique a un rôle fondamental. Il estime d'ailleurs qu'on peut se poser la question si on n'en demande pas trop à cette institution car on attend d'elle qu'elle intervienne dans tous les domaines. Il y a aussi une action précoce au niveau de la petite enfance et même dans le parascolaire. Les gens dans le domaine du sport viennent par choix car personne n'est obligé d'en pratiquer. Cependant, 70% des subventions sportives allaient aux hommes car les grands sports d'équipe comme le football et le hockey sur glace sont encore majoritairement masculins. D'autres phénomènes sont plus complexes à gérer comme le fait que certaines femmes ont peur de courir seules le soir dans la rue ou ressentent différentes formes de discriminations, voire d'agressions, par exemple en raison de leur tenue ou de leur performance. Il faudra donc mener des campagnes actives de sensibilisation.

Une commissaire demande ce qu'ils ont reçu comme retours par rapport à l'évolution des mentalités. Concernant la crèche du Bout-du-Monde, elle voudrait connaître la limite d'âge des enfants accueillis et en savoir plus sur l'encadrement.

Mme Barberis répond à la première question. Ils ont lancé cette année la formation avec les agents de la police municipale (APM) en définissant d'abord le cadre avec la responsable des APM. Cette formation est donnée par une association appelée Le 2e observatoire qui a construit le module de manière que ça colle à la réalité. Deux heures de cours sont données et les retours sont satisfaisants.

Mme Bonvin répond à la deuxième question. Il est impossible de construire une crèche à la halte-garderie car les contraintes sont telles que ce n'est pas possible. L'idée est de ne pas juste poser l'enfant mais de développer avec lui des activités. Ils n'ont pas encore reconstruit le Bout-du-Monde donc la crèche n'existe pas encore mais ils sont partis sur une tranche d'âge de 4 à 10 ans car les plus petits demandent de trop grandes contraintes organisationnelles.

Un commissaire dit que les facteurs objectifs l'emportent à long terme sur la réalité et les facteurs subjectifs. Il demande comment ils ont mis en place cette enquête et aussi s'ils n'ont mis à contribution que les femmes ou les hommes aussi.

M. Kanaan explique que l'intention de cette étude est un état des lieux à la fois budgétaire et factuel. Un bureau spécialisé l'a fait de manière méthodique pour avoir des données représentatives.

Mme Barberis ajoute qu'il y a aussi eu une enquête en ligne qui ciblait les femmes et posait des questions sur les freins que celles-ci pouvaient imaginer avoir pour la pratique sportive.

Un commissaire mentionne que le plus intéressant aurait été d'avoir le vote d'hommes et de femmes car il aurait été important de savoir pourquoi certains jeunes arrêtent de faire du sport.

M. Kanaan répond qu'une première étude beaucoup plus globale sur les pratiques et les besoins dans le sport à Genève avait été réalisée en 2011 et était sortie en 2013. La pratique sportive augmente en moyenne avec une diversification des pratiques sportives car les gens aiment de plus en plus faire du sport de manière indépendante. Cependant, les études montrent qu'il y a un manque de pratique chez les adolescents qu'ils n'arrivent pas encore à expliquer ou encore chez les jeunes femmes, peut-être à cause de la maternité.

Mme Bonvin explique qu'une étude doit être menée auprès des adolescentes à partir de 13-14 ans, car celles-ci arrêtent leur pratique sportive pour des raisons qui leur échappent, et ce n'est pas uniquement à cause des menstruations. Il y a sûrement autre chose derrière. Ces mêmes jeunes femmes reviennent dans le milieu vers 25 ans et elles ne veulent plus intégrer de club car c'est très contraignant à cause de la gestion de leur vie de famille.

Le même commissaire dit que les seniors sont aussi à prendre en compte car elles se débrouillent tout aussi bien.

Mme Bonvin indique à ce commissaire de consulter la page 12 du document à leur disposition. Les femmes de plus de 50 ans ont augmenté leur pratique sportive entre 2008 et 2014. Les campagnes portent leurs fruits mais cela prend du temps.

Un commissaire demande s'il y a d'autres projets en cours impliquant les espaces publics genevois.

Mme Bonvin explique qu'ils mettent en place des activités et des espaces urbains pour s'entraîner afin de s'approprier l'espace public car ce n'est pas dans les mœurs. La gym poussette est pratiquée en ville ainsi que les cours de yoga à la Perle du lac. La course de l'Escalade est aussi un bon moyen pour les gens de s'approprier cet espace, ce qui n'est pas toujours évident.

Ce même commissaire dit qu'il a lu un rapport datant de 2017 qui disait que les femmes préféraient les endroits non mixtes. Il demande si les pratiques ont évolué et si les femmes préfèrent toujours les activités associatives ou plutôt les activités hors club.

Mme Bonvin répond que l'activité en club a baissé fortement, les gens restent en club souvent à cause de leurs enfants mais dès que les enfants quittent le club, les parents font de même. Il y a aussi eu la mode des fitness, mais ça n'a pas

réellement eu du succès car les gens n'ont pas envie d'être dépendants d'une structure. Les femmes préfèrent de nos jours faire de la marche à Vessy ou à la Queue-d'Arve.

Ce commissaire demande si elles ont pensé à élargir ce partenariat entre villes et départements au niveau cantonal car, en tant qu'ancien acteur de l'association sportive, il s'est rendu compte que la fréquentation a diminué drastiquement au fil des années.

M. Kanaan répond qu'ils ont des liens très étroits avec l'ensemble des associations et des clubs, notamment l'Association genevoise des sports (AGS). Tous s'entendent sur le fait que les gens sont totalement libres de pratiquer du sport déstructuré mais ils ont tout de même besoin des clubs car il n'y aurait pas de formation ni de compétition sans eux.

Mme Bonvin explique que les clubs n'arrivent plus à absorber les demandes chez les enfants et beaucoup de demandes sont refusées car les infrastructures sont saturées. Il faut donc augmenter nos infrastructures pour répondre à la demande et donc voter des crédits de construction. Une commissaire répond qu'une étude menée par l'Université de Lausanne existe sur le manque d'intégration des jeunes filles dans le sport. Cette étude affirme que lorsqu'une femme se lance dans la conquête d'un sport masculin, elle modifie profondément son rapport au corps qui se transforme en corps actif et remet en question la soumission à la domination masculine. Mme Bonvin est d'accord avec ces propos.

Cette même commissaire poursuit avec une deuxième question. Elle demande comment ils vont intégrer le rapport à la violence vu que la Ville de Genève a pour but de démasculiniser le sport.

Mme Bonvin dit qu'il y a deux types de violence, la violence physique qui est quasiment éradiquée, mais aussi la violence sexuelle et morale. Il y a eu un reportage dans l'émission «Envoyé spécial» il y a de cela deux semaines relatant le problème pour certains entraîneurs bénévoles français dont on ne recherche pas le casier judiciaire. Les grandes entités dirigeantes sportives sont en majorité masculines et beaucoup de femmes n'osent pas percer car il y a une telle hiérarchisation masculine qu'elles pensent qu'elles ne seront jamais à la hauteur. Certains sports, comme le tennis, ont cassé cette image.

Un commissaire demande si on a un chiffre global de taux d'activité ou de division de genre en moyenne genevoise sur l'ensemble de l'activité sportive.

Mme Bonvin dit qu'ils ne possèdent pas ce détail, ce serait un travail de titan.

Ce même commissaire demande si ce ne serait pas plus judicieux d'être proactif et d'atteindre un certain quota passant de 70% d'hommes et 30% de femmes à 65% d'hommes et 35% de femmes.

M. Kanaan répond que c'est dans les plans. Le Conseil municipal avait voté 400 000 francs de subventions l'année passée. L'enjeu des quotas est cependant assez complexe et lourd de conséquences.

Séance du 23 janvier 2020

Discussion et prises de positions

Un commissaire libéral-radical explique que la piscine extérieure des Vernets est plus vraisemblablement un plongeoir, ce qui n'est pas possible avec son entretien. Il y a une deuxième piscine, celle de Varembé, qui n'est pas chauffée. Le but serait d'envoyer un signal à la Ville, pour pouvoir chauffer la piscine suivant ses horaires. En effet, ce sont les deux seules piscines en extérieur présentes en Ville. Or, il s'agit d'augmenter la période de temps pendant lesquelles elles sont ouvertes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande qu'ils puissent entendre l'avis de l'Etat. Selon lui, il est possible qu'il y ait un manque d'équilibre, car il y en a dans d'autres communes mais pas en Ville de Genève. L'Etat devrait être associé à cette motion.

Un commissaire libéral-radical explique qu'il est membre du comité de l'association Usagers des bains et piscines genevoises (UBPG). Une motion déposée au Grand Conseil le 3 octobre par Mme Delphine Bachman et M. Alberto Velasco demande des horaires d'accès aux piscines genevoises qui correspondent aux besoins de la population. Cela va dans le sens de ce qu'a mentionné son préopinant. Cette situation est donc déjà étudiée au Grand Conseil, pour savoir ce qui peut être fait avec la convention de Genève-Plage qui arrivera à son terme en 2020, et l'autre situation, avec la piscine de Carouge en extérieur, qui pourrait être ouverte plus longuement dans le temps. Ce sont des sujets déjà traités au Grand Conseil.

Une commissaire socialiste demande le coût du chauffage des bassins tel qu'opéré à la piscine de Lancy.

Le commissaire libéral-radical répond que cela avait dû coûter environ 1,5 million de francs pour pouvoir chauffer ce bassin. Néanmoins, la piscine de Lancy a été construite comme une piscine de l'ex-URSS, dans la mesure où il est possible de rentrer dans l'eau depuis l'intérieur des vestiaires, ce qui est très pratique. Selon lui, il serait difficile d'effectuer la même opération à Varembé. Selon sa logique, il pense que c'est le site exceptionnel de Genève-Plage qui devrait être concerné, parce qu'il est sous-utilisé actuellement, avec seulement quatre mois d'ouverture par année.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande s'il y a déjà eu des travaux, des auditions sur ce sujet.

Le même commissaire libéral-radical répond par la positive et ajoute qu'il serait possible d'envoyer la motion pour demander ce qu'il faudrait faire pour pouvoir élargir les ouvertures. Il ajoute qu'éventuellement il serait possible de ne pas fermer la motion à la Ville de Genève, qu'elle pourrait être amendée, que Carouge et Genève-Plage pourraient être rajoutés. En prenant modèle sur ce qui a été fait avec Lancy, dans la mesure où Genève aide au financement de sa piscine.

Le président demande une précision au commissaire du Mouvement citoyens genevois qui souhaite que soit demandé l'avis de du magistrat, pour savoir s'il serait possible de leur donner un avoir, ou d'engager une enquête.

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois dit qu'il ne souhaite pas que la Ville finance d'autres piscines communales et qu'il faudrait se cantonner uniquement à celles de Genève.

Un commissaire socialiste déclare que son parti est prêt à voter cette motion pour trouver une solution aux problèmes actuels, parce qu'il n'est pas possible d'utiliser les bassins extérieurs.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois répond que tout le monde doit être d'accord.

Un autre commissaire lit les invites de la motion, où il s'agit de présenter un rapport technique, financier et d'entamer un dialogue avec les communes voisines.

Le président propose de voter la demande du commissaire du Mouvement citoyens genevois, à savoir de recevoir une personne du Conseil d'Etat, ce qui est refusé par 10 non (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 oui (MCG).

Vote

Le président passe au vote de la motion M-1374, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Le président. Le rapporteur, M. Timothée Fontolliet, ne souhaite pas prendre pas la parole, je passe directement au vote de la motion telle que sortie de commission.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (64 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de présenter un rapport au Conseil municipal sur la possibilité de repousser la date de fermeture des bassins extérieurs de la Ville à la fin octobre;
– d'entamer des pourparlers avec les communes voisines afin d'envisager l'opportunité de concrétiser ce projet en commun.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de Mmes et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Pierre de Boccard, Stefan Gisselbaek, Michèle Roullet, John Rossi, Rémy Burri, Simon Brandt, Georges Martinoli et Véronique Latella: «Quartier des Pâquis, en finir avec l'enlaidissement et le gâchis» (M-1527 A)[1].

Rapport de M. Pierre-Yves Bosshard.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 7 octobre 2020 de notre Conseil. Elle a été traitée lors des séances de commission des 2 février, 2 mars, 4 et 25 mai 2021, sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Le rapporteur remercie ici officiellement et chaleureusement le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité de ses notes de séances, ainsi que toutes les personnes auditionnées.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la vespasienne envahissante sur la place de la Navigation, véritable verrue de la place;

[1] «Mémorial 178e année»: Développée, 2762.

– la forêt inextricable de panneaux d'interdiction de circuler derrière le Palais Wilson et l'Hôtel Président, ainsi que le labyrinthe de circulation aussi insensé qu'inutile imposé aux habitants pour accéder à leurs habitations ou aux commerces;
– le couac de la fermeture de la rue de Berne et de ses aménagements en tronçons incohérents;
– la bétonnisation contestée de la place Plantamour;
– la crainte de devoir bientôt ajouter un autre chantier d'enlaidissement à cette triste liste;
– une pétition des habitant-e-s demandant une requalification des aménagements du quartier des Pâquis,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– la disparition de la vespasienne de la place de la Navigation pour rendre l'espace aux habitants et à son marché, ainsi que son remplacement ailleurs par des installations sanitaires non invasives;
– une étude pour un plan de circulation logique devant l'Hôtel Président ne gâchant pas le paysage avec une prolifération de panneaux de circulation et des boucles inutiles;
– la suppression des bornes de la rue de Berne pour en refaire une rue continue, ainsi que la végétalisation de celle-ci;
– la renaturation de la place Plantamour;
– le déploiement de toute mesure permettant de faire du quartier des Pâquis un quartier accueillant, convivial, aménagé avec charme, tant pour ses habitants que pour les nombreux touristes qui y défilent chaque année.

Séance du 2 février 2021

Audition de Mme Florence Kraft-Babel, motionnaire

La motionnaire explique qu'elle habite le quartier et qu'elle a assisté à des évolutions navrantes. Elle mentionne que certains aménagements contredisent la convivialité de ce quartier avec des éléments qui l'enlaidissent, comme «les vespasiennes de M. le conseiller administratif Ferrazino» qui trônent au milieu d'une place dédiée à la rencontre et aux commerçants. Elle remarque que ce type d'aménagement constitue une dévalorisation des lieux. Elle signale ensuite que devant l'Hôtel Wilson se trouve une forêt de panneaux d'interdiction suite à une proposition d'aménagement d'une «association d'extrême gauche». Elle observe ensuite que dans la rue des Pâquis les voitures roulent d'abord à droite avant d'être dirigées vers la gauche en franchissant un itinéraire de vélo, ce qui est dangereux. Elle indique ensuite que la rue de Berne, à proximité de l'école,

est bordée d'un alignement de poteaux donnant une impression carcérale à l'ensemble, avec des limitations de vitesse divergentes. Elle mentionne que tout le monde s'y perd.

Elle déclare que cette motion vise donc à juguler la laideur des aménagements, voire à supprimer la vespasienne se trouvant au centre d'un lieu de rencontre, de revoir le plan de circulation devant l'Hôtel Wilson et d'imaginer des aménagements plus esthétiques, avec de la végétalisation, comme dans le canton de Vaud. Elle précise qu'il est également question de végétaliser la place Plantamour qui a été complètement bétonnée. Elle pense en outre qu'un plan d'aménagement global serait le bienvenu pour ce quartier.

Une commissaire déclare imaginer que les panneaux ont une utilité pour la circulation. Elle se demande s'il ne faudrait pas placer une indication «cul-de-sac» devant l'école. Elle évoque la vespasienne en rappelant que ce type d'aménagement est tellement cher qu'il serait peut-être préférable de la rhabiller avec de la végétation.

La motionnaire répond être ouverte à la discussion en mentionnant qu'il faut faire quelque chose pour pallier ce genre de choses. Elle indique que de nombreuses personnes sont très fâchées et critiquent très vertement les élus municipaux. Elle se demande si des potagers urbains ne pourraient pas être envisagés devant l'école. Elle doute également que ces panneaux soient très didactiques pour les enfants et elle se demande si un aménagement plus pédagogique n'est pas envisageable.

Le président mentionne que les aménagements urbains doivent être compréhensibles.

Une commissaire rappelle que l'association SURVAP s'était beaucoup battue pour avoir ce bout de zone 20 dans la rue de Berne.

La motionnaire répond que cet aménagement est incohérent; elle est rejointe par le président qui l'estime catastrophique.

La commissaire pense que ces poteaux sont nécessaires. Elle se demande pourquoi ne pas avoir évoqué la place Dorcière.

La motionnaire répond s'en être tenue à ce qui s'est détérioré. Elle ajoute que la place Dorcière n'a pas encore été aménagée.

Le président rappelle qu'une autre motion porte justement sur cette place.

Un commissaire demande s'il est vraiment envisageable de retoucher ces panneaux.

La motionnaire est d'avis qu'il faut revoir complètement l'aménagement. Elle répète que ces interdictions devant l'Hôtel Wilson ne visent qu'à contrarier les automobilistes.

Le commissaire remarque qu'il faudrait donc corriger ce qui peut l'être, ce à quoi la motionnaire acquiese.

Une commissaire déclare qu'une pétition avait été déposée par des habitants à l'égard d'aménagements qui avaient déçu et d'une participation très limitée; elle se demande ce qu'il en est.

La motionnaire ignore ce qu'il en est du développement de cette pétition. Elle pense qu'il serait utile de reprendre certains de ces arguments et d'améliorer la concertation avec l'école et les parents.

A la suite de cet exposé, une commissaire propose l'audition de SURVAP, ce à quoi le président acquiesce, qui ajoute que le département sera entendu dans un second temps. Le président observe que tous les commissaires sont en faveur de ces auditions.

Séance du 2 mars 2021

Audition de Mme Nadine Fischer et M. Philippe Nussbaum, représentants du comité de l'Association des habitants des Pâquis (SURVAP)

Les auditionnés sont venus exposer les difficultés auxquelles sont confrontés les habitants des Pâquis et les actions menées par leur association.

M. Nussbaum rappelle en préambule les buts de l'association SURVAP; il mentionne que l'association cherche à embellir le quartier depuis des années. Il rappelle que ce quartier est pris en étau entre deux axes principaux, générant un trafic de transit important contre lequel SURVAP se bat depuis longtemps. Il mentionne ensuite que l'on constate une volonté citoyenne depuis quelques années allant dans le même sens avec, par exemple, une pétition destinée à diminuer le trafic de transit. Il en vient alors à la motion et remarque que SURVAP est évidemment d'accord avec plusieurs de ses invites, mais il observe que l'association est plutôt en faveur de la fermeture de certaines rues.

En référence à la première invite, Mme Fischer déclare que la vespasienne située sur la place de la Navigation est une nécessité sur cette place qui abrite un marché et qui est un lieu de rencontre. Elle observe que cette infrastructure n'est toutefois pas belle et pense qu'il serait possible de la végétaliser de manière à l'embellir. Elle signale en outre qu'il y a plutôt une carence de WC aux Pâquis. M. Nussbaum ajoute à cet égard que parmi les propositions de SURVAP figurent de nouvelles toilettes publiques.

M. Nussbaum évoque ensuite la seconde invite portant sur le plan de circulation et la prolifération de panneaux en observant que la situation actuelle est le résultat de nombreuses discussions. Cela étant, il pense qu'il devrait être possible de revoir ces panneaux, le but étant d'éviter le trafic de transit. Il se demande si

de la végétalisation ne pourrait pas être développée pour servir cet objectif. Mais il rappelle qu'il est nécessaire de bien délimiter les espaces.

En ce qui concerne la suppression des bornes, Mme Fischer indique que SURVAP est opposée à leur suppression, au vu du nombre d'enfants évoluant dans ce secteur. Elle fait observer que ces bornes sont essentielles pour leur sécurité. Elle rappelle que ce tronçon de rue a fait l'objet de discussions durant des années. Elle observe en outre que les voitures ne comprennent pas que ce tronçon est piétonnisé et tentent encore de l'emprunter.

Le président pense que ce sont des problématiques d'aménagement, qu'il faut résoudre. Pour lui, ces potelets sont un aménagement bâclé.

Mme Fischer signale que l'espace vers le temple est mieux aménagé.

M. Nussbaum signale que ces aménagements permettent, quoi qu'il en soit, une réappropriation des espaces publics par les habitants et les enfants.

Rappelant que ce quartier est parmi les plus bétonnés de la ville, le président questionne encore les personnes auditionnées sur la dernière invite et demande quelles sont les propositions de SURVAP.

Mme Fischer mentionne que deux bureaux d'étude ont apporté des idées intéressantes avec des aménagements végétalisés.

M. Nussbaum précise que les habitants ont été consultés. Il remarque que deux concepts d'aménagements portant sur des zones clés du quartier ont été développés et envoyés au Conseil administratif et au Canton. Il précise que SURVAP n'a pas encore eu de retour. Il évoque encore la place Plantamour et concède que cette place est très mal aménagée. Mais il rappelle que le financement de cette place est en partie privé; il imagine qu'il serait peut-être nécessaire de compléter l'aménagement existant.

Un commissaire demande s'il y a une urgence à l'égard des mesures à prendre.

Mme Fischer déclare que le tronçon sur la rue de Berne demeure problématique pour des questions de sécurité.

M. Nussbaum précise qu'il serait bon d'améliorer l'aménagement existant.

Un autre commissaire remarque que, selon l'étude du bureau d'urbanisme Les Fmr, les potelets de la rue de Berne pourraient être supprimés si le tronçon de la rue de Berne était piétonnisé, et il demande si SURVAP partage cette idée.

M. Nussbaum acquiesce en mentionnant que ce projet serait plus cohérent et plus convivial.

Mme Fischer ajoute qu'il serait également nécessaire de végétaliser ce secteur.

Une commissaire observe que la vespasienne ne pose donc pas de problème. Elle se demande si le mobilier urbain est suffisant à Plantamour.

Mme Fischer déclare qu'il faut maintenir la vespasienne mais l'embellir. Elle remarque que des bancs seraient les bienvenus sur la place Plantamour.

M. Nussbaum remarque qu'il est possible de se demander si cette infrastructure est bien placée.

Mme Fischer ne pense pas que cette vespasienne ait un impact sur le nombre de gens se trouvant sur cette place.

M. Nussbaum pense que la place Plantamour est conçue pour éviter que des gens s'attroupent. Il rappelle qu'il y avait jadis des problèmes avec le Clubhouse.

Une commissaire remarque que SURVAP a des propositions intéressantes mais elle se demande si l'association s'est posé la question des nuisances nocturnes et des plaintes inhérentes.

M. Nussbaum répond que le tapage nocturne est généralisé dans ce quartier. Il ajoute que si la population peut se réapproprier certains lieux, les nuisances diminueront. Il salue par ailleurs le projet de médiation nocturne.

A la question du président de savoir si SURVAP aurait des demandes supplémentaires à ajouter à la motion, M. Nussbaum fait remarquer qu'il y a déjà la pétition portée par SURVAP.

Une commissaire déclare avoir été impressionnée par le travail qui a été mené en amont de la pétition. Elle se demande si cette motion va dans le même sens.

Mme Fischer déclare que cette motion est un peu incohérente puisque l'embellissement va de pair avec la piétonnisation.

Une commissaire fait observer que tous ces problèmes pourraient être réglés en végétalisant et en piétonnisant ce quartier, ce à quoi M. Nussbaum acquiesce.

Cette commissaire mentionne qu'elle aurait ajouté la place Dorcière dans cette motion.

Le président rappelle qu'une motion du Parti socialiste avait été votée pour la place Dorcière, mais il observe que le conseiller administratif Pagani avait indiqué que cette place resterait le site de la gare routière. Il indique toutefois que les visions ont changé au sein du Conseil d'Etat.

M. Nussbaum indique que SURVAP participerait volontiers à la réflexion portant sur cette place.

Une commissaire demande ensuite ce qu'il en est du trafic automobile en lien avec le parking de la rue de Berne.

M. Nussbaum répond qu'il faudrait un aménagement plus cohérent afin de faire respecter les délimitations des espaces.

A une question de la commissaire sur l'origine du trafic de transit, M. Nussbaum indique qu'il s'agit d'automobilistes cherchant à échapper aux bouchons sur les quais ou dans la rue de Lausanne.

A une question de la commissaire sur la possibilité de fermer d'autres axes, M. Nussbaum indique qu'un axe fermé permettrait d'avoir une cohérence sur l'aménagement du quartier.

Un commissaire demande si SURVAP a entendu parler du projet prévoyant de transformer le parking de la rue des Alpes en habitations avec des places souterraines et la création d'un parc du monument Brunswick jusqu'à la place Dorcière. Il observe que le conseiller administratif Pagani avait indiqué avoir évoqué ce projet dans le cadre de la fermeture partielle de la rue de Berne.

M. Nussbaum et Mme Fischer disent ignorer de quoi il s'agit.

Séance du 4 mai 2021

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de Mmes Charlotte Malignac, codirectrice du département, et Hélène Vandenbroucke, adjointe de direction et M. Nicolas Betty, chef du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

M. Betty a rappelé que cette place avait été réaménagée en 2006 avec la vespasienne, à la suite des demandes des habitants et de l'association. Il ajoute que la proposition en cours d'étude vise à conserver cet aménagement qui est récent, tout en poursuivant les aménagements sur des espaces nouveaux du quartier. Il signale encore que des toilettes autonettoyantes prévues dans le cadre de la proposition PR-1317 – crédit de 2 964 000 francs destiné à l'acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes, accepté par le Conseil municipal le 9 octobre 2019 – seront disposées dans le quartier, ce qui permettra de réfléchir à la suppression de la vespasienne sur la place de la Navigation. Quant au plan de circulation, il explique que ce dernier a été mis en place en 2014 avec l'idée de fonctionner en boucle. Il mentionne que ce résultat est issu du travail de concertation avec les associations des Pâquis. Il rappelle que ce principe vise à limiter le trafic à l'intérieur du quartier. Il observe que des avancées de trottoir ont été réalisées avec un début de végétalisation. Il mentionne que l'idée à présent est de simplifier les panneaux de signalisation et d'en réduire le nombre. Il indique enfin que les équipements disposés sur la rue de Berne datent de 2014-2019 et l'ont été en lien avec les associations du quartier.

Le président signale que cet aménagement ne semble pas compréhensible pour les automobilistes qui rentrent encore dans cette rue et qui doivent rebrousser chemin.

M. Betty répond que l'idée est maintenant d'aller plus loin en végétalisant ces espaces, de concert avec les associations du quartier tout en conservant le fonctionnement actuel. Quant à la renaturation de la place Plantamour, il mentionne que des plantations ont été réalisées, des plantations jugées positivement par la Ville et les propriétaires qui ont rénové les bâtiments. Il précise qu'il est nécessaire que la végétation grandisse.

M. Betty évoque ensuite la «croix verte», qui est un principe issu de la réflexion sur la sécurisation et l'embellissement du quartier. Il ajoute qu'une pétition a été déposée, demandant exactement la même chose, et mentionne que la Ville va dans ce sens. Il remarque que différents aménagements dans l'ensemble du quartier seront donc réalisés, pour certains à court terme puisqu'ils ne posent aucun problème, d'autres à moyen terme nécessitant une concertation avec les associations et le Canton et, enfin, des aménagements à long terme, présentant des difficultés.

Une commissaire remarque que c'est l'esthétique des toilettes publiques de la place de la Navigation qui pose un problème et demande si cet aspect peut être amélioré.

M. Betty répond que si ce n'est que l'esthétique qui pose un problème, il est évident qu'il est possible de mener une réflexion.

Une autre commissaire demande si tout est déjà en cours d'étude.

M. Betty répond par la négative et mentionne que plusieurs aménagements ont été réalisés à l'issue du travail de concertation. Il ajoute que d'autres mesures avaient été identifiées, des mesures que l'on peut résumer à travers le projet de la «croix verte». Il mentionne qu'il a fallu prioriser un certain nombre d'éléments pour débloquer les cœurs piétonniers, comme les aménagements des quais et de la moyenne ceinture. Il ajoute qu'il y a aujourd'hui la volonté d'aller de l'avant et de poursuivre les aménagements. Il mentionne que dans certains cas il sera nécessaire de passer par des étapes fonctionnelles avant de mener les études.

Une commissaire déclare avoir bien compris que rien n'était chiffré, mais elle se demande si une estimation grossière a été établie.

M. Betty répond qu'il n'est pas possible de calculer l'ensemble des aménagements et mentionne que c'est l'un des enjeux à venir afin de valider les hiérarchisations de ces aménagements.

La commissaire remarque que cette priorisation sera définie avec les acteurs concernés.

M. Betty acquiesce en mentionnant que la rue de Berne et la rue du Môle seront sans doute les premiers espaces à faire l'objet de ces projets.

Une autre commissaire imagine que les panneaux dont le nombre va être réduit étaient utiles et se demande comment cette question sera gérée.

M. Betty répond que des panneaux ont été placés lors de la mise en service du nouveau fonctionnement; il relève que les usagers connaissent à présent le fonctionnement de cet espace.

Une autre commissaire entend que de nombreuses choses ont déjà été faites. Cela étant, elle remarque que les toilettes de la place de la Navigation sont extrêmement utiles selon les habitants qui estiment par contre que leur esthétique doit être revue.

M. Betty acquiesce et mentionne que les services ont les mêmes retours et il observe qu'il est même nécessaire d'en ajouter dans le quartier.

A une question de la commissaire sur la date de l'aménagement de la rue de Zurich, M. Betty indique qu'il date de 2015-2016.

La commissaire signale encore qu'il ne faudrait pas rouvrir la rue de Berne dont la fermeture a été obtenue après une longue lutte, ce à quoi M. Betty acquiesce.

Séance du 25 mai 2021

Prises de position, vote des amendements et vote final

Une commissaire, au nom des Verts, annonce deux propositions d'amendement.

Première invite

Remplacer «disparition» par «habillage de la vespasienne de la place de la Navigation» et enlever tout le reste de la phrase pour plus de cohérence.

Troisième invite

Suppression de la troisième invite pour respecter le souhait des habitants.

Un commissaire, au nom du Parti démocrate-chrétien, est favorable à la proposition sur la première invite. Il ajoute que cela est en concordance avec l'avis du département. Concernant la suppression de la troisième invite, cela s'inscrit dans un plan plus large du département sur les travaux qui ne sont pas terminés dans le secteur des Pâquis. Le Parti démocrate-chrétien soutient ces amendements.

Une commissaire socialiste propose de supprimer la deuxième invite sur les panneaux de circulation. En l'occurrence, l'association avait souligné qu'ils étaient nécessaires pour la circulation des voitures.

Le président rétorque que l'invite se concentrait surtout sur la prolifération des panneaux. Il a été répondu que le plan de circulation sera amélioré.

Une commissaire Verte confirme que des solutions sont en cours au département.

Un commissaire socialiste confirme la proposition de supprimer la deuxième invite, étant donné les engagements du département.

Votes

Suppression de la deuxième invite

La suppression de la deuxième invite est acceptée par 9 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 UDC) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG).

Modification de la première invite («l'habillage de la vespasienne de la place de la Navigation»)

La modification de la première invite est acceptée par 14 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 3 PLR, 1 MCG, 2 PDC) contre 1 non (UDC).

Suppression de la troisième invite

La suppression de la troisième invite est acceptée par 9 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 PLR) contre 2 non (PLR) et 4 abstentions (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC).

Motion amendée

La motion M-1527 amendée est acceptée par la commission de l'aménagement et de l'environnement par 12 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 UDC, 3 PLR) et 3 abstentions (2 PDC, 1 MCG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– l'habillage de la vespasienne de la place de la Navigation;
– la renaturation de la place Plantamour;

– le déploiement de toute mesure permettant de faire du quartier des Pâquis un quartier accueillant, convivial, aménagé avec charme, tant pour ses habitants que pour les nombreux touristes qui y défilent chaque année.

M. Pierre-Yves Bosshard, rapporteur (S). Après un travail approfondi en commission, les commissaires ont modifié quelque peu les invites de la motion qui demande l'habillage de la vespasienne de la place de la Navigation, la renaturation de la place Plantamour et le déploiement de toutes mesures permettant de faire des Pâquis un quartier accueillant, convivial et aménagé avec charme tant pour ses habitants que pour les nombreux touristes qui y défilent chaque année. Ainsi modifiée, cette motion a recueilli l'assentiment de la commission, qui vous demande de faire de même.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 58 oui contre 5 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– l'habillage de la vespasienne de la place de la Navigation;
– la renaturation de la place Plantamour;
– le déploiement de toute mesure permettant de faire du quartier des Pâquis un quartier accueillant, convivial, aménagé avec charme, tant pour ses habitants que pour les nombreux touristes qui y défilent chaque année.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 novembre 2020: «Contre l'arrêt des subventions aux cours de gymnastique seniors organisés par Pro Senectute» (P-434 A)[1].

Rapport de M. Didier Lyon.

La pétition P-434 a été renvoyée en commission le 24 novembre 2020. La commission, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, l'a étudiée lors de ses séances des 21 décembre 2020 et des 15 mars et 31 mai 2021 et, sous la présidence de M. Matthias Erhardt, du 15 juin 2021. Le rapporteur remercie M. Philippe Berger pour ses excellentes notes de séance.

Texte de la pétition

Voir annexe

Séance du 21 décembre 2020

Audition de M. Olivier Chabloz, pétitionnaire

Le président précise tout d'abord que cette subvention dépend du département de Mme Barbey-Chappuis.

M. Chabloz indique que c'est lors du dernier cours qu'il leur a été annoncé que le prix passait de 60 francs à 366 francs par année, et explique que lorsqu'ils ont demandé pourquoi il en était ainsi, il leur a été répondu que c'était parce que la Ville arrêtait de verser sa subvention. Il ajoute que cette réponse leur a paru insatisfaisante, raison pour laquelle ils ont lancé cette pétition, transmise au Conseil municipal avec Mme Barbey-Chappuis et Mme Kitsos en copie. Il précise que Mme Barbey-Chappuis a répondu que Gym Seniors ayant été repris par Pro Senectute en 2018 les critères d'éligibilité pour la réception de subventions n'étaient plus remplis, étant donné leurs moyens importants à disposition.

Il indique que suite à cela il a écrit à Gym Seniors qui a bien confirmé qu'ils avaient été repris par Pro Senectute, tout en précisant que leur financement était néanmoins distinct de celui de Pro Senectute.

Il rappelle que la Ville rémunérait il y a quelques années les moniteurs des cours, avant de passer à un système de subvention à Gym Seniors.

---

[1] «Mémorial 178e année»: Commission, 3479.

Il explique que si l'association a pu maintenir le tarif deux ans après la cessation de la subvention en puisant dans ses fonds propres, elle ne dispose plus maintenant de suffisamment d'argent pour se le permettre.

Un commissaire demande combien de personnes sont inscrites à ces cours. M. Chabloz répond qu'il n'a pas les chiffres en tête, mais indique que Gym Seniors serait en mesure de les fournir.

Un commissaire demande quelle est la fréquence de ces cours et combien de temps ils durent. M. Chabloz répond qu'ils ont lieu une fois par semaine, et qu'ils durent une heure.

Une commissaire demande à M. Chabloz s'il a pris contact avec Pro Senectute pour obtenir davantage de renseignements. M. Chabloz répond par la positive, précisant qu'il a pu les contacter par l'intermédiaire de Gym Seniors, et qu'ils lui ont répondu qu'ils ne pouvaient pas subventionner ces cours.

Une commissaire indique qu'elle souhaite apporter son témoignage en tant que bénéficiaire de ces cours, pour en dire l'importance et le succès, et précise qu'avant la période du Covid des participants étaient déjà refusés faute de moniteurs en nombre suffisant. Elle déplore ensuite l'augmentation spectaculaire des tarifs tels qu'indiqués précédemment, et constate que cela écartera toute une partie de la population, et en particulier les femmes qui bénéficient de petites retraites.

Un commissaire souhaite savoir si chaque membre doit payer les 366 francs précités, et demande confirmation du fait que les cours ont lieu toute l'année à l'exception des vacances scolaires. M. Chabloz répond aux deux questions par l'affirmative.

Le président remercie M. Chabloz pour ses explications et ses réponses, et lui indique qu'il sera tenu au courant de la suite du traitement de sa pétition. Il demande ensuite aux commissaires la suite qu'ils souhaitent apporter au traitement de cet objet.

Une commissaire dit sa surprise face à l'arrêt de cette subvention, constatant qu'il s'agit d'une augmentation énorme pour les usagers, et ce alors qu'il est essentiel de permettre aux personnes âgées de rester en bonne santé. Elle ajoute qu'il conviendrait tout de même d'auditionner Pro Senectute pour voter en toute connaissance de cause sur ce dossier.

Le commissaire propose d'auditionner Mme Barbey-Chappuis et Mme Kitsos. Le président relève qu'il ne serait pas forcément opportun d'auditionner Mme Kitsos, étant donné qu'il est délicat de lui demander de se positionner sur le dossier d'une collègue, à savoir Mme Barbey-Chappuis. Il propose ensuite aux commissaires de passer au vote concernant l'audition de Pro Senectute et/ou de Gym Seniors.

La commission vote l'audition de Pro Senectute et/ou de Gym Seniors dans le cadre de la pétition P-434 à l'unanimité des membres présents, soit par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

La commission vote l'audition de Mme Barbey-Chappuis dans le cadre de la pétition P-434 par 11 oui (1 EàG, 4 S, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 3 abstentions (Ve).

Une commissaire fait observer que certaines des lignes des subventions à Gym Seniors dépendent aussi du département de Mme Kitsos, et suggère par conséquent au président de réserver à la commission la possibilité d'auditionner Mme Kitsos si nécessaire après les deux auditions déjà votées.

Séance du 15 mars 2021

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de Mme Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports ainsi que de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP

Mme Barbey-Chappuis remercie tout d'abord la commission pour son invitation. Elle indique ensuite qu'elle sera rapidement amenée à passer la parole à Mme Bonvin, étant donné que c'est une décision administrative et non politique qui est concernée par cette pétition.

Elle précise néanmoins que cette audition est l'occasion de rappeler que la Ville propose des prestations pour tous les âges dans le domaine du sport, et ce y compris pour les personnes plus avancées dans la vie.

Elle fait observer à ce propos que des études menées au niveau suisse permettent de constater un essor de la pratique du sport chez les plus de 45 ans, faisant remarquer que les gens sont globalement de plus en plus en forme à un âge avancé.

Elle dit en ce sens son souhait de développer encore davantage une offre pour cette catégorie de la population. En revenant ensuite au vif du sujet, elle explique que la décision de ne plus octroyer la subvention en question a été prise en 2018 sur des critères administratifs, et indique que l'octroi de celle-ci ne correspondait tout simplement plus aux critères de subvention du Service des sports. Mme Bonvin commente ensuite une présentation permettant de mieux fixer le cadre général et particulier de la question abordée dans la pétition.

Elle rappelle à ce propos que le Service des sports n'a jamais subventionné Pro Senectute, mais l'association Gym Seniors. Elle explique que Pro Senectute et l'association Gym Seniors ont fusionné en 2018; la Ville a reçu une demande de la part de Pro Senectute et, en vertu de l'application du règlement encadrant les subventions de la Ville de Genève, n'a pas versé de subvention (demande non recevable).

Elle ajoute d'ailleurs qu'aucune demande de subvention n'a ensuite été déposée par Pro Senectute. Elle passe ensuite en revue la chronologie des faits, rappelant notamment que l'association Gym Seniors avait peu de besoins pour son activité.

La reprise de ses activités par Pro Senectute a été annoncée pour 2017 lorsque Mme Sumi, présidente de Gym Seniors, avait signifié sa volonté de quitter la tête d'une structure qu'elle avait largement contribué à mettre sur pied. Cette fusion avait mené à la cessation de la subvention de la Ville de Genève qui la soutenait en raison de l'application du règlement de la Ville de Genève sur les subventions. Cette fusion a été retardée en raison de questions liées au paiement de la TVA par l'association Gym Seniors. Dès lors, la fusion avec Pro Senectute avait été repoussée à 2018. Dès lors, la Ville de Genève a soutenu en 2017 l'association Gym Seniors.

Dès 2018, suite à la fusion, la demande de subvention a été faite par Pro Senectute. Elle explique que cette demande a été refusée en 2018 mais également en 2019 en raison de la situation financière de Pro Senectute. Elle précise donc que le refus de soutien était en lien avec la recevabilité de la demande par Pro Senectute (fonds propres importants, subventions par le Confédération importantes, ratio). Elle passe à ce titre en revue les critères de refus, qui expliquent pourquoi, sur une base réglementaire, la subvention n'a pu être attribuée. Elle note que cette même démarche s'applique d'ailleurs à toutes les associations sportives de la Ville.

Elle relève ensuite que Pro Senectute dispose d'actifs immobilisés importants et de montants conséquents d'aide par les collectivités publiques. Elle déclare plus généralement, comme l'a indiqué précédemment Mme Barbey-Chappuis, que la Ville soutient le sport des seniors et que cette décision n'est pas une volonté de ne pas soutenir le sport pour cette tranche de la population.

D'ailleurs, le Service des sports a une offre destinée à ce public attrayante et très attractive financièrement, avec par exemple des sessions de 10 cours pour 20 francs soit 2 francs la séance. Ces prix défient donc toute concurrence. Elle cite également le soutien via le Fonds Zell pour ces activités.

Questions-réponses

Un commissaire demande s'il est exact que c'est la Ville elle-même qui propose les cours présents dans l'offre de sport destinée aux seniors de la dernière page de la présentation précédente. Mme Bonvin le confirme, ajoutant que ce catalogue d'offres est revu régulièrement. Mme Barbey-Chappuis indique qu'elle mène actuellement une réflexion concernant cette offre destinée aux seniors, faisant observer que des seniors en bonne forme souhaiteraient pouvoir accéder

également à l'offre d'activités destinées aux adultes. Elle précise que la réflexion a pour but d'adapter au mieux l'offre en ce sens.

Un commissaire demande confirmation du fait que c'est bien la Ville qui propose ce type de prestations, et non pas des associations, souhaitant savoir en outre si la Ville subventionne aujourd'hui des associations proposant des offres d'activités sportives aux personnes âgées. Mme Bonvin répond en premier lieu que la Ville achète des prestations à des tiers pour les proposer ensuite aux personnes âgées dans le cadre de ses prestations sportives, et secondement que la Ville subventionne des clubs de sport qui dispensent de prestations destinées aux seniors.

Une commissaire remercie les auditionnées pour la clarté de leurs explications. Elle déclare que si les commissaires ont eu la chance de bénéficier de la présentation projetée plus haut, elle relève que la communication auprès des personnes concernées s'est avérée plus problématique, et que ces manques ont pu susciter une réaction amère contre la Ville de la part des pétitionnaires, et souhaite connaître la position des auditionnées sur cette question.

Mme Barbey-Chappuis note que le problème ne vient pas de la Ville, mais qu'il conviendrait à ce titre de procéder peut-être à une audition de Pro Senectute pour en savoir plus sur leur communication auprès des usagers de l'offre proposée jadis par Gym Seniors.

Mme Bonvin indique à ce propos que le Service des sports a beaucoup échangé avec Pro Senectute sur ce point, mais qu'elle ne sait pas ce que l'association a communiqué à leurs usagers de cette activité. Elle relève que cette dernière a néanmoins bien compris la position de la Ville de Genève impliquée par le respect de ses propres règlements en matière de subventions, étant donné que Pro Senectute n'a pas déposé de demande pour l'octroi d'une telle subvention, ni en 2019 ni en 2020.

Mme Barbey-Chappuis se demande en ce sens pourquoi cette pétition demandant la reprise du subventionnement aux activités jadis menées par Gym Seniors est déposée seulement maintenant, rappelant que le subventionnement a cessé en 2018 déjà. Mme Bonvin ajoute que selon leurs informations ce passage des cotisations de 60 francs à 360 francs ne date pas de 2021, mais avait été pratiqué avant.

Une commissaire remercie les auditionnées pour leurs explications. Précisant qu'elle suit des cours avec Gym Seniors, elle avait aussi reçu une lettre d'information indiquant le passage de Gym Seniors à Pro Senectute et une grande augmentation des frais de participation annuels vu la cessation des subventions; elle déclare ne pas trouver cela très honnête. Elle demande ensuite si la Ville subventionne aussi des cours de yoga et de qi gong. Mme Barbey-Chappuis remercie tout d'abord cette dernière pour l'information concernant le courrier reçu concernant l'augmentation de l'abonnement annuel, précisant son souhait de pouvoir

en prendre connaissance. Pour ce qui est de la question posée, elle déclare que l'expérience conduite l'été passé avec les prestations offrant notamment des cours de yoga gratuits et sans inscription sera reconduite cet été.

Mme Bonvin précise que des cours de yoga sont aussi accessibles au long de l'année, indiquant qu'outre le yoga, le Pilates et le taekwondo sont également proposés. Elle ajoute plus globalement que l'offre est aussi calibrée par rapport au succès qu'elle rencontre ou non, et que celle-ci aura vocation à se baser de plus en plus sur l'âge «physique» (forme physique) et non sur l'âge biologique (âge).

Un commissaire souhaite en savoir davantage sur l'articulation existant entre les prestations achetées et les subventions aux associations, et demande confirmation du fait que la Ville achète de telles prestations aux associations. Mme Bonvin répond par la positive, indiquant que la Ville lance un appel d'offres et que les associations y répondent. Le choix est ensuite fait sur cette base.

Une commissaire remercie les auditionnées pour leurs explications très claires qui aideront à la tenue du débat, ainsi que pour leur reconnaissance d'une séparation nécessaire entre âge réel et âge physique, précisant pratiquer elle-même un sport qui a priori n'est pas habituellement destiné aux personnes de sa tranche d'âge. Mme Bonvin confirme cette posture et indique que certaines activités ont du succès pour des tranches d'âges qui n'avaient pas été imaginées, comme la participation à la boxe féminine. Elle ajoute que le nordic walking et les randonnées témoignent aussi de cet état de fait.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la répartition des cours proposés par la Ville sur le territoire, souhaitant en particulier savoir s'il existe un équilibre entre rive gauche et rive droite. Mme Bonvin répond que cet équilibre est constamment recherché par la Ville, mais précise qu'outre cette volonté la répartition dépend également de facteurs concrets, tels que l'existence de salles et de terrains adaptés aux besoins, et de citer parmi eux les écoles ou les infrastructures sportives de la Ville. Mme Barbey-Chappuis évoque l'existence d'activités prenant place à Varembé ou au départ de Varembé, d'autres au stade de Richemont, et d'autres encore sur les bords du lac, et fait observer que cela démontre bien que l'offre est répartie sur le territoire.

Un commissaire souhaite savoir si, parmi le catalogue des 26 activités sportives offert par la Ville, certaines sont proches de celles qu'effectuent Gym Seniors. Mme Bonvin répond par l'affirmative, précisant que les tarifs se situent d'ailleurs plus près des 60 francs que des 366 francs. Elle fait observer à ce propos que la comparaison de prix doit aussi tenir compte du nombre de cours dispensés. Par exemple, les cours proposés par Gym Seniors sont des cours annuels alors que certains cours avant étaient des cours sur des périodes plus

courtes. Il faut donc pondérer ces tarifs pour comparer les coûts pour les participant-e-s.

Un commissaire constate que les informations des pétitionnaires semblent ne pas être les mêmes que celles fournies ce soir par Mme Barbey-Chappuis et sa collaboratrice, et en demande confirmation à la magistrate. Mme Barbey-Chappuis indique qu'elle ne peut pas confirmer cela, étant donné qu'elle ne sait pas combien de cours sont couverts par cette cotisation de 366 francs.

Une commissaire relève que sur le site de la Ville concernant les activités seniors, les inscriptions se font uniquement en ligne, et demande si cela peut limiter l'accès au cours. Mme Barbey-Chappuis précise que ces inscriptions peuvent aussi se faire par téléphone si nécessaire.

Mme Bonvin ajoute qu'une étude a montré que cela suscitait même une augmentation de la participation plutôt qu'une baisse et que lors du changement de système un accompagnement a été mis en place par le Service des sports. Elle confirme également qu'en cas de problème d'inscription les collaborateurs sont à disposition et accompagnent les gens pour les inscriptions.

Mme Barbey-Chappuis déclare être néanmoins très attentive au fait que le numérique ne doit pas constituer une barrière à l'accès aux prestations. Le président remercie les auditionnées de leurs explications et de leurs réponses. Il demande ensuite aux commissaires la suite qu'ils souhaitent apporter au traitement de cet objet.

Une commissaire, notant que les explications de Mme Barbey-Chappuis ont été assez claires, indique qu'il pourrait être opportun de classer cette pétition. Elle demande s'il y aurait tout de même possibilité, ce faisant, d'adresser un courrier aux pétitionnaires pour les inciter à s'adresser à Pro Senectute sur cette question.

Un commissaire rappelle que la commission avait voté en faveur de l'audition de Pro Senectute et/ou de Gym Seniors, et qu'il convient donc de procéder à cette audition avant de se prononcer sur l'objet lui-même.

Une commissaire note que cette audition à venir est très importante, et qu'elle sera l'occasion d'inciter Pro Senectute à adresser un courrier informatif précis aux participants des cours de feu Gym Seniors.

Le président relève que cela serait d'autant plus important qu'il est injuste que la Ville soit accusée de respecter son règlement, alors que la suppression de la subvention précitée s'est en l'occurrence décidée sur la base de bons motifs. Comme aucune autre proposition ne se manifeste, il indique aux commissaires qu'il sera donc procédé à l'audition déjà prévue, et qu'il appartiendra ensuite à la commission de décider du sort qu'elle souhaite réserver à cette pétition.

Séance du 31 mai 2021

Audition de M. Joël Goldstein, directeur, et de Mme Howald, de Pro Senectute Genève

Le président rappelle tout d'abord le contexte ayant mené à cette pétition, évoquant la communication qui a été faite aux participants du cours de Gym Seniors quant à la fin prochaine des cours du fait de l'arrêt de leur subventionnement par la Ville.

M. Goldstein précise que Pro Senectute n'a pas communiqué sur la fin des cours, mais sur le fait que ceux-ci passaient de 60 à 366 francs par année. Il rappelle que cette communication a fait état du fait que Gym Seniors ne bénéficiait pas d'une subvention en tant qu'association, mais uniquement pour assurer une réduction aux habitants de la ville de Genève.

Le président le confirme, rappelant que la Ville retire cette subvention étant donné que les critères permettant son attribution ne sont plus remplis.

Mme Howald indique que la subvention de la Ville n'a jamais été utilisée pour Gym Seniors Genève, mais uniquement pour réduire le prix accordé aux habitants de la Ville. Elle relève que la cessation de celle-ci provient à cet égard d'une mauvaise connaissance du système de la part de Mme Barbey-Chappuis. Elle précise que la question n'était pas de subventionner une structure pour la faire vivre, mais de permettre qu'elle soit plus accessible aux habitants. Elle indique qu'une plainte avait été envoyée à M. Berset qui y a répondu très aimablement, expliquant pourquoi Pro Senectute et Gym Seniors augmentaient leurs prix.

Une commissaire indique que d'après son souvenir Gym Seniors était une association subventionnée par la Ville car elle répondait aux critères d'attributions des subventions, et que celle-ci a été englobée dans Pro Senectute en 2018. Elle souhaite savoir dès lors pourquoi la lettre n'a pas été envoyée à ce moment-là aux participants pour les avertir de ce fait, étant donné qu'il était assez clair qu'à partir de là l'association ne serait plus subventionnée. Relevant ensuite que Pro Senectute est une grande structure qui dispose d'un budget assez intéressant, elle demande pourquoi il n'a pas été décidé de faire profiter les cours de Gym Seniors des tarifs qui étaient pratiqués lorsque la Ville de Genève subventionnait les cours. Elle conclut en indiquant que si Pro Senectute délivre d'excellentes prestations, elle dispose aussi d'un budget conséquent.

Mme Howald indique qu'à l'heure actuelle 50% du budget de l'association est assurée par la Confédération, tandis que la moitié restante provient d'autres sources. Elle relève à ce titre qu'à Genève, ni les communes, ni le Canton, ne subventionnent Pro Senectute. Elle dit sur ce point qu'elle fonde beaucoup d'espoir pour que les discussions qui ont lieu entre les communes et le Canton dans le cadre de la LRT puissent enfin aboutir et permettre un financement de la part de

ces acteurs. Elle fait observer que la prolongation de ces discussions fait que Pro Senectute a accumulé ces dernières années des déficits, et indique que le nombre de personnes reçues à la consultation sociale est régulièrement communiqué aux communes respectives pour qu'elles se rendent compte de son importance. Elle conclut qu'il n'existe donc aucun lien entre le subventionnement qui n'a pas été accordé au niveau communal et cantonal ces dernières années, et le fait que la Ville ne subventionne plus le rabais accordé précédemment par Gym Seniors sur les cours destinés aux habitants de la Ville.

M. Goldstein ajoute que Pro Senectute n'a pas communiqué l'arrêt de ce subventionnement dès 2018, car ils ont cherché à continuer à négocier pour que la Ville continue de payer ce rabais destiné à ses habitants, mais sans succès. Il indique que c'est seulement à partir de ce moment-là que l'augmentation a été communiquée à Gym Seniors. Il explique qu'au même titre que la consultation sociale et le foyer de jour, Gym Seniors dispose d'un budget propre de 800 000 francs. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) subventionne les prestations Sport et mouvement des organisations cantonales comme Pro Senectute pour répondre aux dispositions de lutte contre l'isolement et la précarité. A Genève, ce montant s'élève à 127 000 francs. Il déclare que l'activité n'a pas de but lucratif, mais précise que Pro Senectute ne veut pas perdre d'argent sur ces activités, et fait observer que maintenir le prix des cours à 60 francs par année reviendrait à pratiquer une tarification qui inclurait automatiquement un déficit. Il rappelle sur ce point que c'est la Ville qui avait initialement proposé de faire des cours à 60 francs en les achetant à Pro Senectute, ce qui ne constituait pas une subvention. Il note que ce n'est qu'ensuite que la Ville avait décidé de verser directement le montant permettant de maintenir le prix à 60 francs, car elle avait demandé que les inscriptions à Gym Seniors Genève se fassent désormais par internet.

Le président demande quels étaient les montants versés par la Ville.

M. Goldstein répond qu'elle s'est tout d'abord élevée à 10 000 francs, puis à 20 000 francs.

Mme Howald rappelle que la décision définitive de la Ville n'a été signifiée que le 5 décembre 2019, à la suite de quoi Pro Senectute a rapidement informé les participants aux cours de Gym Seniors.

Un commissaire demande confirmation du fait que les 366 francs couvrent 30 cours par année.

M. Goldstein répond par la positive.

Le président demande confirmation du fait que, si la Ville accorde de nouveau sa subvention aux cours, Pro Senectute reviendra sur un tarif de 60 francs.

M. Goldstein répond par la positive.

Une commissaire demande confirmation du fait que Gym Seniors a été englobée dans le système de gestion de Pro Senectute.

M. Goldstein répond par la positive, précisant qu'il s'agit maintenant d'une prestation comme le foyer de jour ou la consultation sociale.

Un commissaire souhaite savoir combien de personnes sont inscrites à ces cours.

M. Goldstein répond que ces quatre cours concernent généralement 70 personnes.

Une commissaire demande si la majorité d'entre elles provient de la Ville de Genève.

M. Goldstein répond par la positive, précisant que ces personnes constituent l'essentiel des participants aux cours, mais indique ne pas avoir de chiffres à ce propos.

Une commissaire demande pourquoi Pro Senectute ne payerait pas elle-même pour permettre aux personnes inscrites aux cours de Gym Seniors de continuer à bénéficier des tarifs subventionnés à l'époque par la Ville.

M. Goldstein répond que les caisses de Pro Senectute ne sont guère pleines, et que l'association accroît son déficit de 1 000 000 de francs par année environ.

Le président relève que le rapport d'activité de Pro Senectute fait pourtant état d'une subvention de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs par année.

Mme Howald rétorque que cette somme concerne uniquement les foyers de jour, et qu'il s'agit là d'un contrat de prestation passé entre l'association et le Canton. Elle note que l'association parvient à survivre pour l'instant grâce à la Loterie romande, qui leur accorde un montant, en attendant que les communes et le Canton parviennent à s'entendre. Elle précise néanmoins que celle-ci a notifié qu'elle arrêtera de les subventionner au 31 décembre 2021. Elle indique que deux solutions seront alors à envisager pour que l'association survive, à savoir soit la clôture du programme de consultation sociale individuelle, dont 50% est assuré par la Confédération via un contrat de prestation avec l'OFAS, soit l'abandon d'une partie du programme de prestations d'aides à domicile.

Un commissaire souhaite savoir pour quelles raisons Gym Seniors a été intégrée dans Pro Senectute.

M. Goldstein indique que Pro Senectute versait précédemment 127 000 francs de subventions reçues à Gym Seniors, mais explique qu'à un certain point la

Confédération a refusé de payer une subvention qui allait à un sous-traitant de Pro Senectute. Il explique que c'est pour cette raison que Pro Senectute et le comité de Gym Seniors ont travaillé ensemble à régulariser cette situation, via une intégration de la seconde dans la première. Il rappelle que cette fusion par intégration a eu lieu en 2018.

Le président constate que l'activité de Gym Seniors coûte 800 000 francs alors que la subvention ne s'élevait qu'à 20 000 francs et demande des éclaircissements sur ce point.

M. Goldstein répond en indiquant que seuls quatre cours du programme étaient concernés par la subvention de 20 000 francs, ceux-là même dont le tarif est passé de 60 à 366 francs.

Le président constate que deux types de dons apparaissent dans les comptes de l'association, et cite premièrement 809 000 francs sous la catégorie dons, legs et collectes de fonds, et 1 500 000 francs sous la catégorie des dons des fondations. Il relève par conséquent que ce sont les dons des fondations qui permettent à Pro Senectute de survivre, et que ceux-ci ont été utilisés à hauteur de 1 100 000 francs.

Mme Howald le confirme.

M. Goldstein ajoute que Pro Senectute dispose des fonds d'aides sociales de différentes fondations, ce qui leur permet d'éviter d'avoir à engager elles-mêmes des assistants sociaux. Il cite également le fonds d'aide provenant de l'AVS, ainsi que des fonds privés. Il indique enfin que Pro Senectute distribue en aides financières environ 1 000 000 de francs par année.

Un commissaire demande quels sont les prix des autres cours.

Mme Howald répond que les cours de gym sont les seuls que Pro Senectute vend, et relève que leur prix s'élève également à 366 francs dans les autres cantons. Elle ajoute que Pro Senectute Genève voudrait aussi pouvoir offrir d'autres cours comme dans d'autres cantons, mais explique que cela est impossible tant qu'aucune assurance n'est donnée quant à la suite du financement de l'association après le 31 décembre 2021, et dit son inquiétude à ce sujet.

Une commissaire indique se mettre à la place des personnes qui payaient 60 francs à l'époque, et doivent maintenant payer 366 francs, et relève que cela fait une grosse différence. Elle demande en ce sens aux personnes auditionnées quelle est leur stratégie de recherche de fonds pour pallier la disparition des 20 000 francs précédemment accordés par la Ville.

M. Goldstein répond qu'ils ont écrit au médecin cantonal et à la conseillère administrative, mais sans succès. Il relève néanmoins que grâce aux fondations

privées, ces cours peuvent tout de même rester à des prix intéressants, relevant à ce titre que la Fondation Roth a acheté des cours à hauteur de 10 000 francs.

Mme Howald ajoute que diverses possibilités pour faire face à cette augmentation des tarifs ont été mentionnées très clairement dans le courrier adressé aux participants, en leur indiquant qu'une demande de soutien pouvait être adressée pour les plus modestes d'entre eux.

Une commissaire souhaite savoir si Pro Senectute proposait une prestation similaire avant d'absorber Gym Seniors.

M. Goldstein répond par la négative.

Un commissaire annonce une question sur le milieu social des personnes participant aux cours de Gym Seniors. Constatant sur ce point que si beaucoup de personnes âgées ont des difficultés financières elles constituent statistiquement la génération globalement la plus riche, il souhaite savoir si des demandes de subventionnement de leur part leur sont adressées.

M. Goldstein répond que sur l'ensemble des cours de Gym Seniors l'on retrouve tout type de budgets chez les participants. Relevant plus généralement que si la plupart des personnes âgées arrivent à joindre les deux bouts, 20 000 sur 80 000 personnes touchant l'AVS à Genève sont au bénéfice des prestations complémentaires. Il dit en ce sens la volonté de Pro Senectute que l'aide contre l'isolement et le soutien à la socialisation puissent être accessibles à tous. Il explique ensuite que ces cours ont connu un déficit de 300 000 francs en 2020 étant donné qu'ils n'ont pu avoir lieu, et indique qu'une campagne publicitaire a été récemment menée pour encourager les gens à revenir. Il conclut que s'ils pouvaient pratiquer les tarifs précédents ils le feraient, étant donné qu'ils n'ont pas d'intérêt à garder cet argent.

Mme Howald indique que cette campagne publicitaire a consisté en des capsules dans les TPG, l'envoi de catalogues de cours et des affiches dans le Canton. Elle ajoute que Pro Senectute mène des recherches de fonds constantes auprès de donateurs privés et de fondations pour assurer cette prestation, et précise que c'est grâce à cela que la démarche de communication précitée a pu être financée, pas un seul franc n'ayant été sorti pour cela du budget ordinaire. Elle explique que la stratégie de recherche de fonds est simple, et que chaque projet donne lieu à une campagne de récolte.

Un commissaire relevant que le Service des sports de la Ville de Genève offre le même type de cours, il demande quelle est la différence des cours proposés par Pro Senectute, et quel est l'intérêt des personnes participant à ces cours de s'y inscrire plutôt qu'à ceux proposés par la Ville.

M. Goldstein indique que la plus-value des cours Gym Seniors réside dans le fait qu'ils sont donnés par des gymnastes professionnels qui donnent des cours

pour lesquels ils ont été formés selon les normes Enseignement sport adulte (ESA) de l'Office fédéral du sport. Il note ainsi qu'ils se distinguent par une approche spécialisée auprès des personnes âgées.

Mme Howald relève que si les gens sont si nombreux à profiter des différentes prestations de Pro Senectute, c'est en partie dû au sérieux du suivi et à l'accès facilité aux fonds fédéraux. Elle ajoute qu'à défaut de fermer ils avaient pensé un temps envoyer les factures des différentes prestations aux communes, avec la plus importante pour la Ville de Genève, mais indique que deux fondations se sont substituées aux fonds cantonaux et communaux jusqu'à la fin de l'année. Elle dit à nouveau son inquiétude face au fait qu'aucune perspective d'aide de ces deux fondations ne s'est dessinée pour les années suivantes.

Une commissaire demande combien de gens suivent les cours chaque année.

M. Goldstein répond qu'entre 2000 et 2400 personnes les suivent.

Une commissaire, relevant que des plaintes ont été formulées face à la hausse des tarifs, demande aux personnes auditionnées si elles pourraient leur envoyer la réponse de M. Berset.

Mme Howald répond par la négative, précisant que ce courrier n'était pas adressé à Pro Senectute. Elle ajoute par ailleurs qu'elle ne diffuse pas non plus les lettres envoyées par Mme Kitsos et Mme Barbey-Chappuis.

Le président demande à quelle hauteur les 846 500 francs que coûtent les cours de Gym Seniors sont couverts par le revenu des ventes.

M. Goldstein répond que 2020 constitue une année compliquée à cet égard au vu des circonstances, mais indique que pour 2019 l'équilibre avait été atteint. Il précise que l'intégration de Gym Seniors dans Pro Senectute a demandé à cette dernière de calculer le coût réel des cours, dans lequel a dû être pris en compte le fait que Gym Seniors n'avait pas payé la TVA pendant des années. Il précise à ce titre que sans Pro Senectute Gym Seniors n'existerait probablement plus, et dit qu'ils restent persuadés que cette prestation est fondamentale dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Il évoque enfin le partenariat avec Cité Seniors, qui permet de donner des cours dans les parcs et sur la plage durant l'été, et relève la bonne collaboration avec les travailleurs de l'organisation.

Discussion et prises de position

Une commissaire démocrate-chrétienne demande si cette pétition concerne uniquement le sport, ou également les subsides à la personne âgée.

Le président répond que ce dossier concerne uniquement le sport, à savoir le département de Mme Barbey-Chappuis.

Une commissaire démocrate-chrétienne dit son regret quant au manque de clarté apporté par les personnes auditionnées dans leurs explications. Elle fait observer à ce titre qu'il a été répondu de manière évasive aux questions très précises d'un commissaire Vert, et note que Gym Seniors a été englobé par Pro Senectute sans que les usagers soient mis rapidement au courant.

La commissaire d'Ensemble à gauche abonde dans ce sens, et déclare avoir été quelque peu déconcertée par cet embrouillamini de comptes. Elle se demande s'il ne serait pas avisé d'auditionner Mme Sumi, l'ancienne responsable de Gym Seniors, ou une autre ancienne responsable de l'association pour avoir une idée plus claire de la situation.

Un commissaire Vert relève qu'il lui a tout de même été répondu que cette fusion avait eu lieu car la Confédération ne voulait plus subventionner un sous-traitant de Pro Senectute, donc qu'il s'agissait d'une raison comptable plus que pratique.

Un commissaire libéral-radical fait observer à ce titre que cette fusion a permis de maintenir la subvention fédérale. Il note également le caractère très compartimenté de leur budget.

Le président relève que quand on connaît un peu le monde associatif, l'utilisation de 1 000 000 de francs utilisés sur les fonds signifie que l'on n'est pas au mieux de sa forme, et note à ce titre que l'on sentait bien le stress de Mme Howald à ce sujet.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déplore que les usagers de la Ville ne puissent plus bénéficier du tarif préférentiel qui leur était accordé auparavant.

Le président dit l'entendre, mais relève que l'association ne travaille pas uniquement pour la Ville.

Une commissaire socialiste fait observer que l'offre ne concerne que quatre cours qui n'ont pas été précisément mentionnés et note que les personnes concernées peuvent se tourner vers la Ville pour trouver une offre similaire moins chère. Elle abonde dans le sens de la remarque précédente du commissaire Vert, indiquant que c'est ici une logique comptable plus que pratique qui est à l'œuvre.

Le président déclare que comme aucune proposition précise n'est formulée quant à l'objet il fera inscrire ce dernier à l'ordre du jour de la séance du 15 juin 2021.

Un commissaire Vert relève que cela permettra de relire les notes de la séance où Mme Barbey-Chappuis avait été auditionnée sur la question.

Séance du 15 juin 2021

Vote de la pétition P-434

Le président ouvre la discussion sur cette pétition. Il rappelle que la commission avait décidé, suite à l'audition de Pro Senectute lors de la séance du 31 mai, de déterminer la suite à donner à cet objet lors de la séance suivante.

Une commissaire indique que le Parti démocrate-chrétien va voter en faveur du classement. Elle rappelle que la commission a entendu Mme Barbey-Chappuis qui a présenté devant elle la manière de faire du Service des sports en matière de subvention, et déclare ne pas avoir été convaincue par les arguments et les comptes assez vagues de Pro Senectute.

Une commissaire précise avoir lu le rapport d'activité de Pro Senectute et relève qu'il convient de les remercier pour leur travail. Même s'il existe d'autres cours proposés par la Ville de Genève, elle déclare que le classement de la pétition constituerait un signal négatif envoyé aux aînés de condition précaire. Elle estime qu'il serait par conséquent opportun de proposer une aide supplémentaire à cette catégorie de personnes afin que les cours soient plafonnés pour eux à 75 francs pendant toute l'année, au lieu des seuls six mois actuellement prévus. Elle propose donc d'adjoindre à la pétition la recommandation suivante: «La commission des pétitions recommande que la Ville de Genève subventionne en partie les cours de Gym Seniors de manière à au moins permettre aux bénéficiaires des prestations complémentaires d'avoir accès à des prix réduits sur l'ensemble de l'année (au lieu de six mois à l'heure actuelle).»

Une commissaire relève que l'ensemble de la commission était dubitative après la dernière audition de Pro Senectute, qui n'a pas permis d'apporter beaucoup d'éclaircissements. Elle dit néanmoins la pertinence des propos de la commissaire et de sa proposition de recommandation, et déclare que le fait que les comptes de Pro Senectute ne sont pas clairs ne doit pas prétériter les plus modestes. Elle indique par conséquent que le groupe socialiste soutiendra un renvoi au Conseil administratif de la pétition et la recommandation d'Ensemble à gauche.

Un commissaire indique que l'Union démocratique du centre votera en faveur du classement.

Votes

Le président annonce qu'il soumet tout d'abord au vote la recommandation formulée par Ensemble à gauche, à savoir: «La commission des pétitions recommande que la Ville de Genève subventionne en partie les cours de Gym Seniors de manière à au moins permettre aux bénéficiaires des prestations complémentaires

d'avoir accès à des prix réduits sur l'ensemble de l'année (au lieu de six mois à l'heure actuelle).»

La commission vote en faveur de la recommandation, qui est acceptée par 7 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve) contre 5 non (3 PLR, 2 PDC) et 2 abstentions (UDC, MCG).

Mis au vote, le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-434 assortie de la recommandation est accepté par 7 oui (1 EàG, 3 S, 3 PLR) contre 4 non (2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) et 3 abstentions (Ve).

PROJET DE RECOMMANDATION

La commission des pétitions recommande que la Ville de Genève subventionne en partie les cours de Gym Seniors de manière à au moins permettre aux bénéficiaires des prestations complémentaires d'avoir accès à des prix réduits sur l'ensemble de l'année (au lieu de six mois à l'heure actuelle).

Annexes:

- pétition P-434
- https://publications.ge-pro-senectute.ch/ra-2020/ProSenectute-Geneve-Rapport-d-activite-2020.html#p=31

Pétition: subventions aux cours de gymnastique seniors organisés par Pro Senectute

P-434

Service du Conseil municipal

Commission des Pétitions

4 rue de la Colouvrenière

1204 Genève

Mesdames, Messieurs les député-e-s,

Les soussigné-ée -s tous participant-e-s aux cours de gymnastique senior organisés par Pro Senectute ont appris avec consternation la décision de la Ville de Genève de renoncer dès le premier janvier 2021 à ses subventions, faisant ainsi passer leur coût annuel de CHF 60.-à CHF 366.-

Il est certain que si de tels tarifs sont appliqués, un grand nombre de participants à ces cours, disposant de faibles revenus , se verront forcés d'y renoncer. Il s'agit donc d'une mesure profondément antisociale ; les économies réalisées à court terme se transformeront en frais supplémentaires pour la collectivité par la suite, lorsque les personnes concernées ne bénéficieront plus des bienfaits physiques et psychiques de cette activité.

En conséquence, , nous demandons au Conseil municipal de la Ville de Genève de revenir sur cette décision et de rétablir les subventions

Avec nos meilleures salutations

Un groupe de seniors ulcérés

Pour adresse :

Olivier et Renée Chabloz

8, rue Soubeyran 1203 Genève

M. Didier Lyon (UDC). Je m'exprime au nom de l'Union démocratique du centre et non en tant que rapporteur. Il est important de rappeler que la Ville propose un catalogue de prestations pour tous les âges dans le domaine du sport, y compris pour les aînés. La Ville n'a jamais subventionné Pro Senectute, mais l'association Gym Seniors. Ces deux entités ont fusionné en 2018, date depuis laquelle aucune demande de subvention n'a été déposée par Pro Senectute. Cette dernière dispose d'actifs immobilisés importants et de montants conséquents d'aides provenant de collectivités publiques. Le Service des sports de la Ville dispose déjà d'une offre attrayante et attractive financièrement destinée à ce public, avec par exemple dix cours au prix de 20 francs, soit deux francs la séance. L'Union démocratique du centre a été convaincue par les arguments de Mme Barbey-Chappuis au contraire des arguments et des comptes assez vagues de Pro Senectute. L'offre de la Ville de Genève est suffisamment étoffée pour satisfaire tout un chacun. L'Union démocratique du centre vous invite donc à classer cette pétition.

Mme Maryelle Budry (EàG). La commission des pétitions s'était indignée avec les pétitionnaires et avait tenté de comprendre pourquoi le coût des cours de Gym Seniors était passé de 60 à 366 francs par an. Inutile de revenir sur le bienfait des activités motrices pour la santé de la population dans son ensemble, et particulièrement pour la population vieillissante. Notre ancienne collègue socialiste Martine Sumi avait mis sur pied la structure Gym Seniors, qui avait obtenu le soutien de la Ville. A son départ en 2018, Pro Senectute avait repris Gym Seniors et n'avait pas tardé à augmenter les prix de façon spectaculaire. Nous avions donc tenté de comprendre ce qui s'était passé avec Mme Barbey-Chappuis et avec les responsables de Pro Senectute Genève. La Ville de Genève offre également aux aînés des cours de qualité à prix très abordables. De plus, elle ne peut pas soutenir Pro Senectute qui est une structure nationale qui reçoit des subventions de la Confédération via le fonds AVS et qui est également soutenue par d'importants fonds privés. Nous aurions donc pu classer cette pétition puis signifier aux aînés qui se plaignent d'aller suivre les cours de la Ville et de nous laisser tranquilles.

Or, il faut comprendre que lorsqu'on est âgé il est difficile de quitter sa monitrice de sport, son groupe et le lieu auquel on est attaché depuis des années pour s'inscrire dans un autre cours donné par une autre professeure, rejoindre un nouveau groupe dans un autre parc ou une autre salle de gym dans un autre quartier. Les personnes âgées qui suivent les cours de mobilité sont principalement des femmes qui, on le sait, ont souvent de très petits revenus à la retraite, soit parce qu'elles se sont occupées de leur famille, soit parce qu'elles ont travaillé dans des secteurs professionnels dits féminins qui sont beaucoup moins payés. Certaines de ces femmes ne survivent donc que parce qu'elles reçoivent des prestations complémentaires.

Par conséquent, la majorité de la commission a pris la décision de renvoyer la pétition au Conseil administratif en lui demandant de faire un geste pour les personnes au bénéfice des prestations complémentaires, soit de leur accorder des prix réduits toute l'année. C'est un petit geste symbolique envers une population pauvre mais désireuse de se maintenir en bonne santé et ainsi de moins peser sur la société. Ensemble à gauche votera donc le renvoi au Conseil administratif de cette pétition munie du projet de recommandation.

Une voix. Bravo!

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous traitons les rapports sur les pétitions. Je donne la parole à Mme Olivia Bessat-Gardet.

Mme Olivia Bessat-Gardet (S). Tout ce qui vient d'être dit par notre camarade Maryelle Budry d'Ensemble à gauche résume absolument la position du Parti socialiste sur cette pétition. En soutenant son renvoi au Conseil administratif muni de la recommandation de la commission, nous avons voulu répondre au souci de nos aînés les plus pauvres de la population, montrer que nous avons entendu leur appel qui était de clarifier une situation pour laquelle la communication avait manqué. Oui, le catalogue de la Ville est très étoffé et propose des offres alléchantes à des prix attrayants pour toutes et tous. Il a été rapporté en commission que des réflexions sont menées sur la prise en compte de la forme physique plutôt que de l'âge, c'est très intéressant et constitue un message à partager: prendre soin de nos aînés et permettre à ceux qui en ont le plus besoin d'accéder à ces cours à des prix accessibles.

Nous tenons d'ailleurs à saluer le travail mené et qui continue de l'être par Pro Senectute, tout comme le travail de la Ville pour la diversité de son offre. Nous saluons aussi notre camarade Martine Sumi pour le travail effectué dans le cadre de Gym Seniors et pour son dévouement à cette population. Nous vous invitons donc à voter en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil administratif ainsi que de la recommandation formulée par Ensemble à gauche.

M. Matthias Erhardt (Ve). Pour le groupe des Vertes et des Verts la demande de cette pétition était relativement peu claire. Nous avions les mêmes soucis que l'Union démocratique du centre à comprendre le rôle de Pro Senectute depuis la fusion de ces deux associations ou plutôt l'absorption de Gym Seniors par Pro Senectute. L'audition de la magistrate Marie Barbey-Chappuis nous a apporté

satisfaction quant à l'offre sportive dédiée aux personnes âgées car on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas rien, ce que nous saluons. Pour nous, la priorité est de garantir aux personnes âgées un accès aux offres sportives à des prix tout à fait abordables, c'est pourquoi en commission nous avons soutenu la recommandation formulée par Ensemble à gauche.

Pour le surplus, la pétition telle que présentée n'a pas vraiment de sens à nos yeux parce que Pro Senectute n'a jamais proposé de cours de gym, cette offre ne pourra donc pas revenir sous les conditions fixées à l'époque par Gym Seniors. Par conséquent, notre groupe s'abstiendra lors du vote de cette pétition, comme en commission d'ailleurs, afin qu'elle soit tout de même acceptée bien que nous ne la soutenions pas en tant que telle, et que la recommandation que nous soutenons pleinement soit adressée au Conseil administratif.

Mme Fabienne Beaud (PDC). Le Parti démocrate-chrétien remercie la commission des pétitions pour le travail fourni, qui fut effectivement intense et de qualité. Toutefois, lorsque nous avons auditionné les pétitionnaires nous n'avons pas très bien compris le but premier de la pétition, si ce n'est de faire une demande de subvention en faveur de Pro Senectute. Lorsque nous avons auditionné notre magistrate Marie Barbey-Chappuis, elle nous a expliqué qu'il n'y avait pas de subvention accordée à Pro Senectute car c'est une institution nationale qui est subventionnée par la Confédération et d'autres organismes, et qui disposait donc de suffisamment de moyens. A l'époque, la Ville finançait néanmoins Gym Seniors qui a finalement fusionné avec Pro Senectute au départ de notre chère ancienne collègue Martine Sumi. La magistrate nous a aussi expliqué que la Ville disposait d'une offre très attrayante pour les personnes seniors, notamment des cours de sport à un prix de 2 francs par séance, et qu'elle incitait les personnes dans cette tranche d'âge à les suivre via ses abonnements très attractifs. En parallèle, nous n'étions pas très convaincus par la demande de subvention lorsque nous avons auditionné Pro Senectute, c'est pourquoi ce soir notre groupe votera pour le classement de cette pétition.

M. Christian Steiner (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les explications que nous avons reçues en commission de la part de Pro Senectute n'étaient pas très encourageantes effectivement. Il faut néanmoins retenir quelques points, à savoir que l'organisation offre d'autres cours au même prix que le nouveau prix contesté d'un peu plus de 300 francs, qui choque bien sûr par rapport aux 60 francs initiaux, mais c'est le prix pratiqué dans toute la Suisse. La possibilité de subvention de ces cours par la Ville s'avère donc des plus difficiles. Le Mouvement citoyens genevois soutient évidemment la mise à disposition de cours de gymnastique à des prix abordables mais dans ce cas nous

devons néanmoins conclure que la mise en œuvre de la pétition est techniquement impossible car on ne pourra pas subventionner directement Gym Seniors. Nous proposerons donc le classement de cette pétition.

M. Vincent Latapie (PLR). Je serai relativement bref, dans la mesure où tout a déjà été dit sur ce sujet. Le groupe du Parti libéral-radical fait siens les arguments déjà émis par plusieurs groupes, dont notamment le Parti socialiste, à la différence que nous avons compris les explications données par Pro Senectute et estimé qu'il n'appartenait pas à la Ville de Genève de faire un audit de leurs comptes. L'organisation nous a en effet expliqué quelles étaient leurs difficultés et leur incapacité à baisser les coûts. C'est pourquoi de notre côté nous entendions donner un signal positif ce soir en renvoyant cette pétition au Conseil administratif pour qu'il veille et continue de veiller que les personnes les plus démunies puissent bénéficier de l'accès à ces cours, bien que l'offre existante soit déjà satisfaisante. Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe du Parti libéral-radical demande le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 33 oui contre 15 non (15 abstentions), assorties d'une recommandation.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

La commission des pétitions recommande que la Ville de Genève subventionne en partie les cours de Gym Seniors de manière à au moins permettre aux bénéficiaires des prestations complémentaires d'avoir accès à des prix réduits sur l'ensemble de l'année (au lieu de six mois à l'heure actuelle).

13. Interpellation orale du 8 septembre 2021 de M. Daniel Sormanni: «Les règlements du Conseil administratif ainsi que les conventions et les directives sont-ils appliqués ou négligés?» (IO-320)[1].

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis toujours dans l'attente de réponses de la part de la magistrate, je demande donc que cette interpellation soit reportée au mois prochain, s'il vous plaît.

Le président. D'accord, Monsieur le conseiller municipal. L'interpellation est reportée à la prochaine session.

14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 14 novembre 2017 de Mme et MM. Stéphane Guex, Pierre Gauthier et Patricia Richard: «Chantier du Grand Théâtre, comment en est-on arrivé là?» (R-216 A)[2].

Rapport de M. François Mireval.

La résolution R-216 a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 15 novembre 2017. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 29 novembre 2017, 20 et 28 février et 23 mai 2018, sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séances ont été prises par Mme Shadya Ghemati et M. Nicolas Rey, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de leur travail.

PROJET DE RÉSOLUTION

Mandat est donné à la commission des finances du Conseil municipal d'établir les faits et leur chronologie afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements au sein de la chaîne de décision et au sein du Conseil administratif.

Attendu que:

– les problèmes occasionnés par l'inondation des niveaux inférieurs du chantier du Grand Théâtre ont été portés à l'attention du magistrat en charge et à celle

[1] Annoncée, 1668.
[2] «Mémorial 175e année»: Développée, 3596.

du Conseil municipal lors de la session plénière du Conseil municipal de la Ville de Genève le mardi 6 juin 2017;

– à l'énoncé de ces problèmes, le magistrat en charge les a démentis formellement et a déclaré qu'il s'agissait d'«élucubrations»;
– quatre mois et demi plus tard, mi-octobre 2017, la presse locale a confirmé l'inondation du chantier du Grand Théâtre;
– la saison artistique 2017-2018 de l'institution sera gravement compromise;
– outre les faits considérables entraînés par l'inondation qui aurait endommagé certaines installations techniques, des indemnités importantes seront à verser aux artistes et aux metteurs en scène en dédommagement des annulations de leurs spectacles;
– les conséquences de ces problèmes auraient pu être réduites si le magistrat en charge n'avait pas caché leur existence et leur gravité quand la question lui a été posée;
– la gestion politique erratique des faits et de leur enchaînement doit être connue du Conseil municipal et donc de la population afin de fournir au corps électoral les informations qui lui sont indispensables pour exercer valablement ses droits politiques,

le Conseil municipal de la Ville de Genève donne mandat à la commission des finances dudit conseil d'établir les faits et leur chronologie afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements au sein de la chaîne de décision du département administratif concerné et au sein du Conseil administratif *in corpore*. Ces dysfonctionnements ont en effet conduit à la catastrophe technique, financière, artistique et culturelle qui frappe aujourd'hui le Grand Théâtre.

En particulier, la commission des finances du Conseil municipal de la Ville de Genève devra:

– étudier les raisons qui ont conduit le département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève et son magistrat à cacher au Conseil municipal durant plus de quatre mois les graves problèmes qui ont frappé le chantier du Grand Théâtre;
– évaluer avec la plus grande précision et toute la rigueur requise les conséquences des problèmes survenus sur le chantier précité;
– identifier les dysfonctionnements internes au département des constructions et de l'aménagement relatifs aux problèmes du chantier du Grand Théâtre;
– rédiger et publier avant les échéances électorales à venir un rapport destiné au Conseil municipal de la Ville de Genève afin que cette dernière puisse exercer ses droits politiques en toute connaissance de cause.

Séance du 9 novembre 2017

Audition de Mme Patricia Richard et de M. Pierre Gauthier, résolutionnaires

Mme Richard déplore le manque de transparence dont a fait preuve le Conseil administratif dans cette affaire ainsi que le fait qu'il a été nécessaire de présenter pareille résolution pour avoir des explications de la part de l'exécutif.

Un commissaire demande si M. Guex, qui a déploré par retour d'e-mail de ne pas pouvoir être auditionné en même temps que les autres signataires en raison du délai trop court entre la convocation et l'audition, sera auditionné ultérieurement, en tant que rédacteur du texte.

M. Gauthier précise qu'il est avec M. Guex le corédacteur de ce texte.

Le président confirme qu'il a pris bonne note des messages transmis par M. Guex et espère que ce dernier comprendra que la commission des finances fasse passer l'objet avant son auteur.

Un commissaire se réfère aux demandes formulées dans la résolution R-216. Il demande ce qui fait dire aux auteurs de la résolution que le Conseil administratif a caché au Conseil municipal les graves problèmes ayant frappé le chantier du Grand Théâtre (GTG) pendant quatre mois. Il précise qu'il pose cette question afin de pouvoir envisager les futures auditions dans les meilleures conditions. Quels sont donc les éléments qui permettent d'affirmer que le magistrat était au courant?

M. Gauthier rappelle que les lanceurs d'alerte sont protégés par la Constitution et qu'il n'a aucunement l'intention de violer cette dernière en dévoilant l'identité de ses sources. Il souligne ensuite qu'il s'agit d'une sale affaire. Il informe que dès le début du chantier (soit en février-mars derniers) les premières alertes concernant d'éventuels débordements de la nappe phréatique de surface ont été signalées à l'intérieur du chantier. Cette information a été confirmée par une journaliste de la *Tribune de Genève*. Il se réfère ensuite à la cartographie hydrologique cantonale et signale que cette zone est connue pour contenir des nappes phréatiques de surface. (Il rappelle d'ailleurs que Plainpalais était une vaste plaine marécageuse et que l'Arve s'étendait quasiment jusqu'au pied des Bastions.) Il s'agit donc d'une zone sensible hydrologiquement.

Ces infiltrations ont posé deux problèmes. Premièrement, le système des cuves qui sont les vases d'expansion du système hydraulique qui alimentent les vérins pouvant soulever près de trente tonnes (alors que leur diamètre n'est que de 10 centimètres), ainsi que le liquide de ce système, doivent être impérativement protégés de tout contact avec l'eau. Deuxièmement, au début du chantier, les membres de la commission des travaux et des constructions qui l'ont visité n'ont pas pu visiter les sous-sols. Or, les murs qui encadrent la scène ont bougé; la passerelle métallique de 14 m destinée au personnel et au matériel technique qui relie

les deux murs a bougé de quelque 10 cm, selon ses sources. Il précise que cela a pu être causé soit par les infiltrations d'eau, soit par le creusement d'une nouvelle cavité en sous-sol, mais que n'étant pas ingénieur civil, il ne peut pas le savoir.

Ainsi, dès le mois de mai dernier, M. Gauthier explique que des rumeurs confirmant ces informations sont arrivées aux oreilles de M. Guex et de lui-même. Lors du débat qui s'est tenu au début du mois de juin et qui portait sur le crédit supplémentaire (de 4,5 millions de francs) demandé par M. Pagani, M. Guex et lui-même ainsi que M. Brandt ont interrogé le magistrat au sujet de ces informations. Or, on lui a répondu que celles-ci n'étaient que des «élucubrations». Rien n'a donc été entrepris. Cependant, le vendredi 13 octobre 2017, la Fondation du Grand Théâtre a organisé une séance afin d'informer ses employés notamment que le chantier accuserait un retard de plusieurs mois. La présidente de la fondation et le directeur du Grand Théâtre ont ensuite fait part de leurs inquiétudes à la presse. En outre, le conseil de fondation déclare ne pas avoir été au courant avant cette date. Lors de la séance du Conseil municipal du mois d'octobre M. Gauthier a demandé à M. Pagani la date à partir de laquelle il était au courant de cet incident. Le magistrat, qui est le responsable politique de ce chantier, lui a alors répondu qu'il a été mis au courant de cet incident – connu de toute la République à partir des mois de février-mars – dès le mois d'octobre également. Voilà pourquoi la résolution R-216 mentionne un délai de quatre mois et demi lors duquel il ne s'est strictement rien passé.

Mme Richard ajoute qu'elle a signé au nom du Parti libéral-radical car son parti a également investigué. Or, il est apparu qu'une seule personne au sein du Conseil de fondation était au courant depuis le mois de juin. Elle rappelle ensuite que le Conseil administratif a un devoir de transparence envers le Conseil municipal, d'autant plus que ce retard va engendrer des conséquences fâcheuses non seulement financièrement, mais également d'un point de vue culturel. Il s'agit donc de savoir pourquoi l'exécutif municipal a attendu et à partir de quand ce dernier était au courant, afin de rétablir la confiance qui, selon elle, a été rompue.

Un commissaire demande qui est cette personne membre du conseil de fondation du Grand Théâtre qui était au courant dès le mois de juin.

Mme Richard répond qu'il s'agit de la présidente. Elle ajoute qu'il est probable que M. Kanaan ait été mis au courant assez tôt également, notamment au vu du changement de programmation qui est survenu récemment.

M. Gauthier rappelle qu'il existe deux textes en lien avec cette problématique: d'une part, une motion, qui a été votée en urgence et transmise au Conseil administratif afin de trancher la question de la responsabilité ainsi que, d'autre part, cette résolution qui donne mandat du Conseil municipal à la commission des finances afin d'établir la chronologie des faits. Il ajoute que de son point de vue ce n'est pas une question partisane, mais plutôt d'intérêt général et de respect

de la démocratie. Le Conseil municipal, qui n'a que des pouvoirs limités, s'est fait promener pendant plusieurs mois et cette attitude va avoir des conséquences déplorables, y compris pour la réputation de la Ville de Genève. Il souligne d'ailleurs que la personne qui dirige le Grand Théâtre actuellement s'apprêtait à organiser sa dernière saison au sein de cette institution. Or, en raison de cet incident et du comportement qui a suivi, il ne pourra pas l'achever, ce qui, aux yeux de M. Gauthier, mériterait des demandes de dédommagement. Il poursuit en expliquant que selon des allégations récentes, des vols auraient été commis sur le chantier, notamment des vols de matériel informatique destiné à la commande des cintres. En outre, le rideau de fer (qui est un objet classé comme une pièce historique) aurait été vandalisé par des graffitis de nature sexiste. Ce chantier semble donc géré plutôt légèrement. Et cette gestion plutôt légère engendre de fortes inquiétudes de la part du personnel notamment technique qui se demande ce qui va se passer lors du délai imposé par cet incident, d'autant plus qu'il était prévu que, dès le mois d'août 2018, les entreprises en charge du contrôle du bon fonctionnement de la machinerie et des réseaux électriques procèdent à ces vérifications. M. Gauthier ajoute qu'au lieu de pallier ce problème lorsque les premières infiltrations d'eau sont apparues, il a été décidé de pratiquer à un coulage de béton pour endiguer l'infiltration, ce qui n'a en réalité que déplacé le problème, l'eau se frayant de toute manière un chemin. Il revient ensuite au problème des cuves et du système hydraulique, en signalant que celui-ci doit éviter tout contact avec de l'eau, tandis que celles-là doivent être vérifiées de manière rigoureuse par une entreprise mandatée chaque année pour le faire, notamment en raison de problème de pression et de fuite (également pour protéger la nappe phréatique). Cette vérification est une condition sine qua non à ce que les assurances couvrent les éventuels dommages qui surviendraient. Or, ces vérifications n'ont pas pu être réalisées, tandis qu'il semblerait que du sable et de l'humidité se soient déposés sur les vérins, notamment. En outre, il est impossible de vérifier les commandes électriques, puisque l'électricité sur le site a été coupée.

Tout cela témoigne de la désinvolture certaine avec laquelle cet important projet – qui coûte plusieurs millions de francs provenant d'argent public – a été mené. Pour conclure, M. Gauthier rappelle qu'à ce titre, c'est le Conseil municipal qui vote les crédits et que c'est également lui qui représente la population. C'est pourquoi il est nécessaire de faire la lumière sur l'ensemble de ces faits et sur leur enchaînement.

Un commissaire rappelle que lors des débats portant sur la résolution, la présidente de la commission des travaux et des constructions a affirmé que sa commission avait visité le chantier en juin. Il demande si M. Gauthier a des informations à ce sujet.

M. Gauthier rappelle tout d'abord que les travaux des commissions sont confidentiels. Toutefois, il précise que M. Guex a pu participer à cette visite, et

que ce dernier a fait savoir que la commission des travaux et des constructions n'avait pas pu visiter le sous-sol ni constater l'état de la passerelle métallique qui aurait bougé de 10 cm. Il prie les commissaires de lui transmettre toutes les informations qui seraient en leur possession.

Le commissaire demande alors ce qu'il en est des représentants du Parti libéral-radical.

Mme Richard déclare que ses collègues qui ont participé à cette visite lui ont affirmé qu'ils n'avaient pas pu visiter le 2e sous-sol.

Le commissaire explique qu'il se permet d'insister sur ce point car si l'on se réfère au rapport portant sur cette visite (qui a certes été remis particulièrement tard), il y est indiqué (et il cite à l'appui un passage de la p. 4) que dès le 21 juin la commission des travaux et des constructions était au courant des problèmes d'infiltration.

M. Gauthier rétorque que M. Pagani a été mis au courant un mois avant le 13 octobre, selon la réponse que le magistrat a faite à la demande expresse de M. Gauthier. Or, s'il s'avère que la commission des travaux et des constructions était au courant au mois de juin, il semble clair que la question du calendrier se doit d'être éclaircie, en particulier sur la période du mois de juin à la mi-septembre.

Un commissaire signale qu'il était présent lors de cette visite et que M. Pagani était là également. Il se souvient qu'une question d'infiltration a été soulevée, mais pas aussi clairement que ce que le passage du rapport auquel le commissaire précédent se réfère, laisse entendre.

Mme Richard rappelle que la première visite a eu lieu une année auparavant (soit en juin 2016). Or, selon ceux qui ont assisté aux deux visites, ils n'ont pas pu se rendre dans la partie prétendument inondée lors de la deuxième visite. Elle propose par conséquent d'auditionner des élus qui ont assisté aux deux visites. Toutefois, elle souligne le fait que M. Pagani affirme le 6 juin ne pas être au courant, alors que le 21 juin il semble l'être, avant d'affirmer au mois d'octobre n'avoir été mis au courant qu'à partir du mois de septembre. Tout cela met en évidence le fait que la confiance a été rompue et que cela est particulièrement grave.

Un commissaire souligne que les commissaires membres de la commission des travaux et des constructions ont déclaré à l'unanimité, le 21 juin 2017, qu'ils acceptaient le complément de financement pour ces travaux imprévus.

Une commissaire demande si l'existence de cette nappe phréatique qui semble de notoriété publique a été discutée lors de l'étude portant sur le crédit de rénovation.

Mme Richard répond qu'elle n'en a pas le souvenir, avant de préciser qu'elle n'a assisté qu'à la seconde moitié des débats portant sur ce crédit.

M. Gauthier souligne que l'emplacement de ces nappes au pied de la Vieille-Ville est connu de tous les architectes et maîtres d'œuvre. Il est possible d'y construire, mais à condition de fournir des garanties de non-pollution, puisqu'il s'agit de zones de protection accrue des eaux souterraines. Il cite les exemples du parking de Rive ou du chantier de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le problème réside dans le fait qu'on a tenté de mettre la poussière sous le tapis et que cet acte a des conséquences politiques, financières, artistiques et touristiques plus que fâcheuses.

Concernant les personnes à auditionner, M. Gauthier estime qu'il serait judicieux d'auditionner le personnel technique du Grand Théâtre qui n'a lui non plus pas accès au chantier. Afin de savoir quelle est la véracité des allégations mentionnées jusqu'à présent, il estime qu'il serait intéressant d'organiser une visite du chantier avec les responsables du personnel technique (leurs noms se trouvent sur le site Internet). Il conclut en déclarant qu'il y va de la sécurité de ce personnel (il rappelle que certains employés évoluent sous un plateau de 30 tonnes…).

Une commissaire souligne que le problème s'est étendu entre les mois de juin et d'octobre. Or, elle demande comment atténuer la catastrophe artistico-financière dans un délai aussi court alors que les saisons se prévoient des années à l'avance.

M. Gauthier rétorque que plus une dédite intervient tôt, plus il est facile de la gérer et moins importants sont les dédommagements. Il souligne que c'est le fait d'avoir attendu plusieurs mois sans rien faire qui pose problème.

Un commissaire demande à M. Gauthier s'il a toutes les raisons de croire en la véracité des allégations qu'il présente devant la commission des finances. Il précise qu'il se dit tout à fait disposé à y croire à son tour, de même qu'il estime que le terme «désinvolture» sied parfaitement à la façon dont a été géré ce dossier.

M. Gauthier souligne que pour que des personnes qui sont soit engagées par la Fondation du GTG, soit par la Ville de Genève (VdG) prennent le risque de se poser en lanceurs d'alerte et donc d'être inquiétées dans leur vie professionnelle, il est peu probable que ce que ces personnes communiquent soit faux.

Le commissaire en conclut que M. Gauthier dispose de plusieurs échos concordants.

M. Gauthier confirme.

Le commissaire demande ensuite quelles sont les actions concrètes qui peuvent être entreprises par le Conseil municipal – qui ne sont pas de nature à relever d'une enquête administrative – notamment en ce qui concerne la notion de droits politiques mentionnée dans la résolution R-216.

M. Gauthier rappelle que l'on se trouve en pleine période électorale. Toutefois, à ceux qui affirmeraient que sa démarche est motivée par une volonté de revanche à l'égard du groupe Ensemble à gauche avec qui il a eu des problèmes, il répond qu'il n'a strictement rien à faire de cette «bande de rigolos» (selon ses termes) et que ce serait leur accorder trop de crédit que de penser que cette affaire n'est qu'une histoire de rancœur. Cependant, il souligne que l'on se trouve face à un scandale politique et que l'on a abusé du Conseil municipal – dont les allégations de certains de ses membres ont été assimilées à des «élucubrations». M. Gauthier assure qu'il n'est en aucun cas question de croche-pied politique, mais il estime que les membres du Conseil administratif doivent être sanctionnés électoralement s'il y a lieu, pas parce qu'il s'agit de M. ou Mme X ou Y qui appartient au parti Z mais parce que cette personne aura trahi la confiance qu'on lui a témoignée.

Le commissaire en conclut que si les allégations se confirment, de même que le rapport, cette démarche s'apparenterait à appeler le maire en exercice à la démission.

M. Gauthier rétorque que les faits sont suffisamment puissants pour que les gens prennent leur décision directement dans les urnes.

Le commissaire réitère sa question relative à ce que pourrait faire concrètement le Conseil municipal afin que la vérité puisse se manifester.

M. Gauthier estime que pour pouvoir établir correctement les faits et leur chronologie, il faut auditionner les acteurs impliqués dans ce projet (personnel technique, etc.).

Un commissaire souligne que le qualificatif que M. Gauthier a utilisé à l'encontre de son ancien groupe d'appartenance n'engage que lui et qu'il le qualifie à son tour. Le commissaire poursuit en se référant à la troisième invite de la résolution R-216 qui contient une faute de formulation.

M. Gauthier confirme qu'il manque le terme «la population de» entre les mots «afin» et «cette dernière».

Le commissaire demande à quelle échéance électorale M. Gauthier fait référence.

M. Gauthier répond qu'il se réfère aux élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat qui auront lieu en avril prochain.

Le commissaire souligne que lors de cette votation, un cinquième de la population genevoise ne pourra pas se prononcer en raison de la nature cantonale de ces élections. Il poursuit en demandant à M. Gauthier de quelle manière les «conséquences» de la problématique soulevée dans la résolution R-216 pourront être étudiées de façon précise. En outre, il demande à l'auditionné s'il faut mettre

la priorité sur la dimension temporelle de cette problématique ou plutôt sur la question des tenants et des aboutissants y relatifs.

M. Gauthier répond que la priorité devrait être d'établir précisément les faits et leur enchaînement, car seule cette clarification chronologique pourra mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements. Concernant les conséquences, il reconnaît que l'étude de celles-ci relève de la motion qui a été déposée parallèlement à cette résolution et qu'elles dépendront peut-être de l'analyse d'un expert.

Un commissaire se réfère à la carte hydrologique transmise par M. Gauthier. Il souligne qu'à l'emplacement du GT, le danger d'infiltration est jugé comme étant superficiel.

M. Gauthier explique les différences entre les nappes de profondeur (où l'eau potable est pompée), les nappes superficielles (celles qui nous concernent) et les nappes temporaires (dues à la pluie ou au lac). Le terme «superficiel» indique que la hauteur de cette nappe peut varier et qu'elle se trouve très près de la surface.

Une commissaire souligne qu'il est question d'un grand nombre d'allégations. Or, il faut absolument établir les faits de façon précise. Toutefois, elle estime que ce n'est pas à la commission des finances de le faire, car cette dernière n'en a pas les compétences. Elle reconnaît néanmoins qu'elle a été estomaquée par le fait que M. Pagani n'a pas répondu à la demande précise qui lui avait été faite par un élu, alors que cinq jours plus tard il répondait à cette même demande dans la presse.

M. Gauthier répète que la priorité porte sur les faits et leur chronologie, afin de savoir si l'on s'est trompé, auquel cas tout serait arrangé, ou alors si une incurie manifeste au détriment de la population et des élus doit être constatée. Il souligne que la Cour des comptes par exemple ne fera pas d'enquête sur des considérations techniques. Ainsi, cette résolution constitue le seul moyen à disposition pour faire sortir la vérité. Il conclut en déclarant qu'il souhaite s'être trompé mais craint que cela ne soit pas le cas.

La commissaire déclare qu'elle a de la peine à imaginer qu'une attente de quatre mois représente un délai important pour un chantier de cette ampleur qui doit sans doute avoir été soumis à une rigoureuse planification reposant à son tour sur une prévision précise des risques.

M. Gauthier déclare que ce n'est en aucun cas le dépassement de délai qui constitue le scandale politique, mais le fait qu'on ait essayé de cacher la poussière sous le tapis. Il ajoute que la gestion des risques constitue un aspect crucial de toute entreprise. Or, on constate effectivement qu'on a affirmé au directeur du Grand Théâtre que tout était OK pour telle date, alors qu'on savait pertinemment les risques inhérents à pareil chantier. On a donc promené non seulement le

directeur artistique de cette institution mais également le Conseil municipal, ce qui est inacceptable.

Mme Richard confirme. Elle se souvient en effet que la programmatrice avait affirmé lors de la visite du site à laquelle elle avait participé qu'ils comptaient beaucoup sur la VdG pour que le délai soit respecté et qu'on lui avait répondu que le GTG leur serait remis clef en main à la date prévue. Elle ajoute que rien n'est dit au sujet d'un potentiel retard lors des auditions portant sur ce chantier (selon les procès-verbaux y relatifs).

Un commissaire estime que cette résolution suscite un certain nombre de réactions qu'il s'agit de clarifier. D'une part il s'agit des intérêts inhérents à cette institution qu'est le GTG. Il informe qu'il a siégé au sein du conseil de fondation du GTG pendant plusieurs années et qu'à ce titre, il a conscience qu'il s'agit d'une «grande maison» où le moindre problème ou la moindre rumeur peut prendre des proportions gigantesques. Il estime qu'il ne faut pas se lancer dans un procès «GTG» même s'il a compris que ce n'est pas de cela qu'il s'agit pour le moment. Il poursuit en expliquant que cette affaire relève d'une question de responsabilité. A ce titre, un ingénieur a été mandaté. Toutefois, les retards sur ce type de projets sont tout à fait normaux et peuvent découler de diverses causes. Il y a en plus des questions d'assurance. Il demande à M. Gauthier si cette dimension a été étudiée. Il rejoint M. Gauthier sur la nécessité d'auditionner le service technique et le responsable du chantier afin d'établir la chronologie. Une deuxième dimension de cette affaire a trait au maître d'ouvrage qui n'est autre que le magistrat dont l'attitude semble traduire un défaut de renseigner. Il conclut en demandant si M. Gauthier est au courant de l'état actuel du chantier et en déclarant qu'il faut absolument vérifier les allégations en question.

M. Gauthier répond qu'il ignore quel est l'état actuel du chantier. Il ajoute que la question de la responsabilité sera traitée par la motion déposée par le Parti libéral-radical tandis que la résolution dont il est question ici relève d'une question politique. Or, afin de répondre à cette question cruciale de la confiance qui est liée à l'établissement des faits et leur chronologie, les auteurs de la résolution s'adressent à la commission des finances. Il précise en outre que cette question est indépendante du GTG en tant qu'institution, même si le défaut de renseigner dont a fait preuve le magistrat a repoussé une saison déjà planifiée.

Le commissaire demande si M. Gauthier sait qui est à la tête de la direction technique du GTG.

M. Gauthier répond qu'il l'ignore.

Un commissaire veut en revenir au tout début du texte de la résolution: qui a découvert l'inondation mentionnée, et quand? Il ajoute qu'il trouve plutôt bizarre que les ouvriers occupés sur le chantier du GTG et qui auraient constaté cette

inondation – dont M. Gauthier affirme qu'elle était potentiellement dangereuse pour leur vie –n'aient pas immédiatement alerté leurs supérieurs comme cela était leur devoir et aient préféré en parler à un élu municipal.

M. Gauthier précise qu'il ne connaît pas tous les détails de cette affaire. Il explique que plusieurs lanceurs d'alerte sont en contact entre eux (entre le personnel technique qui ne se trouve pas sur le chantier et d'autres qui s'y trouvent). Il ne peut cependant pas en dire davantage.

Un commissaire rejoint ce qui a été dit précédemment et partage sa surprise concernant la prévision des risques. Il estime par conséquent qu'il faut auditionner le personnel technique, celui du chantier, des représentants de la fondation ainsi que le magistrat.

M. Gauthier souligne qu'il faut sortir du flou dans lequel on se trouve pour le moment, afin d'établir précisément les faits dont l'existence ne repose pour l'heure que sur des allégations émanant de différentes sources.

Mme Richard se réfère à la proposition PR-1063 et signale qu'à aucun moment il n'y est question de la nappe phréatique. Il faut donc savoir comment cette dimension a pu passer ainsi à l'as. En outre, elle se souvient que durant la visite à laquelle elle a participé il ne fallait pas marcher sur certaines parties du sol, car on en ignorait l'épaisseur exacte du plancher. De plus, s'il est vrai qu'elle a visité les 1er et 2e sous-sols, il en existe aussi un 3e et même un 4e qui n'ont pas été visités. Or, la machinerie – qui semble avoir subi les conséquences des dégâts de chantier, selon M. Gauthier – se trouve au 4e sous-sol.

Un commissaire rappelle que le magistrat a qualifié d'«ubuesques» les accusations portées par M. Gauthier, car les infiltrations en question concernaient des parois moulées et pas un débordement de la nappe phréatique. La question est donc de savoir qui ment ou qui, du moins, ne dit pas toute la vérité. Il demande ensuite si M. Gauthier est en mesure de prouver qu'il y a eu inondation et que le magistrat dissimule quoi que ce soit. Il souligne l'ambiguïté entre «lanceur d'alerte» et «fake news». Il conclut en se référant aux récentes rumeurs selon lesquelles des animaux auraient été empoisonnés au bois de la Bâtie pour souligner l'importance d'étayer par des faits certaines accusations.

M. Gauthier répète qu'il s'agit d'allégations qui lui ont été transmises. Or, comme ces allégations peuvent avoir des conséquences relativement graves, il a été décidé de les rendre publiques. Le Conseil municipal a ensuite voté un mandat à la commission des finances pour établir les faits. Il répète également qu'il ne transmettra aucune information sur ses informateurs qui ont pris des risques par rapport à leur profession pour faire état de choses qui paraissent relativement graves.

Le commissaire estime qu'il serait judicieux d'auditionner les personnes responsables du chantier.

M. Gauthier ajoute que lorsque, au mois de juin, l'on parle d'«élucubrations» ou d'accusations «ubuesques», alors qu'au mois d'octobre on reconnaît que c'est effectivement le cas, il se permet dès lors de retourner la question au commissaire: qui ment?

Le commissaire souligne qu'il ne s'agissait pas des mêmes inondations ni des mêmes étages entre les affirmations du mois de juin et celles du mois d'octobre, selon M. Pagani.

Discussion

Un commissaire propose une quadruple audition: celle du magistrat; celle du conseil de fondation (en l'occurrence de sa présidente); celle des représentants de l'une ou l'autre des entreprises en charge du chantier; enfin celle des équipes techniques.

Un commissaire estime qu'il n'est pas nécessaire de convoquer le magistrat maintenant et qu'il serait plus intéressant de convoquer les responsables du chantier.

Un commissaire propose l'audition de M. Richter au sein d'une délégation du Conseil de fondation. Il rejoint les deux commissaires en déclarant qu'il faut auditionner les responsables du chantier (l'architecte et l'ingénieur civil), mais qu'il n'est pas nécessaire d'auditionner immédiatement le magistrat.

Un commissaire déclare qu'il faut d'abord établir les faits et leur enchaînement. Il s'agit donc d'auditionner les entreprises en charge. Concernant le Conseil de fondation, il rappelle que dans le rapport (p. 14) portant sur la proposition PR-1063 datant de 2014, il est fait mention du fait que le bâtiment n'était pas sûr ainsi que de différents incidents possibles, comme des inondations.

Un commissaire rejoint l'avis selon lequel il faut auditionner les responsables techniques du chantier. Il informe qu'il s'agit de l'entreprise B+S ingénieurs conseils SA (cf. http://bourquin-stencek.ch/contact.html).

Une commissaire demande si la commission des finances est habilitée à mener ce genre d'enquêtes.

Le président rappelle que lorsque le groupe Ensemble à gauche avait dénoncé la situation du GTG, la commission des finances avait enquêté. Il souligne que si une majorité des membres de la commission le souhaite, la commission des finances peut investiguer comme elle l'entend.

La commissaire croit se souvenir que, dans l'affaire de la Potinière, il a été question de prises de décisions concernant les mandats ou la levée d'immunité.

Le président rétorque que l'on avisera si nécessaire.

Un commissaire demande si le Canton exerce un contrôle de n'importe quelle sorte.

Un autre commissaire explique qu'à l'annonce de l'ouverture du chantier, l'inspection des chantiers se rend sur place afin de vérifier toutes les considérations d'ordre sécuritaire – mais aussi liées à la protection du patrimoine ou à la nappe phréatique – et d'autres contrôles sont régulièrement menés.

Le commissaire estime qu'une visite des lieux en compagnie du responsable des travaux serait judicieuse.

Le président synthétise ce qui a été dit jusqu'à présent: tout le monde semble souhaiter entendre le responsable du chantier. Il procède ensuite au vote.

L'audition des responsables du chantier du Grand Théâtre dans le cadre de la résolution R-216 est acceptée à l'unanimité des 15 membres de la commission des finances (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC).

Les membres de la commission des finances s'accordent sur le fait qu'une éventuelle visite du chantier sera organisée à l'issue de l'audition des responsables du chantier.

Le président déclare que la question de savoir quels employés devraient être auditionnés n'est pas claire. Il propose par conséquent d'en rester là et d'aviser après l'audition des responsables du chantier.

Un commissaire demande à ce que l'audition des membres du Conseil de fondation soit votée ce soir.

Mme Richard rejoint cette proposition.

Une commissaire déclare qu'elle n'a pas compris non plus la question de quels employés ont affirmé quoi et qu'elle doute par conséquent de la véracité des allégations avancées par M. Gauthier.

Les membres de la commission des finances s'accordent sur le fait qu'une éventuelle audition des membres du Conseil de fondation se fera avant celle des employés.

Le président procède au vote. L'audition de Mme Bertani ainsi que de MM. Segond et Richter (en qualité respectivement de présidente et de vice-président du Conseil de fondation et de directeur du Grand Théâtre) dans le cadre de la résolution R-216 est acceptée par 9 oui (1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 6 abstentions (2 EàG, 4 S).

Séance du 20 février 2018

Audition de Mme Lorella Bertani, présidente du conseil de fondation du Grand Théâtre de Genève, accompagnée de M. Guy-Olivier Segond, vice-président, de M. Tobias Richter, directeur général

Remarque du rapporteur: l'audition a porté simultanément sur le budget du GTG, la transition ODN/Neuve, et sur les problèmes survenus lors des travaux. Tous ces sujets sont restés entremêlés lors des discussions. Dès lors, le rapporteur a fait le choix de l'exhaustivité plutôt que celui de la synthèse trop sélective.

Mme Bertani propose de commencer avec le chantier et les travaux du Grand Théâtre (GTG). Elle fait un bref rappel chronologique: le 14 septembre 2017, ils ont été informés que des problèmes non maîtrisables étaient survenus dans le chantier. Le 9 octobre 2017, ils ont appris que l'entrée dans les murs du GTG serait reportée au 30 septembre 2018, avec une ouverture au public au 15 janvier 2019 au lieu des dates initialement prévues qui étaient: entrée au mois de mai, premiers spectacles en septembre.

Une séance extraordinaire s'est donc tenue pour informer le Conseil de Fondation et la presse.

A partir d'octobre, leur directeur général (M. Richter) et ses équipes, dont elle loue les efforts, ont tout mis en œuvre pour refaire intégralement la saison.

En effet, deux possibilités s'offraient dans de telles circonstances: d'une part, ne rien faire du tout et fermer le GTG, ou essayer de sauver la saison 2018-2019 le mieux possible. Or, il faut savoir qu'une saison d'opéra se planifie trois ans à l'avance: c'est donc un tour de force.

Mme Bertani le souligne en ajoutant que cette saison 2018-2019 est la dernière de M. Richter. Il n'était donc pas possible d'imaginer juste quelques spectacles pour l'Opéra des Nations (ODN). Ce n'était pas le seul tour de force:

– il a fallu également discuter avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), qui avait ses propres obligations;
– construire toute une saison adaptée à l'ODN pour la période septembre-janvier;
– prévoir une saison à la place de Neuve dès le mois de janvier;
– M. Richter et ses équipes ont dû négocier pied à pied avec tous les partenaires impliqués;
– il fallait aussi sauver le «Ring» («Der Ring des Nibelungen», ensemble de quatre opéras de Richard Wagner), qui apporte un important public au GTG. C'est une opération stratégiquement et financièrement cruciale.

Mme Bertani poursuit avec le catalogue des difficultés rencontrées en donnant des précisions et des éclairages, en particulier le fait qu'on ne peut pas transposer une œuvre des Nations à de Neuve, les configurations, les scènes et les fosses sont différentes et cela pose des contraintes.

Enfin, après avoir préalablement remercié M. Richter et ses équipes, elle tient à remercier l'OSR. Elle conclut en disant que les modifications intervenues pour mener à bien cette saison vont coûter de l'argent, mais moins que ce qui avait été prévu grâce au travail effectué à tous les niveaux par tous les intervenants.

Le surcoût artistique a été évalué à 1 178 000 francs.

Le manque à gagner a été évalué à 1 070 000 francs.

L'une des raisons du manque à gagner a été la jauge, la capacité de l'ODN étant inférieure à celle du GTG, qui a la plus grande jauge de Suisse.

Mme Bertani continue de survoler les chiffres en mentionnant les mois de location supplémentaires à payer, les frais de déménagement, les frais de personnel car il faudra des auxiliaires, mais également la nécessité de doubles équipements scéniques dans la période transitoire.

Elle conclut que la situation n'est pas facile.

Elle propose à M. Segond de prendre la parole afin qu'il puisse évoquer le budget.

M. Segond souligne qu'il s'adresse à la commission des finances, d'où l'intérêt des questions financières. Le GTG est face à deux problèmes financiers:

1) Les 2 250 000 francs nécessaires à couvrir les frais induits par le retard des travaux et la division de la saison 2018-2019, en deux demi-saisons, l'une à l'ODN et l'autre au GTG.
2) Le deuxième problème est que le GTG avait budgété de bonne foi une subvention cantonale de 3 millions de francs. Elle était inscrite par le Conseil d'Etat au projet de budget 2018, mais elle a été refusée au moment du vote. Le GTG a été lésé par cette décision. Le Grand Conseil n'a pas suivi et cela est devenu l'enjeu d'une bataille politique.

M. Segond confirme que ces 3 millions de francs cantonaux vont manquer et constate que les députés étaient mal renseignés, mais aussi que certains documents avaient disparu. Il précise que le GTG ne peut pas être considéré sur la seule année civile, parce qu'il est décalé en raison de sa programmation. Dans les années 1980, plus précisément en 1985, il avait été établi que l'équilibre devait être considéré sur une période quadriennale, avec un fond de réserve alimenté par les saisons bénéficiaires. Certains devraient s'en souvenir. En effet, aujourd'hui, la situation est embarrassante car d'aucuns pensent que le GTG est mal géré, ce

qui est faux. Il n'y a jamais eu autant d'abonnements et d'abonnés, ce qui est la marque d'une reconnaissance du public.

Aussi, il faut trouver 2 250 000 francs pour couvrir les frais induits, qui sont une dépense unique, et 3 millions de francs pour remplacer les millions cantonaux, qui sont une dépense régulière d'année en année.

Mme Bertani affirme que si le Grand Conseil avait suivi le plan quadriennal et versé les 3 millions de francs, le résultat aurait été bien meilleur. Le GTG a envoyé au Conseil administratif le budget révisé dès lors qu'il a appris qu'il n'y aurait pas les 3 millions de francs cantonaux. Elle informe la commission des finances que pour la saison dernière, il y a eu un bénéfice qui a permis de couvrir le déficit de la saison précédente. Elle ajoute que lorsqu'on gère une entreprise, il est difficile de ne pas avoir de prévisibilité. M. Richter et ses équipes ont fait des efforts considérables pour revoir la copie et réduire la voilure: ils ont permis au GTG d'être à l'équilibre sur deux saisons. Les frais artistiques ont beaucoup baissé: ils sont de 12 millions de francs, ils ne font plus appel aux intermittents, ce qui veut dire que les équipes doivent travailler de plus en plus, mais ce n'est plus possible de continuer de la sorte. Aussi, on ne peut pas reprocher au GTG d'être mal géré, au contraire compte tenu du contexte et du manque de prévisibilité budgétaire, la gestion a été de qualité. La saison 2017-2018 et la suivante sont en déficit. Elle s'inquiète enfin de ce que le nouveau directeur qui va entrer en fonction en septembre 2019 puisse assurer ses promesses.

M. Segond rappelle que la Fondation a la responsabilité de l'exploitation du GTG, elle a donc la responsabilité de savoir comment seront financées ces deux dépenses. Derrière la décision du Grand Conseil de biffer les 3 millions de francs se cache non pas une volonté de faire une économie mais une discussion sur le statut du GTG. Certains pensent que le GTG doit rester une institution municipale, d'autres pensent qu'elle doit devenir cantonale, et d'aucuns pensent que l'institution doit être partiellement municipale et partiellement cantonale. Ainsi, la question du statut juridique n'appartient pas à la Fondation du GTG mais aux autorités politiques, en commençant par le Conseil administratif. La discussion est compliquée. Il n'y a pas convergence.

Mme Bertani complète en disant que cela met en danger le GTG.

M. Richter ajoute que son prédécesseur prévoyait 4 millions de francs de plus pour les frais artistiques, il a donc fait au mieux pour faire face. Il a toujours eu l'espoir d'une normalisation. La saison 2015-2016 qui a été déficitaire est celle où ils ont dû déménager et ont perdu beaucoup de soutiens privés. Il se sent engagé dans une sorte de sauvetage en catastrophe et il estime que les informations données par Mme Bertani et M. Segond restent positives vu le contexte. Ainsi, il tient à remercier ses équipes.

Le président résume en demandant confirmation que pour cet exercice il y a un déficit d'environ 5,2 millions de francs comprenant une dépense unique et une dépense annuelle récurrente – et qu'ils souhaitent être fixés pour le budget: Mme Bertani confirme.

Le président remercie et ouvre les questions.

Un commissaire remercie des efforts qui ont été consentis pour réduire le dommage qui a été constaté du fait du retard des travaux et de la manière générale dont cette belle maison est menée. Il demande, en regard du retard et rappelant que le Parti libéral-radical a déposé un texte à cet effet, si les responsabilités peuvent être partagées et si une indemnisation de l'institution peut intervenir. Il demande également si toutes les démarches juridiques à cet effet ont été entreprises. Il veut aussi savoir si la jauge du mécénat et du sponsoring est stable, ou s'il y a eu un regain d'amitié et de soutien, ou si, au contraire, la situation l'a affectée en décourageant de généreux contributeurs.

Mme Bertani croit savoir qu'un expert a été mandaté pour les questions concernant les travaux. Pour tout ce qui concerne le bâtiment, il faut s'adresser à M. Pagani. La mission du Conseil et de la direction générale du GTG est de sauver la saison à moindres coûts. Elle complète sa réponse en ajoutant que, pour le moment, les mécènes ne les abandonnent pas.

M. Richter ajoute qu'ils ont quand même perdu un peu plus de 2 millions de francs. Certains sponsors et fondations ont réduit leur soutien. Il est impossible de conclure de grands partenariats dans une situation transitoire. Pour ce qui est de la jauge, le taux de fréquentation à l'ODN est de 83 à 84%, ce qui est remarquable vu les circonstances. Et les abonnements mixtes, sur deux salles, sont compliqués à faire accepter. De plus, ils n'ont pas de loges à l'ODN. A l'ODN, une salle comble rapporte environ 100 000 francs, au GTG c'est le double.

Mme Bertani souligne que les activités de bouche rapportent moins à l'ODN qu'au GTG et qu'il n'est pas possible d'offrir des possibilités et des soirées à des sponsors.

Une commissaire félicite pour les efforts consentis et demande comment a réagi le personnel par rapport au retrait des 3 millions de francs du Canton et au retard pris par les travaux.

Mme Bertani répond qu'une assemblée générale extraordinaire du personnel a été organisée afin d'annoncer la nouvelle, pour éviter qu'il ne l'apprenne par la presse. L'accueil du personnel a laissé transparaître une certaine perplexité. Un déménagement est difficile pour eux.

M. Richter ajoute que le personnel a des craintes en ce qui concerne un déménagement en cours de saison, le défi étant de rester conforme au règlement; il y a en permanence des demandes de dérogations.

Un commissaire remercie et aborde les questions d'assurances. Il est étonné compte tenu des événements qui se sont produits qu'un cabinet d'ingénieurs s'occupe de ce problème. Lorsqu'il faut changer les plans, déménager et subir d'autres conséquences imprévues, il demande s'il n'y avait pas des assurances qui devaient contribuer aux manques à gagner, notamment du côté de la Ville de Genève qui leur loue le GTG. En effet, ils n'ont pas pu disposer du bâtiment dans les délais et ont subi des frais supplémentaires, il doit donc y avoir quelque chose de juridique avec les assurances.

Mme Bertani répond que si on raisonne en termes purement juridiques et qu'ils soient considérés comme des locataires et que la Ville de Genève soit le propriétaire, il faudrait présenter la facture au propriétaire. Théoriquement et juridiquement, c'est ce qui se passerait.

M. Segond enchaîne en expliquant que dans la pratique, il n'y a pas d'assurances. Il le sait en connaissance de cause puisqu'il a siégé douze ans au Conseil d'Etat. Il prend l'exemple des rentrées scolaires, quand il y a des retards en raison de rénovations ou de construction d'écoles nouvelles, ces rentrées sont décalées et les parents ne font rien. Il donne aussi l'exemple des TPG, qui sont auto-assurés (pour les retards, les déraillements, les accidents). Un commissaire confirme.

Un commissaire revient sur les questions d'assurances. Il estime que la Ville de Genève devrait assumer par rapport au GTG.

Mme Bertani estime que c'est une question qu'il faudra poser à M. Pagani et ses services. Toutefois, les cas de force majeure sont des cas de force majeure.

M. Segond ajoute que M. Pagani et M. Kanaan ont été associés au coût de 2 250 000 francs. Ils sont au courant.

Un commissaire demande à quelle période se réfère l'exercice avec un boni de 1,9 million de francs: il s'agit de la saison 2016-2017.

Un commissaire évoque la vente de l'ODN. Il estime qu'il y aura un boni et demande s'il ne couvrirait pas la perte de 2 250 000 francs.

Mme Bertani répond que tout a été renégocié avec l'acheteur et avec l'Etat. Ils ont obtenu six mois de location supplémentaires de la part de l'Etat et il a fallu que l'acheteur accepte ce battement de six mois. Le contrat est signé, et même si le montant n'est pas dicible en l'espèce, elle souligne que c'est un investissement et différencie les montants dans ce sens qu'il ne faut pas confondre: frais de fonctionnement et vente donc investissement.

Le commissaire revient sur la vente de l'ODN en estimant qu'il s'agit d'un gain sur une perte et l'un équilibre l'autre, d'où sa question.

Mme Bertani répond qu'il n'y aura pas de gain sur la vente: l'achat a été fait par la Fondation du GTG et il a été financé par des fonds privés et publics, et en

partie par le fonds de réserve. Elle insiste à nouveau qu'il n'y aura pas de gain. Ils devront rembourser leurs dépenses et le détail figurera dans la comptabilité.

Le commissaire pose la question de la gestion du risque dans le cadre de travaux. Il demande s'il a été évalué dans le cadre de ce double déménagement.

M. Richter refait brièvement l'historique: les travaux ont été annoncés en 2010 pour 2014, ils ont débuté en 2016. Or, c'est compliqué pour la maîtrise du calendrier du GTG, notamment parce que les planifications se font sur trois ans. Il explique les difficultés que provoquent les travaux: par exemple, il y a des productions qui ne sont pas présentables pour des raisons techniques ou de taille à l'ODN, une autre a été annulée, et il n'y avait aucun moyen d'avoir un plan B.

M. Segond souligne que les rapports entre les institutions publiques sont bâtis sur le principe de confiance. Dans le cas particulier, la Ville de Genève est juridiquement propriétaire du bâtiment et a la responsabilité de mettre à disposition un théâtre en ordre de marche. Et la Ville a été plutôt généreuse puisqu'elle a voté un crédit de plus de 60 millions de francs pour la rénovation du GTG, en lui donnant même la priorité par rapport au Musée d'art et d'histoire (MAH) pourtant plus mal en point. Bien entendu, il y a des discussions entre la Ville et la Fondation. De plus, il souligne que les rapports avec la Ville sont aussi d'une autre nature, car elle a une partie de sa fonction publique municipale détachée au GTG et qui demeure rattachée juridiquement à la Ville de Genève. Sur le nombre total de postes à plein temps au GTG, soit 268 postes, la Ville met à disposition 170,5 fonctionnaires municipaux. Elle gère également les enquêtes administratives. La structure est donc complexe et ne peut marcher que sur le principe de la bonne foi. M. Segond rappelle qu'il a présidé pendant douze ans les HUG afin de montrer que le principe de fonctionnement est le même: fondé sur la bonne foi. Il ne faut pas oublier que le GTG est l'institution culturelle la plus importante de Suisse romande. Elle est d'une complexité et d'une fragilité qui demandent stabilité et perspectives. Aussi, quand il y a des travaux, la Ville s'en occupe puisqu'elle est propriétaire et la Fondation du GTG lui fait confiance.

Le commissaire demande, concernant le rapport de confiance entre les autorités et l'institution, si les discussions concernant la LRT ne créent pas un phénomène en chaîne qui rompt cette confiance.

M. Segond ne souhaite pas entrer dans ce débat qui concerne les autorités exécutives et législatives. Mais il répond en reprenant la question du personnel: ce qui les préoccupe le plus n'est ni le déficit ni les travaux, mais leur statut. Ils sont inquiets par la perspective du statut unique, notamment les choristes et les danseurs qui ont actuellement une CCT. Pour les artistes, il s'agit de contrats de droit privé. Aussi, il faut de la prudence et de la concertation.

Mme Bertani ajoute qu'un courrier a été envoyé au groupe de pilotage composé par le Canton, l'ACG et la Ville concernant le statut unique et les problèmes qu'il

pose. La Fondation du GTG souhaite que cela soit négocié. Elle se soucie de ne pas casser le moral des équipes qui sont très motivées et travaillent beaucoup, et confirme qu'ils sont effectivement plus préoccupés par la LRT que par les travaux.

M. Segond donne, en guise d'illustration, l'exemple de la France et de la SNCF en évoquant le processus qu'ils avaient choisi pour régler le statut du personnel. Pour ce faire, ils avaient laissé une clause appelée «du grand-père». Le personnel qui est au régime de statut public le reste jusqu'à sa retraite. Et le personnel engagé à partir d'une date X postérieure est sous un statut analogue mais sans la garantie d'emploi. Aussi, ironise-t-il, est-ce le statut du personnel de la SNCF qui est à l'origine des déraillements ou des retards? Ce n'est pas le personnel qui est responsable, c'est le manque d'entretien des infrastructures.

Le président veut savoir si le boni prévu est là pour équilibrer ou s'il peut être mis en réserve pour la suite.

Mme Bertani répond que le boni va d'abord combler le déficit de la saison précédente et le solde va entrer dans le fonds de réserve. Elle indique que la demande va être faite de pouvoir conserver le boni pour combler 2015-2016 et renflouer le fonds.

Le président comprend que, selon la Fondation du GTG, il ne peut pas être utilisé pour combler les 5,2 millions de francs.

Mme Bertani répond qu'effectivement ce ne sera pas le cas car il ne s'agit pas des mêmes saisons. Elle synthétise à nouveau la manière dont le boni serait utilisé: il serait reporté sur d'anciens exercices, et pour renflouer le fonds de réserve.

Un commissaire veut mieux comprendre l'historique des 3 millions de francs du Canton: à quel moment sont-ils apparus et avec quels engagements de la part du Canton?

Mme Bertani répond que c'est une longue histoire. Cela a commencé avec M. Beer, avec un projet de loi, cela a continué avec une déclaration d'intention entre M. Beer et la Ville, il a été question que le Canton entre dans le financement du GTG. Ensuite, la Ville, le GTG, le Canton, l'ACG et le Cercle du GTG ont commandé une étude à une entreprise allemande (ACTORY), laquelle a montré qu'il manquait structurellement au minimum 3 millions de francs au GTG. Si ce déficit n'était pas comblé, l'institution et sa survie seraient en péril. Après cette étude, une première convention de subventionnement a été signée en 2015 avec un montant de 1 250 000 francs. Le montant convenu est passé à 2 millions de francs puis à 3 millions. Et maintenant, le GTG est dans de grandes difficultés: il exploite un opéra, et il est dépendant des politiques pour le financement, il est dépendant des politiques pour le statut, et même pour la mission artistique. Il faut savoir si le GTG doit continuer à travailler avec des grands artistes et grandes maisons. Il s'agit là d'un choix politique. Quelqu'un lui a demandé pourquoi

Kaufmann et Nebretko chantaient à Zurich dans «Aïda» et pas à Genève. La réponse est simple: à Genève, il y a un budget de 60 millions de francs et à Zurich, ils ont 120 millions de francs.

Le commissaire aborde ensuite les retards de six mois dans les travaux et demande s'ils n'auraient pas pu être prudents, sachant que les retards dans des travaux d'une telle envergure sont courants, et faire, par exemple, moins de spectacles, ou des spectacles plus petits, et tous les prévoir à l'ODN.

Mme Bertani répond que cela aurait été impossible car il faut tout planifier avec l'OSR. Le commissaire insiste. M. Richter intervient: la Ville avec son projet de réouverture du GTG lui avait demandé de prévoir l'inauguration avec un spectacle important et digne de l'événement. Heureusement, il a été prudent. Le contexte n'aurait pas permis de tenir les engagements, notamment pour les artistes. Pour en revenir à l'ODN, le nombre de spectacles qu'il faudrait donner pour arriver au même résultat qu'à de Neuve est compliqué pour ne pas dire impossible. Il a déjà été prudent en évitant de grandes productions. Il a vraiment pris toutes les précautions. Mme Bertani ajoute que si l'on offre un spectacle «riquiqui» à la place de Neuve, les résultats et les répercussions ne seront pas à la hauteur et on n'entre pas dans les frais.

M. Segond comprend que les autorités souhaitent que la réouverture soit marquée par un événement phare. Aussi, le choix du spectacle «Der Ring» pour l'inauguration constitue une certaine garantie, sans compter qu'il attire les cercles wagnériens. Cela peut paraître grandiose mais il tient à rappeler qu'il y a vingt-cinq ans, après le changement des machineries, un événement mémorable avait eu lieu: avec huit éléphants, la Garde républicaine, la fanfare, les Vieux-Grenadiers, pour un dîner de gala aux Bastions.

Le commissaire aimerait enfin connaître la grille salariale complète du personnel de la Fondation du GTG. Mme Bertani répond qu'elle est inférieure à celle de la Ville. Le commissaire insiste.

M. Richter ajoute qu'il n'y a pas réellement de grille salariale. Il explique qu'un salaire de régisseur est de 4000 à 5000 francs. Pour le même type de poste et de responsabilités, le personnel Ville gagne 1000 à 1500 francs de plus. Dans le domaine artistique, les tarifs sont différents. Diminuer les frais artistiques, c'est forcément diminuer les frais de personnel, sauf pour les chœurs qui ont une CCT. Il n'y a pas de secrets, mais il préfère ne pas donner de détails. Mme Bertani précise que de toute façon cela apparaît dans les comptes.

Le commissaire maintient sa demande. Il pense que cela peut donner des arguments pour obtenir gain de cause et motiver une démarche. M. Richter peut donner les salaires des membres des chœurs et de la compagnie de ballet qui ont des CCT. Il pourrait fournir le salaire minimum et maximum.

Le président demande que cela soit fait par écrit.

Un commissaire remercie pour l'exposé et demande si, suite aux imprévus survenus, la Fondation du GTG a dû verser des dédommagements, notamment pour les annulations. Il aimerait connaître l'impact.

Mme Bertani confirme. M. Richter spécifie que les 2 250 000 francs comprennent les dédites et les manques à gagner sur la billetterie. Mme Bertani dit qu'il faut ajouter les coûts induits.

Le commissaire demande, concernant la convention de subventionnement, si ce sont les 3 millions de francs pour lesquels l'Etat s'est engagé en 2017 qui sont l'objet du litige.

Mme Bertani détaille quelles sont les conventions de subvention convenues avec l'Etat en années calendaires: la première est intervenue pour l'année 2015-2016, ensuite une convention a été établie pour la période 2017-2018. Or, le GTG fonctionne en saisons. Normalement, ils auraient dû recevoir 3 millions de francs pour l'année calendaire 2018. Mais les députés ont décidé de biffer ces 3 millions de francs du budget.

Un commissaire ne pense pas que le Grand Conseil fasse la distinction entre années calendaires et saisons. Il a le sentiment que la fondation comptabilise les millions sur les semestres qui l'arrangent.

Mme Bertani explique comment ils auraient voulu répartir les 3 millions de francs du Canton, mais l'Etat n'a pas voulu donner suite.

Le commissaire demande à quelle période les 3 millions de francs qui ont été refusés étaient destinés. Il constate un problème de trésorerie et demande comment ils font pour assumer leurs responsabilités et s'ils ont approché le Conseil administratif.

Mme Bertani répond qu'ils ont contracté un emprunt à très court terme la saison passée. Et quelques députés du Parti libéral-radical n'étaient pas d'accord. Elle se demande comment la fondation doit alors gérer la maison.

Le président pose la question: si le budget avait été voté en décembre, seraient-ils quand même là pour dire qu'il leur manque 5 millions de francs? Il veut comprendre le montant qu'il leur faut à l'exercice 2018 pour qu'ils soient à flot.

Mme Bertani répond: 3 millions de francs. Elle ajoute qu'ils ont besoin de financements pérennes. Et ce financement leur manque pour l'année calendaire 2018 et l'année calendaire 2019.

Le président résume: pour 2018, il leur faut 3 millions de francs, pour 2019, il leur faut 5,2 millions de francs. Il demande, si par malheur l'argent ne venait pas, ce qu'il se passerait.

M. Richter répond qu'ils seront déficitaires. Mme Bertani insiste et conclut que le GTG est bien géré, qu'il collabore avec les plus grands opéras du monde, il a d'ailleurs reçu plus de 140 000 spectateurs. L'activité est extrêmement importante pour Genève.

M. Richter conclut en exprimant le sentiment qu'ils sont victimes du manque d'harmonie entre la Ville et le Canton. Ils se sentent un peu pris en otage et cela pèse sur le moral des troupes.

Discussion

Le président explique qu'une visite du chantier du GTG est possible la semaine suivante et demande aux commissaires s'ils sont intéressés.

Une commissaire demande quel est le but de cette visite. Le président répond: constater ce qui s'est produit dans le chantier.

Un commissaire n'est pas pour la multiplication de ce type de visites et estime que la commission des finances ne doit pas se substituer à la commission des travaux et des constructions, mais en l'état, vu les textes qui ont été déposés, il soutient la visite.

La commissaire considère que, même si la visite est intéressante, la commission des finances dépasse ses compétences: ils ne sont pas des experts en chantiers.

Un commissaire propose que ceux qui veulent faire la visite puissent la faire et les autres pas.

Le président procède au vote. La visite du chantier du Grand Théâtre (GTG) est acceptée par 6 oui (1 MCG, 2 DC, 2 LR, 1 UDC) contre 3 non (S) et 4 abstentions (2 EàG, 1 LR, 1 Ve).

La commission des finances poursuivra les travaux sur la résolution R-216 après la visite.

Cependant un commissaire souligne qu'un expert devrait être auditionné, si possible le bureau qui s'occupe des travaux.

Séance du 28 février 2018

Visite du chantier du GTG assurée par M. Rémy Pagani, maire, en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti, en présence de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport

M. Pagani ouvre la visite en souhaitant la bienvenue aux commissaires présents. Il poursuit en déclarant que les problèmes d'infiltration d'eau ont été résolus et que la situation est désormais sous contrôle. Il informe qu'il a effectué, la semaine dernière, en compagnie de M. Meylan et de Mme Isabelle Charollais, un passage en revue de toutes les pièces du chantier pour s'en assurer; il précise que le site compte cinq chantiers qui évoluent simultanément. M. Pagani informe également que les plans de la voûte céleste du plafond – dessinée par l'artiste Jacek Stryjenski – ont été retrouvés et permettront enfin à l'œuvre de s'illuminer (ce qui était impossible auparavant). Le résultat sera dévoilé lors de l'inauguration.

Concernant les délais, il rappelle qu'il a toujours été prévu de terminer le chantier pour la fin de cette année. Mais en accord avec la Fondation du GTG, il a été décidé d'avancer l'échéance de six mois, ce qui s'est révélé impossible en raison des problèmes d'infiltration d'eau qui constituent un élément de nature impondérable.

Finalement, un rapport d'expertise sera rendu dans les semaines qui viennent et transmis aux membres de la commission des finances.

Il passe ensuite la parole à M. Meylan, qui invite les commissaires à le suivre autour du bâtiment pour la suite de la visite.

Le président souhaite s'assurer que la visite durera bien quarante-cinq minutes comme prévu. Il souligne que d'autres auditions sont prévues au Palais Eynard à partir de 18 h.

MM. Pagani et Meylan confirment.

M. Meylan conduit les commissaires devant la façade ouest du GTG.

Là, il explique, en montrant d'imposantes gaines de ventilation disposées sur le sol, que l'un des plus grands enjeux de ce chantier a trait à la gestion de la climatisation. Ainsi, afin de permettre aux spectateurs de ne pas avoir trop chaud lors des représentations (un reproche récurrent auparavant), il s'agit de faire passer d'importantes sections de ventilation dans le bâtiment existant et plus particulièrement dans sa partie historique, car il rappelle également que toute la partie arrière du bâtiment a entièrement brûlé lors de l'incendie de 1952.

Il attire l'attention des commissaires sur des émergences au niveau du sol (des puits de lumière) qui constituent le plafond d'une des deux extensions au sous-sol

du bâtiment qui ont été construites dans le cadre de ce chantier. L'extension en question (du côté du boulevard du Théâtre) abrite des salles de répétition et, encore en dessous, de nouveaux vestiaires.

M. Pagani ajoute que sur cette zone sera plantée une rangée d'arbres.

M. Meylan poursuit la visite en guidant les commissaires devant la façade est du bâtiment – du côté de la rue François-Diday – où se trouve la seconde extension en sous-sol prévue par le chantier. Elle abritera des installations techniques: les pompes à chaleur ainsi que deux plateformes élévatrices qui permettront aux camions livrant les décors d'accéder latéralement (depuis la rue François-Diday) directement à la scène et de plain-pied. Il rappelle qu'auparavant la livraison des décors se faisait par l'arrière du bâtiment et nécessitait la fermeture de la rue Bovy-Lysberg.

Un commissaire demande si les voies de circulation de la rue François-Diday resteront les mêmes qu'auparavant.

M. Meylan confirme. Il précise néanmoins que les places de parking qui bordaient cette façade du GTG seront supprimées.

Un commissaire demande si l'axe bidirectionnel du boulevard du Théâtre sera rétabli. Il souligne que cela serait judicieux après avoir indiqué qu'en raison du sens unique imposé par le chantier, la circulation est régulièrement bloquée à cet endroit.

M. Meylan répond qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question qui a trait à l'aménagement urbain.

Il indique ensuite que les portes à l'angle entre les façades ouest (rue François-Diday) et sud (place de Neuve), auparavant condamnées en raison de la présence de la billetterie juste derrière, seront à nouveau accessibles et ouvriront sur une buvette publique. En outre, une terrasse sera installée devant les marches qui amènent à ces portes.

La visite se poursuit à l'intérieur du bâtiment.

M. Meylan informe que les commissaires se trouvent au cœur de la partie historique du bâtiment objet d'un important travail de restauration qui se révélait plus que nécessaire. En effet, à l'issue de l'incendie de 1952, il rappelle qu'il a fallu près de dix ans pour que le bâtiment rouvre ses portes. De plus, par manque de moyens ou de volonté – il précise qu'il l'ignore – un certain nombre de décors ont été tout bonnement cachés du public (en étant soit recouverts par de la peinture, soit par des panneaux de plâtre). A l'issue des nombreux sondages effectués – mais qui restent par définition aléatoires et limités – le démontage de certains de ces panneaux a permis de découvrir des éléments historiques dans un état véritablement exceptionnel. Il a donc été décidé de les mettre en valeur, ce qui conduit à procéder aux

importants travaux de restauration. Il signale la présence sur le chantier d'équipes de staffeurs qui reproduisent des moulures en plâtre à l'ancienne, de restaurateurs de peintures et de spécialistes en faux marbres ou en marbres «stucco».

Il rappelle que la buvette mentionnée précédemment prendra la place de l'ancienne billetterie et que celle-ci sera installée en face (à l'angle du bâtiment entre la place de Neuve et le boulevard du Théâtre). Aussi bien la buvette que la billetterie seront aménagées sous la forme d'un petit îlot rond central autour duquel il sera possible de circuler.

M. Meylan invite ensuite les commissaires à le suivre dans la salle qui suit le hall d'entrée du bâtiment. Il salue la présence d'une équipe de spécialistes en marbres «stucco» au travail. Il explique que le marbre stucco (un mélange de plâtre et de pigments) est une imitation de marbre produite au moyen d'une «masse», ou d'une «épaisseur», contrairement au faux marbre peint qui, comme son nom l'indique, permet d'imiter l'aspect du marbre grâce à une technique de peinture appliquée sur une surface de plâtre lisse. Il en montre un exemple sur les pilastres rouges qui encadrent les accès à la salle. Il indique que l'intervention de ces spécialistes se concentre sur une hauteur de 1,6 m environ, car le marbre stucco n'existait pas auparavant en raison de la présence d'un escalier qui conduisait à la salle de spectacle. En effet, il s'est avéré que la salle d'origine se trouvait 1,6 m plus haut que la salle actuelle. Il a donc été décidé de combler les vides qui auparavant étaient cachés.

M. Meylan indique ensuite qu'un autre enjeu important dans ce genre de chantier de rénovation est la mise aux normes du bâtiment et notamment en matière de police du feu. A ce titre, il attire l'attention des commissaires sur la présence d'imposantes portes anti-feu destinées au cloisonnement du bâtiment en différents secteurs-feu (il s'agit de portes dites «asservies», c'est-à-dire maintenues ouvertes lorsque la salle du GTG sera ouverte au public). Il rappelle qu'auparavant les portes situées à cet endroit étaient en verre et dénuées de cadre. Mais à l'origine, les portes étaient en bois massif. C'est pourquoi les architectes ont décidé de revenir à ce thème originel en dessinant les portes actuelles, qui entretiendront une forme de mystère sur les décors et la salle lorsque celle-ci sera fermée au public.

M. Meylan guide ensuite les commissaires sur la plateforme d'échafaudages qui surplombe la salle. Une fois en haut, M. Meylan explique que la difficulté principale dans ce type d'entreprises de restauration réside dans le fait que, durant de nombreux mois, des découvertes sont faites tous les jours, ce qui participe de la dimension irrationnelle de ce genre de chantiers. Il en veut pour exemple l'unique vestige d'une rosace – qu'il montre aux commissaires – découverte derrière un faux plafond et qu'il a été décidé de mouler et de reproduire sur l'entier du plafond de la salle. Il souligne les moments de grande joie que représente la possibilité de pouvoir offrir à nouveau ce genre d'œuvre à la collectivité. Il précise néanmoins

que sur l'une des parties encadrant les rosaces il devait se trouver des motifs en bois, mais puisqu'il n'en existe aucun vestige (ni aucun document historique indiquant la forme de ces motifs), il est hors de question d'inventer quoi que ce soit et il a été décidé de se limiter à de petits éléments basiques permettant à l'ensemble de ne pas être choquant pour l'œil en en conservant l'esthétique.

M. Meylan attire ensuite l'attention des commissaires sur la décoration de la paillasse de l'escalier se trouvant à l'un des angles de la plateforme sur laquelle ils se trouvent. Il informe qu'il s'agit des couleurs d'origine utilisées par les artisans de la fin du XIXe siècle et qui ont été restaurées. Il souligne le côté particulièrement touchant d'un tel constat.

M. Pagani intervient en signalant que la première proposition relative aux travaux du GTG ne permettait pas financièrement la restauration de cette paillasse d'escalier et que c'est suite à un rapport rendu par M. Meylan que la Fondation Wilsdorf a été approchée afin de solliciter son soutien, ce à quoi la fondation a répondu positivement. Grâce à cela, un deuxième budget a pu être présenté et approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Genève (VdG). Il en remercie les conseillers municipaux, tout particulièrement au vu du résultat que ces moyens supplémentaires ont permis.

Le président demande s'il existe un inventaire de toutes les découvertes faites lors des travaux.

M. Meylan confirme que tout est documenté. Il souligne que le service de documentation photographique (intégré à l'unité infocom) de la VdG suit le chantier quasiment jour après jour.

La visite se poursuit dans le foyer qui accueillera la future buvette.

M. Meylan indique la présence sur le plancher d'un trou (recouvert par une dalle) où sera installé le monte-plats qui communiquera avec les cuisines qui se trouveront au sous-sol.

Il signale que les murs de cette pièce sont faits de molasse. Pourtant M. Meylan s'approche d'une des parois et démontre en toquant sur la surface de la paroi qu'il existe une petite zone rectangulaire qui sonne creux, indiquant ainsi que ce n'est pas de la molasse et derrière laquelle se trouve la pierre de taille constituant la structure du bâtiment. Puisqu'on ignore la raison de l'existence de cette zone qui n'est pas en molasse, il a été décidé, avec des historiens, de la garder telle quelle.

La visite se poursuit sur la plateforme d'échafaudages qui surplombe le foyer qui accueillera la buvette.

M. Meylan explique que cet espace était entièrement caché par un faux plafond. Or, on a découvert sur le plafond d'origine un morceau de fresque illustrant des angelots sur un fond de ciel. Des historiens ont cherché le dessin d'origine,

mais sans succès. Ce morceau de fresque a été détaché afin d'être restauré en atelier puis sera recollé là où il a été trouvé. On procédera ensuite à un raccord sur l'ensemble de l'octogone en y peignant un ciel et des nuages.

Il poursuit en décrivant les décours des corniches qui bordent le plafond et indique notamment que les parties sombres sur les moulures bordant la salle sont les couleurs d'origine.

M. Meylan conduit ensuite les commissaires à l'autre bout de la plateforme. Là se trouve une restauratrice à l'œuvre. M. Meylan souligne que cet exemple en l'occurrence démontre que cet immense travail (qui concerne plusieurs centaines de mètres carrés) ne peut se faire, paradoxalement, qu'à l'aide d'un petit pinceau à aquarelle.

Les commissaires se faufilent ensuite à l'autre bout de la plateforme et en redescendent. Ils suivent M. Meylan au sommet des escaliers qui conduisent au «carré d'or».

Une fois dans le foyer principal (l'accès au «carré d'or» étant fermé, pour des raisons sanitaires et de conservation liées à l'utilisation de produits corrosifs ou toxiques), M. Meylan attire l'attention des commissaires sur une photographie aérienne du bâtiment prise après l'incendie de 1952. On y voit notamment que la moitié nord du bâtiment – qui était construite en bois – a été entièrement détruite. Cette partie a été reconstruite en similipierre, imitant la molasse de la partie historique du GTG. M. Meylan précise que cette moitié du bâtiment, contrairement à la partie historique, n'a nécessité qu'un léger nettoyage et pas d'importants travaux de rénovation.

Il poursuit en expliquant que les travaux déployés dans ces foyers sont de deux natures. Premièrement, il s'agit de faire des sondages, afin de savoir comment les différentes couches de peinture se sont succédé à travers l'Histoire. Il montre un exemple d'un de ces sondages effectués (traces de grattage). Il s'avère qu'il n'y a eu que deux couches de peinture: celle d'origine et celle d'après l'incendie. Après discussion avec des historiens, il n'a pas été décidé de «gratter partout» afin de retrouver la peinture d'origine – ce qui produirait un résultat plutôt hétérogène et peu intéressant esthétiquement – mais plutôt de peindre pardessus en reprenant les couleurs d'origine retrouvées pour chaque pièce. Il ajoute qu'il est impossible de remplacer les feuilles d'or par quelque chose d'équivalent, parce que l'or est le seul matériau totalement inoxydable.

Un commissaire demande quelle est la quantité d'or présente sur les parois des foyers.

M. Meylan ignore la réponse exacte à cette question, mais estime que la quantité doit être de quelques dizaines de grammes (il précise que les feuilles d'or sont extrêmement fines).

M. Pagani ajoute qu'une simple alliance en or, une fois fondue, permet de recouvrir l'un des dômes de l'église russe de Genève, par exemple.

M. Meylan poursuit en expliquant que si l'on n'a pas les moyens d'utiliser les feuilles d'or partout, on utilise un matériau appelé «bronzine» qui comme son nom l'indique est un mélange entre différents métaux et des liants. Toutefois, contrairement à l'or, la bronzine s'oxyde avec le temps (elle devient plus foncée et brunit).

Il précise que le travail effectué sur les corniches de la salle s'est limité à des opérations de nettoyage qui ont abouti à des résultats fabuleux.

M. Pagani remercie M. Meylan et propose de conduire lui-même les commissaires dans les sous-sols du bâtiment.

Une fois en bas, M. Pagani explique que les commissaires se trouvent dans un endroit stratégique. Ces différentes salles qui communiquent entre elles permettront au personnel de se déplacer entre les cuisines et les nouvelles extensions (côté boulevard du Théâtre). M. Pagani souligne que des sauts-de-loup ont été installés afin de permettre l'entrée de lumière naturelle dans cette pièce.

Le magistrat conduit ensuite les commissaires à l'endroit qui était inondé.

M. Pagani montre aux commissaires qu'il n'y a plus aucune infiltration d'eau. Il souligne que la nappe phréatique s'est définitivement stabilisée (il informe que lors de sa visite de Noël dernier, il y avait encore 1 cm d'eau à cet endroit) et que cette zone se trouve à une dizaine de mètres de la surface.

Les commissaires sont ensuite guidés jusqu'aux futures cuisines qui communiqueront, via le passe-plats, avec la buvette qui sera installée juste au-dessus.

M. Pagani attire l'attention des commissaires sur le fait que les tableaux électriques et les tuyaux, les tubulures de chauffage, les ventilations ont déjà été installés, ce qui est plutôt rassurant, car il s'agit là d'étapes de «second œuvre». Il se félicite donc de l'avancée des travaux et du respect des délais (il rappelle que les travaux devront s'achever dans huit mois).

Un commissaire demande des précisions sur le nouveau délai.

M. Pagani explique qu'en septembre prochain, les citernes seront sablées et le matériel testé; qu'en décembre prochain, il rendra les clefs à M. Kanaan; le déménagement depuis l'Opéra des Nations aura lieu durant les fêtes de fin d'année 2018. Finalement, le 15 janvier 2019 aura lieu l'inauguration du bâtiment rénové.

Séance du 23 mai 2018

Discussion et vote

Le président constate qu'aucune demande d'audition complémentaire n'est formulée ce jour, et qu'il n'y a aucune demande de prise de parole. Il procède donc directement au vote.

La résolution R-216 est acceptée par 8 oui (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 7 non (2 EàG, 1 Ve, 4 S).

Le président. Le rapporteur M. François Mireval ne siégeant plus et le président de la commission des finances M. Simon Brandt n'étant pas là, je donne la parole aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal qui la souhaitent; Monsieur Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Cette résolution tombe bien, car nous avons reçu tout à l'heure la proposition PR-1480 contenant une demande de crédit complémentaire relative au chantier du Grand Théâtre pour un dépassement de pratiquement 6 millions de francs. Par conséquent, on veut bien recevoir des informations complémentaires pour comprendre ce qui s'est passé dans cette affaire. Ce nouveau crédit demande 5,976 millions de francs, ce qui suscite plusieurs questionnements. J'invite évidemment la commission des travaux et des constructions à poser ses questions, mais regardons tout de même en page 4 de la proposition les plus-values, notamment celles liées aux infiltrations d'eau pour lesquelles on nous avait assuré ne rien devoir débourser parce que les assurances payeraient, or 403 000 francs sont pour la Ville.

Quant aux plus-values liées à la remise en fonction de la machinerie et à la cohabitation entre le personnel du Grand Théâtre et les ouvriers et les ouvrières, il faudra qu'on m'explique ce qu'est la cohabitation à 47 tickets! Plus-values liées au déménagement et à l'adaptation du bâtiment pour 550 000 francs, plus-values liées à la mise en conformité des parties de bâtiments non traitées pour 403 000 francs; c'est du «nègre», Mesdames et Messieurs, je mets ça entre guillemets, tout ça ne veut rien dire. Plus-values liées à la mise en conformité feu à 535 000 francs; ah, parce qu'on fait des travaux sans avoir le préavis de la police du feu pour s'assurer de la conformité? Plus-values liées aux demandes des utilisateurs et utilisatrices à 1,2 million de francs; ah bon, ils ont demandé quoi? Des sandwichs? Plus-values liées aux travaux complémentaires pour les économies d'énergie à 559 000 francs; ils n'avaient pas non plus prévu ça… Plus-values liées aux travaux complémentaires en lien avec la complexité du bâtiment et les difficultés du chantier pour 1,28 million de francs; non mais, on se moque de

nous! Ce n'est pas fini! Plus-values de 231 000 francs pour les travaux en lien avec la sécurité des entreprises et les personnes du chantier. Et là, c'est vraiment la totale: plus-values pour frais secondaires – on ne sait pas de quels frais il s'agit – et comptes d'attente; ils n'attendent pas, ceux-là, pour un montant de 1 948 000 francs! Franchement, on se moque de nous.

Finalement, cette résolution R-216 tombe à pic; l'homme qui tombe à pic c'est en l'occurrence MM. Pierre Gauthier et Pierre Guex, que je remercie, ainsi que Mme Patricia Richard qui avait signé ce texte, parce que ça nous permet de parler de cette proposition PR-1480, qu'on n'a pas pu aborder tout à l'heure à cause du vote en renvoi direct. Or, il y a des choses à dire, nous aimerions avoir des réponses et j'espère que ça sera le cas. Je trouve inadmissible qu'on puisse justifier 6 millions de francs de dépenses supplémentaires avec des choses qui auraient dû être prévues en amont, à l'exception des dégâts liés à l'inondation qui devaient être pris en charge par les assurances, cependant on voit ici qu'en tout cas 400 000 francs sont à la charge de la Ville de Genève. Se comporter ainsi est un scandale, alors continuez et la Ville de Genève sera bientôt en faillite. J'ai dit!

Mme Joëlle Bertossa (S). Je vais tout de même revenir à l'objet qui nous préoccupe ce soir, c'est-à-dire au rapport sur la résolution R-216 qui date de 2017. Ce rapport avait des airs de pièce de boulevard: il débute avec une inondation et un supposé retard de chantier caché – je vous rappelle que cet élément avait outré les résolutionnaires – et se termine par l'annonce qu'une seule alliance en or suffit à recouvrir un des dômes de l'église russe; je n'invente rien, c'est tout un voyage. Après neuf pages de plaintes des résolutionnaires évoquant des lanceurs d'alerte, une bande de rigolos et un scandale politique, tout se termine par une visite du Grand Théâtre, de ses marbres stucco, de pièces faites de molasse, de décors cachés, de corniches bronzines et de passe-plats. Le seul intérêt de cette résolution est l'audition de la présidence du conseil de fondation du Grand Théâtre, qui en réalité a su admirablement affronter les problèmes inhérents au chantier à la suite de cette fameuse inondation. La direction du Grand Théâtre a dû gérer des travaux ubuesques dans un bâtiment ancien regorgeant de trésors tout en révisant au dernier moment sa programmation alors qu'il faut habituellement trois ans pour en mettre une sur pied. En complément et comme si cela ne suffisait pas, elle a dû faire face à la perte des 3 millions de francs promis par le Canton. En 2018, les commissaires du Parti socialiste avaient rejeté cette résolution et nous ferons de même ce soir.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est refusé par 39 non contre 20 oui.

15. Rapports de majorité et de minorité de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 6 décembre 2017 de MM. Alain de Kalbermatten, Pierre de Boccard et Souheil Sayegh: «Pour la promotion du sport électronique en Ville de Genève à travers des mesures d'encouragement» (M-1327 A/B)[1].

A. Rapport de majorité de M. Simon Brandt.

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 novembre 2018. La commission s'est réunie les 10 janvier et 14 février 2019 sous la présidence de M. Jean-Philippe Haas. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que le sport électronique, dit «e-sport», rassemble à Genève une importante communauté de joueurs qui s'entraînent ensemble et qui participent à des compétitions et tournois réguliers;
– que l'«e-sport» est reconnu comme une discipline sportive à part entière, qui fait intervenir des qualités d'adresse, de stratégie, de concentration, de coordination d'équipe, de technique et de tactique;
– que la pratique des jeux électroniques intègre des valeurs sportives telles que le dépassement de soi, le suivi des règles et normes de conduite, le respect de ses adversaires et le sens de la discipline;
– que la fédération genevoise d'«e-sport» (Geneva E-Sport) est d'ores et déjà membre de l'Association genevoise des sports et porte des projets communs avec le Service des sports de la Ville;
– que le sport électronique comporte aussi bien des joueurs amateurs que des «gamers» professionnels de notoriété;
– que l'«e-sport» constitue une opportunité de rencontres et de socialisation en offrant à ses adeptes des évènements, des réseaux de «gamers» et des possibilités de jouer en équipe;
– que cette discipline est pratiquée dans des clubs reconnus comme tels (Absolute Frost, Fire Gold Shark, Relapse, Servette Geneva eSports, etc.) et fait

[1] «Mémorial 176e année»: Développée, 3462.

l'objet de tournois rassemblant de nombreux adeptes (Factor Gaming, G4 au Palladium, Geneva Gaming Convention à Palexpo, Infrabot, etc.),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de promouvoir l'«e-sport» et sa pratique saine et encadrée en Ville de Genève, en encourageant le développement d'infrastructures (clubs, tournois, événements, espaces de rencontre) et en soutenant le tissu associatif dédiés notamment à la pratique amateur du sport électronique.

Séance du 10 janvier 2019

Audition de MM. Pierre de Boccard et Souheil Sayegh, motionnaires

M. de Boccard explique que la motion est présentée suite à des demandes de contacts avec le Service des sports (SPO), formulées par des associations de joueurs de jeux en ligne. Il rapporte que les jeux en ligne ont connu un fort développement depuis quelques années, mais les joueurs s'y adonnent surtout à la maison, isolément. Les associations, en revanche, essayent de développer une autre relation aux jeux en ligne, en encourageant les jeunes, et aussi les moins jeunes, à sortir de chez eux/elles. On peut observer, en effet, que des jeunes qui s'adonnent aux jeux en ligne ont des problèmes avec leurs familles, qui ont du mal à les gérer. On a aussi constaté qu'en s'y adonnant en groupe, on joue moins longtemps (une à deux heures) et qu'on limite l'isolement. C'est pourquoi les associations, soucieuses de développer les jeux en ligne tout en en encourageant les joueurs et joueuses à ne pas se refermer sur eux/elles-mêmes, approchent les collectivités, à la recherche de locaux ou de soutiens financiers. Parmi ces regroupements, le Geneva E-Sport a approché le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical. Terminant son introduction, M. de Boccard informe avoir assisté à l'assemblée générale du Geneva E-Sport, en juin dernier. Il y a pu constater le dynamisme et l'enthousiasme des participant-e-s. Il a constaté le même engouement à l'occasion de la Garden Party du Geneva E-Sport, à laquelle il a participé en tant qu'invité. Il rapporte qu'à cette occasion les organisateurs avaient installé des consoles de jeux de différentes années, parfois des installations de grandes dimensions, posées à l'aide d'une grue. Une soixantaine de participant-e-s ont pu les essayer et en jouer. Enfin, il invite la commission à auditionner les responsables du Geneva E-sport pour faire leur connaissance et les interroger sur leurs besoins.

M. Sayegh reconnaît s'être montré sceptique, au départ; il était dérangé par l'usage du terme «sport». Médecin du sport de profession, M. Sayegh a cependant pu rencontrer le fondateur de l'e-sport à Genève. Il en ressort qu'il faut comprendre que l'e-sport comprend des phases d'entraînement et de préparation avant les matchs et les tournois. Comme dans d'autres disciplines de compétition,

l'e-sport requiert une condition musculaire qui sollicite le tronc, le dos et les extrémités des membres. Il faut tenir des heures de tension, et cela ne peut pas se faire sans une préparation physique adéquate. M. Sayegh souligne, comme son préopinant, que les associations d'e-sport contribuent à sortir les gens d'un ghetto, en les intégrant à des communautés qui s'adonnent à leur passion et qui leur permettent de partager et de discuter. Cela permet aussi de sortir de l'isolement les talents timides et de les valoriser. Certes, on peut être pour ou contre; pour autant, l'e-sport est une réalité. Il souligne que l'e-sport est aussi au centre d'un enjeu financier plus important que pour d'autres sports. Il évoque l'existence d'un bar, à Genève, où se retrouvent les joueurs et joueuses d'e-sport; un lieu qui a même fait l'objet d'un article dans *Bilan*. Il remarque que des clubs sportifs s'y mettent également. Par exemple, le Servette Football Club dispose d'une équipe de foot électronique, qui dispute des matchs avant ou après les rencontres réelles. Il y a même des tournois. C'est un signe que le monde sportif bouge aussi vers l'e-sport. M. Sayegh est d'avis que la Ville devrait prendre le train en marche et se montrer plus proactive pour encadrer les jeunes qui s'adonnent au e-sport et valoriser les générations de l'électronique. Cela pourrait même engendrer des retombées financières et de renommée. En conclusion, M. Sayegh souligne que l'e-sport draine des millions de gens dans le monde, et notamment des générations qui ne sont pas ou peu représentées au sein du Conseil municipal. Ces gens sont là, on ne peut pas les ignorer. Il encourage vivement la commission des sports à auditionner les acteurs et actrices de l'e-sport à Genève.

M. de Boccard est également d'avis que les responsables du Geneva E-sport connaissent bien leur sujet et seraient certainement ravis d'être entendus par les membres de la commission.

Un commissaire relève que la motion M-1327 demande à la Ville de «promouvoir» l'e-sport et sa pratique «saine et encadrée». Il demande des précisions sur les besoins que la Ville pourrait aider à combler dans ce domaine.

M. de Boccard répond que les demandes concernent surtout des besoins de locaux. Il pense qu'une subvention de 5000 francs serait bienvenue pour leur permettre de développer une structure. Il explique que l'assemblée générale du Geneva E-sport ne demande pas de cotisation fixe à ses membres. Une audition permettrait de répondre plus précisément à cette question.

M. Sayegh estime qu'il faut comparer l'e-sport à n'importe quelle autre activité sportive qui dispose d'une ligne de subvention pour lui permettre de disposer de locaux et de développer sa structure. La discussion pourrait aussi s'engager sur un type de soutien comparable à l'appui accordé par la Ville au Team Genève, qui permet de suivre une quinzaine de sportifs et sportives d'élite. Il ne faut pas voir les joueurs d'e-sport comme des geeks en crise avec leurs parents, mais comme des sportifs. A son avis, l'e-sport devrait bénéficier de la même attention que celle portée aux échecs, une discipline également reconnue comme un sport.

Un autre commissaire s'interroge sur les qualités sportives de l'e-sport. Il relève que le maire de la Ville met l'accent sur le numérique. Il se demande si l'e-sport ne devrait pas attirer l'attention de la commission des arts et de la culture (CARTS). En tous les cas, il estime qu'avant d'envisager un soutien, il faut auditionner les responsables des associations concernées.

M. de Boccard fait remarquer que les joueurs d'e-sport se voient comme des sportifs. Certains des jeux d'e-sport appellent des qualités de dextérité et de vitesse. Il a lui-même fait l'expérience d'un jeu qui l'a fait suer.

M. Sayegh rappelle qu'il a lui-même ressenti de la gêne sur l'étiquette «sport», car le sport est d'abord compris comme une activité de mouvement. Mais la pratique sportive demande surtout une condition physique et une préparation pour soutenir le stress. L'e-sport demande aussi des entraînements et des compétitions, c'est pourquoi on ne peut pas l'assimiler aux répétitions d'un spectacle.

Un autre commissaire demande des renseignements sur le nombre de personnes qui pratiquent l'e-sport à Genève, respectivement le nombre d'affilié-e-s au Geneva E-sport.

M. de Boccard explique que le Geneva E-sport est le groupement le plus grand à Genève, qui a fait le lien avec plusieurs associations dans l'intention de les fédérer.

M. Sayegh souligne qu'il y a aussi des personnes qui pratiquent l'e-sport sans affiliation. Elles sortiraient peut-être du bois si elles apprenaient que la Ville soutient leur pratique. Il évoque le cas d'une personne qu'il a rencontrée le matin même. Brillante, mais sans intérêt pour la scolarité, elle s'est reconvertie dans l'informatique et a remporté récemment un prix dans son domaine. Il pense qu'il y a à Genève un potentiel de gens brillants, mais isolés, qui pourraient apporter un plus à la Ville, pourvu que celle-ci les soutienne et se montre proactive.

Un autre commissaire se demande si, avec l'e-sport, on ne fait pas un pas de plus vers le monde virtuel plutôt que réel, ce dont la société a pourtant plus besoin. Il a aussi le sentiment que dans l'e-sport il y a un milieu professionnel qui s'est développé de manière très importante, avec un enjeu financier, qui n'est le but du sport. Il est vrai que les échecs sont reconnus en tant que sport, mais dans l'e-sport, il craint une dérive. Les réseaux sociaux suscitent l'illusion du rassemblement, alors qu'en réalité les gens ne se connaissent pas. Il demande l'avis des motionnaires sur l'enjeu financier et sur la question du virtuel par rapport au tissu social.

M. de Boccard rappelle que le but de la motion, et des associations, est bien de sortir les jeunes joueurs du monde virtuel, et de les amener à rencontrer d'autres gamers. Les associations proposent aussi des cours pour leur permettre d'améliorer leurs skills. A son avis, les associations jouent un rôle bénéfique pour ré-ancrer les passionnés dans le réel. Il mentionne l'existence du bar de la

route des Acacias, où il y a des ordinateurs et où les gens peuvent socialiser entre deux parties. S'agissant de l'argent et de la professionnalisation, il est d'avis que cela ne concerne pas les associations. Les professionnel-le-s évoluent à un autre niveau et sont sponsorisés.

M. Sayegh ne voit pas le problème qu'il existe des professionnel-le-s, comme dans d'autres pratiques sportives. Cela concerne toutefois une infime minorité de personnes, et non pas la grande majorité des gamers. Le phénomène de ces joueurs plus riches que d'autres sportifs en Suisse, qui ne sont même pas reconnus par les Villes ni par la Confédération, n'en est pas moins interpellant. Tant mieux pour eux, s'ils arrivent à s'en sortir, mais ils ne sont pas l'objet de la motion, qui s'intéresse, en fait, à tous ces joueurs amateurs qui se regroupent dans les associations.

Le commissaire pense surtout à tous ces jeunes qui se lancent dans les jeux en ligne en y voyant un enjeu financier, ce qui lui paraît négatif. Par ailleurs, il est interpellé par les nombreux termes en anglais qui sont en usage dans le milieu des jeux en ligne. Enfin, il souhaite avoir un avis sur les sous-jacents de ces jeux, qui sont souvent violents.

Sur ce point, M. de Boccard explique que le jeu le plus populaire, en compétition, est une épreuve où des automobiles doivent s'entrechoquer. Il ajoute qu'il y a aussi des jeux de réflexion et de logique. Quant à l'anglais, elle est naturellement la langue véhiculaire dans un univers qui réunit des joueurs de tous les pays.

Une commissaire aimerait savoir si la demande de l'association est de pouvoir installer des consoles de jeu dans des locaux de centres sportifs ou de rattacher des volets de l'e-sport à certaines pratiques sportives établies.

M. de Boccard répond qu'il s'agirait plutôt de leur accorder des locaux pour que l'e-sport dispose d'un lieu, et de soutenir financièrement l'organisation d'activités, par exemple des tournois.

M. Sayegh fait observer que l'e-sport rassemble des millions de joueurs dans le monde; il n'a donc pas besoin de la Ville pour exister. Par contre, en soutenant l'e-sport, ce domaine peut peut-être apporter quelque chose à la Ville, notamment renforcer sa renommée numérique. A son avis, il faut que la Ville montre son intérêt à soutenir certaines manifestations d'e-sport de niveau international.

Une autre commissaire estime que s'il y a des subventions à la clé, il est, par principe, indispensable d'auditionner les acteurs de l'e-sport.

Un commissaire se dit favorable à une audition. Cependant, il relève que certains jeux sont particulièrement violents et machistes, et véhiculent des valeurs bizarres. Il évoque un jeu, Grand Theft Auto, qui consiste à se procurer de la cocaïne, à l'échanger contre de l'argent pour payer des prostituées, pour les amener au poste de police. Il doute de la valeur éducative d'un tel jeu, et se demande

s'il est du rôle de la Ville d'en soutenir la pratique. Il demande également l'âge moyen des pratiquants de l'e-sport.

M. de Boccard répond que les gamers ne jouent pas à ce type de jeu. Grand Theft Auto (GTA) n'est d'ailleurs pas assez technique. La plupart des jeux sont basés sur la logique. Sur la question de l'âge, il répond qu'en moyenne, les joueurs ont entre 14 et 35 ans. Celle des responsables associatifs se situe entre 27 et 25 ans.

M. Sayegh explique que, certes, de nombreux jeux consistent à tirer et tuer, voire détruire une ville. Il reste que le terrorisme n'est pas sorti des jeux en vidéo. Bien entendu, la Ville ne peut pas soutenir la violence. Elle n'a qu'à ne pas s'associer aux tournois et manifestations qui comprennent ce genre de jeux et préférer des tournois de football en ligne, par exemple.

Le commissaire évoque les statistiques qui indiquent que la plupart des jeux en ligne consistent à buter des gens.

M. Sayegh réplique que l'intérêt de soutenir les associations comme le Geneva E-sport est précisément qu'elle ne fait pas de GTA.

Un autre commissaire demande s'il existe des fédérations faîtières des associations d'e-sport, qui veillent au respect de règles reconnues internationalement.

M. de Boccard répond qu'il existe des organisations et des règles internationales. Elles sont souvent soutenues par les sociétés de développement de jeux.

M. Sayegh rappelle que les jeux vidéo sont un volet de l'économie. Les sociétés de production de jeux en ligne ont intérêt à vendre le même jeu à tout le monde, avec des règles applicables partout. Toutefois, au moment de se poser la question du soutien public, à son avis il faut surtout s'intéresser à l'aspect social.

Un autre commissaire se dit impressionné par l'évolution de l'e-sport. Il était sceptique au moment du dépôt de la motion. Sa vision a évolué depuis lors. Il a, entre autres, constaté l'affluence massive que les jeux en ligne provoquent lors de grandes manifestations. Il a l'impression que si la Ville doit envisager de prendre le train en marche, d'autres grandes villes ont déjà pris beaucoup d'avance dans le soutien à l'e-sport. Il affirme avoir aussi assisté à un tournoi de réorganisation de poker électronique, depuis que ce jeu a changé de statut au niveau fédéral. Il a observé que l'événement a attiré environ 1500 personnes un week-end, au Village du soir de Genève. Il se demande si l'e-sport peut jouer un rôle par rapport à l'addiction à ce genre de jeu. Le commissaire dit être aussi impressionné par les concours de drones, qui ont lieu dans les Alpes. Il demande si ce genre de concours est aussi englobé en tant qu'e-sport.

M. Sayegh est d'avis que les acteurs de l'e-sport sont mieux placés que lui pour répondre à ces questions. Il est clair que le poker en ligne peut avoir une

connotation péjorative, comme d'autres jeux d'argent. S'agissant des drones, il observe que des talents émergent dans la conduite de ces engins, mais que l'enjeu économique des drones va plus loin. Il faudrait demander aux acteurs de l'e-sport comment ils perçoivent les drones.

Un commissaire demande encore si Geneva E-sport est déjà en contact avec la Ville.

M. de Boccard et M. Sayegh répondent que la fédération est référencée sur le site internet de la Ville à la rubrique des sports. M. Sayegh souscrit à la suggestion d'audition du magistrat, après l'association, afin d'en savoir plus sur le type de relations qu'entretiennent l'administration municipale et l'e-sport, et pour demander ce que la Ville pourrait faire pour soutenir l'e-sport.

Séance du 14 février 2019

Audition de Mme Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (DCS/SPO) et de M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel

M. Mazzola prend la parole en premier pour exposer la vision générale du DCS sur le gaming. Mme Bonvin exposera ensuite l'action du SPO en la matière. M. Mazzola explique que la question de savoir si l'e-sport relève vraiment des pratiques sportives a commencé à trouver des réponses il y a peu de temps. On le reconnaît aujourd'hui au même titre que les échecs; l'e-sport ne sollicite pas d'effort musculaire extrême, mais appelle des techniques, est l'objet de compétitions, il y a des clubs et une communauté. A Genève, on recense 600 personnes qui s'y adonnent et une dizaine de clubs. Depuis 2018, les associations d'e-sport sont réunies dans une fédération reconnue par l'Association genevoise des sports. Au niveau international, des démarches avaient commencé auprès du Comité international olympique pour inscrire l'e-sport en tant que discipline olympique, mais elles ont tourné court. En effet, dans les sports traditionnels, les règles de jeu sont fixées par des fédérations, alors que dans le gaming, les règles sont fixées par les fabricants de jeux. La différence n'est pas anodine. Ici, la Ville de Genève est en contact avec des associations d'e-sport depuis 2007. Il y a eu une convention et des discussions pour un école de sport, mais elles ont pris du retard lorsque le président fondateur de la fédération cantonale Geneva E-sport, M. Nicolas Pidancet, a quitté Genève pour prendre en charge la promotion de l'e-sport aux Jeux olympiques de Paris. A présent, la fédération a été reprise en main par M. Romain Bodinier, mais le gaming reste un domaine peu structuré. Concrètement, il y a des problèmes d'infrastructures et de locaux, mais en cela, l'e-sport connaît une situation semblable à d'autres sports, où on manque de locaux. A ce propos, la Ville attribue des espaces au gré des opportunités de rocades ou dans le cadre du plan d'investissement des infrastructures sportives.

Mme Bonvin explique que pour le service SPO, le problème de l'e-sport est que la majorité des jeux proposés par les sociétés de développement ne sont pas sportifs, mais des compétitions de combats et de guerres comme League of Legends ou Fortnite. C'est aussi l'une des raisons qui retiennent le CIO. Si la Ville devait soutenir des manifestations d'e-sport ce serait moins pour les jeux en eux-mêmes que sous l'angle de la prévention de l'accoutumance et de l'isolement. Pour sa part, elle ne voit pas que les sociétés de développement, avant tout motivées par l'argent, aient envie d'aller dans ce sens. Mme Bonvin rappelle que, dans cette perspective, la Ville avait soutenu la Gaming Convention, qui a dû s'arrêter pour raisons financières. Elle observe que l'engouement pour l'e-sport est en train de détourner les sponsors des sports traditionnels vers l'e-sport. C'est ainsi que McDonald's s'est retiré du football allemand pour lui préférer l'Electronic Sport League, qui organise les grandes compétitions mondiales d'e-sport. Les jeunes sont dans l'e-sport, c'est une tendance, et c'est pour cela qu'il convient de soutenir la fédération Geneva E-sport et Carrefour Addictions, pour limiter et éviter les dérives potentielles sur les jeunes. L'engouement est certain, autant que les enjeux financiers. Le public atteint des centaines de milliers de personnes pour des compétitions en ligne qui peuvent durer 24 ou même 48 heures. Mme Bonvin relève que beaucoup de jeux électroniques ne sont pas compatibles avec les valeurs sportives défendues par la Ville. Elle voit mal la Ville soutenir des compétitions de League of Legends ou de Fortnite, où il y a des combats armés. En revanche, le service SPO pourrait être plus intéressé par des jeux comme FIFA ou ATP Tour. Mme Bonvin est d'avis que, en tant que nouveau domaine sportif, l'e-sport est appelé à se réglementer. Cela ne viendra pas des marques mais plutôt des fédérations ayant pour intérêt de défendre le sport plutôt que les intérêts des fabricants.

Un commissaire se dit aussi opposé aux jeux guerriers. Par contre, il voit d'un bon œil les jeux qui stimulent l'adresse et la concentration.

Mme Bonvin répond qu'il faut aussi être prudent avec les jeux de concentration. Comme dans d'autres pratiques, il faut surveiller les risques d'addiction et d'isolement. Elle explique qu'il y a maintenant une unité aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) qui suit des jeunes passant beaucoup de temps sur les consoles en ligne. Ces problèmes sont souvent associés à l'échec scolaire. Mme Bonvin souligne qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il y a beaucoup d'argent en jeu dans la consommation des jeux en ligne. Les contrats de sponsorings et les paris, qui se chiffrent à plus de 426 millions d'euros, en sont un signe. Pour Mme Bonvin, dans les jeux en ligne il faut encore trouver le juste milieu.

M. Mazzola souligne que pour le magistrat en charge du DCS, l'un des éléments importants à mettre en avant est la dimension sociale, l'intérêt de jouer en groupe plutôt que seul dans sa chambre. Il comprend que l'objectif de la fédération Geneva E-sport est notamment de réunir et d'accompagner les joueurs et joueuses.

Le commissaire souhaiterait savoir si des formations et des informations contre l'addiction peuvent être délivrées par le SPO.

Mme Bonvin répond que comprendre comment on devient accro appartient aux professionnels. En revanche, un message clair sur l'addiction et l'encadrement devrait être donné dans les manifestations que soutiendrait le SPO.

Un autre commissaire demande si la Ville a été approchée par de grands groupes pour organiser ici des manifestations d'e-sport. Il mentionne aussi les compétitions d'arts martiaux mixtes (MMA), dont la violence, a priori, contredit les valeurs de la Ville mais qui se développe à l'échelle mondiale. Il demande si la Ville entrerait en matière sur une demande pour ce genre de pratique.

Mme Bonvin répond que la demande de soutien serait examinée, mais le principal problème des MMA sont les coups au sol. Elle note que la France tolère les MMA en excluant ce genre de coups.

Elle rappelle que la Ville avait aussi soutenu les Gaming Conventions, mais parce qu'il y avait une volonté de mettre en contexte et de débattre sur la prévention et l'encadrement.

Le commissaire demande si la Ville a connaissance de manifestations d'e-sport d'envergure organisées en Suisse.

M. Mazzola répond qu'à sa connaissance, des compétitions ont été organisées sous l'enseigne de câblo-opérateurs.

Le commissaire demande si les compétitions de drones, qui sont aussi en essor, sont considérées dans le domaine de l'e-sport.

Mme Bonvin répond que ces compétitions ne sont pas reconnues à ce jour comme des manifestations sportives. Elle rappelle que le SPO reconnaît dans les sports les pratiques reconnues par le CIO et Jeunesse & Sport (OFSPO). Quoi qu'il en soit, le SPO n'a pas reçu de demande pour ce genre de compétition.

M. Mazzola suggère que les compétitions de drones pourraient être assimilées à des sports mécaniques, que la Ville ne soutient pas.

Le commissaire fait observer que les drones ne brûlent pas d'essence.

Une commissaire a deux questions. Elle demande si la Ville serait plutôt encline à mettre à disposition des pratiques d'e-sport une grande salle aux Vernets ou, plutôt, à laisser installer des consoles de jeux dans chaque centre sportif. Elle aimerait aussi connaître la répartition de genre dans l'e-sport.

Mme Bonvin répond que, en premier lieu, le SPO ne met pas de salle à disposition s'il n'y a pas d'association pour l'animer et encadrer la pratique. A ce stade,

le SPO n'a pas eu à traiter une telle demande. Elle souligne le problème de la place disponible, et estime qu'il y a beaucoup de priorités qui pourraient passer avant l'e-sport. S'agissant du genre, Mme Bonvin répond que la répartition est de 72% d'hommes et de 28% de femmes. Les filles sont plus souvent sur leurs téléphones. Elle se demande si la raison de ce fossé est due à des approches différentes de la sociabilité. Elle n'est pas persuadée que les acteurs commerciaux des jeux virtuels, d'abord intéressés par les retombées financières, aient une réelle volonté de travailler sur la parité de genre.

Un commissaire, par ailleurs motionnaire, explique qu'il signe la motion M-1327 d'abord pour donner un signal de soutien. Le Conseil municipal est libre, ensuite, de décider s'il souhaite soutenir certains jeux plutôt que d'autres. Il aimerait nuancer les propos tenus sur Fortnite, en rappelant que les échecs, reconnus comme un sport par le SPO, sont aussi un jeu de combat, avec des soldats et des morts. Il n'est pas démontré que Fortnite favorise l'apparition de personnes qui vont tirer dans la foule. Autre exemple, les paquets de cigarettes, qui font apparaître de grands messages sur la prévention du tabagisme, n'amènent pas les pouvoirs étatiques à interdire la vente de tabac, qui tue pourtant plus que les jeux vidéo. Pour le reste, il adhère à la nécessité d'agir pour la prévention des addictions, et ne souhaite pas mettre en avant la violence, mais les sports électroniques sont en pleine ascension. Il pense que la Ville devrait prendre le train en marche en y greffant ses propres valeurs, afin de devenir une capitale des jeux électroniques et des valeurs. A propos de l'addiction, il a participé, récemment, à une émission sur la bigorexie, une maladie qui désigne l'addiction au sport à tel point que les personnes concernées renoncent à se nourrir avant d'avoir atteint leur objectif. Il estime que cette addiction-là n'attire pas autant l'attention, car la pratique sportive est considérée comme positive. Il souligne que le cœur de la motion est bien dans le souci d'encadrement et d'éviter l'isolement. Il estime que les signataires de la motion sont prêts à défendre les valeurs de la Ville de Genève et à les appliquer à l'e-sport. Il demande si, de son côté, la Ville serait prête à soutenir une manifestation d'e-sport à grande échelle qui serait en lien avec les sports traditionnels et faciliter le travail des associations d'e-sport. Il signale que le Servette Football Club dispose d'une équipe d'e-sport.

Mme Bonvin fait observer que l'équipe e-sport du Servette a réussi à recruter six personnes en trois ans. Elle ajoute qu'aux Etats-Unis, on a révélé que 80% des joueurs et joueuses sur console étaient dopés. En ce qui concerne la question, elle rappelle que la Ville a soutenu les Gaming Conventions. Elle se demande, toutefois, si elle peut développer des sports avec les postes actuels alors qu'il faut continuer à soutenir les sports traditionnels. Elle insiste sur le fait que les groupes qui sont derrière l'e-sport sont d'abord animés par l'argent, et non par les valeurs sportives. C'est pourquoi, s'il faut soutenir les disciplines d'e-sport, il faut des ressources pour les encadrer et un projet qui tienne la route.

Une autre commissaire revient sur des propos précédents de Mme Bonvin. Elle demande s'il existe des statistiques pour démontrer que les filles et les garçons ont des approches différentes en matière de sociabilité. Elle observe que les garçons ne sont pas forcément seuls quand ils jouent à Fortnite, en communication avec d'autres joueurs en ligne, mais que les filles sont plus souvent rivées sur le smartphone. Elle demande s'il y a des enquêtes pour savoir si on peut parler d'isolement.

Mme Bonvin répond que des études de sociologie indiquent que le combiné casque-écran-micro n'est pas de l'interaction interpersonnelle. Dans le cas des enfants, il est question ici de personnes qui préfèrent jouer en ligne plutôt que sortir ou interagir avec des personnes physiquement présentes. Les sociologues et les psychiatres disent que cela revient à isoler l'enfant. Pour davantage de précision, cette question devrait plutôt être posée à des experts. Mme Bonvin ajoute encore le problème de la perversité. Les jeux en ligne sont parfois perçus comme des moyens pour les enfants timides d'interagir. A ce propos, elle évoque le cas d'un garçon en Suisse alémanique qui avait fugué pour aller rejoindre un «pote» connu en ligne, qui s'était révélé être un pédophile de 44 ans. On manque de recul par rapport aux outils numériques, mais des études existent et elles appellent plutôt à la vigilance.

Audition de M. Romain Bodinier, président de Geneva E-sport et de M. Loïc Fatio, membre du comité

M. Bodinier se présente aussi en tant que doctorant et M. Fatio comme étudiant en informatique à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), et membre des Jeunes libéraux-radicaux (JLR). Au cours de l'audition, il signale qu'il est aussi directeur e-sport à l'UGS FC (Urania Genève Sport Football Club).

Il souligne, d'emblée, que l'immense majorité des jeunes de 15-25 ans pratique les jeux vidéo, mais sans encadrement. Le manque d'encadrement, précisément, lui a causé des soucis avec ses propres parents, il y a encore une quinzaine d'années. Il aurait souhaité qu'une structure comme la fédération Geneva E-sport existe alors pour permettre aux jeunes de réfléchir à la consommation des médias. Le Geneva E-Sport est une structure qui fédère des clubs, comme il en existe dans d'autres sports. A Genève, il y a une dizaine de clubs, dont le Servette Football Club, qui regroupent, pour la plupart, entre 30 et 40 jeunes. L'idée de la Fédération est d'organiser des championnats et de mettre en place un système de coaching et de suivi. Il explique que les meilleures équipes de jeux vidéo de niveau mondial sont encadrées et s'entraînent de manière intense. Si les jeunes sont prêt-e-s à s'investir dans le bénévolat, ils-elles pourraient monter des projets à l'enseigne de Geneva E-Sport. En complément à son préambule, M. Bodinier explique que Geneva E-Sport est soutenu, depuis 2014, par l'association Rien ne va plus, son

principal sponsor financier, un soutien qui rejoint la préoccupation de la Fédération pour l'encadrement.

M. Fatio aborde la question de l'identité des e-sports par rapport au sport. Il explique que le sujet a été longuement discuté et étudié par l'Association genevoise des sports (AGS), dont le comité puis l'assemblée générale ont décidé, en 2017, de reconnaître l'E-Sport parmi les pratiques sportives.

M. Bodinier souligne que l'adhésion de la Fédération à l'AGS est une étape importante pour les e-sports aussi au niveau suisse, car les discussions en vue de la reconnaissance officielle ne sont pas aussi avancées dans d'autres cantons. La fédération genevoise est aussi citée en exemple pour son ancrage local. 80% des activités organisées par la Fédération sont des événements physiques. M. Bodinier espère que la Fédération suisse d'e-sports (SESF) regroupera, à l'avenir, des structures équivalentes dans les cantons, qui unifieraient la scène des jeux vidéo et géreraient les activités au niveau local. Il estime que 10 000 personnes s'adonnent aux jeux vidéo, par loisir, sans volonté de se fédérer. Geneva E-Sport, qui réunit 600 membres, travaille sur un nombre potentiel d'adhérent-e-s de 1500 personnes.

Un commissaire demande s'il y a une place à Geneva E-Sport pour une réflexion critique sur le problème de l'isolement lié à la pratique des jeux virtuels.

En réponse, M. Bodinier raconte que Geneva E-Sport est né, notamment, à l'initiative de Nicolas Pidancet. Son jeune frère s'adonnait aux jeux vidéo de manière intensive en risquant le décrochage scolaire. En 2014, il a proposé à son frère de créer Geneva E-sport. Ce dernier a occupé la première charge de secrétaire général de la Fédération. Cet engagement a permis au frère de se resocialiser et de raccrocher au rythme scolaire. Le frère a lui-même créé, en 2016, une équipe d'e-sport. M. Bodinier constate que les événements sont des moments qui aident à la resocialisation et que les joueurs et joueuses baissent leur consommation de jeux. Il souligne que le slogan de la Fédération est «Don't play more, play better!». Ce principe, ainsi que l'organisation du jeu en groupe, aident à structurer la pratique du jeu.

Un autre commissaire demande ce que la Ville de Genève peut faire pour Geneva E-Sport.

M. Bodinier répond que le premier besoin est de disposer d'un local. A l'heure actuelle, il n'existe pas de lieu dédié, ce qui complique la logistique, car dans les salles à louer, il n'y a pas d'ordinateurs et les connexions au réseau ne sont pas toujours bonnes. Actuellement, la Fédération se débrouille comme elle peut. Le lieu où ça marche le mieux est Palexpo. Depuis peu, il y a, à Genève, un cybercafé qui vise la clientèle des jeux vidéo. Le Geneva E-Sport compte y organiser des événements, mais c'est un local privé. L'un des membres de la Fédération

souhaiterait qu'il y ait des locaux dédiés dans chaque commune où il y a un club d'e-sport, afin de permettre aux joueurs et joueuses de s'entraîner, d'être coachés et encadrés. Le deuxième besoin est financier. Geneva E-Sport souhaiterait professionnaliser l'encadrement en proposant des jobs à des taux de 10-20% à des étudiant-e-s qui seraient aussi prêt-e-s à s'investir bénévolement. Il explique que la Fédération ne souhaite pas entrer dans la logique des grands groupes comme Logitech, car le Geneva E-Sport se voit davantage comme une entité qui s'occupe de jeunes. Il précise que la Fédération a été aidée pendant un temps par la Boîte-à-boulots, mais le partenariat a été interrompu, la Boîte-à-boulots ayant invoqué des irrégularités dans le process.

Une commissaire souhaite savoir comment est géré le problème de l'addiction dans le giron de la Fédération.

M. Bodinier reconnaît que les personnes touchées par l'addiction ne cherchent pas à s'approcher de Geneva E-Sport. La Fédération ne les trouvera donc pas activement par elle-même. En revanche, si des personnes touchées par ce phénomène cherchent le contact, la Fédération peut être un lien moins stigmatisant pour les rediriger vers des associations comme Rien ne va plus.

La commissaire explique qu'elle souhaite plutôt savoir comment la Fédération appréhende le problème de l'addiction afin de la prévenir.

M. Bodinier répond qu'au départ, Geneva E-Sport s'est dotée d'un manifeste où ce problème était abordé. Dans la pratique, on a observé qu'en venant aux activités de la Fédération, les gens jouent moins. Les activités organisées sont donc, en soi, des moyens pour éviter l'addiction aux jeux. Le problème de l'addiction ne s'est pas encore posé directement à la Fédération et il a l'impression que les parents sont plutôt contents de cela.

Un autre commissaire souhaiterait se faire une idée de la disponibilité des membres du comité auprès des joueurs, et s'il y a des moments de l'année où l'activité est plus forte.

M. Bodinier répond que le comité est disponible à 100%, mais les dates des événements se calent volontiers sur le calendrier scolaire. L'activité décline en juillet et août et pendant les périodes d'examens académiques. Il signale que l'une des associations de la Fédération opère une surveillance des notes scolaires. En cas de décrochage scolaire, la personne concernée est reléguée.

Une commissaire souhaiterait savoir si le Geneva E-Sport a des partenariats avec les maisons de quartier, ainsi qu'avec les équipes d'animation.

M. Fatio répond que la Fédération travaille avec les Maisons de quartiers qui, via la Ville de Genève, lui accordent la gratuité de l'usage des lieux. Par contre, les locaux ne sont pas toujours connectés à la Toile.

S'agissant des équipes d'animation, M. Bodinier répond que la Fédération participe aux activités de l'Espace de quartier de Sécheron, où le Geneva E-Sport a domicilié une partie des siennes.

Un commissaire fait part des questions relatives à la violence qui planent sur les jeux vidéo. Il aimerait connaître l'avis des auditionnés sur ce sujet.

M. Fatio explique que la Fédération a pour règle de respecter les recommandations des sociétés de développement pour fixer l'âge d'accès à ses tournois. Par exemple, les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis aux tournois de Fortnite.

M. Bodinier a le sentiment que les organisateurs d'événements respectent mieux les limites d'âges que les parents. Au sujet de la violence, il reconnaît qu'avec la généralisation des jeux vidéo à la portée de toutes les tranches d'âges, beaucoup de progrès ont été faits dans la simulation graphique de la violence, mais la statistique ne confirme pas une corrélation avec l'augmentation de la violence parmi les personnes qui pratiquent les jeux vidéo. De même, on ne constate pas une augmentation de l'immoralité depuis l'apparition de la série Grand Theft Auto (GTA). Pour M. Bodinier, l'immense majorité comprend que ces jeux relèvent de la fiction. Il rapporte que la Fédération organise des tournois à 5000 francs de prix. Le dernier en date a réuni 1300 personnes, et il n'y a aucun débordement. Il suggère que les jeux ont peut-être un effet cathartique sur la violence.

Le commissaire a l'impression qu'on tend à faire un amalgame entre, d'une part, l'addiction et l'isolement, et la pratique sportive traditionnelle qui s'oppose aux jeux vidéo pratiqués en solitaire. Il demande quelles solutions pourraient être proposées pour lutter contre l'addiction.

M. Bodinier ne croit pas que le Geneva E-Sport constitue, en elle-même, une solution à un problème existant par ailleurs. Il note toutefois que les choses deviennent plus simples quand on sait à qui parler, à l'instar des hotlines pour les personnes souffrant de dépression. Il note que les acteurs et actrices de l'addiction sont encore peu connu-e-s des jeunes et des parents. Si M. Pidancet et son frère ont ressenti le besoin de créer une structure, c'est un signe qu'il manquait peut-être quelque chose. M. Bodinier ajoute que le Geneva E-Sport espère accéder à la frange des joueurs et joueuses concernés par l'addiction. La Fédération peut aussi devenir une plateforme permettant de diriger ces personnes vers des professionnel-le-s.

Une autre commissaire souhaite connaître les prochaines échéances pour le Geneva E-Sport.

M. Bodinier répond que la Fédération souhaite, d'abord, conserver ses activités sociales, notamment les afterworks physiques et virtuels organisés, en

alternance, toutes les deux semaines. Le grand projet pour 2019 est de créer une ligue genevoise, qui est une condition pour la certification de la Fédération par l'AGS. Jusqu'à présent, il manquait un lieu. Pour l'instant, la solution est dans le cybercafé ouvert récemment à Plainpalais, qui dispose de 24 machines permettant d'organiser des tournois.

La commissaire demande si la Fédération rencontre de la concurrence à Genève.

M. Bodinier répond que le Geneva E-Sport ne rencontre pas de concurrence dans le bassin genevois. La dénomination «Fédération cantonale genevoise d'E-Sport» a été adoptée en 2015. Ayant pour vocation de fédérer les pratiques e-sportives dans la région, la Fédération a pour principe que tant qu'une association dédiée ne prend pas en charge une certaine activité, la Fédération se réserve le droit de la prendre en charge.

M. Fatio précise que la Fédération ne souhaite pas forcément garder les petits événements, qui pourraient être pris en charge par d'autres. Au contraire, le Geneva E-Sport a pour but de prendre en charge les gros projets. La création d'une ligue genevoise d'e-sport permettrait de mieux répondre aux sollicitations de la communauté des jeux. Une ligue permettrait aussi d'objectiver les informations sur les pratiques en récoltant des données.

La commissaire demande si le Geneva E-Sport a pour ambition de rayonner au-delà de Genève.

M. Bodinier répond que oui, mais via la SESF, qui a pour but de centraliser les ligues et les tournois en Suisse. Le Geneva E-Sport y est représenté par M. Bodinier. Depuis trois ans, la fédération suisse sélectionne les équipes à envoyer aux événements de l'International Esport Federation (IESF). Trois délégations ont été envoyées en 2018, à Taipei. La Suisse y a remporté une médaille.

Une autre commissaire souhaiterait avoir une précision sur les âges ciblés par le Geneva E-Sport.

M. Fatio répond que la charte de la Fédération fixe l'âge d'entrée à 16 ans révolus, mais il faut une autorisation parentale pour les moins de 18 ans. Il y a des contacts avec des enfants de moins de 12 ans et des adultes de plus de 40 ans. La tranche cible est située entre 15 et 25 ans.

La commissaire souhaite savoir comment situer le Geneva E-Sport par rapport aux grands sponsors.

M. Fatio, qui porte la responsabilité des partenariats à la Fédération, explique que le Geneva E-Sport souhaite travailler avec des entreprises locales de la taille de Naxoo, de Manor ou de la FNAC. Il est quasiment impossible, pour la fédération cantonale, de prétendre travailler avec des sociétés comme Logitech, même si

elle est suisse. Commercialement, l'e-sport est reconnu comme un moyen porteur de toucher les 15-25 ans.

La commissaire demande l'avis des auditionnés sur l'e-sport comme business.

M. Bodinier répond qu'en tant que fédération, le Geneva E-Sport ne vise pas spécialement l'argent des entreprises privées. Sa priorité sont les partenaires locaux, ayant une vocation sociale. Il rapporte que la Fédération a refusé de travailler avec une start-up qui souhaitait lancer un chewing-gum énergisant. En revanche, les clubs sont libres de travailler avec les partenaires de leur choix.

Un commissaire souhaiterait comprendre pourquoi les grandes sociétés de développement de jeux ne seraient pas intéressées à soutenir la démarche du Geneva E-Sport.

M. Bodinier rappelle que la fédération cantonale déploie son action sur des tournois locaux. Or le bassin genevois est trop petit pour intéresser les grands capitaux. Même au niveau de la Suisse, les clubs galèrent parce que le marché national n'est pas assez grand. M. Bodinier explique que le Geneva ne vise pas les grands matchs prestigieux dans lesquels évoluent 1% des joueurs et joueuses, mais les combats entre Veyrier et Carouge. Les organisations comme le Geneva E-Sport sont utiles pour structurer l'énorme scène amateur qui n'intéresse pas les grands groupes, en organisant des ligues et des classements. Il souligne qu'en Suisse, le grand problème est la difficulté à repérer les talents qui seraient capables d'atteindre le sommet. Certain-e-s y arrivent, car ils excellent dans l'auto-marketing, comme le jeune Fribourgeois Kinstaar, mais ce sont des exceptions.

Le commissaire aimerait avoir une idée sur la représentation des genres dans l'e-sport.

M. Fatio répond que les deux sexes sont représentés, mais les filles choisissent souvent de jouer sous des pseudonymes masculins pour éviter les stigmatisations. Leur visibilité est donc moins importante que celle des garçons.

M. Bodinier explique que dans la pratique des jeux vidéo, en général, y compris le grand secteur des smartphones, les filles et les garçons sont représentés à parts égales. En revanche, dans les compétitions, la répartition est de 90% favorable aux garçons. Du point de vue technique et réglementaire les compétitions sont mixtes, mais les jeux en ligne n'attirent pas les filles. Peut-être faudrait-il monter des ligues féminines. Il signale aussi que, comme dans d'autres domaines, les disparités de genre sont aussi patentes dans les revenus des professionnel-le-s.

M. Fatio fait observer que, malgré tout, il y a des joueuses qui parviennent à percer. Tel est notamment le cas de la Française Kayané, qui a été championne du monde dans un jeu de combat.

Un commissaire demande si le poker en ligne est considéré dans les e-sports.

M. Fatio répond que le poker, qui est un jeu d'argent, n'est pas considéré comme un e-sport.

M. Bodinier explique qu'un autre élément déterminant est la pertinence motrice. Les jeux permettent de développer une motricité fine spécifique aux joueurs et joueuses de chaque discipline. Tel n'est pas le cas du poker ou des échecs, où les participant-e-s peuvent faire appel à une tierce personne pour effectuer les mouvements à leur place. Dans le poker, il y a en outre une part de hasard trop importante par rapport à d'autres pratiques.

M. Fatio relève l'exception des jeux de cartes virtuels, très stratégiques et comportant beaucoup plus de règles que dans les jeux de cartes classiques.

S'agissant des valeurs sportives que la Ville souhaite mettre en avant, le commissaire demande si le Geneva E-Sport serait intéressé à organiser des tournois d'e-sport sur des jeux comme FIFA, NHL, le tennis ou le golf.

M. Bodinier répond que l'e-sport réunit des jeux présents sur une palette de 5 à 10 domaines, prisés par la communauté des jeux. Il y a des jeux de stratégie, des jeux de combat, des simulations de pratiques sportives traditionnelles, des jeux de tir, des jeux de rôles. Quand la Fédération organise des tournois, elle essaye de répondre à toutes les envies.

Discussion et vote

Une commissaire Verte signale qu'elle est présidente de l'association Rien ne va plus qui lutte contre l'addiction au jeu. En conséquence, elle s'abstiendra lors du vote.

En l'absence de prises de parole supplémentaires, le président soumet à l'approbation de la commission la motion M-1327. Laquelle est approuvée par 11 oui (3 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) contre 2 non (EàG) et 1 abstention (Ve).

Le groupe Ensemble à gauche annonce un rapport de minorité.

Le président rappelle que le rapport de minorité doit être rendu dans un délai de trois mois à partir de cette date. Hors délai, seul le rapport de la commission est déposé au Conseil municipal.

20 mai 2019

B. Rapport de minorité de M. Morten Gisselbaek.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

La commission des sports a traité de la motion M-1327 en auditionnant les principaux intéressés, y compris le Service des sports.

Contrairement à la majorité des commissaires, il nous semble qu'il ne serait pas, pour les nombreuses raisons énumérées ci-dessous, adéquat de voter cette motion.

Cela nous semblerait même aller contre la bonne politique du Service des sports de la Ville qui fait un travail raisonnable, attentif et préventif dans ce domaine (voir le rapport de majorité).

Nous nous permettons donc de vous exposer notre point de vue, et en particulier 10 raisons de refuser cette motion M-1327.

Il ne s'agit aucunement de minimiser le succès grandissant de cette activité ni, et nous y revenons en fin de rapport, de ne pas y participer.

La question que nous posons est simplement: est-ce bien le rôle de la commune de «promouvoir le sport électronique»? Notre réponse est non.

Les raisons de refuser cette motion:

1. Parce que le sport électronique n'existe pas!

Penser que de frétiller des doigts derrière un écran s'apparente de près ou de loin à un sport relève du mythe urbain.

Se baser sur le fait que le jeu d'échecs, et également le jass, sont reconnus par certain-e-s comme un sport relève de la mystification.

Quand bien même la pratique de cette activité développe les capacités cognitives, cela n'en fait pas un sport.

Il est à noter que l'Office fédéral du sport (OFSPO) ne reconnaît pas l'existence de cette activité comme relevant du sport, bien que le Canton de Genève le fasse.

2. Parce que ce prétendu sport électronique est clairement le lieu d'un sexisme avéré!

A une époque où les questions de genres et de leur représentation sont clairement posées, les jeux vidéo sont dans leur grande majorité totalement rétrogrades dans leur représentation des genres.

Les personnages sont généralement des archétypes de mâles testostéronés, et de personnages féminins secondaires aux formes «avantageuses».

Lorsque les «héros» sont des «héroïnes», celles-ci sont généralement des personnages, à l'exemple de Lara Croft, qui répondent clairement et avant tout à des phantasmes masculins.

Quand bien même le sexisme ne s'arrêterait qu'à cela que ce serait déjà discutable.

Malheureusement les témoignages sont nombreux sur la Toile comme dans la presse écrite pour décrire le milieu même des *gamers* comme clairement sexiste.

Selon ces témoignages il est courant que les femmes jouant en ligne prennent des pseudos d'hommes, de nombreux joueurs mâles refusant de jouer contre des joueuses, car trouvant cela indigne.

Quant aux compétitions, elles laissent une place infime aux femmes en tant que joueuses et les relèguent généralement aux rôles subalternes de fans ou d'animatrices.

Si cette tendance est forcément combattue par une partie des joueuses et des joueurs et en régression, elle n'en est pas moins présente pour l'instant.

3. Parce que ce prétendu sport électronique est extrêmement addictif.

Les jeux électroniques, par la rapidité de pensées et de réflexes qu'ils demandent, par le sentiment de toute-puissance qu'ils confèrent (JE dirige le jeu) et par l'effet stimulant de leurs images déclenchent chez les personnes qui s'y adonnent des montées d'hormones extrêmement rapides.

Ces montées d'hormones, en particulier de la dopamine et de la sérotonine, sont à la base d'addictions réelles et reconnues (pour l'Organisation mondiale de la santé, le «trouble du jeu vidéo» est une maladie à part entière et classée comme telle).

Si de nombreuses autres activités déclenchent des montées des mêmes hormones chez les humains, que ce soit la pratique de sports, l'ingestion de chocolat ou la prise de nombreuses autres drogues telles que les amphétamines, l'ecstasy, le shopping, rares sont les activités amenant aussi rapidement un sentiment de satisfaction.

Et l'envie, devenant parfois irrépressible, de re-goûter à ce sentiment est à la base de l'addiction.

4. Parce que ce prétendu sport électronique est cause d'échecs scolaires.

Si jouer sans excès peut s'avérer bénéfique au développement des capacités cognitives, il est à remarquer que l'excès est lui très dommageable (voir point 3).

Un des symptômes de l'effet hormonal des jeux vidéo qui permettent d'obtenir une satisfaction physique de manière rapide et massive est de démotiver les joueuses et joueurs face aux efforts des autres apprentissages. Il est en effet, et pour des raisons économiquement compréhensibles, aisé d'apprendre à jouer à ces jeux.

Bien plus rapide que d'apprendre à calculer, lire, façonner, travailler un matériau, jouer d'un instrument de musique, etc.

Et la satisfaction procurée par ces jeux bien plus rapide.

Ces facteurs contribuent chez de nombreuses personnes jouant souvent à ressentir les efforts nécessaires à tout autre apprentissage comme longs, vains et pénibles, ce qui est une source potentielle importante d'échecs scolaires.

Une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de 2015 (in *Sciences et avenir,* 9 mars 2015) pointe que «Les élèves jouant aux jeux vidéo de façon excessive sont susceptibles de ne pas parvenir à se concentrer sur leur travail à l'école, d'être moins enclins à consacrer du temps à leur travail scolaire à la maison, d'avoir des troubles du sommeil, et de faire preuve de moins de persévérance s'ils ne voient pas leurs efforts immédiatement récompensés comme dans les jeux vidéo. L'excès de jeux vidéo est également associé à des troubles du fonctionnement social, à une augmentation de l'anxiété et à des problèmes de santé mentale, ainsi qu'à une plus grande prévalence des cas d'obésité. En outre, le fait de jouer à des jeux violents peut également être associé au développement de comportements agressifs.»

5. Parce que ce prétendu sport électronique provoque des difficultés à dormir, particulièrement chez les enfants.

La luminosité des écrans tient les joueurs, et en particulier les jeunes joueurs, en état d'éveil en réduisant le taux de mélatonine, l'hormone régulatrice du sommeil.

Cela peut être très dommageable pour des enfants en périodes scolaires.

6. Parce que ce prétendu sport électronique coupe les relations sociales.

L'idée selon laquelle ce genre de pratique crée du lien et socialise les personnes qui s'y adonnent relève d'un désir qui permet en général à l'entourage de la joueuse ou du joueur de s'aveugler face à leur difficulté à communiquer.

Cela rassure de se dire que «son» ado qui répond par des grognements est «en plein lien social». Reste que si cela représente en effet une relation sociale, cela coupe du contact direct avec son entourage.

Et que ce comportement ne s'arrête pas en quittant le clavier ou la manette…

7. Parce que ce prétendu sport électronique est entièrement entre les mains des éditeurs et producteurs.

Le fait est qu'il n'est possible de jouer à des jeux qu'à partir du moment où ceux-ci ont été produits. Et que c'est donc le producteur et l'éditeur du jeu qui en détiennent toutes les clés et qui en fixent les règles et le prix.

Ces jeux génèrent des bénéfices par milliards et font de plus en plus l'objet de concentration par rachat par des grandes entreprises.

En cela cette activité «sociale» reste une activité totalement privée, d'une nature assez unique et sans aucun lien avec le sport.

8. Parce que ce prétendu sport électronique promeut des valeurs brutales.

Il suffit de visionner les différents clips vidéo mis en ligne par les organisateurs des grands raouts internationaux sur les sites genre Youtube pour constater que les jeux pratiqués en compétition, et partant de là la majorité des jeux pratiqués dans le monde, sont quasiment tous des jeux dont le but est de tuer, démolir, massacrer, anéantir – virtuellement – l'adversaire.

L'affirmation selon laquelle il existe plein de jeux pacifiques est sans doute vraie, leur succès au niveau des compétitions internationales semble par contre bien minime.

Les valeurs de domination de l'autre virtuellement présentes dans l'immense majorité des jeux nous semblent bien éloignées des valeurs que le Conseil municipal de la Ville de Genève passe son temps à vouloir promouvoir.

9. Parce que ce prétendu sport électronique banalise la violence extrême.

Il est sans doute prématuré et risqué d'établir un lien direct entre une violence de rue de plus en plus «gratuite», telle qu'on a pu la constater à Genève comme ailleurs, et les jeux vidéo.

Cela n'empêche pas que les images sur l'écran de nombreux jeux relèvent d'une violence extrême, qui peut probablement avoir des effets dangereux sur

des personnes dont les capacités à bien distinguer entre monde réel et monde virtuel sont limitées, en particulier au niveau des conséquences sur autrui comme sur soi-même.

Et il convient ici d'ajouter que si de nombreux jeux sont munis d'une limite d'âge, les jeunes et les enfants y ont facilement accès avant d'avoir atteint l'âge conseillé.

10. Parce que ce prétendu sport électronique n'a aucun besoin d'être l'objet d'une promotion de la part de collectivités publiques.

Avec un développement commercial de plus de 20% par année et un chiffre d'affaires dépassant le milliard, le business des jeux électroniques n'a aucun souci à se faire quant à son développement et aucunement besoin d'une aide publique pour se développer, contrairement à de nombreuses autres activités réellement sportives.

En tenant compte des dangers réels d'addiction, de désocialisation et de perte du sens des réalités que ces jeux peuvent entraîner il serait tout à fait néfaste qu'une collectivité publique en fasse, comme le demande la motion M-1327, la promotion.

Conclusion

Le *e-gaming* est une activité en pleine expansion dans les foyers, sur la Toile et lors de réunions plus ou moins importantes, qui a ses bons comme ses mauvais aspects.

Il est évident que face à cette expansion notre collectivité doit rester attentive et soutenir les aspects qui s'y rapportent comme la prévention des addictions et les problèmes d'isolement des jeunes.

Dans cet esprit nous encourageons la Ville à maintenir le cap et l'ouverture qu'elle s'est elle-même fixés jusqu'ici pour ce qui est de l'accompagnement du *e-gaming* (motion M-1327 A) et à rester attentive à son évolution.

Par contre nous vous invitons fermement, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à rejeter une motion qui voudrait que la Ville fasse la promotion d'une activité répondant avant tout à des critères économiques, posant de nombreuses questions de société et étant déjà en plein essor.

M. Pierre de Boccard (PLR). Les personnes sportives ont souvent eu une mauvaise image de l'e-sport, car pour elles c'est en allant courir et en transpirant qu'on fait du sport. Or, vous remarquerez chez vos enfants, chez des personnes plus âgées ou même en vous observant lorsque vous jouez avec un téléphone qu'il y a une expansion de personnes qui aiment se défouler ou passer un petit moment sur ces jeux digitaux. On ne peut que remercier le magistrat M. Sami Kanaan qui dans le cadre de sa défense du numérique a dit vouloir agir en faveur de ce mouvement, ce pour quoi je le remercie à mon tour chaleureusement.

M. Luc Zimmermann (PDC). Je vais être bref suite à l'intervention de M. de Boccard. On en a déjà discuté ici et il est vrai qu'on a toujours eu une mauvaise image des jeux vidéo dans le sport, or on voit que ça se développe partout dans le monde et que même les musiques choisies pour la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de 2021 étaient exclusivement tirées de jeux vidéo, ce qui a été grandement apprécié. Dans le cadre de cette motion, je ne peux que confirmer que la tendance se développe. Je vous rappelle aussi que le jeu d'échecs est considéré comme un sport, donc opposer l'effort physique et la manipulation de manettes est totalement contradictoire. Il faut absolument soutenir cette évolution et dans cette même optique cette motion, ce que je vous encourage à faire.

M. Vincent Milliard (Ve). Le groupe des Vertes et des Verts constate aussi la montée en puissance des pratiques qu'on appelle aujourd'hui e-sport, notamment auprès des jeunes. Néanmoins notre groupe souhaite rappeler que lors des débats budgétaires de l'année passée une ligne a déjà été consacrée à la pratique de l'e-sport et que la magistrate en charge Marie Barbey-Chappuis n'a pas souhaité que cette ligne apparaisse dans son budget puisque cela ne rentre pas dans les critères du département des sports, notamment parce que l'e-sport n'est pas une pratique sportive dans le sens où l'entend le département. Le groupe des Vertes et des Verts n'est pas favorable à cette motion, car il rejoint largement les points soulevés dans le rapport de minorité rédigé par nos camarades d'Ensemble à gauche, notamment concernant l'image parfois négative générée par l'e-sport, les aspects liés au sexisme ainsi qu'à l'encouragement à la consommation d'écrans. Il ne nous semble pas opportun d'encourager avec davantage d'argent public le développement de ces pratiques, qui sont aujourd'hui sous la responsabilité du département de la culture et de la transition numérique dirigé par M. Sami Kanaan. Les Verts et les Vertes ne soutiendront donc pas cette motion.

Mme Monica Granda (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le sport n'est-il pas une pratique physique du corps par excellence, un mouvement du corps et de l'esprit en symbiose dans le corps? Le concept d'e-sport n'est-il pas un non-sens en tant que tel? Le développement du cyber-sport et de la réalité virtuelle qui l'accompagne s'est fait au détriment de pratiques sportives physiques du monde réel aussi bien individuelles que collectives. Cette nouvelle industrie du monde virtuel doit-elle être soutenue par les pouvoirs publics et la collectivité? Tel est l'enjeu de cette motion M-1327, à l'heure où le monde virtuel est de plus en plus critiqué par ses plus illustres acteurs, où la pandémie a montré toutes les limitations de l'école à distance et du télétravail sur la santé mentale des jeunes et moins jeunes. Ensemble à gauche propose plutôt de réfléchir à ces problématiques sociétales et sociales en tant qu'enjeu de développement pour les générations futures.

Le piège digital d'une réalité inventée ne peut devenir un horizon pour nos enfants. Est-ce notre rôle de contribuer à semer la confusion entre le réel et le virtuel, entre le sport et les efforts physiques et un jeu de pouces sur fond de lumière bleue? Nous pensons qu'il est davantage l'heure de mener des campagnes de sensibilisation et de prévention sur des problématiques qui résultent de la promotion de la discrimination issue de la thématique des jeux et dues aux critères de pouvoir faire partie de tournois en ligne. Ces mesures doivent aussi prendre en compte l'addiction à ce type de jeux chez nos jeunes et adolescents ainsi que les problèmes de santé qu'elle peut engendrer, à savoir par exemple des troubles du sommeil, de l'anxiété ou l'échec scolaire.

L'isolement, la coupure des liens sociaux, l'individualisation et les valeurs véhiculées par les jeux en ligne, notamment à travers une violence extrême, sont bien loin des valeurs que les autorités doivent promouvoir pour un vivre-ensemble harmonieux. Les sports et les jeux en ligne ne représentent-ils pas d'abord un problème pour la collectivité compte tenu de leur développement incontrôlé sous l'impulsion d'un nouveau marché aux profits faciles? Pour ces raisons, nous Ensemble à gauche rejetons cette motion et proposons d'aller plutôt dans le sens de la sensibilisation, de la prévention et du découragement de ce type de pratiques.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). MM. de Boccard et Zimmermann ont présenté les arguments en faveur de cette motion. Cela étant, je suis impressionné d'entendre des forces qui se disent progressistes être les plus conservatrices au sein de ce plénum. Je suis étonné que leur vision contienne autant de clichés sur les jeux alors que vous avez sans doute remarqué, notamment dans vos foyers, que vos enfants jouent et s'amusent avec ce type d'outils, ce qui ne les empêche pas de faire du sport et d'avoir des activités sociales à l'extérieur

avec leurs amis. Avoir un regard tellement étriqué sur ce sujet me désarçonne, j'allais presque dire que c'est de la mauvaise foi, car c'est vraiment faire fi de la réalité des jeunes aujourd'hui. Je ne peux qu'encourager tous ces membres si progressistes à consulter leurs enfants, à parler avec leurs petits-enfants peut-être, avec des voisins et amis afin qu'ils voient qu'ils ne sont pas entourés de sociopathes toute la journée dans leur maison. Je pense honnêtement que l'e-sport ou que l'activité des jeux électroniques fait partie de notre réalité. Si vous faites de la politique c'est aussi pour parler de la réalité d'une partie de la population, en l'occurrence de ces jeunes qui s'amusent aussi de cette manière-là tous les jours, pas uniquement avec un sport physique mais par le biais d'autres activités qui développent les capacités cognitives de chaque enfant. Il faut donc rester mesuré dans ses propos et se rendre compte que l'e-sport est aussi une culture et que ça peut donc être quelque chose de positif. C'est pourquoi M. Kanaan s'occupe avec beaucoup de diligence de ce sujet et je l'en remercie, comme cela a déjà été dit par M. de Boccard.

Cette culture de l'amusement, qui fait partie de notre réalité globale, ne doit pas être mise de côté, il faut se saisir du sujet et le faire progresser. Comme souligné à juste titre, il faut aussi amener une forme d'éducation et de prévention pour ne pas qu'il y ait de dérives, qui peuvent d'ailleurs exister partout. Un enfant qui joue au football tous les jours du matin au soir peut aussi souffrir de problèmes cognitifs à d'autres niveaux. Donc oui pour préserver et éduquer les enfants, c'est une évidence, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut faire *tabula rasa* de toute une part de la culture et de la réalité qui occupe notre société, autrement nous ne sommes plus aptes à faire de la politique.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste deux intervenants, MM. de Boccard et Sormanni.

M. Pierre de Boccard (PLR). Comme l'a dit ou presque notre collègue Alain de Kalbermatten, la culture est là pour combattre les clichés. Vous transmettrez, Monsieur le président, que le discours d'Ensemble à gauche sort totalement de l'objet de cette motion, car ici on parle de personnes qui veulent participer à une pratique collective qui à l'époque était individuelle, ces gens sortent de chez eux pour voir des amis et jouer ensemble. J'ai d'ailleurs été invité par des personnes qui dans le cadre d'associations se battent pour la défense de l'e-sport; nous nous sommes retrouvés dans un jardin aménagé avec des tentes, presque comme dans un concert, c'était absolument incroyable: alors que quelqu'un préparait son barbecue, on faisait un jeu, on gagnait, on sortait pour essayer une autre pratique de e-sport; j'ai trouvé ça fantastique, car la volonté de ces gens était de montrer le sens dans lequel ils souhaitaient que l'e-sport se développe. Il faut savoir que

lorsqu'un pratiquant individuel se retrouve dans une association comme celle-ci, il diminue fortement le nombre d'heures passées derrière un écran. Ici, on ne favorise pas du tout la pratique individuelle caractérisée par une personne derrière son ordinateur qui hurle envers sa mère parce que ça fait sept heures qu'il joue et que sa mère lui dit d'aller manger; ça ne va pas dans ce sens, mais dans un sens collectif. Il faut défendre cette pratique, au même titre qu'on encourage un enfant sans amis à jouer au foot dans une équipe.

M. Daniel Sormanni (MCG). Tout à l'heure j'ai entendu des propos moralisateurs de la gauche qui se positionne contre les jeux violents entre autres. Or ici on parle de e-sport, pas de jeux violents auxquels vos propres enfants jouent peut-être d'ailleurs sans que vous le sachiez et desquels on pourrait se dire qu'ils ne sont pas adéquats. Il s'agit de e-sport et donc de sport, pas de jeux violents, c'est pourquoi je ne comprends pas ces raisonnements et les œillères que se mettent certains pour justifier leur opposition à cette pratique. Au contraire, mieux vaut que certains jeunes jouent sur ces plateformes de e-sport plutôt que de finir dans la rue, mais peut-être que c'est ce que vous souhaitez finalement. Je n'arrive pas à comprendre ce type de raisonnements et vous invite donc à ne pas suivre la gauche mais à voter en faveur de ce rapport de majorité plein de bon sens.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je ferai court vu l'heure avancée et aimerais aller droit au but en invitant vivement les groupes qui ont un préavis négatif aujourd'hui à voter en faveur de cette motion afin de justement prendre nos responsabilités de collectivité publique et d'accompagner cette évolution en matière de prévention et de sensibilisation. C'est dans cette optique que le projet, pour lequel vous avez d'ailleurs voté une ligne de 25 000 francs, est désormais ancré non pas au Service des sports mais aux bibliothèques municipales, qui ont intégré dans leur mission la prévention et la sensibilisation en matière de numérique. On parle d'illettrisme pour des gens qui ne sont pas à l'aise avec la lecture et l'écriture, on parle aujourd'hui d'illectronisme lorsqu'on fait face à une fracture numérique. Les jeux vidéo peuvent effectivement conduire à des abus et à de sérieux problèmes, ils peuvent aussi inclure des clichés et des éléments de présentation de notre société qui ne sont absolument pas acceptables, c'est une réalité objective qu'on ne peut pas nier.

Cela étant, on ne pourra pas effacer les jeux vidéo ni les faire disparaître, donc autant les accompagner. Ça se fait en partie à l'école par le biais des missions pédagogiques dans le monde scolaire, mais ça passe aussi par le service public en

général où la Ville a un rôle à jouer comme dans d'autres domaines du numérique, c'est pour cela que l'ancrage a été fait dans les bibliothèques municipales. Par ailleurs, il faut se rendre compte que les jeux vidéo sont également un acte créatif; Zurich a d'ailleurs beaucoup misé sur ce secteur. Genève est quant à elle en train de se profiler dans un domaine qu'on peut considérer comme très intéressant qui en anglais est appelé *serious games*, c'est-à-dire les jeux à vocation pédagogique, d'instruction et de sensibilisation. Ces jeux doivent être soutenus localement pour favoriser le terreau économique et créatif nourri par tous les jeunes qui sortent des hautes écoles et qui ont d'excellentes idées. Par conséquent, je pense que cette motion mérite d'être votée en toute bonne conscience par votre Conseil. Je vous remercie.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 42 oui contre 20 non (3 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de promouvoir l'«e-sport» et sa pratique saine et encadrée en Ville de Genève, en encourageant le développement d'infrastructures (clubs, tournois, événements, espaces de rencontre) et en soutenant le tissu associatif dédiés notamment à la pratique amateur du sport électronique.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

16. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance et vous souhaite une bonne rentrée chez vous, une bonne nuit et vous dis à demain à 17 h 30.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation 2440

2. Communications du Conseil administratif 2440

3. Communications du bureau du Conseil municipal 2440

4. Proposition du Conseil administratif du 22 septembre 2021 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 900 000 francs pour participer au maintien de la diversité culturelle et empêcher une détérioration du paysage culturel, en contribuant au financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (PR-1481). 2445

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total de 560 000 francs, destinés aux études d'une nouvelle contre-route (U-Turn) d'accès à l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aïre, au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers, et à l'assainissement des eaux, à savoir:
   – Délibération I: 425 000 francs destinés à l'étude d'aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) ainsi qu'au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon;
   – Délibération II: 135 000francs destinés à l'étude de la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aïre et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon (PR-1379 A) 2449

6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 10 370 115 francs, destiné à assurer le financement du renouvellement du progiciel de gestion SAP – programme Novo ERP (PR-1455 A) 2486

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner:
   – la pétition du 9 octobre 2012: «Contre les nuisances générées par le bar de la Plage» (P-294 A);
   – la pétition du 9 octobre 2012: «Contre les incivilités et le bruit au boulevard Carl-Vogt» (P-296 A) 2503

8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la résolution du 15 janvier 2020 de Mmes et MM. Maria Pérez, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Delphine Wuest, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer, Gazi Sahin et Omar Azzabi: «Actionnons le dispositif grand froid» (R-255 A) 2544

9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 17 octobre 2018 de Mmes et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Renate Cornu, Nicolas Ramseier, Albane Schlechten, Michèle Roullet, Uzma Khamis Vannini, Stefan Gisselbaeck, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Rémy Burri, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Didier Lyon, Michel Nargi, Ariane Arlotti et Véronique Latella: «Pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie» (M-1379 A) 2594

10. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de Mmes et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean Zahno, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Jacques Pagan et Eric Bertinat: «Pour une prolongation des dates d'ouverture des bassins extérieurs» (M-1374 A). 2611

11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de Mmes et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Pierre de Boccard, Stefan Gisselbaek, Michèle Roullet, John Rossi, Rémy Burri, Simon Brandt, Georges Martinoli et Véronique Latella: «Quartier des Pâquis, en finir avec l'enlaidissement et le gâchis» (M-1527 A) 2624

12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 novembre 2020: «Contre l'arrêt des subventions aux cours de gymnastique seniors organisés par Pro Senectute» (P-434 A). . . . 2635

13. Interpellation orale du 8 septembre 2021 de M. Daniel Sormanni: «Les règlements du Conseil administratif ainsi que les conventions et les directives sont-ils appliqués ou négligés?» (IO-320) 2656

14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 14 novembre 2017 de Mme et MM. Stéphane Guex, Pierre Gauthier et Patricia Richard: «Chantier du Grand Théâtre, comment en est-on arrivé là?» (R-216 A). 2656

15. Rapports de majorité et de minorité de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 6 décembre 2017 de MM. Alain de Kalbermatten, Pierre de Boccard et Souheil Sayegh: «Pour la promotion du sport électronique en Ville de Genève à travers des mesures d'encouragement» (M-1327 A/B). 2687

16. Propositions des conseillers municipaux 2714

17. Interpellations 2714

18. Questions écrites 2714

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci